



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE

N° 3

MARS 2007

(20 mars 2007)

**Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture :
www.maine-et-loire.pref.gouv.fr *rubrique* ACTION DE L'ÉTAT**

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION**

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil des actes administratifs de la préfecture du mois de Mars 2007 a été affiché ce jour ;
- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr

A Angers, le 20 mars 2007

**Pour le Préfet, et par délégation
L’attachée,**

Isabelle NICOL

SOMMAIRE

I - INFORMATIONS DEPARTEMENTALES

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE – CABINET

Distinction honorifique

- Ordre des Arts et des lettres, promotion du 1 ^{er} janvier 2007	10
- Palmes Académiques, promotion du 1 ^{er} janvier 2007.....	11
- Médaille de Bronze pour actes de courage et de dévouement (1)	13
- Médaille de Bronze pour actes de courage et de dévouement (2)	14
- Médaille de Bronze pour actes de courage et de dévouement (3)	15
- Médaille de Bronze pour actes de courage et de dévouement (4)	16
- Ordre du mérite agricole, promotion du 1 ^{er} janvier 2007	17
- Médaille de la jeunesse et des sports, promotion du 1 ^{er} janvier 2007.....	19
- Médaille du tourisme, promotion du 1 ^{er} janvier 2007.....	20
- Médaille d'honneur des transports routiers, promotion du 1 ^{er} janvier 2007.....	21

II - ARRETES

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE – CABINET

- Lettre de félicitations pour actes de courage et de dévouement.....	23
---	----

Distinction honorifique

- Médaille d'honneur agricole, promotion du 1 ^{er} janvier 2007	24
- Médaille d'honneur régionale, promotion du 1 ^{er} janvier 2007.....	33
- Médaille d'honneur du travail, promotion du 1 ^{er} janvier 2007	55

DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

- Délégation donnée à Monsieur Jean-Luc FABRE Secrétaire Général de la Préfecture de Maine-et-Loire, pour présider la commission départementale d'équipement commerciale du 27/02/2007	137
- Délégation donnée à Monsieur Jean-Luc FABRE Secrétaire Général de la Préfecture de Maine-et-Loire, pour présider la commission départementale d'équipement commerciale du 20/03/2007	138

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des affaires scolaires et culturelles

- Acte constitutif de la régie d'avances, EPCC Théâtre LE QUAI.....	139
- Acte de nomination du régisseur titulaire de la régie d'avances, EPCC Théâtre LE QUAI	140
Délibérations du Conseil d'Administration de l'EPCC Théâtre le Quai :	
- Débat d'orientation budgétaire 2007.....	141
- Annulation de la délibération « Délégations de signatures permanentes »	145
- Abrogation du budget de l'exercice 2007.....	146
- Création d'une commission d'appel d'offres.....	147
- Condition de la délégation du Conseil d'Administration au Directeur.....	148
- Demande d'acompte sur la subvention de fonctionnement de la Ville d'ANGERS	149
- Budget 2006 : frais de déménagement	150
- Budget 2006 : Décisions modificatives investissements.....	151
- Budget 2006 : décisions modificatives.....	152
- Débat d'orientation budgétaire 2007.....	153
- Groupement de commandes.....	154
- Recherche de nouveaux partenaires, ouvertures vers d'autres collectivités.....	155
- Orientation de la politique sociale.....	156
- Prime de fin d'année	157
- Délégation de création de régies d'avances et de recettes.....	158
- Approbation du règlement intérieur de l'EPCC	159
- Création des emplois.....	160
- Délégations de signatures permanentes.....	161
- Indemnisation des stagiaires	162
- Ajustement du salaire du directeur en raison de la modification du taux de cotisations aux ASSÉDIC	163
- Cotisation aux caisses de retraite et maintien des salaires.....	164
- Prorogation de la convention de mise à disposition du « 8 rue de l'Épine » pour deux mois supplémentaires	165

- Budget 2006 : virement de crédits (1).....	166
- Budget 2006 : virement de crédits (2).....	167
- Liste des emplois	168
- Note concernat la politique sociale de l'EPCC Théâtre le Quai.....	169
- Règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'EPCC	170
- Composition du Conseil départemental de l'Education Nationale du Maine-et-Loire (3 ^{ème} modification)	172
- Désignation du représentant de l'Etat au sein du comité d'administration de la caisse des écoles.....	177
Bureau de l'environnement	
- Réglementation locale de la publicité et des enseignes sur le territoire de la commune de CHOLET (2 ^{ème} phase)	178
Bureau des affaires foncières et de l'urbanisme	
Communauté d'agglomération du Choletais :	
- Raccordement des eaux usées de MAZIERES EN MAUGES vers la station de CHOLET	181
- SODEMEL ZID « les portes de l'Anjou » à DURTAL	182
- RD 775 – Déviation de VERGONNES et mise à 2 X 2 voies.....	188
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET	
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : reconnaissance en qualité de producteur de fruits et légumes.....	192
- Représentation des organisations syndicales d'exploitation agricole au sein de certains organismes ou commissions.....	193
Contrôle des structures en agriculture	
Accord :	
- GAEC des Fosses, François GUINHUT	194
- Jean-Marc BENAITEAU	195
- EARL de la Hersandière (1)	196
- EARL Bellier	197
- EARL Joselon	198
- EARL Chevallier	199
- Jean-Luc GRIVAULT	200
- Tony GREFFIER.....	201
- EARL Bellenous.....	202
- GAEC sainte Anne	203
- EARL de la Hersandière (2)	204
- Chantal MERTES	205
- GAEC de la Hutte (1).....	206
- Raymond VINCENT.....	207
- EARL du pied de biche	208
- Marie-France MENANT-THIBAUT	209
- Pascal JOURDAN	210
- EARL Christian et Brigitte BRAULT	211
- GAEC du grand bray.....	212
- Yohann COLIBET	213
- Michaël POUPLARD	214
- GAEC Chouteau.....	215
- EARL des Fromentinières	216
- EARL Guitton	217
- EARL de la Barre	218
- Frédéric GEINDREAU	219
- SCEA de la Bouchaillère	220
- EARL la rue de l'Orée	221
- Olivier HAUDEBAULT	222
- GAEC de la Pinochère	223
- Laurent REMOUE	224
- EARL Mingot Bruneau	225
- Patrice HAMONEAU	226
- Pascal ACCARY	227
- Christian GUILLON	228
- SCEA du Marais.....	229
- EARL de la Galbuchère	230

- Cédric CLAVREUL.....	231
- EARL Landreau	232
- GAEC de Salvert	233
- EARL de l'Aveau	234
- EARL des deux sapins	235
- EARL Val Fleuri	236
- Eric TREMBLET	237
- SCEA des pins.....	238
- EARL de la Massotière	239
- EARL Séjourné	240
- SCEA Château de l'Assay.....	241
- GAEC de Belle vue.....	242
- GAEC des Froux	243
- EARL Galliporc	244
- EARL Philippeau.....	245
- Eric GIRARD.....	246
- EARL de Cray.....	247
- EARL Pichonneau Goislard.....	248
- GAEC de l'Erdre	249
- EARL la Grange	250
- EARL Champ Robin.....	251
- GAEC des Tilleuls.....	252
- GAEC le Rond Point.....	253
- GAEC des Robinets	254
- Florian FRAPPREAU	255
- GAEC de la Hutte (2).....	256
- Mickaël BREHERET	257
- Pascal RIGAULT	258
- GAEC du Pallau	259
- EARL Isabelle (1).....	260
- Association Bodineau	261
- Jean-Michel GUYNOISEAU.....	262
- EARL des Bleuets	263
- EARL Isabelle (2).....	264
Refus :	
- Gaëtan ROBIN	265
- SARL les pépinières de l'Evre.....	266
- Franck BOISARD.....	267
- SCEA Louise Marie.....	268
- GAEC Jeanneteau.....	269
- GAEC de l'Ecluse	270
- GAEC Pohardy la Benneraie	271
- Dominique BENETEAU	272
- GAEC du Plessis	273
- Denis GUEMAS.....	274

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Organisation des soins

Agrément de personnes effectuant des transports sanitaires terrestres :

- Jean-Charles SUIRE-DURON	275
- Ambulances RATEL.....	276

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

- Réglementation de la limitation de vitesse « avenue de la Frairie » à SAINT-PIERRE-MONTLIMART	277
---	-----

SDITEPSA

- Extension d'un avenant à la convention collective de travail concernant les exploitations de cultures légumières.....	278
---	-----

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DES PAYS DE LA LOIRE

- Nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'ANGERS..... 279

AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION

- Modification de la composition du Conseil d'Administration du syndicat interhospitalier de télécommunication de santé des Pays de la Loire..... 281
- Versement trimestriel des ressources dûes par l'Assurance Maladie :
 - Hôpital Saint Martin à BEAUPREAU..... 285
 - Centre Hospitalier de SAUMUR..... 286
 - Hôpital Saint Joseph à CHAUDRON EN MAUGES..... 287
 - Centre Hospitalier de CHOLET..... 288
 - Centre Hospitalier Universitaire d'ANGERS..... 289
 - Centre Régional de lutte contre le cancer « Paul Papin » à ANGERS..... 290
 - Durée du mandat des membres titulaires et suppléants, représentants des usagers des institutions et établissements de santé..... 291
- Montant de la dotation MIGAC :
 - Clinique de l'Anjou à ANGERS..... 292
 - Clinique chirurgicale de la Loire à SAUMUR..... 293
 - Polyclinique du Parc à CHOLET..... 294
 - Centre d'Hémodialyse d'Orgemont à ANGERS..... 295
 - Clinique Saint Joseph à TRELAZE..... 296
 - Clinique Saint Léonard à TRELAZE..... 297

PREFECTURE DE MAINE ET LOIRE – PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

- Entente interdépartementale pour l'aménagement du Bassin de l'Authion et la mise en valeur de la Vallée de l'Authion..... 298

PREFECTURE DE MAINE ET LOIRE – PREFECTURE DE LA VIENNE

- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'Equipement du Département de la Vienne (SIEEDV)..... 301

VILLE DE CHOLET

- Zone de publicité restreinte du centre-bourg du PUY SAINT BONNET..... 302
- Zone de publicité restreinte du centre-ville de CHOLET..... 304

III - AVIS ET COMMUNIQUES

DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

Bureau de l'économie et de l'emploi (CDEC)

- Création d'un magasin à l'enseigne « NOYER » à CHOLET..... 307
- Extension d'un magasin à l'enseigne « ESPACE EMERAUDE » à LES PONTS DE CE..... 308
- Extension d'un magasin à l'enseigne « SUPER U » à BEAUPREAU..... 309
- Extension d'un magasin à l'enseigne « CASTORAMA » à BEAUCOUZE..... 310
- Extension d'un magasin à l'enseigne « ESPACE TERRENA » à SAINT PIERRE MONTLIMART .. 311

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Installations classées

- Autorisation d'exploiter, Coopérative des producteurs légumiers à DOUE LA FONTAINE..... 312
- Mise en demeure à Messieurs les gérants de la SCEA Argos 2000 à CHAZE SUR ARGOS..... 313
- Mise en demeure à Messieurs les gérants du GAEC de l'Erdre à FREIGNE..... 314
- Mise en demeure à Messieurs les gérants de la SAS Elevage avicole de la Bohardièrre à JUVARDEIL..... 315
- Mise en demeure à Messieurs les gérants du GAEC du Mesnil à MONTILLIERS..... 316
- Mise en demeure à Messieurs les gérants de l'EARL Guitton à SAINT ANDRE DE LA MARCHE .. 317
- Mise en demeure à Messieurs les gérants de l'EARL Meriau à SAINT MACAIRE EN MAUGES..... 318
- Mise en demeure à Monsieur Guy POILIEVRE à SAINTE GEMMES D'ANDIGNE..... 319
- Mise en demeure à Monsieur Franck DROUET à SAINT SAUVEUR DE LANDEMONT..... 320

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS

Concours externe sur titre :

- 1 poste de Technicien Supérieur Hospitalier..... 321

CENTRE DE SANTE MENTALE ANGEVIN (CESAME)	
Avis de recrutement direct sans concours	
- 4 postes d'Agent des Services Hospitaliers Qualifiés de 2 ^{ème} catégorie	322
- 2 postes de Standardistes	322
CENTRE HOSPITALIER DE CHOLET	
Avis de concours sur titre	
- 1 poste d'infirmier de classe normale	323
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANTES	
Avis de recrutement sans concours	
- 10 postes d'agents administratifs.....	324
CENTRE HOSPITALIER DU MANS	
Avis de concours externe	
- 1 poste de cadre de santé filière infirmière, Centre Hospitalier de SAINT CALAIS.....	325
Avis de concours interne	
- 1 poste de cadre de santé filière infirmière, Centre Hospitalier du Mans.....	326
- 1 poste de cadre de santé filière infirmière, Centre Hospitalier de CHATEAU DU LOIR.....	326
- 1 poste de cadre de santé filière infirmière, Pôle de Santé Sarthe et Loir	326
CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAU DU LOIR	
Avis de concours sur titre	
- 1 poste de manipulateur en électroradiologie.....	327
LE MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE	
- Désignation de Monsieur Jean-Michel TRAVEL, comme délégué du Médiateur de la République dans le département de Maine-et-Loire	328
SDITEPSA	
- Rectification de l'avenant 10 bis du 16 novembre 2006, publié au recueil des actes administratif du 20 février 2007	329

I - INFORMATIONS DEPARTEMENTALES

CABINET

Distinctions honorifiques

Ordre des Arts et des Lettres

Promotion du 1^{er} janvier 2007

- *arrêté ministériel du 22 décembre 2006* -

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Chevalier

Monsieur Rémy MOURIN

Artiste peintre

49460 CANTENAY-EPINARD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Par décret du 1er février 2007,
le Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur
et de la recherche a promu ou nommé les personnes domiciliées
dans le département de Maine-et-Loire
dont les noms suivent :

Au grade d'Officier

- Monsieur Paul LEMOINE
Premier vice-président de l'Union départementale des délégués
de l'éducation nationale de Maine-et-Loire
LES PONTS DE CE
- Monsieur Jean-Claude RETHORE
Conseiller de l'enseignement technologique
ANGERS
- Monsieur Xavier SUPLOT
Président de l'association des retraités de l'enseignement
catholique
LA JUBAUDIERE
- Monsieur Gilles TROGER
Vice-Président de l'Association "Accueil Enfance et Adolescence"
CHOLET

Au grade de Chevalier

- Madame Claudie BENETEAU
Trésorière de l'Amicale laïque de Mûrs-Erigné
MURS-ERIGNE
- Madame Martine DELAUNAY
Membre du Syndicat du canton de Candé
CANDE
- Monsieur Daniel DESMAZIERES
Trésorier de l'Union départementale des délégués
de l'éducation nationale de Maine-et-Loire
SAINT BARTHELEMY D'ANJOU
- Monsieur Joël GACHOT
Président de l'Union départementale des organismes de gestion
de l'enseignement catholique de Maine-et-Loire
BEAUCOUZE
- Monsieur Patrick GARREAU
Ancien président du Comité diocésain de l'enseignement catholique
ANGERS
- Madame Jacqueline GRASSET
Professeur des écoles retraitée
ECOURLANT
Madame Brigitte LE BIHAN
Assistante à l'Université Catholique de l'Ouest
ANGERS
- Monsieur Yann LE GALL
Conservateur en chef des bibliothèques de l'Université Catholique de l'Ouest
SAINT JEAN DE LA CROIX
- Monsieur Marc MELIN
Directeur du Centre International d'Etudes Françaises (CIDEF)
ANGERS

- Madame Elizabeth RAGUIN
SAINTE GEMMES SUR LOIRE
- Sœur Marie-Alberte RIVRON
Directrice de l'Ecole privée mixte du Sacré Cœur de Grézillé
GREZILLE
- Madame Ghislaine ROUSSEL
Adjointe au maire de Cholet chargée de l'enseignement
CHOLET
- Monsieur Georges TIRAULT
Responsable associatif
ANGERS
- Madame Martine TRESMONTAN
Secrétaire d'Administration Scolaire
et Universitaire au Collège Félix Landreau
ANGERS

CABINET

Distinctions honorifiques

MEDAILLE DE BRONZE

pour Actes de Courage et de Dévouement

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Par arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2006, la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement a été décernée aux personnels en fonction à la circonscription de sécurité publique de Saumur dont les noms suivent :

M. Cédric LAHAY,	Gardien de la Paix
M. Anthony ROLLET,	Adjoint de sécurité
M. Alexandre SEGRET,	Adjoint de sécurité.

Par arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2006, la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement a été décernée à :

M. Jean-Claude NEVES,	Gérant d'une station service, domicilié à Bagneux
-----------------------	---

CABINET

Distinctions honorifiques

MEDAILLE DE BRONZE

pour Actes de Courage et de Dévouement

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Par arrêté préfectoral en date du 11 janvier 2007, la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement a été décernée à :

Monsieur Jeannick CHERBONNIER, domicilié à Artannes-sur-Thouet

CABINET

Distinctions honorifiques

MEDAILLE DE BRONZE

pour Actes de Courage et de D vouement

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Par arr t  pr fectoral en date du 15 d cembre 2006, la m daille de bronze pour actes de courage et de d vouement a  t  d cern e aux d mineurs de la Direction de la d fense et de la s curit  civiles du Minist re de l'Int rieur et de l'Am nagement du Territoire dont les noms suivent :

Personnel d'encadrement chantier :

- Monsieur Eric SCHNELL

Chef d mineur principal – Chef du Centre de D minage de Nantes

- Monsieur Christian ROBERT

Chef d mineur – Adjoint du chef du Centre de D minage de Nantes

Personnel d'encadrement - chantier plong e :

- Monsieur Daniel DESALONS

D mineur du centre de D minage de Nantes

- Monsieur Raymond POTOK

D mineur du Centre de D minage de Nantes

D mineurs plongeurs :

- Monsieur Guy GEAY

Chef d mineur – Centre de D minage de Toulon

- Monsieur Patrick LESVEN

D mineur – Centre de D minage de Toulon

- Monsieur Didier SCHALL

D mineur – Centre de D minage de Colmar

- Monsieur Michel COLLING

Chef d mineur – Centre de D minage d'Amiens

- Monsieur Gilles SOREAU

D mineur – Centre de D minage de Laon

D mineurs  quipe surface :

- Monsieur Jean-Pierre ROUQUET

D mineur – Centre de D minage de Nantes

- Monsieur Patrice DELANNOY

D mineur adjoint – Centre de D minage de Laon

- Monsieur Patrice GABARDOS

Chef d mineur – Centre de D minage de La Rochelle

- Monsieur Dominique DOUAULT

Chef d mineur – Centre de D minage de Bordeaux

- Monsieur Christophe BOTELLA

D mineur adjoint – Centre de D minage de Nantes

Grutier Esol :

- Monsieur Philippe DESSIRIEIX

Op rateur GIL – DDSC ESOL Ouest - Jarnac

CABINET

Distinctions honorifiques

MEDAILLE DE BRONZE
pour Actes de Courage et de Dévouement

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Par arrêté préfectoral en date du 15 août 2006, la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement a été décernée à :

Monsieur Abdel Elkarem HANIF, domicilié à Angers

ORDRE DU MERITE AGRICOLE

Promotion du 1^{er} janvier 2007

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Par arrêté du 31 janvier 2007, le Ministre de l'agriculture et de la pêche a promu ou nommé les personnes résidant en Maine-et-Loire dont les noms suivent :

Au grade de Commandeur

- Monsieur Jean Claude DUVEAU

Président du groupe ALLIANCE-LOIRE

49260 SAINT-CYR-EN-BOURG

- Monsieur Sylvain MARTY

Directeur Départemental de l'Agriculture

et de la Forêt de Maine-et-Loire

49000 ANGERS

Au grade d'Officier

- Monsieur Michel BUREAU

Expert forestier

49000 ANGERS

- Monsieur Jean-Marc LEZE

Premier Vice-Président de la Fédération départementale

du Syndicat des Exploitants Agricoles (FDSEA)

49330 CHERRE

- Monsieur François RONCIN

Chef de division à l'Institut National des Appellations d'Origine

49000 ANGERS

Au grade de Chevalier

- Monsieur Bernard AUDUSSEAU

Inspecteur des services vétérinaires

49120 CHEMILLE

- Monsieur Louis-Marie BAUMIER

Directeur des Etablissements Grimaud Frères

49450 SAINT ANDRE DE LA MARCHE

- Monsieur François BEAUPERE

Vice-Président de la Fédération départementale

du Syndicat des Exploitants Agricoles (FDSEA)

49770 LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE

- Monsieur Patrick BUOB

Chef du service des statistiques de la DDAF

de Maine-et-Loire

49220 BRAIN SUR LONGUENEE

- Monsieur Daniel COCHARD

Directeur du pôle industriel de Vaslin Bucher SA

49130 LES PONTS DE CE

Madame Eliane DE GHASNE DE BOURMONT

Vice-présidente de la section arbres et arbustes d'ornement

de la Société Nationale d'Horticulture de France

49690 CORON

- Monsieur Roger de MIEULLE

Directeur du Bureau technique régional

et secrétaire général de la Fédération Régionale

des Courses Anjou-Maine Centre Ouest

49640 MORANNES

- Monsieur Hubert DENIER D'APRIGNY
 Responsable de la Cellule "aménagement foncier"
 Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
 de Maine-et-Loire
 49000 ANGERS

- Monsieur Jean-François DUMONT
 Ancien commandant d'unité de l'armée de terre
 49240 POUANCE

- Monsieur Gildas FLAMENT
 Adjudant - Maître de manège aux écoles
 de Saint-Cyr Coëtquidan
 49400 SAINT HILAIRE SAINT FLORENT

- Monsieur Stéphane GRANDIN
 Coordonnateur du service technique
 Fédération départementale des chasseurs de Maine-et-Loire
 49630 CORNE

- Monsieur Gérald GUEDON
 Directeur général de la Fédération Régionale
 de Défense contre les Organismes Nuisibles
 des Pays de la Loire (FREDON)
 49100 ANGERS

- Monsieur Nicolas JOLY
 Viticulteur - Propriétaire du Domaine
 de la Roche aux Moines
 49170 SAVENNIERES

- Monsieur Thierry LE BORGNE
 Architecte des Haras Nationaux
 49100 ANGERS

- Monsieur Benoit MARY
 Président Directeur Général de la Société Famille MARY
 49450 SAINT ANDRE DE LA MARCHE

- Monsieur Jean Pierre ONILLON
 Exploitant agricole retraité
 49590 FONTEVRAUD-L'ABBAYE

- Monsieur Jean-Paul PIET
 Secrétaire général de la Fédération départementale
 du Syndicat des Exploitants Agricoles (FDSEA)
 49120 SAINT-GEORGES-DES-GARDES

- Monsieur Alain PRUDO
 Enquêteur au Service des Nouvelles des Marchés
 49100 ANGERS

- Monsieur Jean-Claude RAIMBAULT
 Maire de Montpollin
 49150 MONTPOLLIN

- Madame Elizabeth RAT-MORRIS
 Maître de conférences en pathologie végétale
 à l'Institut National d'Horticulture
 49000 ANGERS

- Monsieur Alain REZE
 Chef de service de l'office national de la chasse
 pour le Maine-et-Loire
 49000 ANGERS

- Monsieur Bernard ROBINE
 Vétérinaire
 49500 SAINTE GEMMES D'ANDIGNE

CABINET

Distinctions Honorifiques

Médaille de la Jeunesse et des Sports
Promotion du 1^{er} janvier 2007

Recueil des actes administratifs de la préfecture

Médaille d'Or

Monsieur Gilbert BRECHETEAU
SEGRE

Monsieur Michel FAVREAU
CHOLET

Madame Marie-Thérèse LE NECHET
MARCE

Médaille d'Argent

Monsieur Antonio ARRIBAS
LE COUDRAY-MACOUARD

Madame Pascale BUFFARD
TREMONT

Monsieur Yves CHEMINEAU
CHANTELOUP-LES-BOIS

Madame Yvonne GRETTEAU
ANGERS

Monsieur Daniel FRAPPREAU
TREMONT

Monsieur Charles-Philippe MARTIN-KRUMM
MONTREUIL JUIGNE

Monsieur Michel NORMAND
BAGNEUX

Monsieur Eric ROBIN
CHOLET

Monsieur Hubert ROUSSEAU
NYOISEAU

MEDAILLE DU TOURISME

Promotion du 1^{er} janvier 2007

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Par arrêté du 1^{er} janvier 2007, le Ministre délégué au tourisme a décerné la médaille du tourisme aux personnes résidant dans le Maine-et-Loire dont les noms suivent :

Médaille d'argent

Monsieur Alain LUDIN
Artisan-tapeur de pommes
Propriétaire-Animateur d'un site troglodytique à Turquant
TURQUANT

Médaille de bronze

Monsieur Gérard ESNAULT
Ancien Président du Syndicat d'Initiative de Pouancé
COMBREE

Monsieur Jean-Marie FOUCHER
Responsable du Pôle hippique du Lion d'Angers
Haras national – Domaine de l'Isle Briand
LE LION D'ANGERS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Cabinet du préfet

Distinctions honorifiques

Médaille d'honneur des transports routiers
Promotion du 1^{er} janvier 2007

Par arrêté du 16 février 2007, le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer a décerné la Médaille d'honneur des Transports Routiers, aux personnes désignées ci-après :

Médaille d'argent

- M. Philippe BOUCHERIE
- M. Danick GASCOIN

II - ARRETES

CABINET DU PREFET

BCab 2007 – n° 6

A R R E T E

accordant la Lettre de Félicitations pour actes de courage et de dévouement

Le Préfet de Maine-et-Loire,
Officier de la Légion d'Honneur,

A R R E T E

Article 1^{er} – La LETTRE de FELICITATIONS pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

Madame Sonia MAREAU, aide-soignante, domiciliée à Saint-Georges-sur-Loire (49) ;
Mademoiselle Aurélie FERRIERE, agent de service, domiciliée à Chalennes-sur-Loire.

Article 2.- Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 12 janvier 2007

Jean-Claude VACHER

BCAB n° 2007-02

A R R E T E

Accordant la médaille d'honneur agricole

Promotion du 1^{er} janvier 2007

Le Préfet de Maine-et-Loire
Officier de la Légion d'Honneur,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- Monsieur ADAM Marcel

Ouvrier abattoir, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.

demeurant à FENEU

- Madame ALNET Christine

Agent technique, LIMAGRAIN VERNEUIL HOLDING, VERNEUIL L'ETANG.

demeurant à BEAUFORT-EN-VALLEE

- Monsieur ALTEYRAC Jean-Marc

Acheteur bovins, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.

demeurant à ANGRIE

- Monsieur BALAVOINE Bruno

Ouvrier qualifié, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.

demeurant à NYOISEAU

- Monsieur BODIN Michel

Ouvrier de chai, LA MAISON DU ROSE, DOUE-LA-FONTAINE.

demeurant à TANCOIGNE

- Monsieur BROSSARD Dominique

Employé de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.

demeurant à BEAUCOUZE

- Monsieur CAQUINEAU Jean-Marc

Boucher, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.

demeurant à BECON-LES-GRANITS

- Monsieur CHAUVEAU Eric

Ouvrier qualifié, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.

demeurant à AVIRE

- Madame CHEVET Anne

Technicienne d'assurances, GROUPAMA LOIRE BRETAGNE, BEAUCOUZE .

demeurant à ANGERS

- Monsieur CHOLET Patrick

Ouvrier, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.

demeurant à BRAIN SUR LONGUENEE

- Monsieur COURAUD Jean-Yves

Employé, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.

demeurant à SAINT-LEGER-DES-BOIS

- Monsieur DENIS Didier

Boucher, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.

demeurant à BEL AIR DE COMBREE

- Madame FONTENEAU Sophie née PYPE

Employée administrative, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.

demeurant à ANGERS

- Monsieur GABILLER Charlie

Employé dépôt magasin, UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE, THOUARCE.

demeurant à SAINT CHRISTOPHE DU BOIS

- Monsieur GAUDIN Jean-Yves
Employé de bureau, GROUPAMA LOIRE BRETAGNE, BEAUCOUZE .
demeurant à CANTENAY-EPINARD

- Monsieur GAUTHIER Daniel
Ouvrier qualifié, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.
demeurant à VERN D'ANJOU

- Madame GILBERT Bénédicte née CHARBONNIER
Employé dépôt magasin, UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE, THOUARCE.
demeurant à ST LEGER SOUS CHOLET

- Monsieur GROSBOIS Jean-Michel
Agent de maîtrise, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.
demeurant à SAINT MARTIN DU BOIS

- Monsieur GUILLON Stanis
Chef de silo, UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE, THOUARCE.
demeurant à THOUARCE

- Madame HERMINE Valérie née GUINEHEUX
Employée administrative, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.
demeurant à LE BOURG D'IRE

- Monsieur HOUDEBINE Jean-Yves
Agent de maîtrise, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.
demeurant à NYOISEAU

- Monsieur JOSSE Moïse
Chef de dépôt, UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE, THOUARCE.
demeurant à GREZILLE

- Monsieur JOUIN Jacques
Ouvrier qualifié agro-alimentaire, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.
demeurant à MONTREUIL SUR MAINE

- Monsieur LE BRIS Christian
Employé de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur LECLINCHE Jean-Marc
Assistant responsable laboratoire, LIMAGRAIN VERNEUIL HOLDING, VERNEUIL L'ETANG.
demeurant à ST LAMBERT-DU-LATTAY

- Monsieur MARTIN Jérôme
Ouvrier, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.
demeurant à MONTREUIL JUIGNE

- Monsieur MAUSSION Michel
Ouvrier, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.
demeurant à LE LION D'ANGERS

- Monsieur MERCIER Alain
Technicien recherche, LIMAGRAIN VERNEUIL HOLDING, VERNEUIL L'ETANG.
demeurant à LONGUE-JUMELLES

- Madame MIGNE Marie-Christine
Médecin du travail, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame MORIN Marie née TERRIEN
Agent administratif, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.
demeurant à THORIGNE-D'ANJOU

- Monsieur MORINIERE Philippe
Attaché commercial, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.
demeurant à LA POUËZE

- Monsieur PAGE Thierry
Ouvrier qualifié, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.
demeurant à LE LION D'ANGERS

- Monsieur PARE Joël
Magasinier, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.
demeurant à LE LION D'ANGERS

- Madame PASQUIER Elisabeth née HUMEAU
Employé dépôt magasin, UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE, THOUARCE.
demeurant à LE MAY SUR EVRE
- Monsieur POINGT Bruno
Employé cave, UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE, THOUARCE.
demeurant à CHEMELLIER
- Monsieur RABIN David
Ouvrier, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.
demeurant à LE LION D'ANGERS
- Madame RICOU Annie née DENIER
Employée, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.
demeurant à SEGRE
- Madame RIEDWEG Nadia née MENARD
Gestionnaire de production, LIMAGRAIN VERNEUIL HOLDING, VERNEUIL L'ETANG.
demeurant à LES PONTS-DE-CE
- Madame RIEDWEG Nadia née MENARD
Gestionnaire de production, LIMAGRAIN VERNEUIL HOLDING, VERNEUIL L'ETANG.
demeurant à LES PONTS-DE-CE
- Monsieur ROUANET Rémy
Assistant développement production, LIMAGRAIN VERNEUIL HOLDING, VERNEUIL L'ETANG.
demeurant à SOULAINES SUR AUBANCE
- Monsieur ROUSSEAU Laurent
Ouvrier, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.
demeurant à GREZ NEUVILLE
- Monsieur SOURICE Patrice
Responsable viti/vini, UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE, THOUARCE.
demeurant à ROCHEFORT SUR LOIRE
- Monsieur TOURNEUX Joël
Agent de dépôt, TERRENA GRAND PUBLIC, ANGERS.
demeurant à CANDE
- Monsieur VOISIN Christophe
Ouvrier, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.
demeurant à CHAMPTEUSSE SUR BACONNE
- Monsieur VOISIN Sylvain
Ouvrier abattoir, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.
demeurant à CHAMPTEUSSE SUR BACONNE
- Monsieur VOITON Robert
Responsable de site, COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DE LA MAYENNE, LAVAL.
demeurant à SEGRE

Article 2 : La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

- Madame ALARY Chantal née VIGNERON
Employée administrative de site, COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DE LA MAYENNE, LAVAL.
demeurant à MARANS
- Madame BAUDRY Monique née RABOUIN
Employée de bureau, UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE, THOUARCE.
demeurant à VAUCHRETIEN
- Monsieur BENOIT Marc
Agent principal, LAITERIE DU VAL D'ANCENIS, ANCENIS.
demeurant à LE LOUROUX-BECONNAIS
- Monsieur BLONDEAU Gérard
Délégué technico-commercial, COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DE LA MAYENNE, LAVAL.
demeurant à SEGRE
- Madame BONHOMET Marie-Odile née PEIGNE
Employée d'assurances, GROUPAMA LOIRE BRETAGNE, BEAUCOUZE .
demeurant à BECON-LES-GRANITS

- Madame BRANCHEREAU Jeannine
 Conseiller vendeur, TERRENA GRAND PUBLIC, ANGERS.
 demeurant à LONGUE-JUMELLES

- Madame CHEVALIER Annick née CHALON
 Aide-comptable, UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE, THOUARCE.
 demeurant à TIGNE

- Monsieur CHOUTEAU Jean-Pierre
 Responsable merchandising et développement, TERRENA GRAND PUBLIC, ANGERS.
 demeurant à SAINT JEAN DES MAUVRETS

- Madame DEFOIS Maryvonne née BOUTIN
 Vendeur expert, TERRENA GRAND PUBLIC, ANGERS.
 demeurant à CHEMILLE

- Monsieur DELAFOSSE Patrice
 Conseiller financier, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
 demeurant à MAZE

- Madame DELANOUE Jacqueline née FESSARD
 Assistante approvisionnement et produits, EDIMAG, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Madame DENIS Marie-Françoise
 Assistante sociale, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur DESPRE Yannick
 Employé de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
 demeurant à NEUILLE

- Monsieur FILLON Gilles
 Chef de silo, UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE, THOUARCE.
 demeurant à CHENEHUTTE TREVES CUNAULT

- Monsieur FREYERMUTH Jean-François
 Responsable achats, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.
 demeurant à MONTREUIL JUIGNE

- Madame FRIBAUT Marie-Colette née SAMSON
 Employée de bureau, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Madame GAPIHAN Bernadette née THIERRY
 Conseiller de vente, TERRENA GRAND PUBLIC, ANGERS.
 demeurant à BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Monsieur GAUDIN Michel
 Ouvrier principal, LAITERIE DU VAL D'ANCENIS, ANCENIS.
 demeurant à DRAIN

- Madame GUIMBRETIERE Viviane née LE MEUR
 Employée assurances, GROUPAMA LOIRE BRETAGNE, BEAUCOUZE .
 demeurant à TRELAZE

- Madame HOULARD Micheline née CARRE
 Technicien PSSP, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
 demeurant à PRUILLE

- Madame HUTEAU Jacqueline née SECHER
 Aide-comptable, UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE, THOUARCE.
 demeurant à BRISSAC-QUINCE

- Madame LANGLAIS Mireille née VIGNERON
 Assistante approvisionnement et produits, EDIMAG, ANGERS.
 demeurant à ECOUFLANT

- Madame LE HURUGUEN Monique née GATINEAU
 Aide-comptable, UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE, THOUARCE.
 demeurant à FAVERAYE-MACHELLES

- Madame LUET Catherine née LEPEAU
 Coordonnateur PSSP, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
 demeurant à PRUILLE

- Monsieur MAINGOT Michel
Technicien PSSP, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
demeurant à ANGERS
- Madame MARCHETEAU Yvette
Coordinatrice, GROUPAMA LOIRE BRETAGNE, BEAUCOUZE .
demeurant à ANGERS
- Madame MOISSON Annick
Hôtesse d'accueil, GROUPAMA LOIRE BRETAGNE, BEAUCOUZE .
demeurant à AVRILLE
- Madame PRIEUR Nicole née DESMARRES
Conseiller vendeur, TERRENA GRAND PUBLIC, ANGERS.
demeurant à DAUMERAY
- Madame QUIGNON Martine née MERCERON
Employée de bureau, UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE, THOUARCE.
demeurant à VALANJOU
- Madame RAFFINEAU Claudine née DELARUE
Employée de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
demeurant à LES PONTS-DE-CE
- Madame ROCHER Ginette née MOREAU
Employée de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
demeurant à NOTRE DAME D'ALLENÇON
- Monsieur ROGERON Jean-Pierre
Chef de dépôt, UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE, THOUARCE.
demeurant à BRISSAC-QUINCE
- Monsieur SIMOEN Bruno
Correspondant accueil, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
demeurant à ANGERS
- Madame TAILLARD Colette née ONILLON
Employée d'assurances, GROUPAMA LOIRE BRETAGNE, BEAUCOUZE .
demeurant à ANGERS
- Monsieur TISON Jean-Paul
Opérateur de manutention , LAITERIE DU VAL D'ANCENIS, ANCENIS.
demeurant à ST LAURENT DES AUTELS
- Monsieur TOURNEUX Joël
Agent de dépôt, TERRENA GRAND PUBLIC, ANGERS.
demeurant à CANDE
- Madame VIAU Brigitte née TESSIER
Employée de bureau, UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE, THOUARCE.
demeurant à CHAVAGNES LES EAUX

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- Madame AMIOT Catherine née BOISDRON
Technicienne de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
demeurant à ANGERS
- Madame AUDOUIN Danielle
Employée de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
demeurant à ANGERS
- Monsieur AUGEREAU Guy
Employé de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
demeurant à LA JUMELLIERE
- Madame BENTATA Josiane
Employée de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
demeurant à BOUCHEMAINE
- Madame BOISARD Claudine née RICHE
Responsable d'activité, EDIMAG, ANGERS.
demeurant à CORZE

- Madame BOIVIN Marie-Danielle née NEVEU
 Employée de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
 demeurant à BOUCHEMAINE

- Madame BONNEFOUSSIE Claudine née MAQUIN
 Employée de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
 demeurant à BOUCHEMAINE

- Madame BORDEAU Françoise née VIROU
 Technicien PSSP, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur BOULISSIERE Jean
 Cadre commercial, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.
 demeurant à SAINT JEAN DES MAUVRETS

- Madame BREBION Annick née JOHAN
 Employée de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
 demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur BREL Jean
 Contrôleur, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
 demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur BRIAND Stéphane
 Chef de produit, EDIMAG, ANGERS.
 demeurant à LIRE

- Monsieur BRICAULT Pierre
 Technicien de maintenance, ATLANTICA, NANTES.
 demeurant à VILLEVEQUE

- Monsieur BROCHU Loïc
 Chef de service abattage, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.
 demeurant à LE LION D'ANGERS

- Madame CHARDON Jacqueline née LEGAULT
 Gestionnaire d'assurances, GROUPAMA LOIRE BRETAGNE, BEAUCOUZE .
 demeurant à MURS-ERIGNE

- Madame CHARMAT Marylène née BUREAU
 Employée de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur CHEVALLIER Emile
 Employé de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur CHUPIN Dominique
 Sous-directeur, UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE, THOUARCE.
 demeurant à BRISSAC-QUINCE

- Madame CHUPIN Renée née MENARD
 Technicien laboratoire, UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE, THOUARCE.
 demeurant à BRISSAC-QUINCE

- Madame CUREAU Liliane née LIGEON
 Conseiller vendeur, TERRENA GRAND PUBLIC, ANGERS.
 demeurant à BAUGE

- Madame DEAU-NEVEU Carmen née NEVEU
 Employée de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Madame DRZEWSKI-CAUVE Irène née DRZEWSKI
 Assistante sociale, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur FAVROUL Jean-Pierre
 Responsable site, UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE, THOUARCE.
 demeurant à GENNES

- Monsieur FONTENEAU Pierre
 Employé de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
 demeurant à TILLIERES

- Monsieur GABARD Robert
 Conseiller foncier, SAFER MAINE OCEAN, LE MANS.
 demeurant à BLOU

- Madame GAUDIN Maryvonne née GAGNEUX
 Employée d'assurances, GROUPAMA LOIRE BRETAGNE, BEAUCOUZE .
 demeurant à FENEU

- Madame GAUTIER Marie-Madeleine née MARTINEAU
 Employée d'assurances, GROUPAMA LOIRE BRETAGNE, BEAUCOUZE .
 demeurant à DENEÉ

- Monsieur GERNIGON Dominique
 Employé de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
 demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Monsieur GIET Christian
 Employé de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur GODET André
 Employé de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
 demeurant à ST PAUL DU BOIS

- Monsieur GOHIER André
 Agent de maîtrise, SOVIBA LE LION, LE LION D'ANGERS.
 demeurant à BRAIN SUR LONGUENEE

- Madame GUILLET Josette née CHERRUAU
 Employée de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
 demeurant à SAINT CLEMENT DE LA PLACE

- Monsieur JADEAU Jean-Marie
 Chef de dépôt, UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE, THOUARCE.
 demeurant à BRISSAC-QUINCE

- Madame LARNAUDIE Christine née LERAY
 Assistante contentieux, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
 demeurant à SAINT JEAN DE LINIERES

- Madame LAZIOU Françoise née LEVEAU
 Assistante crédits, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
 demeurant à BOUCHEMAINE

- Madame LECHAT Mireille née LEMBOUCHER
 Employée de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
 demeurant à NOYANT

- Madame LECUIT Marie née DAVY
 Responsable service paie , UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE, THOUARCE.
 demeurant à THOUARCE

- Monsieur LEFORT Jean-Pierre
 Chargé de clientèle, GROUPAMA LOIRE BRETAGNE, BEAUCOUZE .
 demeurant à YZERNAY

- Madame LEGER Marie-Thérèse née PAPIN
 Secrétaire de direction , UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE, THOUARCE.
 demeurant à NOTRE DAME D'ALLENÇON

- Madame MARTIN Danielle née CHAPEAU
 Employée assurances, GROUPAMA LOIRE BRETAGNE, BEAUCOUZE .
 demeurant à LE PLESSIS MACE

- Madame MESLIER Annie
 Secrétaire assistante, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Madame MOREAU Odile née TERRIEN
 Technicien animateur unité, C.R.C.A.M ATLANTIQUE VENDEE, NANTES.
 demeurant à CHAMPTOCEAUX

- Madame MORIN Marie-Claire
 Assistante sociale, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
 demeurant à SOUCELLES

- Monsieur PERRAULT Michel
Employé de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
demeurant à MONTJEAN SUR LOIRE
- Monsieur PETITEAU Guy
Employé de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
demeurant à LA SALLE ET CHAPELLE AUBRY
- Madame PORCHER Liliane née CHEVET
Employée assurances, GROUPAMA LOIRE BRETAGNE, BEAUCOUZE .
demeurant à LA POSSONNIERE
- Madame REZEAU Marie-Brigitte née CHEVALIER
Technicien PSSP, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
demeurant à SAINT-LEGER-DES-BOIS
- Monsieur RIPOCHE Alain
Cadre gestionnaire PSSP, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
demeurant à VAUCHRETIEN
- Madame ROCHARD Jean-Pierre
Directeur d'agence bancaire, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
demeurant à BOUCHEMAINE
- Madame RONDOUIN Francine née MOREL
Gestionnaire assurances, GROUPAMA LOIRE BRETAGNE, BEAUCOUZE .
demeurant à SOUCELLES
- Monsieur SAMSON Gilles
Responsable service POA, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
demeurant à VILLEVEQUE
- Monsieur TALLIER Gérard
Employé de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
demeurant à BAGNEUX
- Monsieur TOUCHET Claude
Vendeur expert, TERRENA GRAND PUBLIC, ANGERS.
demeurant à LES RAIRIES
- Monsieur VINCENT Joël
Conseiller technique, TERRENA GRAND PUBLIC, ANGERS.
demeurant à BOUZILLE
- Madame YONNET Béatrice née DELAUNAY
Employée d'assurances, GROUPAMA LOIRE BRETAGNE, BEAUCOUZE .
demeurant à VAUCHRETIEN

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- Monsieur BATAIS Serge
Employé de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
demeurant à LE THOUREIL
- Monsieur BIOTEAU Jean-René
Employé de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
demeurant à BEAUPREAU
- Monsieur BLET René
Employé de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
demeurant à BEAUCOUZE
- Monsieur BONNET Jean-Luc
Technicien animateur unité, C.R.C.A.M ATLANTIQUE VENDEE, NANTES.
demeurant à LA VARENNE
- Madame CHEVALIER Danièle née ALLAIRE
Expert PSSP, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
demeurant à LA MEIGNANNE
- Monsieur DEBEAULIEU Henri
Employé de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
demeurant à ROCHEFORT SUR LOIRE

- Madame DELEPINE Martine
Assistante commerciale, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
demeurant à LA MENITRE

- Monsieur GERMON Paul
Directeur d'agence bancaire, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
demeurant à DENEÉ

- Monsieur LABAUDINIÈRE Philippe
Technicien PSSP, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
demeurant à BRISSAC-QUINCE

- Madame LOISEAU Etienne née COUDRAY
Employée, GROUPAMA LOIRE BRETAGNE, BEAUCOUZE .
demeurant à TRELAZE

- Madame MALDINEZ Agnès née PROULT
Technicien PSSP, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame MARTIN Jeannine née BRICARD
Aide comptable, UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE, THOUARCE.
demeurant à THOUARCE

- Monsieur METAYER Jean-Charles
Employé de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
demeurant à LA SEGUINIÈRE

- Monsieur ONILLON Jean
Employé de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
demeurant à LE MESNIL EN VALLEE

- Madame PAILLARD Paulette née GILLET
Employée de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
demeurant à LONGUE-JUMELLES

- Monsieur POURIAS Roger
Employé de banque, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Madame RABILLER Hélène
Secrétaire, COMITE D'ENTREPRISE DU CREDIT AGRICOLE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame REULIER Odile née GALLARD
Secrétaire de direction, C.R.C.A.M. DE L'ANJOU ET DU MAINE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame ROCHARD Bernadette
Employée de bureau, UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE, THOUARCE.
demeurant à MOZE-SUR-LOUET

- Madame ZAMPIERON Nicole née COTTENCEAU
Technicien PSSP, MSA MAINE ET LOIRE, ANGERS.
demeurant à ECOUFLANT

Article 5 :

Le secrétaire général et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ANGERS, le 4 janvier 2007

Le Préfet

Jean-Claude VACHER

BCAB n°2006-165

A R R E T E

accordant la médaille d'honneur régionale, départementale
et communale

Promotion du 1^{er} janvier 2007

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur,

A R R E T E

Article 1er: Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux titulaires de
mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- Monsieur ABELLARD René

Conseiller municipal de BOUCHEMAINE

demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur BENETEAU Joseph

Ancien adjoint au maire de LA CHAPELLE-DU-GENET

demeurant à LA CHAPELLE-DU-GENET

- Madame BESNIER Jeanine née POMMIER

Conseiller municipal de MONTGUILLON

demeurant à MONTGUILLON

- Monsieur CHAUVIRE Joseph

Adjoint au maire de LA CHAPELLE-DU-GENET

demeurant à LA CHAPELLE-DU-GENET

- Madame CONSTANTIN Marie-Ginette

Maire de LA POMMERAYE

demeurant à LA POMMERAYE

- Monsieur DAVID Marcel

Ancien maire de SAINT-GEORGES-DU-BOIS

demeurant à ST GEORGES DU BOIS

- Monsieur DERIAN Pierre-Jean

Adjoint au maire de BOUCHEMAINE

demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur DROUET François

Ancien adjoint au maire de LA CHAPELLE-DU-GENET

demeurant à LA CHAPELLE-DU-GENET

- Monsieur GRIFFON Robert

Adjoint au maire de LA CHAPELLE-DU-GENET

demeurant à LA CHAPELLE-DU-GENET

- Monsieur JARRY Maurice

Maire de CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE

demeurant à JUVARDEIL

- Monsieur ROUSSEAU Ambroise

Maire de LA CHAPELLE-DU-GENET

demeurant à LA CHAPELLE-DU-GENET

- Monsieur SIX Patrick

Conseiller municipal de BOUCHEMAINE

demeurant à BOUCHEMAINE

Médaille VERMEIL

- Monsieur DROUET Jean

Ancien maire de LA CHAPELLE-DU-GENET

demeurant à LA CHAPELLE-DU-GENET

- Monsieur LIAIGRE Jean

Ancien adjoint au maire de LA CHAPELLE-DU-GENET

demeurant à LA CHAPELLE-DU-GENET

Article 2 - Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux fonctionnaires et
agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- Madame ALEXANDRE Véronique née GILET
Adjoint administratif, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
- Madame AUDOUIN Marie-Antoinette née VIVION (En retraite)
Secrétaire de mairie, MAIRIE de LA CHAPELLE-DU-GENET
demeurant à LA CHAPELLE-DU-GENET
- Monsieur AUGUSTO Joaquim
Agent des services techniques, MAIRIE de CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE
demeurant à CHATEAUNEUF SUR SARTHE
- Madame BAHEU Geneviève née MEIGNAN
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de SAUMUR
demeurant à LES ROSIERS SUR LOIRE
- Madame BARBEAU Jacqueline
Agent des services techniques, MAIRIE de AVRILLE
demeurant à AVRILLE
- Madame BARC Annick
Conservateur de bibliothèque, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SLD
demeurant à SAUMUR
- Monsieur BARRE Yannick
Agent de maîtrise, MAIRIE de SAUMUR
demeurant à CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT
- Madame BEAUFRETON Ghislaine née BOISSON
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de SAUMUR
demeurant à BAGNEUX
- Madame BELHOMME Michèle née LEMOINE
Agent social, MAIRIE de SAUMUR
demeurant à SAINT LAMBERT DES LEVEES
- Madame BENOIST Françoise née HENRY
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de SAUMUR
demeurant à BAGNEUX
- Madame BERNARD Véronique née DURAND
Agent administratif, MAISON DE RETRAITE de LE MAY SUR EVRE
demeurant à LE MAY-SUR-EVRE
- Monsieur BESNARD Jean-Louis
Adjoint administratif, HOPITAL LYS HYRÔME de CHEMILLE
demeurant à MONTILLIERS
- Madame BEZIAU Véronique
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à ANGERS
- Madame BLAIE Annick née LEVOYE
Assistante maternelle, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION de DOUE LA FONTAINE
demeurant à DOUE-LA-FONTAINE
- Madame BOISSINOT Isabelle née JOUTEAU
Agent administratif, MAIRIE de CHOLET
demeurant à CHOLET
- Madame BONNEAU Danielle
Adjoint administratif, MAIRIE de CHOLET
demeurant à CHOLET
- Madame BOSSARD Nathalie
Infirmière, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à MOZE-SUR-LOUET
- Monsieur BOSSE Michel
Maître ouvrier, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-PRES

- Madame BOUEDEC Janick
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de SAUMUR
demeurant à SAINT HILAIRE SAINT FLORENT

- Madame BOULAY Anne-Marie
Adjoint administratif, MAIRIE de SEGRE
demeurant à SEGRE

- Madame BOUVIER Laurence née PLANCHENault
Assistant d'enseignement artistique, MAIRIE de ANGERS
demeurant à MONTJEAN SUR LOIRE

- Madame BRANCHERIAU Christelle
Auxiliaire de puériculture, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de CHOLET
demeurant à CHOLET

- Madame BRAULT Martine née BRISSET
Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER de SAUMUR
demeurant à VIVY

- Madame BRICAUD Régine née OGER
Infirmière, HOPITAL LYS HYRÔME de CHEMILLE
demeurant à BEAULIEU SUR LAYON

- Monsieur BROSSIER Luc
Agent de maîtrise, MAIRIE de CHOLET
demeurant à LE MAY-SUR-EVRE

- Madame BROUSMICHE Claudie née DIXNEUF
Auxiliaire de puériculture, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de CHOLET
demeurant à CHOLET

- Madame BRU Corinne née SEGALA
Adjoint administratif, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de ANGERS
demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur BUCK Carl
Agent des services techniques, MAIRIE de ANGERS
demeurant à SAINT-BARTHELEMY D'ANJOU

- Madame BURNEAU Marie-France née DUBOIS
Agent des services techniques, MAIRIE de FONTEVRAUD-L'ABBAYE
demeurant à FONTEVRAUD L'ABBAYE

- Madame CAMUS Régine
Agent administratif, HABITAT 49 de ANGERS
demeurant à SEGRE

- Monsieur CARD Dominique
Contremaître, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Madame CHAREIL Monique
Agent administratif, MAIRIE de MONTJEAN-SUR-LOIRE
demeurant à ANGERS

- Monsieur CHARON Bernard
Agent technique, MAIRIE de BEAUPREAU
demeurant à BEAUPREAU

- Madame CHARTIER Marie-Luce née JUTARD
ASEM, MAIRIE de CHOLET
demeurant à CHOLET

- Madame CHASLE Maryvonne née AUMON
ASEM, MAIRIE de CHOLET
demeurant à LA TESSOUALLE

- Monsieur CHENE Didier
Agent technique, MAISON DE RETRAITE de LE MAY SUR EVRE
demeurant à LE MAY-SUR-EVRE

- Madame CHEVALIER Valérie née GARREAU
Aide-soignante, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur CHEVET Bruno
Agent technique, MAIRIE de LES RAIRIES
demeurant à DURTAL

- Monsieur CLOAREC Philippe
Rédacteur, MAIRIE de ANGERS
demeurant à ANGERS

- Madame CLOCHARD Nicole née GUETTE
Educateur jeunes enfants, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de CHOLET
demeurant à CHOLET

- Monsieur COCHELIN Xavier
Agent de maîtrise, MAIRIE de ANGERS
demeurant à CHAMPTOCE-SUR-LOIRE

- Madame COGNEE Marie-Claude née ASSERAY
Agent administratif, MAIRIE de SAINT-JEAN-DE-LINIERES
demeurant à SAINT-JEAN-DE-LINIERES

- Madame COIFFARD Marie-Odile née LOISEAU
Secrétaire, MAIRIE de SAINT-REMY-EN-MAUGES
demeurant à SAINT-REMY-EN-MAUGES

- Monsieur COUDRAY Patrick
Agent technique, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BAUGE
demeurant à BAUGE

- Monsieur COURNEAU Christian
Ouvrier professionnel, CENTRE HOSPITALIER de SAUMUR
demeurant à VILLEBERNIER

- Monsieur COURTIN Bruno
Maître ouvrier, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à ANGERS

- Madame COUSIN Hélène née DESMOULIN
Professeur d'enseignement artistique, MAIRIE de ANGERS
demeurant à ANGERS

- Madame DA SILVA Guénaëlle née BOUET
Agent administratif, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de CHOLET
demeurant à CHOLET

- Monsieur DA-PURIFICACAO Jean-Marie
Agent technique, MAIRIE de LES PONTS-DE-CE
demeurant à LES PONTS-DE-CÉ

- Madame DANIEL Thérèse née COLZA
Agent d'entretien, MAIRIE de ECOUFLANT
demeurant à ECOUFLANT

- Madame DAVID Myriam née BRETEAUDEAU
Agent d'entretien, MAISON DE RETRAITE de LE MAY SUR EVRE
demeurant à JALLAIS

- Monsieur DELESTRE Luc
Aide-soignant, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINT-JEAN-DE-LINIERES

- Monsieur DEROUET Pierre
Agent technique, MAIRIE de SEGRE
demeurant à SEGRE

- Madame DOISNEAU Lydia
Aide-soignante, HOPITAL LOCAL de LONGUE-JUMELLES
demeurant à LONGUE-JUMELLES

- Madame DUNCAN Marie Jacqueline née VIENNE
Agent des services techniques, MAIRIE de AVRILLE
demeurant à AVRILLE

- Madame DURAND Marie-Noëlle
Agent des services techniques, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de ANGERS
demeurant à ANGERS

- Madame DURANDEAU Lydie
Adjoint administratif, HABITAT 49 de ANGERS
demeurant à BEAUCOUZE

- Madame DUWEL Marie-Louise née BETREMIEUX
Agent administratif, MAIRIE de INGRANDES
demeurant à INGRANDES

- Madame ECOLE Christine
Educatrice APS, MAIRIE de CHOLET
demeurant à LA CHAPELLE-DU-GENET

- Madame FONTENEAU Claudine née PIET
Rédacteur, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de CHOLET
demeurant à LE PUY SAINT BONNET

- Monsieur FRADIN Jacky
Agent des services techniques, MAIRIE de GENNES
demeurant à GENNES

- Monsieur GALBRUN Bruno
Agent technique, MAIRIE de ANGERS
demeurant à ANGERS

- Madame GAZON Christine née BRESSIN
Rédacteur, MAIRIE de SAINT-JEAN-DE-LINIERES
demeurant à SAVENNIERES

- Monsieur GILBERT Philippe
Agent de maîtrise, MAIRIE de CHOLET
demeurant à CHOLET

- Madame GILLES Jocelyne née CHEVREUIL
Ouvrier professionnel, HOPITAL LYS HYRÔME de CHEMILLE
demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-BOIS

- Monsieur GIRARD Jean-Yves
Attaché, OFFICE PUBLIC D'H.L.M. de SAUMUR
demeurant à SAUMUR

- Madame GODINEAU Marie-Madeleine née GABORIAU
ASEM, MAIRIE de CHOLET
demeurant à LE PUY SAINT BONNET

- Madame GOSSART Sylvie née VIGNERON
Adjoint administratif, SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS de ANGERS
demeurant à SAINT-JEAN-DE-LINIERES

- Madame GOUJON Louissette
Agent de service, HOPITAL LOCAL de LONGUE-JUMELLES
demeurant à LONGUE-JUMELLES

- Madame GOULU Geneviève
Adjoint administratif, MAIRIE de GENNES
demeurant à GENNES

- Monsieur GRAVELEAU Jack
Agent de salubrité, COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE-AUBANCE de LES PONTS-DE-CÉ
demeurant à SOULAINES-SUR-AUBANCE

- Monsieur GRIMAUD Pierre
Technicien supérieur, HABITAT 49 de ANGERS
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Monsieur GROLLEAU Jean-Luc
Contrôleur de travaux, MAIRIE de CHOLET
demeurant à CHOLET

- Madame GUERIN Marie
Agent des services techniques, MAIRIE de CHOLET
demeurant à CHOLET

- Madame GUERRY Marie-Andrée née MICHEL
Agent administratif, MAISON DE RETRAITE de LE MAY SUR EVRE
demeurant à LE MAY-SUR-EVRE

- Monsieur GUERY Didier
Adjoint administratif, MAIRIE de LA VARENNE
demeurant à SAINT-LAURENT-DES-AUTELS

- Monsieur GUETTE Christophe
Agent technique, MAIRIE de MONTSOREAU
demeurant à FONTEVRAUD L'ABBAYE

- Monsieur GUIBERT Claude
Agent technique, MAISON DE RETRAITE de LE MAY SUR EVRE
demeurant à LE MAY-SUR-EVRE

- Monsieur GUILBAULT Christian
Professeur d'enseignement artistique, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS
demeurant à YZERNAVY

- Monsieur GUILBAULT Francis (En retraite)
Agent de maîtrise, MAIRIE de BOUZILLE
demeurant à BOUZILLE

- Monsieur GUILBAULT Jean-Pierre
Ouvrier professionnel, HOPITAL LYS HYRÔME de CHEMILLE
demeurant à VIHERS

- Madame GUILLAUME Anne-Marie née POISSON
Dietéticienne, CENTRE HOSPITALIER de SAUMUR
demeurant à LES ULMES

- Monsieur GUILLOU Henri
Agent technique, MAIRIE de CHEMILLE
demeurant à LA TOURLANDRY

- Monsieur GUIOCHEAU PIERRE
Assistant spécialisé d'enseignement artistique, MAIRIE de SAUMUR
demeurant à SAUMUR

- Monsieur HANDORIN Pascal
Agent de maîtrise, MAIRIE de TRELAZE
demeurant à LE PLESSIS GRAMMOIRE

- Madame HARRIAU Françoise née VIGNOL
Ouvrière professionnelle spécialisée, CENTRE HOSPITALIER de SAUMUR
demeurant à SAINT-CYR-EN-BOURG

- Madame HERAULT Catherine
ASEM, MAIRIE de CHOLET
demeurant à CHOLET

- Madame HERLAN Véronique née PAPIN
Agent administratif, MAIRIE de CHOLET
demeurant à CHOLET

- Monsieur HOUDIN Daniel
Agent des services techniques, COMMUNAUTE DE COMMUNES REGION DU LION D'ANGERS de SEGRE
demeurant à LE LION-D'ANGERS

- Monsieur JACOB Guy
Infirmier, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SEGRE

- Madame JEAN FRANCOIS Nathalie née AUBERT
Infirmière, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à ANGERS

- Madame JINCHELEAU Geneviève née TATIN
Infirmière, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de CHOLET
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS

- Madame JOLY Michelle née CHARBONNIER
Aide-soignante, HOPITAL LYS HYRÔME de CHEMILLE
demeurant à VIHERS

- Madame JOUIN Agnès née MESNARD
Infirmière, HOPITAL LYS HYRÔME de CHEMILLE
demeurant à MARTIGNE-BRIAND

- Madame JURET Isabelle née ALTERMATT
Infirmière, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU

- Monsieur LAFARGA Miguel
Infirmier psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à BEAUCOUZE

- Monsieur LANGEREAU Joël
Agent des services techniques, MAIRIE de MONTGUILLON
demeurant à MONTGUILLON

- Madame LARAUD Evelyne
Adjoint administratif, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SLD
demeurant à BAGNEUX

- Monsieur LAURENT Claude
Administrateur, MAIRIE de ANGERS
demeurant à ANGERS

- Madame LE BORGNE Marie née LABORIE
Agent des services techniques, MAIRIE de TRELAZE
demeurant à TRELAZE

- Madame LE FLOCH Nicole née ROUSSIASSE
Aide-soignante, HOPITAL LOCAL de LONGUE-JUMELLES
demeurant à LONGUE-JUMELLES

- Monsieur LE RAY Claude
Contremaître, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINT-JEAN-DE-LINIERES

- Monsieur LEBLAY Christophe
Maître ouvrier, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINT REMY LA VARENNE

- Madame LEBOUCHER Dominique
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à LES PONTS-DE-CÉ

- Madame LEFIN Dominique
Educateur, MAIRIE de CHOLET
demeurant à CHOLET

- Madame LEGER Viviane née GUIARD
Infirmière, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur LEGER Yvon
Agent de maîtrise, SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS de ANGERS
demeurant à CANTENAY EPINARD

- Madame LELIEVRE Danielle née MORIN
Auxiliaire de puériculture, MAIRIE de LES PONTS-DE-CE
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Madame LELIEVRE Jacqueline
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à ANGERS

- Monsieur LEMALE Christian
Agent des services techniques, MAIRIE de AVIRE
demeurant à AVIRE

- Monsieur LEMOINE Pascal
Chef de standard téléphonique, CENTRE HOSPITALIER de SAUMUR
demeurant à ARTANNES SUR THOUET

- Monsieur LIAIGRE André
Agent des services techniques, MAIRIE de LA CHAPELLE-DU-GENET
demeurant à LA CHAPELLE-DU-GENET

- Monsieur LIZE Dominique
Ouvrier professionnel, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Madame LOISEAU Marie-Claude née BARANGER
 Auxiliaire de puériculture, MAIRIE de SAUMUR
 demeurant à SAUMUR

- Madame MAHE Mireille
 Agent des services techniques, MAIRIE de CHOLET
 demeurant à CHOLET

- Madame MALINGE Marie née RAVAUD
 Adjoint administratif, MAIRIE de CHOLET
 demeurant à CHOLET

- Madame MANGEARD Odile née GUINAIS
 Auxiliaire de puériculture, MAIRIE de ANGERS
 demeurant à ANGERS

- Madame MARTIN Corinne
 Secrétaire médicale, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
 demeurant à MURS-ERIGNE

- Monsieur MENARD Jean-Luc
 Technicien supérieur, MAIRIE de TRELAZE
 demeurant à TRELAZE

- Monsieur MEUNIER Emmanuel
 Infirmier, CENTRE HOSPITALIER de SAUMUR
 demeurant à SAUMUR

- Madame MORANDEAU Suzanne née LAIDIN
 Agent administratif, MAIRIE de FONTEVRAUD-L'ABBAYE
 demeurant à FONTEVRAUD L'ABBAYE

- Monsieur MOREAU Denis
 Agent technique, MAIRIE de DOUE-LA-FONTAINE
 demeurant à DOUE-LA-FONTAINE

- Madame NAY Patricia née DUCHANTRE
 Agent de service, HOPITAL LOCAL - MAISON DE RETRAITE SAINT NICOLAS de ANGERS
 demeurant à FENEU

- Madame NEAU Maryvonne née PASQUET
 ASEM, MAISON DE RETRAITE de LE MAY SUR EVRE
 demeurant à LE MAY-SUR-EVRE

- Madame NIOLES Claudine née CORVES
 Agent des services techniques, MAIRIE de MONTGUILLON
 demeurant à MONTGUILLON

- Monsieur OLIVIER Philippe
 Agent de maîtrise, SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS de ANGERS
 demeurant à MARCE

- Monsieur PAVILLON Christian
 Agent de maîtrise, MAIRIE de MARTIGNE-BRIAND
 demeurant à MARTIGNE-BRIAND

- Monsieur PEIGNE Jérôme
 Agent d'entretien , MAIRIE de BEAUCOUZE
 demeurant à ANGERS

- Monsieur PERRAUD Etienne
 Infirmier psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
 demeurant à MOZE-SUR-LOUET

- Madame PICHON Ginette née ORTION
 ASEM, MAIRIE de ANGERS
 demeurant à ANGERS

- Madame PICHON Roseline née BATTAIS
 ASEM, MAIRIE de TRELAZE
 demeurant à MAZE

- Madame PINEAU Sylvie
 Adjoint administratif, OPAC ANGERS HABITAT
 demeurant à ANGERS

- Monsieur POIRIER Laurent
Agent technique, MAIRIE de CHOLET
demeurant à BEAUPREAU

- Monsieur PROULT Claude
Agent de maîtrise, MAIRIE de AVRILLE
demeurant à AVRILLE

- Madame PUPESCHI Martine
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER de SAUMUR
demeurant à SAUMUR

- Madame PYRE Blandine
Attaché, SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS de ANGERS
demeurant à ANGERS

- Madame QUEFFEULOU Paulette
Educatrice de jeunes enfants, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à ANGERS

- Monsieur QUIVOOIJ Abraham
Professeur d'enseignement artistique, MAIRIE de ANGERS
demeurant à LE GUEDENIAU

- Madame RABOUESNEL Evelyne née GROIZET
Agent des services hospitaliers, HOPITAL LOCAL de POUANCE
demeurant à POUANCE

- Madame RAIMBAULT Annie
Auxiliaire de puériculture, MAIRIE de ANGERS
demeurant à ANGERS

- Madame RAIMBAULT Edith
Educatrice de jeunes enfants, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à BOUCHEMAINE

- Madame RANNOU Anne née DELAUNAY
Attaché, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de ANGERS
demeurant à ANGERS

- Monsieur RENOY Yannick
Aide-soignant, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Monsieur REVEILLERE Dominique
Chef de standard téléphonique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à ANGERS

- Monsieur RICHARD Joël
Agent technique, MAIRIE de CHOLET
demeurant à CHOLET

- Madame RIVET Lucette née LOISEAU
ASEM, MAISON DE RETRAITE de LE MAY SUR EVRE
demeurant à LE MAY-SUR-EVRE

- Monsieur RIVOAL Christian
Agent de maîtrise, SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS de ANGERS
demeurant à LA DAGUENIERE

- Monsieur ROBERT Elie
Agent des services techniques, MAIRIE de BRAIN-SUR-L'AUTHION
demeurant à BLAISON-GOHIER

- Monsieur ROGER Gilbert
Agent des services techniques, MAIRIE de BLOU
demeurant à BLOU

- Madame ROBIN Maryline née BARRAUD
Infirmière, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS
demeurant à MAZIERES-EN-MAUGES

- Madame ROBINEAU Muriel née SALIOU
Rédacteur, MAIRIE de ANGERS
demeurant à BRIOLLAY

- Madame RODIER Michelle née DEVRIENDT
Rédacteur, MAIRIE de SAUMUR
demeurant à SAINT PHILBERT DU PEUPLE

- Monsieur ROUILLE Jean-Luc
Agent technique, MAIRIE de CHOLET
demeurant à CHOLET

- Monsieur ROUSSES Gilles
Gardien d'immeuble, OPAC ANGERS HABITAT
demeurant à TRELAZE

- Monsieur ROYNARD Patrick
Agent des services techniques, MAIRIE de SAVENNIERES
demeurant à BOUCHEMAINE

- Madame SAMSON Sophie née DUPUIS
Maître ouvrier, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à LES PONTS-DE-CÉ

- Monsieur SCHOENOWSKI Serge
Assistant spécialisé d'enseignement artistique, MAIRIE de SAUMUR
demeurant à SAUMUR

- Madame SIMON Sophie
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de SAUMUR
demeurant à SAINT LAMBERT DES LEVEES

- Monsieur SOULARD Philippe
Agent technique , MAIRIE de AVRILLE
demeurant à ECOUFLANT

- Madame SUIRE Catherine née HASCOET
Agent de service, HOPITAL LOCAL - MAISON DE RETRAITE SAINT NICOLAS de ANGERS
demeurant à AVRILLE

- Monsieur SUPLOT Christophe
Agent de maîtrise, MAIRIE de CHOLET
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-LA-MARCHE

- Monsieur SUPLOT Yannick
Agent technique, MAIRIE de CHOLET
demeurant à LA SEGUINIÈRE

- Madame SUREAU Sylvie née LEDRU
Infirmière, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à ANGERS

- Monsieur SYLVERT Denis
Ouvrier professionnel, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Monsieur SYLVERT Xavier
Aide soignant, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Madame TAUNAI Chantal née BEAUFRETON
Auxiliaire de puériculture, MAIRIE de ANGERS
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Monsieur THOMAS Jean
Agent de maîtrise, MAIRIE de CHOLET
demeurant à CHOLET

- Madame TOUZET Brigitte née GAULT
Assistante de conservation , MAIRIE de LES PONTS-DE-CE
demeurant à VALANJOU

- Madame TRAMON Laurence née MOUGEL
Attaché, MAIRIE de ANGERS
demeurant à ANGERS

- Madame VAUDEZ Patricia
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de LAVAL
demeurant à SEGRE

- Monsieur VIERON Arnaud
Agent de maîtrise, MAIRIE de ANGERS
demeurant à CANTENAY EPINARD

- Madame VIERRON Martine
ASEM, MAIRIE de ANGERS
demeurant à TRELAZE

- Madame VINCENT Chantal née BELLOT
Rédacteur, MAIRIE de GESTE
demeurant à LE MAY-SUR-EVRE

- Monsieur WACHE Laurent
Aide-soignant, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à FONTAINE MILON
Médaille VERMEIL

- Monsieur ADAM Jean-Claude
Agent des services hospitaliers, HOPITAL LOCAL de POUANCE
demeurant à ARMAILLE

- Madame AIRAULT Denise née GUIGNON (En retraite)
Rédacteur, MAIRIE de CHOLET
demeurant à CHOLET

- Monsieur ALLARD Jean-Yves
Agent de maîtrise, MAIRIE de LES PONTS-DE-CE
demeurant à LES PONTS-DE-CÉ

- Madame ANDREAU Claudine née PIGNOL
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à LES PONTS-DE-CÉ

- Madame ARRAIZA Nathalie
Infirmière, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINT-MELAIN-SUR-AUBANCE

- Monsieur AUBERGER François
Technicien supérieur, MAIRIE de ECOUFLANT
demeurant à CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT

- Madame AUTRET Françoise née DIEUMEGARD
Secrétaire médicale, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINT-LEGER-DES-BOIS

- Madame BASQUE Louissette née LE NOTRE
Infirmière anesthésiste, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE de NANTES
demeurant à CHOLET

- Monsieur BAUDRY Jean-Baptiste
Agent technique, MAIRIE de ANGERS
demeurant à LES PONTS-DE-CÉ

- Madame BENETEAU Marie-Madeleine née RUELLAND
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE de NANTES
demeurant à CHAMPTOCEAUX

- Monsieur BLAISONNEAU Michel
Ingénieur, HABITAT 49 de ANGERS
demeurant à LES PONTS-DE-CÉ

- Madame BODET Annette née BAROUILLET
Cadre de santé, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à MURS-ERIGNE

- Madame BODET Martine née GARREAU
Aide-soignante, HOPITAL LOCAL - MAISON DE RETRAITE SAINT NICOLAS de ANGERS
demeurant à AVRILLE

- Monsieur BODY René
Agent de salubrité, SMITOM de DOUE LA FONTAINE
demeurant à DOUE-LA-FONTAINE

- Madame BOISSEAU Marie
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à CHEMELLIER

- Monsieur BOUET Lucien
Agent technique, ANGERS LOIRE METROPOLE
demeurant à ANGERS

- Monsieur BOULAY Jackie
Adjoint administratif, MAIRIE de SAUMUR
demeurant à VILLEBERNIER

- Madame BOURGOUIN Bernadette née CHAZE
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Madame BOURRET Danièle née DUBUISSON (En retraite)
Agent des services techniques, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SLD
demeurant à SAINT HILAIRE SAINT FLORENT

- Madame BOUTEILLER Joëlle née HESLOT
Agent d'entretien, MAIRIE de MOULIHERNE
demeurant à MOULIHERNE

- Monsieur BRAUD Jean-Paul
Directeur général des services, MAISON DE RETRAITE de LE MAY SUR EVRE
demeurant à JALLAIS

- Monsieur BREHERET Philippe
Adjoint administratif, MAIRIE de BEAUPREAU
demeurant à BEAUPREAU

- Madame BREHIN Martine née DOURMAT
Adjoint administratif, MAIRIE de ECOUFLANT
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Madame BRIAND Françoise née DUPE
ASEM, MAIRIE de ANGERS
demeurant à ANGERS

- Madame BRICAULT Laurence
infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à ANGERS

- Madame BRICHARD Claudette
Adjoint administratif, CENTRE DE GESTION FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE de ANGERS
demeurant à ANGERS

- Monsieur BRICHETEAU Jean-Pierre
Agent de maîtrise, MAIRIE de SAUMUR
demeurant à SAUMUR

- Monsieur BROGARD Philippe
Agent technique, MAIRIE de ANGERS
demeurant à LA BOHALLE

- Monsieur BRUNET Patrice
Infirmier psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à LA DAGUENIERE

- Monsieur CAILLIEZ Jacques
Infirmier psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à LA BOHALLE

- Madame CASTERAN Annie née CHEVRIER
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Monsieur CHAIN Dominique
Adjoint administratif, HABITAT 49 de ANGERS
demeurant à LES PONTS-DE-CÉ

- Madame CHARRIER Anita
Adjoint administratif, OFFICE PUBLIC D'H.L.M. de SAUMUR
demeurant à ROU-MARSON

- Madame CHASSAGNON Françoise née DEFAYE
Rédacteur, MAIRIE de ANGERS
demeurant à FENEU

- Madame CHAUVÉAU Patricia
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à ANGERS

- Madame CHAVENEAU Christiane née DUCHENE
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE

- Monsieur CHENEAU Daniel
A.S.H. qualifié, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à CORNILLE-LES-CAVES

- Monsieur CHEVALIER Bernard
Contrôleur de travaux, OPAC ANGERS HABITAT
demeurant à TRELAZE

- Madame COLIN Ghislaine
Auxiliaire puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER de SAUMUR
demeurant à SAUMUR

- Madame CORABOEUF Jeanine née COULBAULT
Adjoint administratif, SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS de ANGERS
demeurant à BEAUCOUZE

- Monsieur COURAUD Alain
Adjoint administratif, MAIRIE de CHOLET
demeurant à CHOLET

- Madame COUSIN Elisabeth née ROCHE
Attaché, MAIRIE de CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE
demeurant à CONTIGNE

- Madame DAILLIERE Nicole née BELLANGER
A.S.H. qualifié, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à LE PLESSIS GRAMMOIRE

- Monsieur DAUFOUY Jean-Pierre
Agent des services techniques, MAIRIE de FENEU
demeurant à FENEU

- Madame DAVID Anne-Marie née CAILLAUD
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à ANGERS

- Monsieur DELAPORTE Jean-Charles
Infirmier psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE

- Monsieur DELHUMEAU Patrick
Agent de maîtrise, MAIRIE de ANGERS
demeurant à AVRILLE

- Madame DELUMEAU Claudine née COTTANCEAU
Attaché, MAIRIE de VALANJOU
demeurant à VALANJOU

- Madame DEMEURE Claudie née CHAUMOND
Maître ouvrier, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à ANGERS

- Madame DESBLE Colette née DOUSSIN
Aide-soignante, HOPITAL LOCAL de POUANCE
demeurant à CARBAY

- Monsieur DESLOGES Prosper
Agent des services techniques, MAIRIE de ANGERS
demeurant à ANGERS

- Madame DOUAUD Marie-Noëlle
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à ANGERS

- Monsieur DUPUY Christian
Infirmier psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINT JEAN DES MAUVRETS

- Madame DUPUY Jacqueline née BOSSARD
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINT JEAN DES MAUVRETS

- Madame DURAND Brigitte née METRY
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER de SAUMUR
demeurant à FONTEVRAUD L'ABBAYE

- Monsieur DURAND Jean-Claude
Agent de maîtrise, MAIRIE de AVRILLE
demeurant à AVRILLE

- Madame DUVIVIER Marylène née LE GUILLARD
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à BRISSAC-QUINCE

- Monsieur ECHALIER Alain
Agent des services techniques, MAIRIE de ANGERS
demeurant à BEAUCOUZE

- Monsieur ESNAULT Michel
Agent technique, MAIRIE de LONGUE-JUMELLES
demeurant à LONGUE-JUMELLES

- Madame FATINES CHARRIER Jézabel née CHARRIER
infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à JUIGNE-SUR-LOIRE

- Monsieur FERANT Patrick
Agent technique, OPAC ANGERS HABITAT
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Madame FERON Sylvie née VERRIER
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à ANGERS

- Madame FERREIRA DOS SANTOS Rose-Marie née HERAULT
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à BAUNE

- Madame FOUIN Monique née ARGAND
Cadre de santé, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à AVIRE

- Madame GAC Annie
Adjoint administratif, MAIRIE de ANGERS
demeurant à LES PONTS-DE-CÉ

- Monsieur GALISSON Claude
Adjoint administratif, HOPITAL LOCAL de POUANCE
demeurant à POUANCE

- Madame GANDUBERT Monique
Secrétaire médicale, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à BEAUCOUZE

- Madame GAPAILLARD Odile née JOUAN
Infirmière, HOPITAL LOCAL - MAISON DE RETRAITE SAINT NICOLAS de ANGERS
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Monsieur GICQUEL Bernard
Infirmier psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à MOZE-SUR-LOUET

- Madame GILBERT Huguette née GARNIER
Agent des services techniques, MAIRIE de LA VARENNE
demeurant à LA VARENNE

- Monsieur GIRARD André
Agent chef, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à MURS-ERIGNE

- Monsieur GOHARD Serge
Agent des services techniques, MAIRIE de ANGERS
demeurant à ANGERS

- Monsieur GOHIER Jean-Claude
Agent des services techniques, MAIRIE de ANGERS
demeurant à CORZE

- Madame GRANNEC Armelle
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à ANGERS

- Madame GREFFIER Lydie
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à ANGERS

- Monsieur GRIPPAY Michel
Agent technique, MAIRIE de ANGERS
demeurant à ANGERS

- Monsieur GROSBOIS Joël
Agent technique, MAIRIE de DURTAL
demeurant à DURTAL

- Monsieur GUEDON René
Contrôleur de travaux, MAIRIE de CHOLET
demeurant à CHOLET

- Madame GUERINET Lydie née FERCHAUD
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER de SAUMUR
demeurant à SAUMUR

- Monsieur GUIBERT Christian
Attaché, MAIRIE de ANGERS
demeurant à ANGERS

- Monsieur GUINAUDEAU Michel
Agent des services techniques, MAIRIE de CHOLET
demeurant à COSSE D'ANJOU

- Madame GUINEFOLEAU Isabelle
Adjoint administratif, MAIRIE de ANGERS
demeurant à ANGERS

- Madame HAIE Catherine née GASNIER
Attaché, COMMUNAUTE DE COMMUNES de CHAMPTOCEAUX
demeurant à BOUZILLE

- Monsieur HENRY Alain
Professeur d'enseignement artistique, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS
demeurant à MONTREVAULT

- Madame HERAULT Monique
Attaché, MAIRIE de INGRANDES
demeurant à INGRANDES

- Monsieur HOUET Joseph
Agent technique, COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE-AUBANCE de LES PONTS-DE-CÉ
demeurant à MOZE-SUR-LOUET

- Monsieur JOUSSELIN Michel
Agent des services techniques, MAIRIE de SAUMUR
demeurant à VARENNES SUR LOIRE

- Madame JUDALET Martine née GAGNEUX
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SOULAINES-SUR-AUBANCE

- Madame LEBAILLY Joëlle
Bibliothécaire, MAIRIE de ANGERS
demeurant à DENEÉ

- Monsieur LECOMTE Jean-Claude
Contrôleur de travaux, C.N.F.P.T. de ANGERS
demeurant à TIERCE

- Monsieur LECOMTE Philippe
 Educateur APS, MAIRIE de CHOLET
 demeurant à CHOLET

- Madame LECROIX Annie née BOURSIER
 Cadre supérieur de santé, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
 demeurant à BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Madame LEFEUVRE Ghislaine
 Rédacteur, HABITAT 49 de ANGERS
 demeurant à AVRILLE

- Monsieur LEGER Michel
 Agent technique, MAIRIE de CHOLET
 demeurant à SAINT-ANDRE-DE-LA-MARCHE

- Monsieur LEMER Claude
 Agent des services techniques, MAIRIE de LONGUE-JUMELLES
 demeurant à LONGUE-JUMELLES

- Monsieur LEONARDON Yves
 Maître ouvrier, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
 demeurant à LES PONTS-DE-CÉ

- Monsieur LEPAGE Yannick
 Agent de maîtrise, MAIRIE de CHOLET
 demeurant à CHOLET

- Madame LETHIELLEUX Elisabeth
 Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
 demeurant à ANGERS

- Monsieur LEVRON Joël
 Agent technique, MAIRIE de JALLAIS
 demeurant à JALLAIS

- Madame LIARD Simone née PERTRON
 A.S.H. qualifié, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
 demeurant à MURS-ERIGNE

- Monsieur LOWRY John
 Directeur d'enseignement artistique, MAIRIE de ANGERS
 demeurant à ANGERS

- Madame LUCAS Chantal
 Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
 demeurant à ANGERS

- Monsieur LUMINEAU Bernard
 Contrôleur de travaux, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SLD
 demeurant à VARRAINS

- Madame MADIOT Catherine née LEBOEUF
 Aide-soignante, HOPITAL LOCAL - MAISON DE RETRAITE SAINT NICOLAS de ANGERS
 demeurant à ANGERS

- Madame MAILLARD Liliane (En retraite)
 Agent technique, MAIRIE de CHOLET
 demeurant à CHOLET

- Monsieur MANCEAU Philippe
 Agent de salubrité, COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE-AUBANCE de LES PONTS-DE-CÉ
 demeurant à SAINT JEAN DES MAUVRETS

- Madame MARONGIO Brigitte
 Cadre supérieur de santé, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
 demeurant à ANGERS

- Monsieur MATTOU Edgard
 Attaché, ANGERS LOIRE METROPOLE
 demeurant à ANGERS

- Madame MERLET Mireille née CHAUVEAU
 Agent de maîtrise, MAIRIE de CHEMILLE
 demeurant à JALLAIS

- Monsieur MOREAU Joseph
 Secrétaire médical, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
 demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Monsieur MOTARD Didier
 Educateur APS, MAIRIE de CHOLET
 demeurant à CHOLET

- Monsieur MOUTRET Guy
 Agent des services techniques, MAIRIE de FONTEVRAUD-L'ABBAYE
 demeurant à FONTEVRAUD L'ABBAYE

- Monsieur MURIAN Philippe
 Educateur d'activités physiques et sportives, MAIRIE de ANGERS
 demeurant à LE PLESSIS GRAMMOIRE

- Madame NICOLAS Chantal
 Rédacteur, MAIRIE de AVRILLE
 demeurant à LES PONTS-DE-CÉ

- Madame NORMAND Andrée née COUDERT
 Contremaître, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
 demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Madame ONDET Monique née GAUTHIER
 Rédacteur, MAIRIE de CHOLET
 demeurant à CHOLET

- Madame OTT Jacqueline née FESCHOTTE
 Professeur d'enseignement artistique, MAIRIE de ANGERS
 demeurant à ANGERS

- Madame OUVRARD Marie-Noëlle née URVOY
 Adjoint administratif, HOPITAL LYS HYRÔME de CHEMILLE
 demeurant à CHEMILLE

- Madame PAUMIER Martine
 Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER de SAUMUR
 demeurant à SAUMUR

- Monsieur PELLETIER Bernard
 Adjoint administratif, SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS de ANGERS
 demeurant à ANGERS

- Monsieur PELUAU Bernard
 Agent des services techniques, MAIRIE de SAINT-MARTIN-DU-BOIS
 demeurant à SAINT MARTIN DU BOIS

- Madame PITON Pascale née BESNARD
 Aide-soignante, HOPITAL LOCAL - MAISON DE RETRAITE SAINT NICOLAS de ANGERS
 demeurant à SOULAIRES-ET-BOURG

- Madame PROUX Lucette née GUITTON
 ASEM, MAIRIE de LONGUE-JUMELLES
 demeurant à LONGUE-JUMELLES

- Monsieur QUELIN Bruno
 Conseiller APS, MAIRIE de ANGERS
 demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur RAGUENEAU Jean-Jacques
 Agent technique, MAIRIE de ANGERS
 demeurant à ANGERS

- Monsieur RENOU Gérard
 Contremaître, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
 demeurant à CORZE

- Monsieur RONNE Claude
 Agent technique, MAIRIE de ANGERS
 demeurant à AVRILLE

- Monsieur ROUILLER Bernard
 Agent technique en chef, MAIRIE de SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES
 demeurant à SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES

- Monsieur ROUSSIASSE Daniel
Agent des services techniques, MAIRIE de LONGUE-JUMELLES
demeurant à LONGUE-JUMELLES

- Monsieur SAVIDAN Christian
Agent technique, ANGERS LOIRE METROPOLE
demeurant à SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU

- Madame SECHER Michèle née DUPERRAY
Adjoint administratif, MAIRIE de LA VARENNE
demeurant à LA VARENNE

- Madame SIGOGNE Catherine
Aide-soignante, HOPITAL LOCAL - MAISON DE RETRAITE SAINT NICOLAS de ANGERS
demeurant à ANGERS

- Monsieur SOURICE Jacques
Adjoint administratif, MAISON DE RETRAITE de LE MAY SUR EVRE
demeurant à CHOLET

- Madame STEPHAN Anne-Marie née LABEYRIE
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Madame TELLIER Martine née RIGAL
Cadre de santé, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à MAZE

- Monsieur THEBAULT Bernard
Infirmier psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à TRELAZE

- Monsieur TISON Bernard
Agent de maîtrise, MAIRIE de CHOLET
demeurant à LA ROMAGNE

- Madame TISSEAU Nelly
Adjoint administratif, MAIRIE de LES PONTS-DE-CE
demeurant à LES PONTS-DE-CÉ

- Madame TRAMHEL Chantal
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à ANGERS

- Monsieur TREMPE Christian
Agent de maîtrise , MAIRIE de LONGUE-JUMELLES
demeurant à LONGUE-JUMELLES

- Monsieur TRULLA Philippe
Contrôleur de travaux, ANGERS LOIRE METROPOLE
demeurant à ANGERS

- Madame VALY Dominique née LAIZE
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à LES PONTS-DE-CÉ

- Monsieur VANNIER Michel
Technicien, OPAC ANGERS HABITAT
demeurant à TRELAZE

- Monsieur VENDEE Gilbert
Agent de maîtrise, MAIRIE de CHOLET
demeurant à LA TESSOUALLE

- Monsieur VIDONI Denis
Agent de maîtrise, ANGERS LOIRE METROPOLE
demeurant à SAINT-BARTHELEMY D'ANJOU

- Monsieur VILLENEUVE Gabriel
Agent des services techniques, MAIRIE de CHOLET
demeurant à CHOLET

- Madame VIRIEUX Monique née LHOMMEDET
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de SAUMUR
demeurant à SAINT LAMBERT DES LEVEES

Médaille OR

- Monsieur ARRIAU Jean-Paul
Technicien supérieur, CENTRE HOSPITALIER de SAUMUR
demeurant à ANGERS
- Monsieur AUBRY Jean-Paul (En retraite)
Agent de maîtrise, MAIRIE de MAZE
demeurant à MAZE
- Madame AUDUSSEAU Anne
Aide-soignante, MAISON DE RETRAITE de FENEU
demeurant à FENEU
- Madame BASSET Nicole née LARDEUX (En retraite)
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à MURS-ERIGNE
- Madame BEAUFRERE Christine née CATHELINÉAU
Secrétaire médicale, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à ANGERS
- Monsieur BESNARD Jean-Luc
Cadre de santé, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINT AUBIN DE LUIGNE
- Monsieur BLANCHARD Daniel
Agent technique principal, MAIRIE de CHOLET
demeurant à LA TESSOUALLE
- Madame BOREL Anne-Marie née CHARPENTIER
Auxiliaire de soin, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SAUMUR
demeurant à BAGNEUX
- Monsieur BRIAND Yves
Agent technique, MAIRIE de ANGERS
demeurant à ANGERS
- Monsieur CHAILLOU Marie-Joseph
Agent de maîtrise, MAIRIE de ANGERS
demeurant à ANGERS
- Monsieur CHOTARD Yves
Agent technique, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS
demeurant à SAINT LEGER SOUS CHOLET
- Monsieur CONGNARD André
Technicien supérieur, MAIRIE de ANGERS
demeurant à JARZE
- Monsieur DEBLED Jean-Luc
Agent de maîtrise, MAIRIE de ANGERS
demeurant à ANGERS
- Monsieur DEKENS Paul
Rédacteur , COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SLD
demeurant à SAINT HILAIRE SAINT FLORENT
- Madame DELIAIRE Claudine née CHARRON
ASEM, MAIRIE de ANGERS
demeurant à LES PONTS-DE-CÉ
- Madame DICHETEAU Marylène née FROUARD
ATSEM, MAIRIE de SAINT-MACAIRES-EN-MAUGES
demeurant à SAINT-MACAIRES-EN-MAUGES
- Madame DUCHENE Monique née DUPUIS
Infirmière, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à CHARCE-SAINT-ELLIER-SUR-AUBANCE
- Madame DUGUY Marie-Françoise
Adjoint administratif, MAIRIE de CHOLET
demeurant à CHOLET

- Madame EVEZARD Annick née CHASTEL
Aide-soignante, HOPITAL LOCAL de POUANCE
demeurant à POUANCE

- Madame FERRAND Line née RICHARD
Rédacteur, MAIRIE de TRELAZE
demeurant à BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Madame FUSIL Claudette
Adjoint administratif, MAIRIE de CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE
demeurant à CHATEAUNEUF SUR SARTHE

- Monsieur GABARD Joël
Agent de maîtrise, MAIRIE de CHOLET
demeurant à CHOLET

- Madame GAINARD Claudette née RAYMOND (En retraite)
Adjoint des cadres, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Monsieur GALARD Christian (En retraite)
Infirmier psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à MAZE

- Monsieur GALISSON Gustave
Agent de maîtrise, MAIRIE de SEGRE
demeurant à SEGRE

- Monsieur GARNIER Jacquie
Agent de maîtrise, MAIRIE de BOUCHEMAINE
demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur GILARDEAU Gérald
Contrôleur de travaux, MAIRIE de LES PONTS-DE-CE
demeurant à MURS-ERIGNE

- Madame GUIHO Armelle née OUVRARD
Rédacteur en chef, MAIRIE de GESTE
demeurant à GESTE

- Madame HOEL Joëlle née CAILLAUX
Directrice, MAISON DE RETRAITE de FENEU
demeurant à FENEU

- Monsieur HUCHET YVES
Garde-champêtre, MAIRIE de LE LOUROUX-BECONNAIS
demeurant à LE LOUROUX BECONNAIS

- Monsieur JOS Daniel
Agent-chef, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à MURS-ERIGNE

- Madame JOVER Yvonne
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à ANGERS

- Madame KLEIN Mireille
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à LES PONTS-DE-CÉ

- Monsieur LEBRUN Rémy (En retraite)
Contremaître, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Monsieur LECLERC Alain (En retraite)
Contremaître, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à ANGERS

- Monsieur LEFORT Serge
Agent de maîtrise, MAIRIE de CHOLET
demeurant à SAINT LEGER SOUS CHOLET

- Monsieur LEGUAY Claude
Ingénieur, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SLD
demeurant à CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT

- Monsieur LEPAGE Jean-Pierre
Adjoint administratif, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de ANGERS
demeurant à ANGERS

- Madame LIVET Marie-Claude née THOMAS
Adjoint administratif, MAIRIE de AVRILLE
demeurant à ANGERS

- Madame MAILLET Chantal née ESNAULT
Secrétaire médicale, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Monsieur MASSICOT Claude
Agent de salubrité, SMITOM de DOUE LA FONTAINE
demeurant à DOUE-LA-FONTAINE

- Monsieur MAUDEMMAIN Gérard
Agent de maîtrise, ANGERS LOIRE METROPOLE
demeurant à SOUCELLES

- Madame MAURIER Michelle née OLIVIER (En retraite)
Cadre de santé, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Madame MENARD Monique née CROSNIER
Rédacteur, MAIRIE de MURS-ERIGNE
demeurant à MURS-ERIGNE

- Monsieur MENARD Patrick
Agent technique, MAIRIE de ANGERS
demeurant à ANGERS

- Monsieur MORELET Joël
Adjoint administratif, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de ANGERS
demeurant à LES PONTS-DE-CÉ

- Madame NEAU Joseline née BLOUIN
Puéricultrice, MAIRIE de ANGERS
demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur NOUVEL Marc
Ouvrier professionnel, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Monsieur OBLIGIS Jacques
Ingénieur, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SLD
demeurant à SAUMUR

- Monsieur PALARD Georges
Agent technique, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS
demeurant à LA TESSOUALLE

- Monsieur PAQUIER Jean
Assistant de conservation, MAIRIE de CHOLET
demeurant à CHOLET

- Madame PASQUET Marie-Thérèse née DURR
Chargée de clientèle, OPAC-SEVRE LOIRE HABITAT de CHOLET
demeurant à LE PUY SAINT BONNET

- Madame PEAN Marie-Christine née SOURISSEAU
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à TRELAZE

- Monsieur PETIT Marc
Ingénieur principal, MAIRIE de ANGERS
demeurant à SAINT-BARTHELEMY D'ANJOU

- Monsieur PREZELIN Frédéric
Adjoint administratif, HABITAT 49 de ANGERS
demeurant à ANGERS

- Madame RAGUENEAU Marie-Paule
ATSEM, MAIRIE de LES PONTS-DE-CE
demeurant à LES PONTS-DE-CÉ

- Monsieur REMOUE Daniel
Contrôleur de travaux, HABITAT 49 de ANGERS
demeurant à VERN-D'ANJOU

- Monsieur RETAILLEAU Claude
Agent technique, MAIRIE de CHOLET
demeurant à LA TESSOUALLE

- Monsieur REVEILLERE Henri
Agent technique, MAIRIE de CHOLET
demeurant à CHOLET

- Monsieur RICHARD Jean-Marc
Agent des services techniques, MAIRIE de LES PONTS-DE-CE
demeurant à LES PONTS-DE-CÉ

- Madame RIDEAU Claudette née FERTRE
Adjoint administratif, MAIRIE de ANGERS
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Monsieur ROCHARD Georges
Rédacteur, MAIRIE de CHOLET
demeurant à CHOLET

- Monsieur SALAUN Gilles
Directeur, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Monsieur SANCHEZ Francis
Agent de salubrité, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS
demeurant à CHOLET

- Madame SAUTON Anne-Marie (En retraite)
Infirmière psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à LES PONTS-DE-CÉ

- Monsieur SUPIOT Etienne
Agent de maîtrise, MAIRIE de CHOLET
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS

- Madame THOMAS Annick née HERVOUET
Assistante de conservatoire, MAIRIE de ANGERS
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Madame THOMAS Christiane née BONNIN
Infirmière, MAIRIE de ANGERS
demeurant à ETRICHE

- Madame TOURTE-BLOT Marie-Hélène
Rédacteur, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SLD
demeurant à SAUMUR

- Monsieur WITASSE Bernard
Ingénieur, MAIRIE de ANGERS
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Monsieur YVINEC Jean-Michel
Infirmier psychiatrique, CESAME de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
demeurant à MURS-ERIGNE

Article 3 :- Le secrétaire général et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 14 décembre 2006
Le Préfet

Jean-Claude VACHER

BCAB n°2006-170

ARRETE

accordant la médaille d'honneur du travail

Promotion du 1^{er} Janvier 2007

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- Monsieur ABEADEL Jean-Marc

Attaché commercial, MARTIN RONDEAU, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.

demeurant à GEE

- Monsieur ADAM Guy

Monteur-câbleur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.

demeurant à SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES

- Monsieur AGOSTINI Jacques

Agent technico-commercial, MIROITERIES DE L'OUEST, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

demeurant à ANGERS

- Monsieur AIT KAHMA Ahmed

Peintre en bâtiment, LUCAS, ANGERS.

demeurant à ANGERS

- Madame ALBERT Laurence

Assistante comptable, SOREGOR, ANGERS.

demeurant à SOULAINES-SUR-AUBANCE

- Monsieur ALLARD Gérard

Chauffeur, BODYCOTE, CHASSIEU.

demeurant à CHAUDRON-EN-MAUGES

- Madame FRANCOIS Laurence née ALUSSE

Collaboratrice comptable, SOREGOR, ANGERS.

demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Madame AMICEL Marie-Thérèse née BESNIER

Approvisionneur, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.

demeurant à ANDARD

- Monsieur ARNAUD Thierry

Chef d'équipe, SCREG OUEST, SAINT-HERBLAIN.

demeurant à LIRE

- Madame ARNOU Martine née MINGOT

Piqueuse, CENTRALE D'ACHATS ZANNIER, SAINT-CHAMOND.

demeurant à CHOLET

- Monsieur ASAL Roland

Directeur commercial, MIROITERIES DE L'OUEST, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.

demeurant à TRELAZE

- Madame AUBERT Jeannine née THIBault (En retraite)

Employée administrative, GARAGE DE BRETAGNE, ANGERS.

demeurant à SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU

- Monsieur AUGEREAU Jean

Ouvrier en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.

demeurant à BEAUPREAU

- Monsieur AUMONT Pascal

Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.

demeurant à VERNANTES

- Madame AUPROUX Marilène née METAYER

Employée administratif, DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE, VERNEUIL EN HALATTE (Agence de Cholet).

demeurant à TREMENTINES

- Monsieur AUVIN Christian

Directeur, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.

demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Madame BABIN Martine née CHEVALIER
Gestionnaire de personnel, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à SAINT-MELAIN-SUR-AUBANCE

- Madame BABLEE Claudette née POIRIER
Femme de service, FOYER DARWIN, ANGERS.
demeurant à LE PLESSIS-MACE

- Monsieur BADREAU Didier
Piéceur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à LA TESSOUALLE

- Monsieur BRILLAND Didier
Agent de service, RESTAURANT UNIVERSITAIRE BEAUX-ARTS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur BAILLERGEAU Jean-Pierre
Responsable exploitation, ND LOGISTICS, TOULOUSE.
demeurant à CHEMILLE

- Monsieur BANCHEREAU Michel
Plombier, SIEMS, SAUMUR.
demeurant à LES ULMES

- Madame BARANGER Irène née CLUZEL
Agent de production, S2IM SAS, CHOLET .
demeurant à JALLAIS

- Monsieur BARDOU Paul
Ouvrier de fabrication, CHARAL, CHOLET.
demeurant à BEAUPREAU

- Madame BARLOUIS Patricia née ROCHE
Vendeuse téléphonique, MARTIN RONDEAU, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Madame BARON Claudie née BRETEAUDEAU
Agent de maîtrise, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur BARON Loïc
Employé d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur BARRAUD Christophe
Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
demeurant à VERNANTES

- Madame BARRE Catherine née PRIGENT
Comptable, ARCEAU ESAT, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Madame BARRE Claudine née CHENE
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à ANDREZE

- Madame BARRE Marie-Claude née GREGOIRE
Administrateur informatique, FLORY, CHOLET.
demeurant à SAINT-MACAIRES-EN-MAUGES

- Monsieur BARRE Patrick
Vendeur libre service, DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE, VERNEUIL EN HALATTE (Agence de Cholet).
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame BARRE Sylva née FROGE
Employée de banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES (Agence de Chemille).
demeurant à TRELAZE

- Madame BATARD Claire
Comptable, GIE CIPA CIV, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur BAUDON Frédéric
 Chef d'équipe, CHARAL, CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Madame BOUGOUIN Jacqueline
 Agent de service, CROUS , NANTES.
 demeurant à ANGERS

- Madame BAZANTAY Nathalie née DUBOIS
 Comptable, TIJOU, LA SALLE-DE-VIHIERS.
 demeurant à LA SALLE-DE-VIHIERS

- Madame BEAUPERIN Odile née POUREAU
 Employée service comptabilité, DOREL FRANCE, CHOLET CEDEX.
 demeurant à NUAILLE

- Monsieur BEDOUET Bernard
 Technicien d'atelier, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
 demeurant à BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Madame BEILLOUIN Corinne née LAGENE BRE
 Chargée de domaine de formation, CNP ASSURANCES, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur BELAUD Olivier
 Suppléant chef d'équipe, CHARAL, CHOLET.
 demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS

- Madame BELIARD Myriam
 Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Madame BELIER Françoise née GAUTTIER
 Aide comptable, SOREGOR, ANGERS.
 demeurant à NYOISEAU

- Madame BELKHIRIA Sylvie née LEFEBVRE
 Informaticienne, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL .
 demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Monsieur BELLAMY Armand
 Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
 demeurant à SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE

- Madame BELLIER Denise née MERCIER
 Agent de service, CENTRE CHARLOTTE BLOUIN, ANGERS.
 demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Monsieur BENARDEAU Patrick
 Gestionnaire garantie, REAGROUP VAL DE LOIRE, ANGERS.
 demeurant à SOULAINES-SUR-AUBANCE

- Monsieur BERGER André
 Technicien qualité, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
 demeurant à BEAUCOUZE

- Monsieur BERGER Jean-Christophe
 Producteur d'assurances, AGF VIE, PARIS LA DEFENSE .
 demeurant à SAINT-LAMBERT-LA-POThERIE

- Monsieur BERNARD Jacques
 Ardoisier, ARDOISIERES D'ANGERS, TRELAZE.
 demeurant à ANGERS

- Madame BERNIER Catherine née FOURRIER
 Agent de réparation, CELESTICA FRANCE SAS, SAUMUR.
 demeurant à SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE

- Monsieur BERTON Jean-Paul
 Inspecteur conseil, AXA, PARIS LA DEFENSE .
 demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur BESNARD Philippe
 Employé commercial, GUIMARD, INGRANDES.
 demeurant à CHAMPTOCE-SUR-LOIRE

- Madame BEUCHARD Sylvie née JOURNIAC
 Assistante administrative et comptable, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
 demeurant à LA POSSONNIERE

- Monsieur BIDON Patrick
 Responsable adjoint maintenance production, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur BIEN Robert
 Electricien, PIONNEAU, JALLAIS.
 demeurant à JALLAIS

- Madame BILLET Isabelle née LANDAIS
 Assistante commerciale, CHARAL, CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur BILLY Jean
 Agent de production, S2IM SAS, CHOLET .
 demeurant à MONTJEAN-SUR-LOIRE

- Monsieur BILYK Pascal
 Ouvrier polyvalent régie, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur BLANCHOUIN Didier
 Employé d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
 demeurant à SEGRE

- Monsieur BLOT Alain
 Employé d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
 demeurant à SARRIGNE

- Monsieur BLOUDEAU Michel
 Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
 demeurant à VERNAIL-LE-FOURRIER

- Madame BLOUIN Marie-Anne née CHIRON
 Coupeuse en confection, FLORY, CHOLET.
 demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS

- Madame BOBARD Danielle née PASDOIT
 Femme de service, INSTITUT BOIS ROBERT, BECON-LES-GRANITS.
 demeurant à BECON-LES-GRANITS

- Monsieur BOCHE André
 Magasinier, CHARAL, CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Madame BODIN Micheline née ROBERT (En retraite)
 Agent technique, MAIRIE , MARCE.
 demeurant à MARCE

- Monsieur BOISSEAU Eric
 Agent de maîtrise, GRANDJOUAN ONYX, LES PONTS-DE-CE.
 demeurant à BEAUCOUZE

- Monsieur BOISSEAU Xavier
 Préparateur de commandes, MARTIN RONDEAU, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.
 demeurant à ECOUFLANT

- Monsieur BOISSINOT Richard
 Responsable magasin, AUTO PIECES ATLANTIQUE SEDAC, CHOLET.
 demeurant à LA TESSOUALLE

- Monsieur BONDU Bernard
 Mouleur, CHAPRON LEROY, SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY.
 demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY

- Monsieur BONDUAU Laurent
 Employée d'expédition, DOREL FRANCE, CHOLET CEDEX.
 demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS

- Madame BONNEAU Thérèse née GUINAUDEAU
 Employée polyvalente, BAMBINID, CHOLET.
 demeurant à LA SEGUINIÈRE

- Madame BONNET Véronique
Comptable, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur BORE Philippe
Assembleur soudeur, ALLIANS, SAINT-PRIEST (Agence de Ingrandes-sur-Loire).
demeurant à LE LOUROUX-BECONNAIS

- Monsieur BOSSEDORE Lionel
Cimentier, GUIMARD, INGRANDES.
demeurant à MONTJEAN-SUR-LOIRE

- Monsieur BOSSE Serge
Peintre, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à CHEMILLE

- Monsieur BOTELLA Gilles
Peintre bâtiment, MICHEL LANDRY, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame BOUCHET Françoise
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLE
Demeurant à CHOLET

- Monsieur BOUDAULT Philippe
Responsable magasin, DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE, VERNEUIL EN HALATTE (Agence de Cholet).
demeurant à CHOLET

- Madame BOUDEAU Huguette née ARNOU
Responsable gestion vestiaires, FLORY, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur BOUET Gérard
Chauffeur, TIJOU, LA SALLE-DE-VIHIERS.
demeurant à LA SALLE-DE-VIHIERS

- Madame BOUHIRON Nicole née BARANGER
Agent de service, ASSOCIATION JEANNE D'ARC, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame BOULAIS Evelyne née DURET
Employée d'immeubles, SIEMS, SAUMUR.
demeurant à SAUMUR

- Madame BOUMIER Chantal née LUSSEAU
Assistante comptable, FIDUCIAL EXPERTISE, ANGERS.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Monsieur BOURCIER Dominique
Désosseur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-LA-MARCHE

- Monsieur BOURGEGAIS Jean-Paul
Conducteur de travaux, LUCAS, ANGERS.
demeurant à BEAUCOUZE

- Monsieur BOURGEGAIS Maurice
Responsable équipe affutage, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à SEICHES-SUR-LE-LOIR

- Monsieur BOYER Augustin
Agent de nettoyage, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame BRANCHU Marie-Christine
Responsable de site, OXADIS, SAINT-QUENTIN-FALLAVIER.
demeurant à BAGNEUX

- Monsieur BRANCHU Raymond
Pareur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame BRAUD Christèle
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à TREMENTINES

- Monsieur BREJON Christian
Agent de production menuisier, S2IM SAS, CHOLET .
demeurant à LA JUBAUDIERE

- Madame BREL Marie-Christine née CAILLAUD
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame BREMAUD Bernadette née MARINEL
Chargée de clientèle, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à VAUCHRETIEN

- Monsieur BRETEL Marc
Cadre, EDF - U.S.O. - DPP OUEST, NANTES.
demeurant à SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU

- Madame BRIANTAIS Claudie née MOQUET
Assistante commerciale, IKKS PRESTATIONS, LA SEGUINIÈRE.
demeurant à CHOLET

- Madame BRIN Fabienne née BODINEAU
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame BROCHARD Marie-Andrée
Assistante comptable, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur BROQUIER Alain
Technicien supérieur, INSTITUT MONTECLAIR, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame BROUSSEAU Corinne née PORTAL
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à VEZINS

- Monsieur BROYET Alain
Peintre, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Madame BRUT Catherine née JACQUELIN
Sage femme, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame BUISSON-PALLIN Jacqueline née BUISSON
Chargé de clientèle, AXA FRANCE, ANGERS .
demeurant à ROCHEFORT-SUR-LOIRE

- Monsieur BURCKBUCHLER Franck
Désosseur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame BREBION Marie-Josèphe née BUREAU
Employée administrative, GASTRONOME INDUSTRIE SEVRIENNE, MONCOUTANT .
demeurant à SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES

- Madame BURGEVIN Marie-Christine née FOULONNEAU
Chef d'équipe, FLORY, CHOLET .
demeurant à BEAUPREAU

- Monsieur BUTAULT Denis
Cadre, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Monsieur CAFANE Joseph
Agent d'expédition, DOREL FRANCE, CHOLET CEDEX.
demeurant à CHOLET

- Monsieur CAFFART Dominique
Technico-commercial, AUTO PIECES ATLANTIQUE SEDAC, CHOLET.
demeurant à MAULEVRIER

- Monsieur CAILLAUD Pascal
Inspecteur, CETE APAVE, SAINT-HERBLAIN.
demeurant à LONGUE-JUMELLES

- Monsieur CAMILLERI Jean-Marie
Technicien d'atelier, ANJOU TÔLERIE, ST GEORGES SUR LOIRE.
demeurant à SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE

- Monsieur CARRE Eric
Technico-commercial, NORGREN, MARNE-LA-VALLEE.
demeurant à AVRILLE

- Madame CARRE Marie-Louise née GOULET
Secrétaire, SCM CONTADES, ANGERS.
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Monsieur CARTRON Pierre
Magasinier, KUEHNE+NAGEL LOGISTICS, FERRIERES EN BRIE.
demeurant à TILLIERES

- Madame CESBRON Françoise née NERRIERE
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Monsieur CESBRON Serge
Directeur technique, CESBRON ET FILS, ECOUFLANT.
demeurant à ANGERS

- Madame CHAILLOU Chantal née NERRIERE
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-LA-MARCHE

- Madame CHARBONNIER Pascale née ROULET
Aide comptable, IMERYS TC, VIHIERS.
demeurant à VIHIERS

- Madame CHARIER Dominique née GUIDOT
Mécanicienne en confection, FLORY, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur CHARNACE Jean-Paul
Miroitier, MIROITERIES DE L'OUEST, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à TRELAZE

- Monsieur CHARPENTIER Joël
Employé logistique, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE OUEST, CARQUEFOU .
demeurant à LA VARENNE

- Madame CHARRIER Marie-Bernadette née CAILLAUD
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame CHARRUAU Annie née FOULONNEAU
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à LE MAY-SUR-EVRE

- Madame CHARTIER Valérie née CLOCHARD
Collaboratrice bureautique, AGA PL FRANCE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur CHATAGNON Patrick
Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
demeurant à SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE

- Madame CHATELLIER Monique née LESURTEL
Agent commercial sédentaire, MIROITERIES DE L'OUEST, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Monsieur CHAURANG Jean-François
Titulaire de bureau, BANQUE DE FRANCE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur CHAUVIN Philippe
Responsable bureau études, MAINGUY GILBERT, SAINT-HERBLAIN.
demeurant à CHOLET

- Madame CHAWKI Zahra née LAHMADNI
Conditionneuse, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur CHESNE Claude
Menuisier, JEAN TERRIEN, LIRE.
demeurant à LIRE

- Monsieur CHEVAL Jean-Jacques
Dessinateur projeteur, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur CHOLLET Sylvain
Menuisier, LEUL MENUISERIES, THOUARS.
demeurant à CHAUMONT-D'ANJOU

- Madame CHOPLAIN Nathalie
Ouvrier qualifié, PIERRE TURC, MAZE.
demeurant à FONTAINE-MILON

- Madame CHUPIN Béatrice née HEBRETEAU
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-LA-MARCHE

- Monsieur CICERELLO Paul
Ingénieur responsable technique, THALES UNDERWATER SYSTEMS, BREST.
demeurant à LE FRESNES-SUR-LOIRE

- Monsieur CLAUDEL Simon
Sculpteur médailleur, PICHARD-BALME, SAUMUR.
demeurant à TURQUANT

- Monsieur CLAUSS Alfred
Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
demeurant à LA BREILLE-LES-PINS

- Madame CLEMOT Annick née CHAUVIERE
Multiposte entrepôt, CENTRALE D'ACHATS ZANNIER, SAINT-CHAMOND.
demeurant à SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES

- Madame CLOSIER Annick née GADBIN
Maîtresse de maison, FOYER DARWIN, ANGERS.
demeurant à LE PLESSIS-MACE

- Madame COCHARD Brigitte née BRANCHEREAU
Assistante commerciale, VASLIN BUCHER, CHALONNES-SUR-LOIRE.
demeurant à SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE

- Monsieur COIFFIER Dominique
Ouvrier d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à MOZE-SUR-LOUET

- Madame COINET Isabelle née CHARRUEAU
Aide-soignante, SERVICE SOINS A DOMICILE PERSONNES AGEES PICASSO, ANGERS.
demeurant à SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE

- Madame COLIGNON Sabine
Responsable de service, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à TRELAZE

- Madame COMBEAU Dominique née GALLIOT
Clerc de notaire, SCP CARREYN-FOUCAULT-GIRARD-DESVAUX, ANGERS.
demeurant à SAINT HILAIRE SAINT FLORENT

- Monsieur CORCAUD Gilles
Ingénieur, THALES NAVAL FRANCE, BAGNEUX.
demeurant à ANGERS

- Monsieur CORNUAULT Didier
Conducteur agent de collecte, PAUL GRANDJOUAN SACO, NANTES CEDEX 2.
demeurant à SAUMUR

- Madame COUE Marie-Pierre née FONTAINE
Aide-comptable, FOYER DARWIN, ANGERS.
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Monsieur COUET Alain
 Chef ordonnancement fabrications, FLORY, CHOLET.
 demeurant à SAINT-ANDRE-DE-LA-MARCHE

- Monsieur COURCOUL Olivier
 Conducteur de travaux, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
 demeurant à GREZ-NEUVILLE

- Madame COUTANT Micheline née BOUMARD
 Secrétaire vendeuse, PIONNEAU, JALLAIS.
 demeurant à JALLAIS

- Madame CRETIN Françoise née CERVEAU
 Agent d'entretien, IMERYS TC, VIHIERES.
 demeurant à VIHIERES

- Monsieur DAILLIERE Stéphane
 Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
 demeurant à CORZE

- Monsieur DAVID Benoît
 Coursier, MUTUALITE FRANCAISE ANJOU-MAYENNE, ANGERS.
 demeurant à CHANZEAUX

- Monsieur DAVID Franck
 Chef d'atelier, COMECA SYSTEMES, BEAUCOUZE.
 demeurant à MURS-ERIGNE

- Monsieur DAVY Jean-Michel
 Piéceur, CHARAL, CHOLET.
 demeurant à BEAUPREAU

- Monsieur DE LA VALLEE DE RARECOURT DE PIMODAN Philippe
 Ingénieur commercial, THALES SYSTEMES AEROPORTES, ELANCOURT.
 demeurant à NOYANT LA GRAVOYERE

- Monsieur DEBRAY Jacky
 Analyste d'exploitation, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.
 demeurant à ANGERS

- Madame DEHOUX Danielle née GELINEAU
 Vérificatrice confection, FLORY, CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur DELAUNAY Yves
 Technicien d'atelier, ANJOU TÔLERIE, ST GEORGES SUR LOIRE.
 demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE

- Madame DELEAUNAIT Catherine
 Assistant social spécialisé, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .
 demeurant à CHOLET

- Madame DELEPINE Monique née HERMENOT
 Agent des services techniques, MAIRIE, VERNANTES.
 demeurant à VERNANTES

- Monsieur DELOS Christel
 Peintre, LUCAS, ANGERS.
 demeurant à MAZE

- Madame DELPEUT Claire née RECHE
 Infirmière, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
 demeurant à PLESSIS-GRAMMOIRE

- Monsieur DEMASSARD Patrick
 Chauffeur-livreur, TROUILLARD, NANTES.
 demeurant à COURCHAMPS

- Madame DENIAUD Soizic
 Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur DESCLAUX Jean-Luc
 Employé d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
 demeurant à SAINT-JEAN-DE-LINIERES

- Madame DESVIGNES Agnès née POIREAU
Comptable, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur DEVOUCOUX Marcel
Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
demeurant à VERNANTES

- Monsieur DIB Ahmed
Maçon, GTB CONSTRUCTION, NANTES.
demeurant à ANGERS

- Monsieur DINAND Pascal
Agent de travaux nucléaire, ENDEL, AVOINE.
demeurant à SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE

- Monsieur DODIER Christian
Responsable d'agence, LOCAPHARM, CHATEAUROUX.
demeurant à ANGERS

- Monsieur DOISNEAU Jean-Luc
Bobineur, WARNER ELECTRIC-EUROPE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Monsieur DOLBEAU Olivier
Graveur, PICHARD-BALME, SAUMUR.
demeurant à SAUMUR

- Madame DOLBOIS Françoise née LOYEAU
Secrétaire comptable, MAISON DE RETRAITE LE LOGIS DES JARDINS, ANGERS.
demeurant à LA CORNUAILLE

- Monsieur DOUET Michel
Mécanicien spécialiste, AUTO PIECES ATLANTIQUE SEDAC, CHOLET.
demeurant à LA CHAPELLE-DU-GENET

- Monsieur DOUGE Jérôme
Chauffeur, BETON MANUFACTURE INGRANDAIS, INGRANDES.
demeurant à CHAMPTOCE-SUR-LOIRE

- Monsieur DOUSSOT Philippe
Magasinier, MAISONNEUVE, CHATEAU-GONTIER.
demeurant à CHATELAIS

- Monsieur DROCHON Alain
Monteur-assembleur, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur DROUADENE Jean-Charles
Dessinateur industriel, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame DROUET Jacqueline née GUERIN
Piqueuse en confection, ATELIER TEXTILE DE L'OUEST, LA CHAUSSAIRE.
demeurant à LA CHAPELLE-DU-GENET

- Madame DUBECQ-PRINCETEAU Elisabeth
Directrice, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur DUBOIS Pascal
Opérateur de production, LDC GUILLET, DAUMERAY.
demeurant à DAUMERAY

- Madame DUBOURG Annie née DURAND
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à BEGROLLES-EN-MAUGES

- Madame DUCHENE Claire
Directeur marketing, INTERLOIRE, TOURS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur DUFLOT Bernard
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Monsieur DUMALIN Jean-Paul
 Informaticien, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL .
 demeurant à ANGERS

- Madame DUPIRE Réjane née MOUSSION
 Chef comptable, FLORY, CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Madame DURAND Anne née GUERY
 Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
 demeurant à BEGROLLES-EN-MAUGES

- Monsieur DURAND Dominique
 Poseur de sol, LUCAS, ANGERS.
 demeurant à SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU

- Monsieur DURAND Thierry
 Directeur d'agence, SOCOLEC, LE MANS .
 demeurant à SOULAINES-SUR-AUBANCE

- Madame DUVAL Annie née BRENON
 Agent administratif, CENTRE CHARLOTTE BLOUIN, ANGERS.
 demeurant à SAINT-SULPICE-SUR-LOIRE

- Madame DUVAL Marie-France née TRONCHET
 Agent administratif polyvalent, URSSAF D'ANGERS, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Madame DUVAL Sylviane
 Employée d'immeubles, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
 demeurant à PELLOUAILLES-LES-VIGNES

- Madame ECUYER Brigitte née BRANLARD
 Conseillère clientèle, CAISSE D'EPARGNE PAYS DE LA LOIRE, ORVAULT (Agence de Baugé).
 demeurant à SAINT-MARTIN-D'ARCE

- Monsieur EMAMJOMEH Ali
 animateur-Educateur, FOYER DARWIN, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur EMERIAU Bruno
 Laborantin, BOUYER LEROUX, LA SEGUINIÈRE.
 demeurant à TREMENTINES

- Madame ERGAND Christine née COURBET
 Maîtresse de maison, MAISON SAINTE MARIE, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Madame ESPEJO Joëlle
 Assistante contentieux, URSSAF D'ANGERS, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur FACON Jean-Luc
 Chef d'agence, QUINCAILLERIE NANTAISE, NANTES.
 demeurant à ANGERS

- Madame FARDEAU Véronique
 Femme de service, FOYER DARWIN, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Madame FARGETTON Nathalie née PASCAL
 Assistante de direction, SOREGOR, ANGERS.
 demeurant à CORNE

- Monsieur FAUVEL Jean-François
 Technicien de maintenance industrielle, CELESTICA FRANCE SAS, SAUMUR.
 demeurant à BLOU

- Madame FAVREAU Martine née BACHELOT
 Conseillère de vente, DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE, VERNEUIL EN HALATTE.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur FERANT Serge
 Pupitreux, FIDUCIAL STAFFING, ANGERS.
 demeurant à LA POMMERAYE

- Madame FERREIRA Cristina née DA CONCEICAO RODRIGUEZ
Agent de service, GSF AURIGA , ANGERS.
demeurant à TRELAZE

- Monsieur FILLINGER Jean-Jacques
Chef d'équipe logistique, DUSOLIER CALBERSON, SAINT-SYLVAIN D'ANJOU.
demeurant à SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU

- Madame FLECHIER Patricia née CHERY
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur FOMBARON Joël
Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
demeurant à VERNANTES

- Monsieur FONTENEAU Jean-Luc
Chef de chantier, BRETOME ET CIE, BOUGUENNAIS.
demeurant à SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE

- Monsieur FORTANNIER Dominique
Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
demeurant à VERNANTES

- Madame FORTIN Catherine née GODARD
Cadre de santé, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Madame FOURRIER Brigitte
Comptable, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
demeurant à SAINT-MELAIN-SUR-AUBANCE

- Madame FRADIN Hélène
Téléassistante commerciale, FLORY, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur FRANCFORT Didier
Responsable air liquide, MARTIN RONDEAU, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.
demeurant à SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS

- Monsieur FRAPPÉREAU Gérard
Opérateur poterie, IMERYS TC, VIHIERS.
demeurant à LES CERQUEUX-SOUS-PASSAVANT

- Monsieur FRUCHET Thierry
Ouvrier expédition, GASTRONOME INDUSTRIE SEVRIENNE, MONCOUTANT .
demeurant à CHOLET

- Madame GABORIEAU Blandine née PICHON
Piqueuse, CENTRALE D'ACHATS ZANNIER, SAINT-CHAMOND.
demeurant à SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES

- Madame GABORIEAU Laure née MECHINEAU
Employée de bureau, GASTRONOME INDUSTRIE SEVRIENNE, MONCOUTANT .
demeurant à NUAILLE

- Madame GANACHAU Marie-Line née CAILLAUD
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame GARNIER Janine née JUSSERAND
Assistante de direction, PIERRE TURC, MAZE.
demeurant à CORNILLE-LES-CAVES

- Madame GARREAU Sylvie
Aide-soignante, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur GASNIER Bruno
Chauffeur, GRANDJOUAN ONYX, LES PONTS-DE-CE.
demeurant à BRIOLLAY

- Monsieur GAUDICHEAU Fabrice
Chauffeur PL, GUIMARD, INGRANDES.
demeurant à CHALONNES-SUR-LOIRE

- Monsieur GAUDIN Philippe
 Animateur partenaires junior, EDF - U.S.O. - DPP OUEST, NANTES.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur GAUTIER Michel
 Deviser projets, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Madame GELLARD Bénédicte née MITTLER
 Agent de voyages, FRANTOUR, PARIS.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur GENEST Jean-Patrick
 Peintre en bâtiment, LUCAS, ANGERS.
 demeurant à BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Monsieur GENSANNE Eric
 Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Madame GERMAIN Chantal
 Agent hôtelier, RESIDENCE BEL ACCUEIL, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Madame GIBERT Chantal née SAULNIER
 Chargée de recouvrement, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
 demeurant à BOUZILLE

- Monsieur GIBOUIN Jacques
 Piéceur, CHARAL, CHOLET.
 demeurant à ANDREZE

- Monsieur GIGNOUX Alain
 Ebéniste, LA CHAISE DE BOIS, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur GILBERT Laurent
 Responsable de production, FREGATE DEVELOPPEMENT, TORCE VIVIERS EN CHARNIE.
 demeurant à COMBREE

- Monsieur GILLET Hervé
 Métallier chaudronnier, GUERY, LA TOURLANDRY.
 demeurant à VIHIERES

- Monsieur GIRANDIER Didier
 Conditionneur, CHARAL, CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur GIRARD Jacky
 Employé administratif, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur GIRARDEAU Christian
 Chef d'usine, LYONNAISE DES EAUX , CHOLET.
 demeurant à YZERNAY

- Monsieur GIRET Philippe
 Chef de secteur, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL .
 demeurant à ANGERS

- Monsieur GIUNTA Bruno
 Technicien céramiste, IMERYS TC, VIHIERES.
 demeurant à VIHIERES

- Monsieur GOBIN Patrick
 dessinateur projeteur, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
 demeurant à TRELAZE

- Monsieur GODINEAU Jean
 Responsable d'activité, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
 demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Madame GOGAIN Hélène née VERDON
 Agent de propreté, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
 demeurant à SEGRE

- Monsieur GOISLOT Jean-Noël
Maçon, BRETHOME ET CIE, BOUGUENAIS.
demeurant à SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE

- Madame GONTIER Edith née GELINEAU
Aide-soignante, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur GORGUET Lionel
Mouleur, CHAPRON LEROY, SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY.
demeurant à LE MESNIL-EN-VALLEE

- Madame GORZERINO Jocelyne née DUFAU
Médecin, IRSA, LA RICHE .
demeurant à ANGERS

- Monsieur GOUBAN Alain
Expert en gestion des inventaires, CELESTICA FRANCE SAS, SAUMUR.
demeurant à ST LAMBERT DES LEVEES

- Madame GOUJON Michel
Chef d'équipes réseaux, ETDE, SAINT-QUENTIN.
demeurant à DOUE-LA-FONTAINE

- Madame GOUNEAUD Claudette
Multiposte entrepôt, CENTRALE D'ACHATS ZANNIER, SAINT-CHAMOND.
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-LA-MARCHE

- Madame GOURAUD Marie-Andrée née JALLIER
Responsable commerciale, GEANT CASINO, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame GOURAUD Patricia née CESBRON
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à NUAILLE

- Monsieur GOURDON Bertrand
Ouvrier en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à LE PIN-EN-MAUGES

- Madame GOURDON Huguette née CHENE
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à BEAUPREAU

- Monsieur GOURDON Marcel
Commercial, AUTO PIECES ATLANTIQUE SEDAC, CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Monsieur GOXE Didier
Médecin, IRSA, LA RICHE .
demeurant à ANGERS

- Madame GRAPAIN Isabelle née CHATEAU
Serveuse polyvalente, COMPASS GROUP FRANCE, LE MANS .
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur GRELARD Serge
Désosseur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur GUE Jean-Yves
Comptable, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à SEGRE

- Monsieur GUEDON Jean-Philippe
Ouvrier en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à LA JUBAUDIERE

- Monsieur GUEGUEN Gilles
Agent de production, S2IM SAS, CHOLET .
demeurant à ANGERS

- Madame GUERIN Marie-Madeleine née GRENOUILLEAU
Employée d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à BEAUFORT-EN-VALLEE

- Monsieur GUERRAULT Christophe
Agent administratif, LOGIDIS - COMPTOIRS MODERNES, CHOLET.
demeurant à LA TESSOUALLE

- Monsieur GUESDON Christophe
Peintre en bâtiment, MICHEL LANDRY, ANGERS.
demeurant à CANDE

- Madame GUET Frédérique née DANIEL
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Monsieur GUICHARD Pierre
Peintre en bâtiment, MICHEL LANDRY, ANGERS.
demeurant à LA CORNUAILLE

- Madame GUICHOU Elisabeth
Aide-soignante, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur GUILBAULT Alain
Cimentier, GUIMARD, INGRANDES.
demeurant à INGRANDES

- Monsieur GUILLET Didier
Magasinier cariste, GUERY, LA TOURLANDRY.
demeurant à CHOLET

- Madame GUILLON Catherine née GUITTONNEAU
Chargée de location, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à MURS-ERIGNE

- Madame GUILLOU Anne née CHATELET
Pharmacien adjoint, PHARMACIE MUTUALISTE, ANGERS.
demeurant à CHOLET

- Monsieur GUIMARD Luc
Agent d'entretien, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à SEGRE

- Madame GUINEBERTEAU Valérie née OUVRARD
Chargée de mission informatique, DOREL FRANCE, CHOLET CEDEX.
demeurant à CHOLET

- Monsieur GUISNEL Bruno
Commercial, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU

- Monsieur GUITER Denis
Miroitier, MIROITERIES DE L'OUEST, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Monsieur GUITTET Michel
Chef de service comptable, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Madame GUITTONNEAU Janine née VIGNEAU
Employée d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à LES ALLEUDS

- Monsieur GUYADER-TESSON Stéphane
Peintre en bâtiment, MICHEL LANDRY, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame HAMELIN Fabienne née PANHELLEUX
Employée administratif, RESIDENCE BEL ACCUEIL, ANGERS.
demeurant à VILLEVEQUE

- Monsieur HAMOUR Abdellah
Agent de service, GSF AURIGA , ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame HANCE Marietta née COQUEREAU
Analyste de gestion, CGAC, ANGERS.
demeurant à FREIGNE

- Madame HASCOËT Nelly née TRILLEAUD
Gestionnaire sinistres, SCHAUPP ET HARDY, ANGERS .
demeurant à BRIOLLAY

- Monsieur HAUTREUX Ghislain
Chef d'équipe, LDC GUILLET, DAUMERAY.
demeurant à DAUMERAY

- Monsieur HERAULT Yvon
Electricien auto, AUTO PIECES ATLANTIQUE SEDAC, CHOLET.
demeurant à LE LONGERON

- Monsieur HERVE Philippe
Agent de maintenance, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur HODE Yvan
Employé commercial, GUIMARD, INGRANDES.
demeurant à LA POMMERAYE

- Monsieur HUBERT Jean
Chauffeur, BETON MANUFACTURE INGRANDAIS, INGRANDES.
demeurant à INGRANDES

- Monsieur HUBERT Lionel
Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
demeurant à VERNANTES

- Madame HUE Karine
Approvisionneur, PCM POMPES, CHAMPTOCE-SUR-LOIRE.
demeurant à MONTJEAN-SUR-LOIRE

- Monsieur HUMEAU Hervé
Agent de fabrication, GUERY, LA TOURLANDRY.
demeurant à LA TOURLANDRY

- Madame HUMEAU Nicole née MERLET
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à VEZINS

- Madame ILIAS Marie-Thérèse née CHAUVIERE
Conseillère économie familiale et sociale, INSTITUT MONTECLAIR, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur JAMES Laurent
Employé d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à SEGRE

- Monsieur JANLIN Eric
Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
demeurant à VERNANTES

- Monsieur JEANNE Thierry
Cariste, LOGIDIS - COMPTOIRS MODERNES, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur JESMALLUSSE Antoine
Electromécanicien, VASLIN BUCHER, CHALONNES-SUR-LOIRE.
demeurant à MONTJEAN-SUR-LOIRE

- Monsieur JEZEQUEL René
Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE PAYS DE LA LOIRE, ORVAULT (Agence de Saint-Sylvain d'Anjou).
demeurant à ANGERS

- Madame JOBARD Anne née ROCHAIS
Multiposte entrepôt, CENTRALE D'ACHATS ZANNIER, SAINT-CHAMOND.
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS

- Madame JOLIVET Christine née FERCHAUD
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Monsieur JOUANNEAU Didier
 Animateur, LDC GUILLET, DAUMERAY.
 demeurant à DAUMERAY

- Monsieur JOUET Thierry
 Conducteur d'engins, EUROVIA ATLANTIQUE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU .
 demeurant à SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU

- Monsieur JOUQUIN Christophe
 Agent de collecte/conducteur, PAUL GRANDJOUAN SACO, NANTES CEDEX 2 (Agence de Saumur).
 demeurant à DOUE-LA-FONTAINE

- Monsieur KEROMNES Hervé
 Ingénieur chargé de dossier PAS, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
 demeurant à JUIGNE-SUR-LOIRE

- Monsieur KLEIN Jean-Noël
 Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
 demeurant à VERNANTES

- Monsieur LAMBERT Patrice
 Contrôleur, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
 demeurant à MAZE

- Monsieur LAMIRE Stéphane
 Assistant bureau d'étude, CFCA, CHICHE.
 demeurant à CHOLET

- Madame LAMOUREUX Cécile née ALIROL
 Gestionnaire clientèle professionnels, CAISSE D'EPARGNE PAYS DE LA LOIRE, ORVAULT (Agence de Angers).
 demeurant à BLAISON-GOHER

- Monsieur LAMOUREUX Pierrick
 Inspecteur , AXA FRANCE, ANGERS .
 demeurant à ANGERS

- Monsieur LANCELOT Philippe
 Chef de dépôt, DECORATIVE OUEST, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.
 demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-BOIS

- Monsieur LANDREAU Didier
 Chauffeur poids lourd, CAILLAUD, SAINT-LANGIS-LES-MORTAGNE.
 demeurant à MAULEVRIER

- Monsieur LANDREAU Yannick
 Agent de maîtrise, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
 demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Monsieur LANGLEE Dominique
 Conducteur d'engins, CARRIERES DE CLERE, CLERE-SUR-LAYON.
 demeurant à LES-VERCHERS-SUR-LAYON

- Madame LANGLOIS Agnès
 Assistante de direction, GIE D'ORGEMONT, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur LATINIER David
 Analyste, FIDUCIAL STAFFING, ANGERS.
 demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur LAURENT Bernard
 Superviseur, APV FRANCE, EVREUX .
 demeurant à ANGERS

- Madame LAZAAR Maryvonne née AUBRET
 Organisateur informaticien, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur LE DIGABEL Serge
 Comptable, CGAC, ANGERS.
 demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur LE FLOCH Dominique
Responsable d'unité, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à BAUNE

- Monsieur LE GOUELLEC Gilles
Technicien de maintenance, GASTRONOME INDUSTRIE SEVRIENNE, MONCOUTANT .
demeurant à MAULEVRIER

- Madame LE GUEN Ghylaine
Comptable, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur LE HENRY Pierre
Chef de service, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur LE LIEVRE Olivier
Ardoisier, ARDOISIERS D'ANGERS, TRELAZE.
demeurant à ANGERS

- Monsieur LE PAPE Jean
Technicien, FORCLUM PAYS DE LOIRE, LAVAL.
demeurant à TRELAZE

- Madame LE PENNEC Françoise née ROUILLERE
Comptable, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à SEGRE

- Madame LE SCIELLOUR Anne
Responsable de lot, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame LEBRETON Françoise
Agent technique, RESTAURANT UNIVERSITAIRE BEAUX-ARTS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur LECAM Serge
Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
demeurant à VERNANTES

- Madame LECLERC Christine née ORIARD
Responsable comptable, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
demeurant à SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU

- Madame LECOINTRE Suzanne née PROUTEAU
Assistante administrative et comptable, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame LECOMTE Françoise née BREITBACH
Assistante administrative et comptable, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à TRELAZE

- Monsieur LECOMTE Jean-Claude
Agent de travaux nucléaire, ENDEL, AVOINE.
demeurant à BLOU

- Madame LEFORT Josianne née BILLAUD
Assistante commerciale, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à ANDREZE

- Madame LEFORT Marie-Paule née HENRY
Gestionnaire comptable et financier, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur LEGRAIS Philippe
Chef cuisinier, FOYER DARWIN, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur LEGROS Olivier
Chef de projet organisation, AXA, PARIS LA DEFENSE .
demeurant à CHARCE-ST-ELIER

- Monsieur LEGUAY Marc
Peintre en bâtiment, LUCAS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame LEGUAY Marie-Anne née MAINGRET
Chargée de gestion locative, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à CHAMPTOCE-SUR-LOIRE

- Monsieur LEMESLE Roger
Employé d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à GREZ-NEUVILLE

- Monsieur LEMONNIER Lionel
Miroitier, MIROITERIES DE L'OUEST, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Monsieur LEPINE Louis (En retraite)
Piéceur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-PRES

- Monsieur LEROUX Claude
Ingénieur méthodes, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à BAUNE

- Madame LEROUX Nathalie
Infirmière, MAISON DE RETRAITE LE LOGIS DES JARDINS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame LESSIAU Catherine née BIGOT
Receveur, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, GRANZAY-GRIPT.
demeurant à MARCE

- Madame LEVEQUE Marina née TONELLI
Technicienne planning/ordonnancement, WARNER ELECTRIC-EUROPE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à CORNILLE-LES-CAVES

- Madame LEVEQUE Pascale née LEGAULT
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à ANDREZE

- Monsieur LHUMEAU Jean-Yves
Peintre en bâtiment, LUCAS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame LICOIS Régine née BROCHARD
Secrétaire, ALUVAL, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à PLESSIS-GRAMMOIRE

- Madame LIVENNAIS Marie-Thérèse née POILIEVRE
Assistante commerciale, OGF, PARIS.
demeurant à SEGRE

- Monsieur LIVENNAIS Philippe
Monteur, TOLECTRO, NYOISEAU.
demeurant à SEGRE

- Monsieur LIZE Didier
Piéceur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à MAULEVRIER

- Monsieur LO Tony
Chef-gérant, COMPASS GROUP, CARQUEFOU.
demeurant à ANGERS

- Monsieur LOIRE Jacques
Monteur électricien, ETDE, SAINT-QUENTIN.
demeurant à CHAVAGNES-LES-EAUX

- Monsieur LOIZEAU Hubert
Monteur en chaussures orthopédiques, ALLANIC PODO-ORTHÈSE, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur LONGATTE André
Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
demeurant à VERNANTES

- Monsieur LORRE Florent
Boulangier, GEANT CASINO, CHOLET.
demeurant à SAINT-PIERRE-MONTLIMART

- Monsieur LOSKOUTOFF Jérôme
Expert marketing senior, EDF - U.S.O. - DPP OUEST, NANTES.
demeurant à ANGERS

- Madame LOUBEAU Lydie née COURCOUL
Secrétaire, OTV EXPLOITATIONS, ANGERS.
demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur LY Ge
Pareur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur MAHOT Guy-Noël
Responsable comptabilité, URSSAF D'ANGERS, ANGERS.
demeurant à GREZ-NEUVILLE

- Monsieur MAILLARD Jacky
Agent d'approvisionnement, RESTAURANT UNIVERSITAIRE BEAUX-ARTS, ANGERS.
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Madame MAILLARD Odile née GOURICHON
Chargée de gestion locative, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Monsieur MALINGE Bernard
Chef de groupe, FIDUCIAL EXPERTISE, ANGERS.
demeurant à BEAUSSE

- Monsieur MALINGE Bernard
Agent de fabrication, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, ANGERS .
demeurant à ROCHEFORT-SUR-LOIRE

- Monsieur MANABLE Guy
Piéceur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur MANCEAU Jean-Philippe
Cariste, AR CARTON, CHOLET.
demeurant à LE MAY-SUR-EVRE

- Monsieur MARBEUF Bruno
Agent de production, IMERYS TC, VIHIERES.
demeurant à VIHIERES

- Monsieur MARCHAND Franck
Tôlier, ANJOU TÔLERIE, ST GEORGES SUR LOIRE.
demeurant à CHALONNES-SUR-LOIRE

- Madame MAREAU Martine
Chargée de gestion locative, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à TRELAZE

- Madame MARMIN Nicole née GUILLON
Assistante , PICHARD-BALME, SAUMUR.
demeurant à ALLONNES

- Monsieur MARRON Christophe
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur MARSAULT Claude
Chauffeur PL, GUIMARD, INGRANDES.
demeurant à MONTJEAN-SUR-LOIRE

- Monsieur MARTIN Christian
Agent de gestion et de production, BULL, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur MARTIN Guy
Employé d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à MARTIGNE-BRIAND

- Monsieur MARTIN Jacky (En retraite)
Chef après-vente, GARAGE DE BRETAGNE, ANGERS.
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur MARTIN Luc
 Chef d'équipe entrepôt, CENTRALE D'ACHATS ZANNIER, SAINT-CHAMOND.
 demeurant à SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES

- Monsieur MARTIN Marc
 Informaticien, SOREGOR, ANGERS.
 demeurant à BOUCHEMAINE

- Madame MARTIN Marie-Josèphe née BONDU
 Ouvrière d'abattage, GASTRONOME INDUSTRIE SEVRIENNE, MONCOUTANT .
 demeurant à CHOLET

- Madame MARTIN Maryse née BIGOT
 Ouvrière, CHARAL, CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur MARTINEAU Gaëtan
 Ouvrier en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
 demeurant à SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES

- Madame MARTINEZ Thérèse née BLOUIN
 Préparatrice de commandes, OCP REPARTITION, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur MATHIEN Bruno
 Surveillant de production, CARRIERES DE CLERE, CLERE-SUR-LAYON.
 demeurant à VIHERS

- Monsieur MATHIEU Gérard
 Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
 demeurant à VERNANTES

- Monsieur MAUDET Hervé
 Diéséliste, AUTO PIECES ATLANTIQUE SEDAC, CHOLET.
 demeurant à LA ROMAGNE

- Monsieur MAUDET Romain
 Responsable commercial, GEANT CASINO, CHOLET.
 demeurant à LA ROMAGNE

- Monsieur MENARD Etienne
 Attaché de direction , GUIMARD, INGRANDES.
 demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-PRES

- Madame MENARD Isabelle née CAILLARD
 Professeur, CENTRE CHARLOTTE BLOUIN, ANGERS.
 demeurant à TRELAZE

- Monsieur MENARD Louis
 Plombier chauffagiste, PIONNEAU, JALLAIS.
 demeurant à JALLAIS

- Monsieur MENENTEAU Alain
 Employé d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
 demeurant à AVRILLE

- Madame MERLET Marie née PAPIN
 Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
 demeurant à TREMENTINES

- Madame MERLET Odile née BROSSAS
 Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
 demeurant à JALLAIS

- Madame MERLET Véronique née MOREAU
 Mécanicienne en confection, FLORY, CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur METAIS Pascal
 Peintre en bâtiment, MICHEL LANDRY, ANGERS.
 demeurant à TRELAZE

- Madame MIHEC Chantal née DEQUATRE
 Chargée de clientèle, CNP ASSURANCES, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur MIKOLAJCZYK Patrick
 Informaticien, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL .
 demeurant à ANGERS

- Monsieur MONNIER Thierry
 Brancardier, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
 demeurant à SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE

- Monsieur MOREAU André
 Magasinier, LAHO EQUIPEMENT, ST BARTHELEMY D'ANJOU.
 demeurant à ANGERS

- Madame MOREAU Chantal née CHIRON
 Chargée de recouvrement export, GROUPE ZANNIER PRESTATIONS, ST CHAMOND.
 demeurant à DRAIN

- Monsieur MOREAU Fabrice
 Technicien recouvrement créances, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
 demeurant à SAINT-MELAIN-SUR-AUBANCE

- Monsieur MOREAU Thierry
 Expert véhicules d'occasion, CITROËN, ANGERS.
 demeurant à TIERCE

- Monsieur MOREAU Tony
 Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
 demeurant à SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE

- Madame MORIN Andrée née RAVENEAU
 Agent de propreté, GSF AURIGA , ANGERS.
 demeurant à CORNE

- Monsieur MORIN Michel
 Magasinier réceptionnaire, AUTO PIECES ATLANTIQUE SEDAC, CHOLET.
 demeurant à SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE

- Monsieur MORIO Michel
 AEL réceptionnaire, EASYDIS, SAINT-ETIENNE.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur MOSSET Pierre
 Applicateur asphalte, SMAC, TOULOUSE.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur MOURET Patrick
 Responsable d'exploitation, OTV EXPLOITATIONS, ANGERS.
 demeurant à JUIGNE-SUR-LOIRE

- Monsieur NEAU Christian
 Directeur, GEANT CASINO, ANGERS.
 demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Madame NEAU Elisabeth née JURE
 Médecin du travail, ASSTV, POITIERS.
 demeurant à MONTREUIL-BELLAY

- Madame NERRIERE Bernadette née ROCHAIS
 Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
 demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Monsieur NIAFE Michel
 Homme d'entretien, ACGAO, ANGERS.
 demeurant à VILLEVEQUE

- Madame NICOLLE Elisabeth née COGNEE
 Comptable, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
 demeurant à MURS-ERIGNE

- Madame NOEL Catherine née EVEN
 Assistante informatique et bureautique, DOREL FRANCE, CHOLET CEDEX.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur OGER Damiens
 Menuisier, S2IM SAS, CHOLET .
 demeurant à JALLAIS

- Madame OGER Michèle née GUIMARD
Comptable, BETON MANUFACTURE INGRANDAIS, INGRANDES.
demeurant à INGRANDES

- Monsieur OLIVA-JEREZ Manuel (En retraite)
Employé station-service, GARAGE DE BRETAGNE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame ONILLON Anne-Claire
Secrétaire, SCP CARREYN-FOUCAULT-GIRARD-DESVAUX, ANGERS.
demeurant à FONTEVRAUD-L'ABBAYE

- Monsieur ORY Christian
Agent de surveillance, BANQUE DE FRANCE, ANGERS.
demeurant à CHOLET

- Monsieur PAITIER Joseph
Technicien pose, NEXANS FRANCE, CLICHY.
demeurant à BOUILLE-MENARD

- Monsieur PANTAIS Xavier
Ouvrier qualifié, PIERRE TURC, MAZE.
demeurant à GEE

- Monsieur PAPIN Bruno
Ardoisier, ARDOISIERES D'ANGERS, TRELAZE.
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Monsieur PAPIN Jean
Informaticien, GICM, RENNES.
demeurant à ANGERS

- Monsieur PAPIN Olivier
Piéceur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à TOUTLEMONDE

- Madame PARISOT Fabienne
Technicienne méthodes, CELESTICA FRANCE SAS, SAUMUR.
demeurant à BLOU

- Monsieur PASGRIMAUD Michel
Ouvrier en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à BEGROLLES-EN-MAUGES

- Monsieur PASQUEREAU Hervé
Comptable, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Monsieur PASQUEREAU Patrick
Animateur réseau de distribution, ARO, CHATEAU DU LOIR.
demeurant à CHOLET

- Madame PASQUIER Martine née RENOUX
Employée administratif, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
demeurant à SEICHES-SUR-LE-LOIR

- Madame PATRON Françoise née LEPRINCE
Préparatrice en pharmacie, PHARMACIE MUTUALISTE, ANGERS.
demeurant à AVRILLE

- Madame PELLE Dominique née DUPORTE
Médecin du travail, SMIA, ANGERS.
demeurant à AVRILLE

- Monsieur PELLETIER Hervé
Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
demeurant à VERNANTES

- Madame PELLETIER Huguette née MARTIN
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS

- Madame PENARD Denise née DENECHERE (En retraite)
Agent de services techniques, MAIRIE, CHEMILLE.
demeurant à CHEMILLE

- Monsieur PERREAU Jean-Jacques
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame PERTUS Laure
Chef de projet, CNP ASSURANCES, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur PESI Philippe
Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
demeurant à VERNANTES

- Monsieur PETIT Gérard
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à TOUTLEMONDE

- Madame PETITCLAIR Nadine
Multiposte entrepôt, CENTRALE D'ACHATS ZANNIER, SAINT-CHAMOND.
demeurant à CHOLET

- Monsieur PETITEAU Laurent
Grenailleur, FONDERIE G.M. BOUHYER , ANCENIS.
demeurant à LE MARILLAIS

- Monsieur PETITEAU Wilfrid
Piéceur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à LE PUISET-DORE

- Madame PETON Céline née CREACHCADEC
Agent de propreté, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Madame PIARD Ghyslaine née GILARDEAU
Ouvrière, GASTRONOME INDUSTRIE SEVRIENNE, MONCOUTANT .
demeurant à CHOLET

- Monsieur PIAT Philippe
Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE PAYS DE LA LOIRE, ORVAULT (Agence de Angers).
demeurant à MARCE

- Monsieur PILLET Philippe
Chauffeur, GRANDJOUAN ONYX, LES PONTS-DE-CE.
demeurant à VILLEVEQUE

- Madame PILLOT Jocelyne
Chargée administration personnel, EASYDIS, SAINT-ETIENNE.
demeurant à CHOLET

- Monsieur PINEAU Christian
Plombier chauffagiste, PIONNEAU, JALLAIS.
demeurant à JALLAIS

- Monsieur PINEAU Jacques
Chauffeur PL, GUIMARD, INGRANDES.
demeurant à CHAMPTOCE-SUR-LOIRE

- Madame PIONNEAU Marie-Josèphe née DAVY
Secrétaire vendeuse, PIONNEAU, JALLAIS.
demeurant à JALLAIS

- Monsieur PIOU Christian
Contrôleur de gestion, FLORY, CHOLET.
demeurant à ANGERS

- Monsieur PIOU Thierry
Comptable, GUIMARD, INGRANDES.
demeurant à POUANCE

- Monsieur PITHON Gabriel
Employé d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à CHEMILLE

- Monsieur PLAUD Michel
Délégué régional , PRIMAGAZ, PARIS.
demeurant à ANGERS

- Madame PLOQUIN Agnès née BERTONNIERE
Principale de copropriétés, CABINET BENOIT LACOTE, SAUMUR.
demeurant à CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT

- Monsieur POHARDY Arnaud
Prothésiste dentaire, CABINET DENTAIRE MUTUALISTE, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame POILANE Patricia née GODINEAU
Vérificatrice, FLORY, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur POIRIER Antony
Tourneur, TREX, CHOLET.
demeurant à MAULEVRIER

- Monsieur POMMEAU Guy
Jardinier, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à BRISSAC-QUINCE

- Monsieur PONTOIZEAU Robert
Magasinier cariste, DOREL FRANCE, CHOLET CEDEX.
demeurant à CHOLET

- Monsieur PORTRON Christophe
Agent d'exploitation, CAISSE D'EPARGNE PAYS DE LA LOIRE, ORVAULT (Agence de Angers).
demeurant à CUON

- Monsieur POTIER Bertrand
Conducteur de ligne, BOUYER LEROUX, LA SEGUINIÈRE.
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-LA-MARCHE

- Monsieur POULAIN Jean-Louis
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame POUMEYROL Laure née DIONNEAU
Responsable administrative, MARTIN RONDEAU, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Madame POUPARD Nathalie née CANDE
Secrétaire administrative, ASSOCIATION DES MAIRES, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame POUPIN Annick née GESLIN
Aide préparatrice, PHARMACIE TROUSSELLE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur POUPLARD Vincent
Informaticien, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL .
demeurant à PELLOUAILLES-LES-VIGNES

- Madame POURTEAU Sylvie
Documentaliste, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à CORNE

- Madame PRIGENT Marie née DUPUIS
Agent de propreté, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à TRELAZE

- Monsieur PRIOU André
Isolateur, LUCAS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur PROQUOT Serge
Chef d'agence, APV FRANCE, EVREUX .
demeurant à ECOUFLANT

- Monsieur PUAUD Vincent
Monteur réseaux, MAINGUY GILBERT, SAINT-HERBLAIN.
demeurant à SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES

- Monsieur PUCELLE Jacky
Cadre bancaire, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES (Agence de Angers).
demeurant à ANGERS

- Madame QUERRACH Catherine née RIVRON
Gestionnaire cotisations, MUTUALITE FRANCAISE ANJOU-MAYENNE, ANGERS.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE

- Madame RABINEAU Annick
Ouvrière, GASTRONOME INDUSTRIE SEVRIENNE, MONCOUTANT .
demeurant à CHOLET

- Monsieur RAFFIN Henri
Négociateur, DIM, AUTUN.
demeurant à CHOLET

- Monsieur RAGUIN Yannick
Employé de banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES (Agence de Angers).
demeurant à TRELAZE

- Madame RAHARD Laurence née CHEVRIER
Employée commerciale, GEANT CASINO, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame RAIMBAULT Laurence
Chargée de contentieux, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à DENEÉ

- Monsieur RAMON Jean-Jacques
Manager de département, GEANT CASINO, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur RAMPILLON Philippe
Ouvrier d'abattoirs, CHARAL, CHOLET.
demeurant à LE PUY ST BONNET

- Madame RAVENEAU Nathalie née RENAUD
Agent de service, ISS ABILIS FRANCE, BEAUCOUZE.
demeurant à TRELAZE

- Madame REAU Marie-Claude
Expert informatique, CELESTICA FRANCE SAS, SAUMUR.
demeurant à SAINT HILAIRE SAINT FLORENT

- Monsieur REMOND Bernard
Econome , CENTRE CHARLOTTE BLOUIN, ANGERS.
demeurant à AVRILLE

- Madame REMOND Marie-Noëlle née GENAY
Professeur, CENTRE CHARLOTTE BLOUIN, ANGERS.
demeurant à AVRILLE

- Madame RENARD Catherine
Assistante des exploitations, PAUL GRANDJOUAN SACO, NANTES CEDEX 2 (Agence de Saumur).
demeurant à SAUMUR

- Monsieur RENOU Dominique
Opérateur de production, LDC GUILLET, DAUMERAY.
demeurant à DAUMERAY

- Madame RENOU Ghislaine
Aide-soignante, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à NOTRE-DAME-D'ALLENCON

- Madame RETAILLEAU Sabine
Ouvrière d'usine, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur RHERARI Ahmed
Pareur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur RICHARD Bruno
Electromécanicien, CARRIERES DE CLERE, CLERE-SUR-LAYON.
demeurant à CLERE-SUR-LAYON

- Monsieur RIDEREAU Patrice
Commis de cuisine, FOYER DARWIN, ANGERS.
demeurant à BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Monsieur RINGEVAL Philippe
Magasinier, ARDOISIERES D'ANGERS, TRELAZE.
demeurant à ANGERS

- Monsieur RINGUET Hervé
Poseur, LUCAS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur RIVIERE Claude
Ouvrier peintre bâtiment, MICHEL LANDRY, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur ROBERT Arnaud
Etancheur revêtisseur, SMAC, TOULOUSE.
demeurant à ANGERS

- Monsieur ROBERT Luc
Responsable télé-ventes, BIOMERIEUX, MARCY-L'ETOILE.
demeurant à LA CORNUAILLE

- Madame ROBICHON Béatrice
Responsable administratif, SOMARO, TRELAZE.
demeurant à ANGERS

- Madame ROBIN Blandine née MARIN
Assistante ressources humaines, LARIVIERE, ANGERS.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Monsieur ROBIN Didier
Magasinier, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Monsieur ROCH Gilles
Coordinateur, IMERYS SERVICES, PARIS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur RODRIGUES DA NOBREGA José
Ouvrier, GASTRONOME INDUSTRIE SEVRIENNE, MONCOUTANT .
demeurant à CHOLET

- Madame ROHARD Régine née AUFRAY
Agent hôtelier, RESIDENCE BEL ACCUEIL, ANGERS.
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur ROLANDEAU Serge
Contrôleur de gestion adjoint, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à LA SEGUINIÈRE

- Monsieur ROME Didier
Chef d'équipe, VASLIN BUCHER, CHALONNES-SUR-LOIRE.
demeurant à LA POSSONNIÈRE

- Madame ROPARS Marie-Claude née PIQUET
Agent de propreté, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur ROSTAMKOLAEI Seyed
Animateur-Educateur, FOYER DARWIN, ANGERS.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-LINIERES

- Madame ROUSSEAU Elisabeth née ROUHY
Responsable administratif et comptable, FRADIN BRETTON, BRESSUIRE.
demeurant à CHOLET

- Monsieur ROUSSEAU Jacques
Vendeur, DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE, VERNEUIL EN HALATTE (Agence de Cholet).
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame ROUSSEAU Véronique née MACE
Secrétaire comptable, FIDUCIAL STAFFING, ANGERS.
demeurant à SAINT-LAMBERT-LA-POThERIE

- Monsieur ROUX Dominique
Conditionneur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame ROY Véronique née CESBRON
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à VEZINS

- Madame ROYER Florence
Comptable, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à SAUMUR

- Monsieur SACHOT Patrice
Coupeur, AMPA 2P, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur SAILLANT Jean-Louis
Technicien, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur SALEIX Dominique
Menuisier, JEAN TERRIEN, LIRE.
demeurant à LIRE

- Monsieur SAOULA Lotfi
Serrurier, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur SAULGRAIN Gwenaël
Chef d'équipe, LDC GUILLET, DAUMERAY.
demeurant à DAUMERAY

- Monsieur SAUSSEREAU Gérard
Magasinier, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à LES ROSIERS-SUR-LOIRE

- Madame SAUTEJEAU Véronique née GUENET
Infirmière, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur SAUVETRE Gérard
Peintre décorateur, BOURGET JEAN-LUC, BEAUPREAU.
demeurant à BEAUPREAU

- Madame SAVARIT Pascale née MOISON
Hôtesse de caisse, GEANT CASINO, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur SCHLOSSER Bruno
Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
demeurant à VERNANTES

- Monsieur SEJOURNE Didier
Conducteur d'engin, SEDA , NANTERRE.
demeurant à THORIGNE-D'ANJOU

- Monsieur SEMENSATIS André
Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
demeurant à VERNANTES

- Monsieur SERRURIER Dominique
Technicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame SEVILLA Michèle
Responsable archives, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à PRUILLE

- Madame SIMON Sylvie née LUCAS
Mercière magasinière, FLORY, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur SIX Didier
Cadre comptable, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame SOLEAU Elisabeth
Secrétaire, MIROITERIES DE L'OUEST, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Madame SOULARD Sophie
Agent d'expédition, DOREL FRANCE, CHOLET CEDEX.
demeurant à CHOLET

- Monsieur SPERRFELD Michel
Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
demeurant à VERNANTES

- Monsieur STEFANI Lino
Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
demeurant à Vernoil

- Madame SUTEAU Maryvonne née BREHERET
Employée de bureau, GASTRONOME INDUSTRIE SEVRIENNE, MONCOUTANT .
demeurant à CHOLET

- Monsieur TERRIER Jacques
Piéceur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à BEAUPREAU

- Monsieur TESSIER Pascal
Opérateur régleur, PICHARD-BALME, SAUMUR.
demeurant à SAUMUR

- Monsieur THIBAUDEAU Gérard
Chauffeur, BETON MANUFACTURE INGRANDAIS, INGRANDES.
demeurant à CHAMPTOCE-SUR-LOIRE

- Madame THIBAUDEAU Mireille née K'DUDO
Agent de service, CENTRE CHARLOTTE BLOUIN, ANGERS.
demeurant à CANTENAY-EPINARD

- Monsieur THIBault Xavier
Responsable d'activité, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Madame THIFINE Claudine née BOISSEAU
Femme de service, FOYER DARWIN, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame THOMAS Fabienne née VIAUD
Conditionneuse, CHARAL, CHOLET.
demeurant à SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES

- Monsieur THOMAS Gérard
Chef de production barres profils, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Monsieur THOMAS Jean
Jardinier, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur THOMAS Michel
Maître bâtisseur, BOUYGUES BATIMENT, MONTLHERY.
demeurant à LA POSSONNIERE

- Madame TIJOU Christelle née MARTIN
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES

- Monsieur TRASTET Francis
Tuyauteur, ENDEL, AVOINE.
demeurant à VARENNES SUR LOIRE

- Monsieur TRECUL Frank
Technicien électricien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur TREMBLAY Daniel
Chauffeur PL, GUIMARD, INGRANDES.
demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-FLORENT

- Monsieur TRICOIRE Christophe
Technicien, TECHNIQUE BÂTIMENT SERVICE, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur TUAL Olivier
 Second de cuisine, FOYER DARWIN, ANGERS.
 demeurant à SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE

- Monsieur TUDEAU Denis
 Chauffeur, LUCAS, ANGERS.
 demeurant à TRELAZE

- Madame USTARIZ Mireille
 Secrétaire de direction, FIDUCIAL STAFFING, ANGERS.
 demeurant à MURS-ERIGNE

- Madame VADOT Françoise
 Responsable informatique, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
 demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Madame VALTON Nadine
 Responsable administrative et comptable, EIFFAGE CONTRUCTION PAYS DE LA LOIRE, SAINT-HERBLAIN.
 demeurant à BEAUCOUZE

- Monsieur VANOUCHE Norbert
 Dessinateur projeteur, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
 demeurant à TRELAZE

- Monsieur VEAUVERT Georges
 Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
 demeurant à VERNANTES

- Madame VEILLON Claudine née REULIER
 Professeur, CENTRE CHARLOTTE BLOUIN, ANGERS.
 demeurant à CHARCE-ST-ELLIER

- Monsieur VEILLON Lionel
 Technicien atelier, ALUVAL, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
 demeurant à SAVENNIERES

- Madame VERDON Annie née GOISNARD
 Employée services techniques, KESO FRANCE , SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
 demeurant à ANGERS

- Madame VERGNAULT Evelyne née ARIAL
 Conditionneuse, CHARAL, CHOLET.
 demeurant à LA TOURLANDRY

- Monsieur VIAU Denis
 Vendeur téléphonique, MARTIN RONDEAU, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.
 demeurant à BEAUFORT-EN-VALLEE

- Monsieur VIEMONT Dominique
 Contremaître de cour, TROUILLARD, NANTES.
 demeurant à VIVY

- Monsieur VIGAN Louis
 Mécanicien, CLAAS RESEAU AGRICOLE, BEAUCOUZE.
 demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Monsieur VIGNERON Pascal
 Assistant moyens généraux, MUTUALITE FRANCAISE ANJOU-MAYENNE, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur VIGUEUR Jean-Jacques
 Electricien, INEO ATLANTIQUE, POITIERS.
 demeurant à BEAUCOUZE

- Monsieur VINCENT Claude
 Ouvrier, ESAT LE MOULIN DU PIN, VERNANTES.
 demeurant à VERNANTES

- Monsieur VINCENT Didier
 Comptable, SOREGOR, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Madame RICAUD Annie née VINET
Secrétaire, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame VIOLLEAU Thérèse née GUEDON
Comptable, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à ST LAMBERT DES LEVEES

- Madame WAMBACH Sandrine née PAILLOT
Auxiliaire de puériculture, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Madame YOU Françoise
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame ZABOUT Jocelyne née MASSOT
Comptable, ACGAO, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur ZIANE El Hassan
Compagnon professionnel, HEULIN, LE MANS.
demeurant à ANGERS

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

- Madame AIRAUD Michèle née SAUNIER
Secrétaire, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur ALIX Patrice
Opérateur, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à BAUNE

- Monsieur ALLARD Denis
Jardinier, OPAC ANGERS HABITAT, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame AMIOT Thérèse née TESSIER
Piqueuse en confection, ATELIER TEXTILE DE L'OUEST, LA CHAUSSAIRE.
demeurant à GESTE

- Madame ANDORIN Armelle née ROBERT
Technicien GDR, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
demeurant à SARRIGNE

- Madame ANGELO Marie-Catherine née MENOURY
Responsable planning, OXADIS, SAINT-QUENTIN-FALLAVIER.
demeurant à LES ROSIERS-SUR-LOIRE

- Madame ARBUTTI Francine
Secrétaire administrative, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à JARZE

- Monsieur ARMENDINGER Hervé
Déclarant en douane, DUSOLIER CALBERSON, PARCAY-MESLAY (Agence de Saumur).
demeurant à LES ROSIERS-SUR-LOIRE

- Monsieur ARNAUD Pierre
Peintre, LUCAS, ANGERS.
demeurant à MARCE

- Monsieur ARROYO Patrice
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS (Agence de Angers).
demeurant à ANGERS

- Madame AUBERT Jeannine née THIBault (En retraite)
Employée administrative, GARAGE DE BRETAGNE, ANGERS.
demeurant à SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU

- Monsieur AUBINEAU Bernard
Employé commercial, GEANT CASINO, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame AUDOUIN Lydie née GALLARD
 Assistant technique prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, CHOLET.
 demeurant à SAINT-REMY-EN-MAUGES

- Madame AUDOUIT Maryse née CESBRON
 Agent de maîtrise, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
 demeurant à LA PLAINE

- Madame AUGEREAU Claudine née LANFRANCONI
 Employée administrative, CHARAL, CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Madame AURE Françoise née GIDINEAU
 Secrétaire, DOREL FRANCE, CHOLET CEDEX.
 demeurant à CHOLET

- Madame AUSSEURS Anita née CHARTIER
 Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
 demeurant à BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Monsieur AUVIN Christian
 Directeur, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
 demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Monsieur BAILLERGEAU Jean-Pierre
 Responsable exploitation, ND LOGISTICS, TOULOUSE.
 demeurant à CHEMILLE

- Madame BALZAC Marie-Noëlle née AKRICH
 Traductrice, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
 demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS

- Monsieur BARDIN Gilles
 Conducteur de machine, VEUVE AMIOT, SAUMUR .
 demeurant à SAUMUR

- Monsieur BARINI Jean-Yves
 Délégué commercial, SOCOLEC, LE MANS .
 demeurant à BOUCHEMAINE

- Madame BARRE Marie-Claude née GREGOIRE
 Administrateur informatique, FLORY, CHOLET.
 demeurant à SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES

- Madame BASTIEN Patricia née GARAUD
 Assistante de direction, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
 demeurant à LA MEIGNANNE

- Monsieur BEAUMARD Patrice
 Conducteur polyvalent, GRANDJOUAN ONYX, LES PONTS-DE-CE.
 demeurant à JUIGNE-SUR-LOIRE

- Madame BECHU Hélène
 Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
 demeurant à SAINT-ANDRE-DE-LA-MARCHE

- Monsieur BECLAIR Maurice
 Coordinateur lignes tubes, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.
 demeurant à TRELAZE

- Monsieur BECLARD Stéphane
 Peintre isolateur, LUCAS, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Madame BELGASMI Neziha née CHAFAI
 Aide-soignante, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur BELLANGER Daniel
 Responsable de magasin, FLORY, CHOLET.
 demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Monsieur BELLANGER Philippe
 Plâtrier, NEVEU PHILIPPE, MONTRELAIS.
 demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-PRES

- Monsieur BENARDEAU Patrick
Gestionnaire garantie, REAGROUP VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à SOULAINES-SUR-AUBANCE

- Monsieur BENOIT Olivier
Chargé de clientèle, CAISSE D'EPARGNE PAYS DE LA LOIRE, ORVAULT (Agence de Murs-Erigné).
demeurant à BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Mademoiselle BEREL Yanick
Agent de trésorerie, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
demeurant à LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE

- Monsieur BERGER André
Technicien qualité, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à BEAUCOUZE

- Madame BERNARD Fabienne
Coupeuse en confection, FLORY, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur BERNARD Jacques
Ardoisier, ARDOISIERES D'ANGERS, TRELAZE.
demeurant à ANGERS

- Monsieur BERNARDOT André
Agent de production, IMERYS TC, VIHIERS.
demeurant à MONTILLIERS

- Madame BERNIER Marylène
Responsable d'unité, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur BERTHELOT Dominique
Gestionnaire comptable et financier, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Madame BERTIN Annick née HUET
Employée de fabrication, POLYFLEX SA, LANGEAIS.
demeurant à BREIL

- Monsieur BERTON Didier
Employé de banque, BNP PARIBAS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame BESLANT Eliane née DELAHAYE
Opérateur, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à MOULIHERNE

- Madame BESNOIT Nadia née TERRIEN
Femme de ménage, CHAPRON LEROY, SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY.
demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY

- Monsieur BEUROIS Dominique
Chauffeur, LDC GUILLET, DAUMERAY.
demeurant à DAUMERAY

- Madame BIDET Marie née BILLAUD
Agent de fabrication, AMPA 2P, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur BIDON Patrick
Responsable adjoint maintenance production, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur BIEN Robert
Electricien, PIONNEAU, JALLAIS.
demeurant à JALLAIS

- Madame BIGOT Marie-Christine née SAULNIER
Secrétaire, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame BIHAN Martine née LANGEVIN
Magasinier, WARNER ELECTRIC-EUROPE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à TRELAZE

- Monsieur BILLY Jean
Agent de production, S2IM SAS, CHOLET .
demeurant à MONTJEAN-SUR-LOIRE

- Monsieur BLAISE Philippe
Opérateur, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Monsieur BLOND Joël
Technicien d'essais, WARNER ELECTRIC-EUROPE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à JUIGNE-SUR-LOIRE

- Madame BLOSSIER Chantal née GEMIN
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à VAUCHRETIEN

- Monsieur BLOT Alain
Opérateur de fabrication, MAINE CIRCUITS IMPRIMES, ANGERS.
demeurant à BEAUCOUZE

- Monsieur BLOUIN Jean-Paul
Magasinier, FLORY, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame BODET Janine née PAPE
Employée générale, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur BODY Jean-Gabriel
Technicien, A NOVO, ANGERS .
demeurant à LE FIEF-SAUVIN

- Monsieur BOITEAU Marcel
Comptable, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à LE BOURG D'IRE

- Monsieur BONNET Marcel
Ouvrier de fabrication, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur BORIES Philippe
Commercial, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur BOSSE Serge
Peintre, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à CHEMILLE

- Monsieur BOTELLA Gilles
Peintre bâtiment, MICHEL LANDRY, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur BOUANCHEAU Christian
Dessinateur industriel, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur BOUCHET Christian
Pâtissier, GEANT CASINO, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur BOUDIN Hervé
Agent technique, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à LONGUE-JUMELLES

- Madame BOUERE Catherine
Comptable, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur BOURDIN Thierry
Technicien atelier, WARNER ELECTRIC-EUROPE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à BRIOLLAY

- Monsieur BOURGEAIS Maurice
Responsable équipe affutage, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à SEICHES-SUR-LE-LOIR

- Monsieur BOURREAU Jean-Luc
Cariste, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur BOUSQUET Jean-Pierre
Responsable de BE développement, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à PLESSIS-GRAMMOIRE

- Monsieur BOUTET Philippe
Directeur d'études, CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, ANGERS.
demeurant à BEAUCOUZE

- Monsieur BOUVIER Hubert
Technicien électronique, A NOVO, ANGERS .
demeurant à ECOUFLANT

- Monsieur BOUVIER Martial
Plombier chauffagiste, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur BOYEAU Noël
Technicien de maintenance, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Madame BRANCHU Marie-Christine
Responsable de site, OXADIS, SAINT-QUENTIN-FALLAVIER.
demeurant à BAGNEUX

- Madame BREHERET Régine née CERREAU
Agent de service hospitalier, CENTRE MEDICAL DU CHILLON, LE LOUROUX-BECONNAIS.
demeurant à LE FRESNE-SUR-LOIRE

- Madame BREMAUD Bernadette née MARINEL
Chargée de clientèle, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à VAUCHRETIEN

- Madame BREMAUD Monique née FREMONT
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à TIERCE

- Monsieur BRIANT Gilles
Assistant production, SFNA, LONGUE-JUMELLES.
demeurant à LONGUE-JUMELLES

- Monsieur BRICAULT Daniel
Ardoisier, ARDOISIERES D'ANGERS, TRELAZE.
demeurant à TRELAZE

- Monsieur BRICHET Jacky
Responsable approvisionnement, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.
demeurant à CANTENAY-EPINARD

- Madame BROCHET Jane
Agent des services techniques, MAIRIE DE CHOLET, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur BROSSIER Daniel
Chef d'équipe, DOREL FRANCE, CHOLET CEDEX.
demeurant à CHOLET

- Madame BUISSON-PALLIN Jacqueline née BUISSON
Chargé de clientèle, AXA FRANCE, ANGERS .
demeurant à ROCHEFORT-SUR-LOIRE

- Monsieur BULOURDE Auguste
Chauffeur livreur, CPO - COMPAGNIE PÉTROLIÈRE DE L'OUEST, NANTES.
demeurant à POUANCE

- Monsieur BUTON Yannick
Chef de projet informatique, GICM, RENNES.
demeurant à LA MEIGNANNE

- Madame CADEAU Régine
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Madame CADOR Patricia née LE GOFF
Technicien prestations maladie, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur CAFFART Dominique
Technico-commercial, AUTO PIECES ATLANTIQUE SEDAC, CHOLET.
demeurant à MAULEVRIER

- Monsieur CAILLARD Yves
Dessinateur industriel, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à TRELAZE

- Monsieur CAILLETON Laurent
Chef d'équipe expédition, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur CASSET Yannick
Technicien de maintenance production, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE

- Monsieur CESBRON Serge
Directeur technique, CESBRON ET FILS, ECOUFLANT.
demeurant à ANGERS

- Madame CHAPELLE Françoise née LAUNAY
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, ANGERS.
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Monsieur CHARGE Hubert
Chauffeur magasinier, TIJOU, LA SALLE-DE-VIHIERS.
demeurant à LA SALLE-DE-VIHIERS

- Monsieur CHARLES Patrick
Technicien de maintenance, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à PLESSIS-GRAMMOIRE

- Madame CHARRIER Monique née BRETAUDEAU
Mécanicienne en confection, FLORY, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame CHARRUAU Huguette née PRIEUR
Comptable, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Madame CHARTIER Marie née CRASNIER
Comptable, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
demeurant à MOZE-SUR-LOUET

- Monsieur CHASSERIAU Michel
Contrôleur de gestion, GASTRONOME INDUSTRIE SEVRIENNE, MONCOUTANT .
demeurant à CHOLET

- Monsieur CHATELAIN Didier
Régleur, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU

- Monsieur CHATELAIN Dominique
Responsable qualité, WARNER ELECTRIC-EUROPE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Madame CHATRY Maryvonne née COULONNIER
Agent de maîtrise, CHARAL, CHOLET.
demeurant à YZERNAY

- Monsieur CHAUDEMANCHE Gérard
Ouvrier polyvalent, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Madame CHAUVEAU Murielle née LEGUE
Femme de service, FOYER DARWIN, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame CHAUVEL Annie née BOUVIER
Responsable ressources humaines, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame CHEMINAT Nadine née JOUSSELIN
Agent réception, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Monsieur CHEVAL Jean-Jacques
Dessinateur projeteur, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur CHEVALIER Gérard
Jardinier, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à BAUNE

- Madame CHONEAU Janine née CHLOT
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Madame CHUPIN Marie-Paule née BRETAUDEAU
Coupeuse en confection, FLORY, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame CLAVREUIL Chantal née HERGUE
Conseillère d'agence, HARMONIE PREVOYANCE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame CLEMOT Martine née DABIN
Multiposte entrepôt, CENTRALE D'ACHATS ZANNIER, SAINT-CHAMOND.
demeurant à LA CHAUSSAIRE

- Monsieur COIFFIER Dominique
Ouvrier d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à MOZE-SUR-LOUET

- Madame COIRIER Jocelyne née ARDON
Cadre en assurance, CNP ASSURANCES, ANGERS.
demeurant à SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE

- Monsieur COLAS Gilles
Opérateur mécanique, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Monsieur COLLET Patrick
Préparateur, CITROËN, ANGERS.
demeurant à BRIOLLAY

- Madame COLONNIER Marie-Hélène née MANCEAU
Assistante commerciale, FLORY, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur COQUERIE Michel (En retraite)
Ouvrier professionnel, FORCLUM PAYS DE LOIRE, LAVAL.
demeurant à TIERCE

- Monsieur COUET Alain
Chef ordonnancement fabrications, FLORY, CHOLET.
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-LA-MARCHE

- Monsieur CRASNIER Jean-Claude
Educateur, ASSOCIATION I.M.E. LE GRAÇALOU, BOUCHEMAINE.
demeurant à SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS

- Monsieur CRESTIN Joseph
Agent de maîtrise, CHARAL, CHOLET.
demeurant à VEZINS

- Monsieur CRETIN Jean-Yves
Employé commercial confirmé, GEANT CASINO, SAINT-ETIENNE (Agence de Angers).
demeurant à ANGERS

- Monsieur CUSSONNEAU Serge
Métallier, CIF BENNES, LE FUILET.
demeurant à LE FUILET

- Madame DA ROCHA Fatima née RODRIGUES FERNANDES
Chef d'équipe, GASTRONOME INDUSTRIE SEVRIENNE, MONCOUTANT .
demeurant à CHOLET

- Monsieur DA SILVA Denis
Analyste d'exploitation, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.
demeurant à BEAUCOUZE

- Monsieur DAVID André
Technicien électronicien, SAGEM COMMUNICATION, PARIS.
demeurant à SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE

- Madame DAVID Marie-Pierre née LEMASSON
Responsable accueil, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS

- Madame DAVY Christiane
Opératrice, WARNER ELECTRIC-EUROPE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à SAINT-LAMBERT-DU-LATTAY

- Monsieur DAVY Jean-Michel
Piéceur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à BEAUPREAU

- Monsieur DEBAST Alain
Magasinier/Vendeur, REAGROUP VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à CHALONNES-SUR-LOIRE

- Monsieur DEFONTAINE Jacques
Magasinier, DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE, VERNEUIL EN HALATTE (Agence de Cholet).
demeurant à TORFOU

- Madame DELAGE Brigitte
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.
demeurant à ANGERS

- Madame DELAIS Joëlle née BONHOMME
Secrétaire, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à MAZE

- Monsieur DELAPORTE Loïc
Agent technique d'atelier , BULL, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame DELAUNAY Lucette née AUTEFORT
Agent de gestion approvisionnement, CELESTICA FRANCE SAS, SAUMUR.
demeurant à CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT

- Madame DELAUNAY Sylvianne née NAUD
Assistante de cabinet, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à JUIGNE-SUR-LOIRE

- Madame DELEPINE Monique née HERMENOT
Agent des services techniques, MAIRIE, VERNANTES.
demeurant à VERNANTES

- Monsieur DEMARE Jean-Pierre
Technico-commercial, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame DEMEREAU Marie-Annick
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ETRICHE

- Monsieur DENIS Guy
Opérateur, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Madame DENOUS Annick née DUPONT
Manoeuvre, PIERRE TURC, MAZE.
demeurant à MAZE

- Monsieur DEROUINEAU Daniel
Opérateur fabrication, PICHARD-BALME, SAUMUR.
demeurant à LE PUY-NOTRE-DAME

- Monsieur DESALE Guy
Monteur lignes, CEGELEC OUEST, ANGERS.
demeurant à CHANZEAUX

- Madame DESALLEUX Chantal née CAILLIBOT
Conditionneuse, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur DESCLAUX Jean-Luc
Employé d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-LINIERES

- Monsieur DESERT Christian
Opérateur de ligne, LA TOQUE ANGEVINE, SEGRE.
demeurant à COMBREE

- Madame DESGRANGES Josette née GILARDEAU (En retraite)
Agent des services hospitaliers, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame DESMARS Anita née BUSSON
Comptable, SCP CARREYN-FOUCAULT-GIRARD-DESVAUX, ANGERS.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Monsieur DIB Ahmed
Maçon, GTB CONSTRUCTION, NANTES.
demeurant à ANGERS

- Madame DIOGO Eliane née VOGNE
Employée de bureau, DOREL FRANCE, CHOLET CEDEX.
demeurant à CHOLET

- Madame DIXNEUF Martine née HOUSSIN
Technicien conseil GRH, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame DOLLET Monique née PERRAUD
Technicien conseil , CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .
demeurant à CHOLET

- Madame DONEAU Evelyne née LEGRAS
Aide-soignante, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame DORGERE Georgette née AVRANCHE
Agent de service, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur DOUET Michel
Mécanicien spécialiste, AUTO PIECES ATLANTIQUE SEDAC, CHOLET.
demeurant à LA CHAPELLE-DU-GENET

- Monsieur DOUMAIN Michel
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame DOVO Béatrice
Responsable commercial, GEANT CASINO, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame DREMEAUX Marie-Line née POIRIER
Responsable commerciale confirmée, GEANT CASINO, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame DROUET Maryvonne née BOURCIER
Mécanicienne en confection, FLORY, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame DROUET Odile née ROTUREAU
Employée, DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE, VERNEUIL EN HALATTE (Agence de Cholet).
demeurant à CHOLET

- Madame DUBILLOT Sylvie née SOURICE
Employée cantine, CENTRALE D'ACHATS ZANNIER, SAINT-CHAMOND.
demeurant à LANDEMONT

- Madame DUPE Evelyne née RICHARD
Assistante administration des ventes, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur DUPUIS Jean-Paul
Ouvrier de production polyvalent, SFNA, LONGUE-JUMELLES.
demeurant à SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE

- Monsieur DURGEAU Claude
Pareur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHEMILLE

- Madame ECHASSERIEAU Jeanne née BARON
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à LA SEGUINIÈRE

- Madame ELAUDAIS Maryse née FROGER
Vendeuse, PIK POK, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur ESNAULT Bernard
Fondeur couleur, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Monsieur EVAIN Christophe
Agent d'entretien général, VEUVE AMIOT, SAUMUR .
demeurant à VIVY

- Monsieur FATINES Christian
Employé d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Monsieur FAUCHEUX Claude
Serrurier métallier, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à VAUCHRETIEN

- Madame FERNANDEZ Christiane née BIRRIEN
Responsable unité assurances personnes, GAN ASSURANCES VIE, BORDEAUX .
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur FERRAND Rémy
Magasinier, MAISONNEUVE, CHATEAU-GONTIER.
demeurant à BRIOLLAY

- Madame FIZELIER-HAUTCOEUR Catherine née HAUTCOEUR
Agent technique, RESTAURANT UNIVERSITAIRE BEAUX-ARTS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame FORTANNIER Bernadette née THOURAUD
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à BAUNE

- Monsieur FOUINETEAU Noël
Chef d'équipe, CHARAL, CHOLET.
demeurant à BEGROLLES-EN-MAUGES

- Madame FOUQUAT Paulette née COLETTA
Contrôleuse qualité, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à TRELAZE

- Monsieur FOURNIER Bernard
Ouvrier d'entretien, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame FROGER Catherine née NEYBOURGER
Attachée de direction, ANJOU TÔLERIE, ST GEORGES SUR LOIRE.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE

- Monsieur FUROIS Pascal
Responsable service douanes, DUSOLIER CALBERSON, SAINT-SYLVAIN D'ANJOU.
demeurant à PLESSIS-GRAMMOIRE

- Madame GABARD Marie née DUPONT
Assistante commerciale, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame GARCIA Paulette née GUILLOU
Secrétaire, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à CORNILLE-LES-CAVES

- Monsieur GASTINEAU Alain
Agent de tri, SITA OUEST, SEGRE.
demeurant à SEGRE

- Madame GAUDICHEAU Chantal
Responsable commerciale, GEANT CASINO, CHOLET.
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS

- Monsieur GAULTIER Claude
Dessinateur, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à CHEMELLIER

- Monsieur GAUTHIER Bernard
employé de banque, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.
demeurant à ANGERS

- Monsieur GAUTIER Gérard
Conducteur de moyens, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Madame GAUTIER Michèle née VIAU
Assistante achats, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Monsieur GAYON Patrick
Ingénieur cotations, CELESTICA FRANCE SAS, SAUMUR.
demeurant à SAUMUR

- Madame GENEST Pascale
Opératrice fabrication, ALLTUB FRANCE, SAUMUR .
demeurant à SAUMUR

- Madame GIBERT Chantal née SAULNIER
Chargée de recouvrement, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
demeurant à BOUZILLE

- Monsieur GIGNOUX Alain
Ebéniste, LA CHAISE DE BOIS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame GIGOU Annie née THIBAUT
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à BEAUFORT-EN-VALLEE

- Madame GILLARDEAU Fabienne née ADAM
Comptable, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame GILLOT Catherine née BOMPAS
Employée de banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.
demeurant à LA POSSONNIERE

- Monsieur GIRARDEAU Christian
Chef d'usine, LYONNAISE DES EAUX , CHOLET.
demeurant à YZERNAY

- Monsieur GISLARD Daniel
Cadre gestion, BULL, ANGERS.
demeurant à BEAUCOUZE

- Monsieur GODEFROY Christian
Directeur administratif et financier, DUSOLIER CALBERSON, PARCAY-MESLAY.
demeurant à LA BOHALLE

- Monsieur GODICHEAU Gilles
Comptable, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à NOYANT LA GRAVOYERE

- Madame GODINEAU Claudine née RICHARD
Placeuse, FLORY, CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Monsieur GODINEAU Jean
Responsable d'activité, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Monsieur GODIVEAU Joël
Régleur, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Monsieur GOILEAU Georges
Opérateur, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Madame GOSLIN Martine
Monteuse câbleuse, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame GOUFFIER Anne-Marie née SALIBA
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à MURS-ERIGNE

- Monsieur GOURDON Alain
Opérateur, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à MAZE

- Madame GOURDON Huguette née CHENE
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à BEAUPREAU

- Madame GOUTARD Pierrette née BRIGNOL
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à TRELAZE

- Monsieur GOUYON DE COURMAKOU Patrick-Olivier
Directeur commercial, NEGARRA, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur GRASTEAU Daniel
Ouvrier en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame GRAVELAINE Christiane née REULLIER
Agent de fabrication, AMPA 2P, CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Monsieur GRENOUILLEAU Marcel
Opérateur, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Monsieur GRIHON Jean
Directeur, CAISSE ORGANIC ANJOU-MAYENNE-SARTHE, ANGERS .
demeurant à SAINT-LEGER-DES-BOIS

- Madame GRIMAUD Chantal née LEPINE
Manager commercial, GEANT CASINO, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame GUE Katia née KOKLOSA
Secrétaire de direction, ND LOGISTICS, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à MAZE

- Madame GUEFFIER Marie-France née ARNAUD
Hôtesse d'accueil, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Monsieur GUEMARD Edgard
Employé d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à LA DAGUENIERE

- Monsieur GUENNEUGUES Jean
Directeur de production, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à CHALONNES-SUR-LOIRE

- Monsieur GUERIN Christian
Cariste, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Madame GUERIN Marie-Claude
Assistante commerciale, SANDERS OUEST, VERTOU.
demeurant à LE PUISET-DORE

- Monsieur GUERINEAU Pierre
 Manager souscription gestion, MUTUELLES DU MANS ASSURANCES IARD, LE MANS.
 demeurant à ANGERS

- Madame GUERRIN Sylvie
 Enquêteur, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Madame GUICHARD Marie-Annick née TRICOIRE
 Employée administratif, CHARAL, CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur GUILBAULT Patrick
 Cuiseur, IMERYS TC, VIHIERES.
 demeurant à VIHIERES

- Madame GUILLE Jeanne née MAZE
 Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
 demeurant à CANTENAY-EPINARD

- Madame GUILLERM Sylvie née MELLE
 Agent de secrétariat, WARNER ELECTRIC-EUROPE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
 demeurant à SAINT-LEGER-DES-BOIS

- Monsieur GUILLORIT Claude
 Technicien gestion de production, BULL, ANGERS.
 demeurant à LA POSSONNIERE

- Madame GUILLOU Laurette née ROBINEAU
 Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
 demeurant à BAUNE

- Monsieur GUILLOU Loïc
 Technicien entretien, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
 demeurant à BAUNE

- Monsieur GUILLOU Philippe
 Technicien de maintenance, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
 demeurant à AMBILLOU-CHATEAU

- Monsieur GUIMAS Alain
 Chef d'équipe, GUIMARD, INGRANDES.
 demeurant à CHAMPTOCE-SUR-LOIRE

- Madame GUIOCHEAU Germaine
 Opératrice en fabrication, PICHARD-BALME, SAUMUR.
 demeurant à SAUMUR

- Monsieur GUITTON Raymond
 Ouvrier en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
 demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Monsieur GUY Thierry
 Ardoisier, ARDOISIERES D'ANGERS, TRELAZE.
 demeurant à TRELAZE

- Monsieur HAOUAS Toriki
 Etancheur, SMAC, TOULOUSE.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur HARDY Fabrice
 Responsable unité travail social, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
 demeurant à DISTRE

- Monsieur HECKENDORN Claude
 Dessinateur programmeur, VASLIN BUCHER, CHALONNES-SUR-LOIRE.
 demeurant à SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE

- Madame HERAULT Bernadette née BREGEON
 Secrétaire, FLORY, CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur HERAULT Yvon
 Electricien auto, AUTO PIECES ATLANTIQUE SEDAC, CHOLET.
 demeurant à LE LONGERON

- Monsieur HERGUE Yves
Technicien méthodes, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Madame HERVOUET Françoise née RINEAU
Assistante commerciale, CHARAL, CHOLET.
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS

- Monsieur HOGREL Jean-Luc
Opérateur, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à CORNE

- Monsieur HORRHON Daniel
Cariste, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à SAINT-REMY-LA-VARENNE

- Madame HORRHON Evelyne née LAIGRE
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à SAINT-REMY-LA-VARENNE

- Monsieur HOUET André
Agent de maîtrise, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Madame HOURY Christine née DAVY
Monteuse câbleuse, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur HUREL Thierry
Préparateur, BROSSETTE, LYON.
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-LA-COUPERIE

- Monsieur INGREMEAU Olivier
Agent de fabrication, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.
demeurant à SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE

- Monsieur JAMES Laurent
Employé d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à SEGRE

- Madame JAMIN Sylvie née MARTIN
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES

- Monsieur JARRY Claude
Chef d'équipe entretien, GUIMARD, INGRANDES.
demeurant à INGRANDES

- Monsieur JEANNEAU Auguste
Chauffeur, CAILLAUD, SAINT-LANGIS-LES-MORTAGNE.
demeurant à CHOLET

- Madame JEANNEAU Maryse née GRIMAULT
Ouvrière en confection, ATELIER TEXTILE DE L'OUEST, LA CHAUSSAIRE.
demeurant à BEAUPREAU

- Madame JOULIA Josiane
Employée organisation production, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur JOURDAN Bernard
Pareur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHEMILLE

- Madame JOURDAN Annie née MONNIER
Hôtesse d'accueil, MARTIN RONDEAU, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.
demeurant à CORNE

- Monsieur JOUSSAUME Alain
Professionnel de fabrication, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à AVRILLE

- Madame JUTARD Dominique née MORISSET
Employée commerciale, GEANT CASINO, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame LAFAT Isabelle née MARY
Assistante commerciale, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame LAKRAICHI Aïcha née KHAIDER
Aide-soignante, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur LAMBERT Patrice
Contrôleur, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à MAZE

- Monsieur LAMBIN Patrice
Chargé d'affaires gestion privée, CAISSE D'EPARGNE PAYS DE LA LOIRE, ORVAULT (Agence de Cholet).
demeurant à LA TESSOUALLE

- Mademoiselle LANDAIS Daniel
Employée de bureau, SFNA, LONGUE-JUMELLES.
demeurant à SAINT-CLEMENT-DES-LEVEES

- Monsieur LANDAIS Guy
Agent de maîtrise fabrication, ALLTUB FRANCE, SAUMUR .
demeurant à EPIEDS

- Monsieur LASCOSTES Thierry
Technicien, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.
demeurant à SAINT-GERMAIN-SUR-MOINE

- Madame LE FISCHER Fabienne née ANTOINETTE
Agent de service, RESTAURANT UNIVERSITAIRE BEAUX-ARTS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur LE FLOCH Dominique
Responsable d'unité, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à BAUNE

- Monsieur LE HENRY Pierre
Chef de service, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur LE MAITRE Patrice
Agent de planning, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Monsieur LE MARCHAND Alain
Chef de projet informatique, CREDI SITE OUEST, ANGERS.
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur LE MEUT Marcel
Chef de chantier, SCREG OUEST, SAINT-HERBLAIN.
demeurant à AVRILLE

- Monsieur LE TORTOREC Christian
Ingénieur électronique, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à YZERNAY

- Monsieur LEBLANC Guy
Agent d'atelier, OXADIS, SAINT-QUENTIN-FALLAVIER.
demeurant à SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE

- Madame LEBOUCHER Sylvie née CHARDON
Hôtesse, CENTRE OPTIQUE LAFAYETTE, ANGERS.
demeurant à SAINT-CLEMENT-DES-LEVEES

- Madame LEBRETON Françoise
Agent technique, RESTAURANT UNIVERSITAIRE BEAUX-ARTS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame LECOINTRE Suzanne née PROUTEAU
Assistante administrative et comptable, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame LECOMTE Nadia née DORTIES
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Madame LEGER Roselyne née BLANCHET
Magasinière, FLORY, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame LEHAY Elisabeth née LEGEAS
Sage-femme, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à SOULAIRE-ET-BOURG

- Monsieur LELOY Noël
Chauffeur, GRANDJOUAN ONYX, LES PONTS-DE-CE.
demeurant à SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU

- Madame LEMESLE Isabelle née DOISNEAU
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Monsieur LEMESLE Jean-Marie
Opérateur, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Monsieur LEMESLE Roger
Employé d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à GREZ-NEUVILLE

- Monsieur LEPINE Louis (En retraite)
Piéceur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-PRES

- Madame LERAY Chantal
Agent administratif, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à MURS-ERIGNE

- Monsieur LEROUX Claude
Ingénieur méthodes, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à BAUNE

- Monsieur LEROUX Eric
Magasinier, REAGROUP VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame LEROY Christine née BOUMARD
Multiposte entrepôt, CENTRALE D'ACHATS ZANNIER, SAINT-CHAMOND.
demeurant à BEAUPREAU

- Monsieur LEROY Jean-Jacques
ATCI, MIROITERIES DE L'OUEST, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Madame LEROY Marie-Claude
Secrétaire, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à LA MEIGNANNE

- Madame LESURTEL Amélie née BEILLARD
Travailleur social, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Monsieur LETHIELLEUX Dominique
Assistant technique SAV, RIVARD, DAUMERAY.
demeurant à DAUMERAY

- Madame LEVENEUR Chantal née OILLAUX
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Madame LHUMEAU Françoise née BRUNEAU
Cariste leader de groupe, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE

- Monsieur LOIRE Jacques
Monteur électricien, ETDE, SAINT-QUENTIN.
demeurant à CHAVAGNES-LES-EAUX

- Monsieur LOISEAU Jean
Employé, GRANDJOUAN ONYX, LES PONTS-DE-CE.
demeurant à ANGERS

- Madame LOISON Chantal née RENOU
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à AVRILLE

- Madame LOISON Evelyne
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Madame LORRE Pascale née TOULLIC
Employée de banque, CAISSE D'EPARGNE PAYS DE LA LOIRE, ORVAULT (Agence de Angers).
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Monsieur LOSTANLEN Jean-Jacques
Ingénieur, BULL, ANGERS.
demeurant à BECON-LES-GRANITS

- Madame LOSTANLEN Marie-Paule née JEGOU
Cadre comptable, BULL, ANGERS.
demeurant à BECON-LES-GRANITS

- Monsieur LUCAS Louis
Métallier, ALUVAL, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Madame LUCAS Marie-Claude née REULLIER
Secrétaire, SCP CARREYN-FOUCAULT-GIRARD-DESVAUX, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur LUÇON Alain
Régleur, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à LES ROSIERS-SUR-LOIRE

- Madame LUÇON Chantal née TAREAU
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à LES ROSIERS-SUR-LOIRE

- Monsieur MACE Marc
Agent de maîtrise, NESTLE PRODUITS LAITIERS FRAIS, VALLET.
demeurant à TILLIERES

- Madame MAHE Colette née ALLORY
Opératrice de fabrication, PICHARD-BALME, SAUMUR.
demeurant à SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE

- Madame MAHE Ginette née GUICHARD
Opérateur installateur, LU FRANCE, LA HAYE-FOUSSIÈRE.
demeurant à SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE

- Madame MAIGNAN Marie-José née MAROQUIN
Professionnelle de fabrication, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à BAUNE

- Madame MAITREAU Christiane née BENOIST
Magasinière, LEUL MENUISERIES, THOUARS.
demeurant à LE PUY-NOTRE-DAME

- Monsieur MALLET Michel
Responsable des moyens essai environnement, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à LA SEGUINIÈRE

- Monsieur MANOURY Alain
Magasinier, WARNER ELECTRIC-EUROPE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à BAUNE

- Monsieur MARBEUF Alain
Assistant de réception, CARREFOUR, CHOLET.
demeurant à LA TOURLANDRY

- Monsieur MARCHAND Lucien
Tôlier, ANJOU TÔLERIE, ST GEORGES SUR LOIRE.
demeurant à CHALONNES-SUR-LOIRE

- Madame MARCHAND Marie-France née PAYRAUDEAU
Ouvrière en chaussures, PARMY, LA POUEZE.
demeurant à LA POUEZE

- Madame MARIN Thérèse née BIGNON
Agent de service, CENTRE CHARLOTTE BLOUIN, ANGERS.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Madame MARIONNEAU Nadine
Monitrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à LES ALLEUDS

- Monsieur MAROLEAU Marc
Agent logistique, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur MARTEAU Jacques
Employé de banque, LE CREDIT LYONNAIS, ANGERS.
demeurant à PELLOUAILLES-LES-VIGNES

- Monsieur MARTIN Christian
Agent de gestion et de production, BULL, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur MARTIN Daniel
Technicien de banque, BNP PARIBAS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur MARTIN Guy
Employé d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à MARTIGNE-BRIAND

- Monsieur MARTIN Jacky (En retraite)
Chef après-vente, GARAGE DE BRETAGNE, ANGERS.
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur MARTIN Pierre
Cadre comptable, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à LES ALLEUDS

- Madame MARTINEAU Sylvie née GALLARD
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à VEZINS

- Monsieur MAUPPIN Marc
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à NUAILLE

- Madame MAZE Marie née AUDREN
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à MAZE

- Monsieur MENARD Louis
Plombier chauffagiste, PIONNEAU, JALLAIS.
demeurant à JALLAIS

- Madame MENOT Marie-Geneviève née MENIGAULT
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame MERCIER Nadine
Comptable, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur MERCIER Philippe
Opérateur, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à MAZE

- Madame MERLET Marie née PAPIN
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à TREMENTINES

- Monsieur METAYER Claude
Livreur, AUTO PIECES ATLANTIQUE SEDAC, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur MEUNIER Gérard
Comptable, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .
demeurant à CHOLET

- Monsieur MEUNIER Jean-Pierre
Inspecteur d'assurance, AGF VIE - IART, TOURS.
demeurant à CHAMP-SUR-LAYON

- Madame MICHEL Chantal née PETEL
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à BAUNE

- Monsieur MIKOLAJCZYK Patrick
Informaticien, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL .
demeurant à ANGERS

- Monsieur MIRBEAU Gilles
Comptable, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à SAUMUR

- Monsieur MONNIER Philippe
Métalier, ALUVAL, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à LA BOHALLE

- Mademoiselle MONTAILLE Jean-François
Tôlier-soudeur, GUERY, LA TOURLANDRY.
demeurant à LA TOURLANDRY

- Madame MOREAU Marie-Claire née AUBRY
Chargée de service administratif, PAUL GRANDJOUAN SACO, NANTES CEDEX 2.
demeurant à ANGERS

- Madame MOUCHE Marie née ROUX
Employée d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à SEGRE

- Monsieur MOULIN Jacques
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame MURZEAU Danielle née BODY
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à VEZINS

- Madame MURZEAU Isabelle née GANDON
Monteur, WARNER ELECTRIC-EUROPE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à LA DAGUENIERE

- Monsieur NAU Jean
Directeur, MICHEL LANDRY, ANGERS.
demeurant à CHACE

- Monsieur NAUD Didier
Assistant informatique, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, CHOLET.
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS

- Monsieur NESLO André
Peintre, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à SAVENNIERES

- Madame NESLO Claudine née TANTOINE
Agent de propreté, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à SAVENNIERES

- Monsieur OBLIGIS Serge
Agent de maîtrise, PICHARD-BALME, SAUMUR.
demeurant à SAUMUR

- Monsieur OGER Damiens
Menuisier, S2IM SAS, CHOLET .
demeurant à JALLAIS

- Madame ORIEUX Viviane née GRIS
Mécanicienne modèles, FLORY, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur OSSANT Jean-Paul
Responsable service fabrication, BLANCS DE SEMIS LE LION, SAUMUR.
demeurant à VARRAINS

- Monsieur PAITIER Joseph
Technicien pose, NEXANS FRANCE, CLICHY.
demeurant à BOUILLE-MENARD

- Madame PALIERNE Anita née LE CLEVE
Employée de bureau, AREAS ASSURANCES , ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame PAPIN Jacqueline née FILLION
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à VEZINS

- Monsieur PASDOIT Gilles
Employé d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur PASQUEREAU Patrick
Animateur réseau de distribution, ARO, CHATEAU DU LOIR.
demeurant à CHOLET

- Madame PASQUIER Martine née RENOUX
Employée administratif, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
demeurant à SEICHES-SUR-LE-LOIR

- Monsieur PAVION Patrick
Cimentier, GUIMARD, INGRANDES.
demeurant à INGRANDES

- Monsieur PAYS Pascal
Tourneur, WARNER ELECTRIC-EUROPE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Madame PELLON Maryse née VARRY
Secrétaire de direction, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur PELLUAU Serge
Ingénieur méthodes, WARNER ELECTRIC-EUROPE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Monsieur PELLUCHON René
OP régleur, ALLTUB FRANCE, SAUMUR .
demeurant à BREZE

- Madame PENARD Denise née DENECHERE (En retraite)
Agent de services techniques, MAIRIE, CHEMILLE.
demeurant à CHEMILLE

- Monsieur PERCHERON Georges
Producteur d'assurances, AGF VIE, PARIS LA DEFENSE .
demeurant à JUIGNE-SUR-LOIRE

- Madame PERDRIAU Martine née LE PAUTREMAT
Veilleuse de nuit, MAISON DE RETRAITE LE LOGIS DES JARDINS, ANGERS.
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur PERIS GARCIA Leopoldo
Commercial, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à LA PLAINE

- Madame PERROIS Christiane née CHEVAL
Magasinière-réceptionnaire, OCP REPARTITION, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Madame PERRUSSEL Nicole
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Madame PICARDA Marylène
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à TRELAZE

- Madame PICOCHÉ Annie née BEDOUET
Cadre comptable, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-PRES

- Monsieur PINEAU Alain
Chauffeur, S2IM SAS, CHOLET .
demeurant à LA POITEVINIERE

- Monsieur PINEAU Christian
Plombier chauffagiste, PIONNEAU, JALLAIS.
demeurant à JALLAIS

- Monsieur PINEAU Jean-Claude
Peintre décorateur, BOURGET JEAN-LUC, BEAUPREAU.
demeurant à MONTREVAULT

- Monsieur PINEAU Jean-Claude
Technicien de montage, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame PINEAU Mauricette née BELLANGER
Employée d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à BAUGE

- Monsieur PINEAU Patrick
Employé de banque, BNP PARIBAS, ANGERS.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Madame PIONNEAU Marie-Josèphe née DAVY
Secrétaire vendeuse, PIONNEAU, JALLAIS.
demeurant à JALLAIS

- Monsieur PITHON Gabriel
Employé d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à CHEMILLE

- Monsieur PITON Gérard
poseur miroitier, MIROITERIES DE L'OUEST, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à SOULAIRES-ET-BOURG

- Monsieur PIVERD Jean
Technicien d'atelier, ALSTOM POWER SERVICE, LA COURNEUVE.
demeurant à MAZE

- Madame PLUMAS Josiane née MELAI
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à FENEU

- Monsieur POIRIER André
Opérateur, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à JARZE

- Monsieur POIRIER Bernard
Agent de fabrication, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.
demeurant à BRIOLLAY

- Monsieur POIRIER Pascal
Menuisier aluminium, ALUVAL, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Monsieur POISSONNEAU Jack
Responsable chantier, SMAC, TOULOUSE.
demeurant à PLESSIS-GRAMMOIRE

- Monsieur POITEVIN Patrick
Technicien de maintenance, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à TRELAZE

- Madame POMMIER Martine née DUPARC
Employée de banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.
demeurant à ANGERS

- Monsieur PONCIANO Michel
Ouvrier de fabrication, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame POSTEL Josiane née BOONE
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Madame POUPIN Annick née GESLIN
Aide préparatrice, PHARMACIE TROUSSELLE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame POURTEAU Sylvie
Documentaliste, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à CORNE

- Monsieur POUZET Bernard
Chargé de clientèle, CAISSE D'EPARGNE PAYS DE LA LOIRE, ORVAULT (Agence de Angers).
demeurant à AVRILLE

- Monsieur PRAIZELIN Jean-Yves
Opérateur, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à TRELAZE

- Monsieur PRINTEMPS Daniel
Monteur câbleur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame PROST Nicole née MOUTIER
Travailleur social, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame PRUD'HOMME Odile
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Monsieur PUCELLE Bruno
Responsable applications informatiques, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur QUIDEL Pierre
Technico-expert, NESTLE FRANCE, MARNE-LA-VALLEE.
demeurant à SAINT-CYR-EN-BOURG

- Madame QUINTON Monique
Employée de banque, BNP PARIBAS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur RAGUIN Yannick
Employé de banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES (Agence de Angers).
demeurant à TRELAZE

- Monsieur RAIMBAULT Joël
Ajusteur, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Madame RAIMBAULT Pascale née PEINY
Aide-soignante, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à MURS-ERIGNE

- Monsieur RAMBAUD Gérard
Electricien, SOCCRAM, CLICHY.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Madame RAUD Eliane
Conditionneuse, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame RAVENEAU Dominique née DEGAND
Agent d'exploitation, CAISSE D'EPARGNE PAYS DE LA LOIRE, ORVAULT (Agence de Angers).
demeurant à ANGERS

- Madame REGNIER Dominique
Patronnière, CENTRALE D'ACHATS ZANNIER, SAINT-CHAMOND.
demeurant à CHOLET

- Madame RENARD Marie-Thérèse née BREMAND
Informaticienne, BULL, LES CLAYES SOUS BOIS.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Monsieur RENAUD Alain
Piéceur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à MONTFAUCON-MONTIGNE

- Madame RENOUE Etienne née LECLEVE
 Serveuse de restaurant scolaire, EPARC, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU.
 demeurant à ANGERS

- Madame RETAILLEAU Sabine
 Ouvrière d'usine, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur RETHORE Robert
 Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE PAYS DE LA LOIRE, ORVAULT (Agence de Angers).
 demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur RHERARI Ahmed
 Pareur, CHARAL, CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur RIBAULT Jacques
 Animateur expéditions, CELESTICA FRANCE SAS, SAUMUR.
 demeurant à SAUMUR

- Madame RIGAUD Colette née CAILLIBOT
 Conditionneuse, CHARAL, CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur RIGUIERAS FERREIRA Antonio
 Monteur canalisateur, CEGELEC OUEST, ANGERS.
 demeurant à SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS

- Monsieur RIO Jean-François
 Dessinateur projeteur, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
 demeurant à LA BOHALLE

- Monsieur RIOLINO Jean-René
 Assistant logistique, CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, ANGERS.
 demeurant à SOULAIRES-ET-BOURG

- Madame RIVEREAU Marie née BARRE
 Multiposte entrepôt, CENTRALE D'ACHATS ZANNIER, SAINT-CHAMOND.
 demeurant à LA CHAUSSAIRE

- Monsieur RIVIERE Claude
 Ouvrier peintre bâtiment, MICHEL LANDRY, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur ROCH Gilles
 Coordinateur, IMERYS SERVICES, PARIS.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur ROGER Jean-Philippe
 Préparateur en pharmacie, PHARMACIE MUTUALISTE, ANGERS.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur ROMBEAUX Guy
 Ingénieur et cadre, BULL, ANGERS.
 demeurant à BEAUCOUZE

- Madame ROTUREAU Marie-Hélène née POIRIER
 Assistante commerciale, CAISSE D'EPARGNE PAYS DE LA LOIRE, ORVAULT (Agence de Cholet).
 demeurant à CHOLET

- Monsieur ROUSSEAU Michel
 Technicien électronicien, CELESTICA FRANCE SAS, SAUMUR.
 demeurant à VIVY

- Madame ROUSSEAU Sylvie née HOUDOUIN
 Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
 demeurant à BAUNE

- Monsieur ROUSSELOT Claude
 Monteur câbleur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur ROUX Bernard
 Ouvrier de fabrication, CHARAL, CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur ROY Bruno
 Chef d'atelier, AMPA 2P, CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Madame ROYER Annick née ROY
 Analyste comptable, BULL, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur ROZAT Bernard
 Monteur électricien, ETDE, SAINT-QUENTIN (Agence de Beaucouzé).
 demeurant à THOUARCE

- Madame RULLIER Nicole née BARON
 Pilote, GASTRONOME INDUSTRIE SEVRIENNE, MONCOUTANT .
 demeurant à CHOLET

- Madame SANTERRE Jeannine née LE FUR
 Comptable, CHARAL, CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur SAUGUERET Patrick
 Chauffeur P.L., DHL FASHION, MARNE-LA-VALLEE.
 demeurant à LA VARENNE

- Madame SAULOUP Sylviane née SUREAU
 Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
 demeurant à TRELAZE

- Monsieur SAUSSEREAU Gérard
 Magasinier, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
 demeurant à LES ROSIERS-SUR-LOIRE

- Monsieur SAUVETRE Gérard
 Peintre décorateur, BOURGET JEAN-LUC, BEAUPREAU.
 demeurant à BEAUPREAU

- Monsieur SCHMUCK Christian
 Opérateur, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
 demeurant à TRELAZE

- Madame SEBILLE Jeanick née AUBERT
 Agent ordonnancement approvisionnement, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
 demeurant à SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU

- Madame SEGUIN Paulette née FLEURANCE
 Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
 demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame SELME Martine née DUMOULIN
 Comptable, ASSOCIATION POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ASSURANCE, PARIS.
 demeurant à BEAUCOUZE

- Monsieur SIEMON Gérard
 Opérateur, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
 demeurant à LA BOHALLE

- Monsieur SIMONNEAU Georges
 Technicien conseil prestations familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
 demeurant à SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS

- Monsieur SOURY Jean
 Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Madame TALLOUR Claudine née BARRIER
 Technicien conseil prestations familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
 demeurant à ECOUFLANT

- Monsieur TASTARD Thierry
 Cadre responsable qualité, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
 demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Madame TAVERNIER Marie née MUSSARD
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à TRELAZE

- Madame TERRIEN Marie-Paule née RIPOCHE
Modéliste assistante, BAMBINID, CHOLET.
demeurant à LE FUILET

- Madame TESSIER Sylviane née GALLAIS
Aide-soignante, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à BEAUCOUZE

- Madame THIBAUT Yolande née BONAVENTURE
Agent de propreté, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à LONGUE-JUMELLES

- Monsieur TIREHOTE Gérard
Responsable de secteur, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
demeurant à BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Madame TONNEAU Josette née BOLUEN
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à TRELAZE

- Monsieur TOUCHAIS Didier
Agent de fabrication, WARNER ELECTRIC-EUROPE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Monsieur TOUCHET Jean-Marie
Chauffeur routier, MORY TEAM, ANGERS.
demeurant à SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU

- Monsieur TRIBOT Rémi
Contract manager, NEXTIRAONE FRANCE, NANTES.
demeurant à BEAUCOUZE

- Madame TRICOIRE Marie-Thérèse née MERLET
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à JALLAIS

- Madame TROST Suzanne née HOGREL
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à TRELAZE

- Madame VAN DEN BAVIERE Claudine née PERICAUD
Assistante administrative, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à PLESSIS-GRAMMOIRE

- Monsieur VEILLON Daniel
Chauffeur poids lourds, EUROVIA ATLANTIQUE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU .
demeurant à LES ALLEUDS

- Monsieur VEILLON Jean
Employée d'assurances, AREAS ASSURANCES , ANGERS.
demeurant à LA MEIGNANNE

- Monsieur VERGNEAU Christian
Cariste, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur VERRON Alain
Mécanicien d'entretien, GUIMARD, INGRANDES.
demeurant à SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE

- Monsieur VIALELLE Bernard
Professeur, CENTRE CHARLOTTE BLOUIN, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame VIALELLE Christiane née FOUCHARD
Professeur, CENTRE CHARLOTTE BLOUIN, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur VIGAN Louis
Mécanicien, CLAAS RESEAU AGRICOLE, BEAUCOUZE.
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Madame VOLANT Isabelle née MENARD
Délégué assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, CHOLET.
demeurant à SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES

- Monsieur WANDERSTEIN Jacques
Manutentionnaire, ACKERMAN-REMY PANNIER, SAUMUR.
demeurant à BAGNEUX

- Madame ZAGORAC Elisabeth née GUILLOT
Responsable d'unité, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à ANGERS

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- Monsieur ABELLANT Jean-Marie
Chargé services clients, EDF DIVISION ENTREPRISES, NANTES.
demeurant à BRIOLLAY

- Madame ALEXANDRE Marie-Annick née HARDOUINEAU
Employée de banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.
demeurant à ANGERS

- Monsieur ARRIAL Jean-Michel
Responsable de lot industriel, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à MAULEVRIER

- Monsieur AUBERT Didier
Employé de banque, BNP PARIBAS, ANGERS.
demeurant à SAINT-LEGER-DES-BOIS

- Madame AUBERT Jeannine née THIBAULT (En retraite)
Employée administrative, GARAGE DE BRETAGNE, ANGERS.
demeurant à SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU

- Monsieur AUFFRAY Louis
Grutier, AFM RECYCLAGE, AVRILLE .
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Monsieur AUVIN Christian
Directeur, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Monsieur BAILLERGEAU Jean-Pierre
Responsable exploitation, ND LOGISTICS, TOULOUSE.
demeurant à CHEMILLE

- Monsieur BALAVOINE Robert
Chauffeur camion grue, AFM RECYCLAGE, AVRILLE .
demeurant à LE LION-D'ANGERS

- Monsieur BARBIN François
Conseiller en gestion vie, AXA FRANCE, ANGERS .
demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur BARON Jacky
Opérateur fabrication, ALLTUB FRANCE, SAUMUR .
demeurant à VILLEBERNIER

- Madame BARRASSE Marie-Thérèse née DEVY
Cadre infirmier, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame BECHU Geneviève née DABIN
Agent de maîtrise, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Madame BECHU Hélène
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-LA-MARCHE

- Monsieur BELLANGER Daniel
Responsable de magasin, FLORY, CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame BELLANGER Nicole
Secrétaire, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL .
demeurant à ANGERS

- Monsieur BELLOIR Didier
Responsable service emballage/expéditions, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur BERNARD Guy
Electromecanicien, VASLIN BUCHER, CHALONNES-SUR-LOIRE.
demeurant à LA POMMERAYE

- Monsieur BERNARD Jean-Claude
Agent technico-commercial, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame BERTHUREL Christine née LEVASSEUR (En retraite)
Opératrice, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à CHAMP-SUR-LAYON

- Madame BERTIN Annick née HUET
Employée de fabrication, POLYFLEX SA, LANGEAIS.
demeurant à BREIL

- Madame BERTIN Sylviane
Secrétaire, SACER ATLANTIQUE, RENNES.
demeurant à AVRILLE

- Monsieur BERTOMEU Jean-Jacques
Agent de maîtrise, MIROITERIES DE L'OUEST, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à LE VIEIL-BAUGE

- Madame BERTRAND Annick née ROBERT
Employée administrative, ARDOISIÈRES D'ANGERS, TRELAZE.
demeurant à ANGERS

- Monsieur BESNARD Claude
Monteur câbleur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame BEUGNON Martine née PLOUZIN
Secrétaire de direction, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur BEUGNON Patrice
Responsable marketing, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur BIEN Robert
Electricien, PIONNEAU, JALLAIS.
demeurant à JALLAIS

- Madame BIHAN Brigitte
Inspecteur assurances, AXA FRANCE, ANGERS .
demeurant à ANGERS

- Madame BILLAUD Michelle née HUMEAU
Agent de maîtrise, CRAM DES PAYS DE LA LOIRE, NANTES.
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS

- Monsieur BIVAUD Christian
Employé d'assurances, AXA FRANCE, ANGERS .
demeurant à ANGERS

- Monsieur BLAIN Jean-Claude
Magasinier, WARNER ELECTRIC-EUROPE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à TRELAZE

- Monsieur BLOUIN Jean-Paul
Magasinier, FLORY, CHOLET .
demeurant à CHOLET

- Monsieur BLUTEAU Philippe
Opérateur polyvalent, ALLTUB FRANCE, SAUMUR .
demeurant à SAINT-JUST-SUR-DIVE

- Monsieur BOCHEREAU Bruno
 Assistant en communication, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur BODET Henri
 Employé de banque, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.
 demeurant à SAINT-AUBIN-DE-LUIGNE

- Monsieur BODY Jean
 Electronicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
 demeurant à YZERNAY

- Madame BOISDRON Chantal née GAUDICHEAU
 Technicien prestations maladie, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Madame BOISSE Annick née COCHEREAU
 Employée d'assurances, AXA FRANCE, ANGERS .
 demeurant à BLAISON-GOHIER

- Monsieur BOITEAU Marcel
 Comptable, SOREGOR, ANGERS.
 demeurant à LE BOURG D'IRE

- Monsieur BONNEAU Eric
 Comptable, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
 demeurant à LA BOHALLE

- Monsieur BONNET Jacques
 Technicien prestations maladie, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, CHOLET.
 demeurant à MAZIERES-EN-MAUGES

- Monsieur BOUCARD Bernard
 Comptable, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
 demeurant à MAULEVRIER

- Monsieur BOUDEAU Patrick
 Gestionnaire financier, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur BOURACHED Smaadi
 Ardoisier, ARDOISIERES D'ANGERS, TRELAZE.
 demeurant à ANGERS

- Madame BOURASSEAU Marie-Claude née SUAUDEAU
 Câbleuse, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur BOURGET Jean-Luc
 Cariste, VASLIN BUCHER, CHALONNES-SUR-LOIRE.
 demeurant à CHALONNES-SUR-LOIRE

- Monsieur BOURON Dominique
 Comptable/Responsable administratif, GUIMARD, INGRANDES.
 demeurant à CHAMPTOCE-SUR-LOIRE

- Monsieur BOURRIGAULT Alain
 Responsable magasin, VASLIN BUCHER, CHALONNES-SUR-LOIRE.
 demeurant à SAINTE-CHRISTINE

- Monsieur BOUTEVILLE François
 Employé assurances, AXA FRANCE, ANGERS .
 demeurant à ANGERS

- Monsieur BOUTIN Gabriel
 Chef d'équipe, IMERYS TC, VIHIERS.
 demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-BOIS

- Monsieur BOYEAU Noël
 Technicien de maintenance, BOSCH SYSTEMES DE FREINAGE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur BRANCHEREAU Philippe
 Agent magasinier, VASLIN BUCHER, CHALONNES-SUR-LOIRE.
 demeurant à CHALONNES-SUR-LOIRE

- Monsieur BRASEBIN Gilbert
Technicien de projet, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur BRAULT Bernard
Electronicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-LA-MARCHE

- Monsieur BREHERET Gérard
Chef d'équipe, GASTRONOME INDUSTRIE SEVRIENNE, MONCOUTANT .
demeurant à CHOLET

- Madame BRETAUDEAU Odette née CHEVALLIER
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame BROIS Monique née DRONIOU
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.
demeurant à AVRILLE

- Monsieur BROSSET René
Magasinier, DOREL FRANCE, CHOLET CEDEX.
demeurant à MAULEVRIER

- Monsieur BROYET Daniel
Magasinier, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX

- Madame BRUNEAU Geneviève née LECOMTE
Employée de banque, LE CREDIT LYONNAIS, ANGERS.
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Monsieur BRUNELLIERE Pierre
Responsable gestion, AMPA 2P, CHOLET.
demeurant à SAINT-GEORGES-DES-GARDES

- Madame BUISSON-PALLIN Jacqueline née BUISSON
Chargé de clientèle, AXA FRANCE, ANGERS .
demeurant à ROCHEFORT-SUR-LOIRE

- Monsieur BULOURDE Auguste
Chauffeur livreur, CPO - COMPAGNIE PÉTROLIÈRE DE L'OUEST, NANTES.
demeurant à POUANCE

- Madame BURET Myriam née HIAUME
Employée, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
demeurant à CORNE

- Monsieur BUSIN Paul
Cadre administratif, AXA FRANCE, ANGERS .
demeurant à ANGERS

- Madame CADEAU Martine
Agent hospitalier, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à SOULAIRE-ET-BOURG

- Monsieur CAGNAC Michel
Chargé de dossier PAS, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur CAHIER Didier
Gestionnaire d'équipements, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Monsieur CAILLON Philippe
Employé de banque, BNP PARIBAS, ANGERS.
demeurant à SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE

- Monsieur CARTIER Dominique
Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE PAYS DE LA LOIRE, ORVAULT (Agence de Angers).
demeurant à ANGERS

- Monsieur CESBRON Alain
Technicien conseil, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .
demeurant à CHOLET

- Monsieur CESBRON Serge
 Directeur technique, CESBRON ET FILS, ECOUFLANT.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur CHAMARET Bruno
 Mécanicien, CITROËN, ANGERS.
 demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur CHAMPION Laurent
 Monteur-câbleur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
 demeurant à SAINT-ANDRE-DE-LA-MARCHE

- Monsieur CHAMPION Marcel
 Magasinier approvisionnement, AUTO PIECES ATLANTIQUE SEDAC, CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Madame CHARRIER Marguerite née BOUCHET
 Agent de fabrication, AMPA 2P, CHOLET.
 demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame CHARRUAU Huguette née PRIEUR
 Comptable, SOREGOR, ANGERS.
 demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Monsieur CHAUVEAU Bernard
 Agent de montage et colisage, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
 demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Madame CHAUVIERE Marie-Françoise née LIGIBEL
 Employée de banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES (Agence de Angers).
 demeurant à SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE

- Madame CHENOUARD Odette née ROUSSE
 Echantillonneuse, CENTRALE D'ACHATS ZANNIER, SAINT-CHAMOND.
 demeurant à LIRE

- Monsieur CHERBUY Charles
 Employé d'assurances, AXA FRANCE, ANGERS .
 demeurant à ANGERS

- Monsieur CHEVAL Jean-Jacques
 Dessinateur projeteur, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
 demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur CHEVALIER Yves
 Employé de banque, BNP PARIBAS, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Madame CHEVALLIER Giselaine née CHAMBIRON
 Câbleuse, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur CHINET Philippe
 Chef d'équipe emballage, VEUVE AMIOT, SAUMUR .
 demeurant à CHACE

- Madame CHIRON Odile née BUFFARD
 Hôtesse de caisse, GEANT CASINO, CHOLET.
 demeurant à YZERNAY

- Monsieur CLEMOT Christian
 Agent maîtrise fabrication, ALLTUB FRANCE, SAUMUR .
 demeurant à ARTANNES-SUR-THOUET

- Monsieur COCHARD Daniel
 Directeur pôle industrie, VASLIN BUCHER, CHALONNES-SUR-LOIRE.
 demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Madame COGNY Marie-Madeleine née FARDEAU
 Visiteuse réception, CENTRALE D'ACHATS ZANNIER, SAINT-CHAMOND.
 demeurant à LA CHAUSSAIRE

- Madame COLAISSEAU Annick née VENARD
 Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
 demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame COLAISSEAU Josiane née K/DUDO
Monteuse-câbleuse, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame COLINEAU Gabrielle
Conducteur machine, KOLMI, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU .
demeurant à ANGERS

- Madame COMBOT Michelle née DUFFIEUX
Régleur technicien de sinistres, AXA FRANCE, ANGERS .
demeurant à ANGERS

- Monsieur COQUERIE Michel (En retraite)
Ouvrier professionnel, FORCLUM PAYS DE LOIRE, LA VAL.
demeurant à TIERCE

- Monsieur COTEREL Jean
Conseiller clientèle réseau, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON .
demeurant à ANGERS

- Monsieur COTTIER Michel
Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS (Agence de Angers).
demeurant à ALLONNES

- Monsieur COULOMBEL Philippe
Agent de maîtrise, ASSEDIC DES PAYS DE LA LOIRE, NANTES .
demeurant à LONGUE-JUMELLES

- Monsieur COURONNE Jacques
Agent technique, SOCIETE VERRIERE DE L'ATLANTIQUE, TRELAZE.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Monsieur COUSIN Serge
Ardoisier, ARDOISIERES D'ANGERS, TRELAZE.
demeurant à BEL AIR DE COMBREE

- Madame COUTINEAU Chantal née TESSIER
Employée service litiges, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur CRETIN Jean-Claude
Chef de parc, IMERYS TC, VIHIERES.
demeurant à VIHIERES

- Madame DABIN Marie-Claude
Chef d'équipe, FLORY, CHOLET .
demeurant à CHOLET

- Monsieur DALLOZ Georges
Ingénieur technico-commercial, VOITH TURBO, NOISY LE GRAND CEDEX.
demeurant à TANCOIGNE

- Monsieur DAUDON Jean
Conditionneur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur DAVID Gérard
Opérateur mécanique, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur DEBIEN Patrick
Ardoisier, ARDOISIERES D'ANGERS, TRELAZE.
demeurant à MAZE

- Madame DEFOIS Cécile
Agent de fabrication, AMPA 2P, CHOLET.
demeurant à LA SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY

- Monsieur DELANOUE Urbain
Conducteur de machine, VEUVE AMIOT, SAUMUR .
demeurant à DISTRE

- Madame DELAUNAY Sylvianne née NAUD
Assistante de cabinet, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à JUIGNE-SUR-LOIRE

- Madame DENECHERE Colette
Assistante commerciale, CHARAL, CHOLET.
demeurant à LA TESSOUALLE

- Monsieur DENOUS Georges
Agent de surveillance, PIERRE TURC, MAZE.
demeurant à MAZE

- Madame DEROUINEAU Marie-Claude née CHARRUAU
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à VIHERS

- Monsieur DESCLAUX Jean-Luc
Employé d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-LINIERES

- Monsieur DESMAS Jean-Marie
OP régleur, ALLTUB FRANCE, SAUMUR .
demeurant à BRISSAC-QUINCE

- Madame DESPREZ Viviane née CHEVREUX
Opératrice, KOLMI, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU .
demeurant à DENEÉ

- Madame DEVAUD Viviane née FONTENIT
Technicienne supports opérationnels client, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à MAULEVRIER

- Mademoiselle DILLE Marie-Paule
Monteuse-câbleuse, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame DINAND Anne-Marie née TULASNE
Secrétaire, PICHARD-BALME, SAUMUR.
demeurant à VARENNES SUR LOIRE

- Monsieur DOUET Michel
Mécanicien spécialiste, AUTO PIECES ATLANTIQUE SEDAC, CHOLET.
demeurant à LA CHAPELLE-DU-GENET

- Madame DUBILLOT Chantal née GASNET
Cuisinière, EPARC, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Monsieur DUC Jean-Louis
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.
demeurant à LE MAY-SUR-EVRE

- Madame DUCHESNE Françoise née MEUNIER
Travailleur social, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame DUCLOS-LEMARIE Annick née HARDOU-LEMARIE
Conseiller d'agence, HARMONIE PREVOYANCE, ANGERS.
demeurant à TRELAZE

- Monsieur DUGUY Christian-Bernard
Agent technique, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS

- Madame DUPUIS Martine née MOREAU
Technicien de banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES (Agence de Saumur).
demeurant à NEUILLE

- Madame EL GANARI Marie-Gabrielle née MAUDET
Technicien prestations maladie, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur ERTZSCHEID Jack
Employé, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
demeurant à SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX

- Madame ESCOIN Jeanne
Conseiller en gestion de vie, AXA FRANCE, ANGERS .
demeurant à ANGERS

- Monsieur FEMOLLANT Jean-Pierre
Agent de maîtrise, PICHARD-BALME, SAUMUR.
demeurant à DAMPIERRE-SUR-LOIRE

- Madame FERNANDEZ Christiane née BIRRIEN
Responsable unité assurances personnes, GAN ASSURANCES VIE, BORDEAUX .
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Madame FONTOURA TEIXEIRA Rosa da Conceição née SALGUEIRO CARVALHO
Femme de ménage, CAISSE D'EPARGNE PAYS DE LA LOIRE, ORVAULT (Agence de Cholet).
demeurant à CHOLET

- Monsieur FORGET Maurice
Chef d'équipe, IMERYS TC, VIHIERS.
demeurant à VIHIERS

- Monsieur FOURNIER Bernard
Ouvrier d'entretien, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur FRAQUET Claude
Conseiller services, REAGROUP VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur FREMON Jean-Yves
OP électromécanicien, ALLTUB FRANCE, SAUMUR .
demeurant à SAUMUR

- Madame FRIBAULT Guilène née CHAIGNE
Assistante recouvrement, URSSAF D'ANGERS, ANGERS.
demeurant à CHAMP-SUR-LAYON

- Madame FROUIN Martine née MACE-MARTIN
Responsable produits finis, CENTRALE D'ACHATS ZANNIER, SAINT-CHAMOND.
demeurant à LA CHAUSSAIRE

- Madame FRUGOLINO Maria
Pilote U.R.E., KOLMI, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU .
demeurant à ANGERS

- Monsieur GABORIT Christian
Expert métrés, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame GALANO Jeannine née FIOR
Employée d'assurances, AXA FRANCE, ANGERS .
demeurant à ANGERS

- Monsieur GARRY Patrice
Monteur, VASLIN BUCHER, CHALONNES-SUR-LOIRE.
demeurant à CHALONNES-SUR-LOIRE

- Monsieur GASPARAC Joseph
Piéceur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur GASPERONI Bruno
Technicien supérieur en électronique, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame GATEBOIS Marie-Claude née GUINHUT
Câbleuse, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame GAUDIN Marie-Hélène née FOURNIER
Employée de banque, LE CREDIT LYONNAIS, ANGERS.
demeurant à TRELAZE

- Monsieur GAUGAIN Jacky
Agent de maîtrise fabrication, ALLTUB FRANCE, SAUMUR .
demeurant à CHACE

- Madame GERMAIN Janine née COPIN
Secrétaire générale, DUSOLIER CALBERSON, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur GIL Philippe
Ardoisier, ARDOISIERES D'ANGERS, TRELAZE.
demeurant à TRELAZE

- Monsieur GILLARDIN Yves
Technicien, CEZUS, MONTREUIL-JUIGNE.
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Madame GIRARD Martine
Secrétaire/Assistante, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur GIRARDEAU Christian
Chef d'usine, LYONNAISE DES EAUX , CHOLET.
demeurant à YZERNAY

- Monsieur GIROUDOUX Gian
Chef de chantier, LUCAS, ANGERS.
demeurant à BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Madame GLOANEC Evelyne née MEAR
Employée de banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Monsieur GODET Jean-Marie
Négociateur senior, EDF - U.S.O. - DPP OUEST, NANTES.
demeurant à LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE

- Monsieur GODIVEAU Christian (En retraite)
Ardoisier, ARDOISIERES D'ANGERS, TRELAZE.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Madame GOINEAU Marie-Luce née MALINGE
Agent de fabrication, AMPA 2P, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur GOISNARD Jean-Marie
Agent d'entretien, EPARC, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Monsieur GONTIER Georges
Technicien électronique, THALES SERVICE, CERGY-PONTOISE.
demeurant à BAGNEUX

- Madame GOUBIUD Jacqueline née PACREAU
Approvisionnement textile, DOREL FRANCE, CHOLET CEDEX.
demeurant à CHOLET

- Monsieur GOUIN Marc
Conducteur colleuse, AR CARTON, CHOLET.
demeurant à LE MAY-SUR-EVRE

- Monsieur GOULVENT Daniel
Agent de production, IMERYS TC, VIHIERS.
demeurant à TOUTLEMONDE

- Madame GOURBIL Hélène née DURAND
Agent administratif, DOREL FRANCE, CHOLET CEDEX.
demeurant à CHOLET

- Madame GOURDON Huguette née CHENE
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à BEAUPREAU

- Madame GOUTARD Marie-Christine née LEVARD
Employée d'assurances, AXA FRANCE, ANGERS .
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur GRASTEAU Daniel
Ouvrier en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame GREAU Chantal née BRUNEAU
Ouvrière micro-soudeuse, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à BEGROLLES-EN-MAUGES

- Monsieur GRENOUILLEAU Michel
Employé receptionniste, GEANT CASINO, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame GUERET Marie-Henriette née PORTAL
Formatrice pique chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à VEZINS

- Madame GUILBEAU Geneviève née BIGOT
Agent de courrier, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .
demeurant à LA TOURLANDRY

- Monsieur GUILLET Christian
Employé de banque, BNP PARIBAS, ANGERS.
demeurant à SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE

- Madame GUILLEUX Marie-France née GOURMELLET
Aide-soignante, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à JUVARDEIL

- Madame GUINEFOLLEAU Martine née PASQUIER
Gestionnaire/Assistante PAO, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à LA SEGUINIÈRE

- Monsieur GUITTER Bernard
Métallier, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur GUYON Alain
Agent de maintenance, WARNER ELECTRIC-EUROPE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Madame HALOPEAU Annie née ROCCI
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, ANGERS.
demeurant à SAUMUR

- Monsieur HARDY Bernard
Responsable de pôle, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
demeurant à LE LOUROUX-BECONNAIS

- Madame HAUNZ Claudine née MONNIER
Employée libre service, GEANT CASINO, ANGERS.
demeurant à ANDARD

- Madame HAY Paulette née BARON
Agent de maîtrise, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame HERAULT Marie-Claude née CHARTIE
Préparatrice en pharmacie, PHARMACIE MUTUALISTE, ANGERS.
demeurant à MAZIERES-EN-MAUGES

- Madame HUMEAU Martine née CESBRON
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-PAUL-DU-BOIS

- Madame JANNETEAU Marie-Claude née PHILIPPE
Technicien CEBAT, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Monsieur JOBARD Daniel
Chargé prescription immobilière, CAISSE D'EPARGNE PAYS DE LA LOIRE, ORVAULT (Agence de Cholet).
demeurant à LA SEGUINIÈRE

- Madame JOBARD Michelle née LOUINEAU
Assistant de direction, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, CHOLET.
demeurant à LA SEGUINIÈRE

- Monsieur JOLIS Alain
Agent administratif, EASYDIS, SAINT-ETIENNE.
demeurant à MAULEVRIER

- Monsieur KERBART Robert
Chef d'équipe, SOCIETE VERRIERE DE L'ATLANTIQUE, TRELAZE.
demeurant à ANGERS

- Monsieur KERGUELEN Robert
Employé de banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES (Agence de Cholet).
demeurant à CHOLET

- Madame LAMBERT Annie née RETHORE
Employée d'assurances, AREAS ASSURANCES , ANGERS.
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Monsieur LANNIEL André
Opérateur de fabrication, PICHARD-BALME, SAUMUR.
demeurant à VIVY

- Madame LAURIOU Danièle
Employée administrative, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame LE GUILLOU Dominique née RIGUTTI
Employée d'assurances, AXA FRANCE, ANGERS .
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur LE GUILLOUX Yoan
Agent administratif, SOCIETE VERRIERE DE L'ATLANTIQUE, TRELAZE.
demeurant à ANDARD

- Monsieur LE HENRY Pierre
Chef de service, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur LE MEZO Alain
Technicien bancaire, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DES-GARDES

- Monsieur LE POCREAU Yannick
Chauffeur-livreur, EPARC, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU.
demeurant à ANDARD

- Madame LEBAS Colette
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à BEGROLLES-EN-MAUGES

- Madame LEBLANC Ginette
Retoucheuse, CENTRALE D'ACHATS ZANNIER, SAINT-CHAMOND.
demeurant à LE FUILET

- Monsieur LEBRETON Dominique
Technicien , CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
demeurant à LA DAGUENIERE

- Madame LEBRUN Marie-Anne née HERGUE
Educatrice spécialisée, ASSOCIATION I.M.E. LE GRAÇALOU, BOUCHEMAINE.
demeurant à VILLEVEQUE

- Madame LECOQ Monique
Aide-soignante, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Monsieur LEFEBVRE Alain
Directeur d'agence, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES (Agence de Montrevault).
demeurant à BEAUCOUZE

- Monsieur LEFORT Bernard
Ajusteur, AMPA 2P, CHOLET.
demeurant à LE MAY-SUR-EVRE

- Madame LEFORT Marie née BOUDAULT
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Monsieur LEGER Daniel
Technicien électronique, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à LA SEGUINIERE

- Monsieur LEMESLE Daniel
Agent de production vernisseur, S2IM SAS, CHOLET .
demeurant à ROCHEFORT-SUR-LOIRE

- Monsieur LEPINE Louis (En retraite)
Piéceur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-PRES

- Monsieur LERMITE Jean
Métrologue, ALLTUB FRANCE, SAUMUR .
demeurant à LE THOUREIL

- Madame LERMOYER Elisabeth née LEPRETRE
Responsable de pôle, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur LESPRIT Jean-Marie
Cadre de banque, BNP PARIBAS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur LIAU Christian
Employé d'assurances, AXA FRANCE, ANGERS .
demeurant à ECUILLE

- Monsieur LOISEAU Jean
Agent de production, AMPA 2P, CHOLET.
demeurant à TOUTLEMONDE

- Madame LOUVION Brigitte née CASSEREAU
Employée service clients, DOREL FRANCE, CHOLET CEDEX.
demeurant à CHOLET

- Monsieur MACE Gérard
Formateur commercial, HARMONIE PREVOYANCE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame MACQUIN Annick
Caissière, GEANT CASINO, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur MAGLOIRE Céline
Aget industrialisation, DOREL FRANCE, CHOLET CEDEX.
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS

- Monsieur MAHE Christian
Opérateur coordinateur flux, LU FRANCE, LA HAYE-FOUSSIÈRE.
demeurant à SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE

- Monsieur MAINFROID Bernard
Technicien devis, PLAQUES ET DECOUPES FRANCE, REIMS.
demeurant à LA MEIGNANNE

- Monsieur MAINGUY Raphaël
Chef boucher, INTERMARCHÉ DU LAYON, CHALONNES-SUR-LOIRE.
demeurant à LA POMMERAIE

- Madame MAISONNEUVE Brigitte
Hôtesse d'accueil, DUSOLIER CALBERSON, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur MALLÉN Antoine
Chiffreur, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur MALLET Michel
Responsable des moyens essai environnement, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à LA SÉGUINIÈRE

- Madame MARCHAND Marie-France née PAYRAUDEAU
Ouvrière en chaussures, PARMY, LA POUEZE.
demeurant à LA POUEZE

- Madame MARGAUX Evelyne
Préparatrice de commandes, PHARMACIE MUTUALISTE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame MARGUERITTE Christiane née FERRAND
Agent contrôle qualité, ALLTUB FRANCE, SAUMUR .
demeurant à ALLONNES

- Monsieur MARTIN Guy
Employé d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à MARTIGNE-BRIAND

- Monsieur MARTIN Jacky (En retraite)
Chef après-vente, GARAGE DE BRETAGNE, ANGERS.
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur MARTIN Marc
Chef d'équipe, GASTRONOME INDUSTRIE SEVRIENNE, MONCOUTANT .
demeurant à CHOLET

- Monsieur MARTINEAU Patrice
Agent de production, DOREL FRANCE, CHOLET CEDEX.
demeurant à TREMENTINES

- Monsieur MASSE Bernard
Assureur, AXA, PARIS LA DEFENSE .
demeurant à CHOLET

- Monsieur MASSE Jean-François
Ardoisier, ARDOISIERS D'ANGERS, TRELAZE.
demeurant à LE PUY-NOTRE-DAME

- Madame MAUBOUSSIN Edith
Secrétaire assistante, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur MENARD Antoine
Ingénieur d'études, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à BAUNE

- Monsieur MENARD Louis
Plombier chauffagiste, PIONNEAU, JALLAIS.
demeurant à JALLAIS

- Monsieur MENORET Jean-Pierre
Employé de banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.
demeurant à MAULEVRIER

- Madame MERCERON Yvette née CHARBONNEAU
Technicien de surface, UNION IMMOBILIERE CAF/URSSAF, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur MERCIER Jean-Luc
Employé d'assurances, AXA FRANCE, ANGERS .
demeurant à SAINT-LEGER-DES-BOIS

- Monsieur MICHAUD Jean
Fraiseur outilleur, VASLIN BUCHER, CHALONNES-SUR-LOIRE.
demeurant à CHALONNES-SUR-LOIRE

- Madame MINEUR Lydie
Assistante technique juridique, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur MIRBEAU Gilles
Comptable, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à SAUMUR

- Monsieur MOREL Laurent
Employé de banque, BNP PARIBAS, ANGERS.
demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur MORREVE André
Mécanicien, CITROËN, ANGERS.
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Madame MRASILEVICI Monique née FAURANT
Secrétaire de direction, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur NAUD Christian
Cimentier, GUIMARD, INGRANDES.
demeurant à SAINT-SIGISMOND

- Madame NEAU Michelle née CHAILLOUX
Employée, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
demeurant à SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE

- Madame NICOLAS Jacqueline née COLINEAU
Lingère, ASSOCIATION I.M.E. LE GRAÇALOU, BOUCHEMAINE.
demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur NOURRY Dominique
Contrôleur fonderie, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Monsieur OGER Jean-Noël
Agent administratif, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur OGERON Rémi
Ouvrier en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à LA RENAUDIÈRE

- Madame ONDET Colette
Monitrice éducatrice, ECOLE ET COLLEGE SAINT-ANDRE, SAUMUR.
demeurant à SAUMUR

- Monsieur ONILLON Claude
Ouvrier, GUERY, LA TOURLANDRY.
demeurant à LA TOURLANDRY

- Monsieur ONILLON Georges
Métallier, GUERY, LA TOURLANDRY.
demeurant à CORON

- Monsieur ORY Marc
Agent de maîtrise préparation, ALLTUB FRANCE, SAUMUR .
demeurant à SAUMUR

- Madame OUVRARD Marie-Hélène née BERTHELOT
Monteuse câbleuse, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à LE MAY-SUR-EVRE

- Madame PAGEOT Anne-Marie née MALECOT
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.
demeurant à SOULAIRE-ET-BOURG

- Madame PAILLARD Jacqueline
Employée d'assurances, AREAS ASSURANCES , ANGERS.
demeurant à LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE

- Madame PARCHANTOU Christine née BOUFFANDEAU
Placeuse, FLORY, CHOLET.
demeurant à LA TESSOUALLE

- Monsieur PARENTEAU Jacky
Employé de service export, DOREL FRANCE, CHOLET CEDEX.
demeurant à CHOLET

- Monsieur PASQUEREAU Patrick
Animateur réseau de distribution, ARO, CHATEAU DU LOIR.
demeurant à CHOLET

- Madame PASQUIER Jocelyne née BIDON
Gestionnaire du recouvrement, URSSAF D'ANGERS, ANGERS.
demeurant à SAINT-MELAIN-SUR-AUBANCE

- Madame PAVIE Danielle née POIRET
Assistante de formation, AXA FRANCE, ANGERS .
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur PECCOT Daniel
Opérateur polyvalent, ALLTUB FRANCE, SAUMUR .
demeurant à SAUMUR

- Monsieur PEGE Alain
Technicien de maintenance production, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à ECOUFLANT

- Monsieur PELLUAU Serge
Ingénieur méthodes, WARNER ELECTRIC-EUROPE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Madame PELTIER Annie née GASTINEAU
Responsable unité recouvrement, URSSAF D'ANGERS, ANGERS.
demeurant à BRAIN-SUR-L'AUTHION

- Monsieur PELTIER Jean-Pierre
Attaché technico-commercial, QUINCAILLERIE NANTAISE, NANTES.
demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur PENA Didier
Peintre, LUCAS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur PENARD René
Conducteur de travaux, ALUVAL, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à SCEAUX D'ANJOU

- Monsieur PERROTIN Jean-François
Piéceur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à VILLEDIEU-LA-BLOUERE

- Monsieur PESNEAU François
Responsable action sociale, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame PESSOA RIBEIRO Martine née SECHET
Secrétaire de direction, CAISSE D'EPARGNE PAYS DE LA LOIRE, ORVAULT (Agence de Angers).
demeurant à ANGERS

- Madame PICHERIT Anita née CHARNACE
Préparatrice en pharmacie, PHARMACIE MUTUALISTE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame PICOCHÉ Annie née BEDOUET
Cadre comptable, SOREGOR, ANGERS.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-PRES

- Monsieur PILARD Michel
Acheteur, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur PINEAU Armand
Technicien, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à NUAILLE

- Monsieur PINEAU Jean-Claude
Peintre décorateur, BOURGET JEAN-LUC, BEAUPREAU.
demeurant à MONTREVAULT

- Madame PLESSIS Marie née DURAND
Assistante commerciale, CPO - COMPAGNIE PÉTROLIÈRE DE L'OUEST, NANTES.
demeurant à MAZIERES-EN-MAUGES

- Madame PLEUEN Françoise née BOCQUIER
Monteur câbleur électronique, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à LA TESSOUALLE

- Madame POIGNANT Annie née MICHAUD
Employée de banque , LE CREDIT LYONNAIS, NANTES.
demeurant à ANGERS

- Madame POINTEAU Marthe
Secrétaire, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
demeurant à ECOUFLANT

- Madame PONTOIZEAU Claudine née HUPIN
Employée de banque, BNP PARIBAS, ANGERS.
demeurant à PLESSIS-GRAMMOIRE

- Madame PREHAUT Anne née FOURDRINIER
Cadre, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHANTELOUP-LES-BOIS

- Monsieur PRODHOMME Gilles
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.
demeurant à FREIGNE

- Madame PUISSANT Brigitte née BIGNON
Assistant administratif, AXA FRANCE, ANGERS .
demeurant à ANGERS

- Monsieur RABOUIN Daniel
Ardoisier, ARDOISIERES D'ANGERS, TRELAZE.
demeurant à COUTURES

- Monsieur RAGUENEAU Serge
Technicien d'intégration, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à TREMENTINES

- Monsieur RAGUIN Yannick
Employé de banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES (Agence de Angers).
demeurant à TRELAZE

- Monsieur RAMBAUD Gérard
Electricien, SOCCRAM, CLICHY.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Monsieur RAPIN Alain
Chaudronnier, THERMAL CERAMICS DE FRANCE, RUEIL MALMAISON.
demeurant à ANDREZE

- Madame RAVELEAU Françoise née BAUDRY
Responsable modèles, FLORY, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur REGENT Joël (A titre posthume)
Tourneur, SCHNEIDER JAQUET ET CIE, SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU.
demeurant à BARACE

- Monsieur RESENDE DA COSTA José
Chef pareur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur RESENDE DA COSTA Victor
Piéceur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur RETAILLEAU Gérard
Prototypiste, DOREL FRANCE, CHOLET CEDEX.
demeurant à CHOLET

- Monsieur REVERDY Luc
Mécanicien, REAGROUP VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à SAINT-GEORGES-DU-BOIS

- Monsieur RIALLAIN Claude
Employé d'assurances, GMF ASSURANCES, RENNES.
demeurant à BEAUCOUZE

- Monsieur RICHARD Gérard
Technicien commercial, KONGSKILDE, ORLEANS.
demeurant à SAINT-JUST-SUR-DIVE

- Monsieur ROBERT Luc
Agent de gestion de production, BULL, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur ROBERT Maurice
Responsable de projet, KOLMI, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU .
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Madame ROBIN Béatrice née FISSON
Employée service achats, CENTRALE D'ACHATS ZANNIER, SAINT-CHAMOND.
demeurant à SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES

- Monsieur ROBLES Jean-Louis
Employé de banque, BNP PARIBAS, ANGERS.
demeurant à SAINT-LEGER-DES-BOIS

- Madame ROBLIN Odile
Responsable de fabrication, FRENEHARD ET MICHAUX, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Monsieur ROCH Gilles
Coordinateur, IMERYS SERVICES, PARIS.
demeurant à ANGERS

- Madame ROGER Mireille née LE GOUAR (En retraite)
Secrétaire de service, OPAC ANGERS HABITAT, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur ROLLAND Alain
Directeur agence, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur ROSE Jean-Jacques
Technico-commercial, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Madame ROUET Carole née BONDEVINE
Employée de banque, BNP PARIBAS, ANGERS.
demeurant à SAINT-MELAIN-SUR-AUBANCE

- Monsieur ROULIER Christian
Chargé services clients entreprises, EDF DIVISION ENTREPRISES, NANTES.
demeurant à ANGERS

- Monsieur ROUSSEAU Jean-François
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur ROUSSEAU Philippe
Agent d'entretien, VEUVE AMIOT, SAUMUR .
demeurant à SAUMUR

- Madame ROUSSELOT Jacqueline née RAUTUREAU
Technicien prestations maladie, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, CHOLET.
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS

- Monsieur RUAUD Patrick
Ardoisie, ARDOISIERES D'ANGERS, TRELAZE.
demeurant à TRELAZE

- Monsieur SALE Michel
Informaticien, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL .
demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-PRES

- Monsieur SAUVETRE Gérard
Peintre décorateur, BOURGET JEAN-LUC, BEAUPREAU.
demeurant à BEAUPREAU

- Madame SAUZEAU Martine née GODEMENT
Assistante de gestion d'exploitation, GRANDJOUAN ONYX, LES PONTS-DE-CE.
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur SEBILLAUD Jean-Michel
Cuisinier, EPARC, SAINT-BARTHÉLÉMY-D'ANJOU.
demeurant à CORNE

- Monsieur SEGUIN Christian (A titre posthume)
Technico-commercial, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur SEGUIN Gérard
Acheteur industriel, WARNER ELECTRIC-EUROPE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANDARD

- Monsieur SEGUINEAU Jean
Magasinier, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES

- Monsieur SERGENT Michel
Agent de production, IMERYS TC, VIHIERS.
demeurant à LA TOURLANDRY

- Madame SIENNE Catherine
Employée assurances, AXA FRANCE, ANGERS .
demeurant à ANGERS

- Monsieur SIMON Michel
Magasinier-Cariste, ALLTUB FRANCE, SAUMUR .
demeurant à SAINT-CYR-EN-BOURG

- Madame SOURICE Simone née COLONNIER
Contrôleuse qualité, CENTRALE D'ACHATS ZANNIER, SAINT-CHAMOND.
demeurant à GESTE

- Madame STICH Michelle née CORDIER
Agent saisie commerciale, MIROITERIES DE L'OUEST, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à FONTAINE-MILON

- Monsieur SUTEAU Bertrand
Ardoisier, ARDOISIERES D'ANGERS, TRELAZE.
demeurant à ECUILLE

- Monsieur TAQUET Robert
Opérateur installateur, LU FRANCE, LA HAYE-FOUSSIÈRE.
demeurant à TILLIÈRES

- Monsieur TAVERNIER Joël
Employé de banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.
demeurant à GEE

- Monsieur TESSIER Jean-Marc
Agent de production, AMPA 2P, CHOLET.
demeurant à LA JUBAUDIÈRE

- Madame TEXIER Danie
Aide-soignante, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur THIBAUT Patrick
Technicien études de prix, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame THIBAUT Yolande née BONAVENTURE
Agent de propreté, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à LONGUE-JUMELLES

- Monsieur THOMAS Joseph
Assistant technique, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à MOZE-SUR-LOUET

- Madame THOUIN Jacqueline née LEMELLE
Employée d'assurances, AXA FRANCE, ANGERS .
demeurant à SOUCELLES

- Monsieur TOUATI Henri-Georges
Directeur développement/ingénierie commerciale, AXA FRANCE, ANGERS .
demeurant à ANGERS

- Madame TOURNIER Danielle née BOULANGER
Employée de comptabilité, CHARAL, CHOLET.
demeurant à NUAILLE

- Monsieur TRICAULT Michel
Employé de bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
demeurant à BEAUCOUZE

- Monsieur TURPAULT Jackie
Acheteur, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à LA FOSSE-DE-TIGNE

- Monsieur VEAU Michel
Carreleur, LUCAS, ANGERS.
demeurant à MURS-ERIGNE

- Madame VERDON Dominique née MARQUIS
Agent d'accueil, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES (Agence de Angers).
demeurant à ANGERS

- Monsieur VIAELLE Bernard
 Professeur, CENTRE CHARLOTTE BLOUIN, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Madame VIAELLE Christiane née FOUCARD
 Professeur, CENTRE CHARLOTTE BLOUIN, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur VIGAN Louis
 Mécanicien, CLAAS RESEAU AGRICOLE, BEAUCOUZE.
 demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

- Madame VIOLAIS Sylvaine née LECUREUIL
 Secrétaire, URSSAF D'ANGERS, ANGERS.
 demeurant à SAINT-MELAIN-SUR-AUBANCE

- Monsieur VIRIOT Claude
 Employé d'assurances, GMF ASSURANCES, RENNES.
 demeurant à LA POUEZE

- Monsieur VITRE Jean-Yves
 Agent administratif, BULL, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur VOLEAU Daniel
 Electromécanicien, VASLIN BUCHER, CHALONNES-SUR-LOIRE.
 demeurant à BECON-LES-GRANITS

- Monsieur VRIGNAULT Jean
 Ingénieur études et développement, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
 demeurant à CHOLET

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- Madame AIRAUD Mireille née FRACHON
 Employée, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
 demeurant à ANGERS

- Madame ALAUZET Janick née BELLANGER
 Employée, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
 demeurant à AVRILLE

- Monsieur ALLARD Joël
 Coupeur, ATELIER TEXTILE DE L'OUEST, LA CHAUSSAIRE.
 demeurant à SAINT-REMY-EN-MAUGES

- Monsieur ANDRAULT Jean-Claude
 Chef gérant, AFPA - RESTAURANT SCOLAREST , ROIFFE.
 demeurant à SAUMUR

- Madame AUBERT Jeannine née THIBAUT (En retraite)
 Employée administrative, GARAGE DE BRETAGNE, ANGERS.
 demeurant à SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU

- Monsieur AUBRY Jean-Jacques
 Electricien, AMEC SPIE OUEST CENTRE, MIGNE AUXANCES.
 demeurant à ANDARD

- Monsieur AUDOUYS Jacky
 Préparateur outillage, WARNER ELECTRIC-EUROPE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
 demeurant à ANGERS

- Monsieur AURE Louis-Marie
 Fraiseur, TREX, CHOLET.
 demeurant à CHOLET

- Monsieur BAILLERGEAU Jean-Pierre
 Responsable exploitation, ND LOGISTICS, TOULOUSE.
 demeurant à CHEMILLE

- Monsieur BALAVOINE Robert
 Chauffeur camion grue, AFM RECYCLAGE, AVRILLE .
 demeurant à LE LION-D'ANGERS

- Monsieur BELLANGER Daniel
Responsable de magasin, FLORY, CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame BELLANGER Jeannine née DANSAULT
Agent administratif, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
demeurant à PLESSIS-GRAMMOIRE

- Madame BENETEAU Marie-Josèphe née CASSIN
Assistante commerciale, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur BERGEON Dominique
Employé d'assurances, AREAS ASSURANCES , ANGERS.
demeurant à SAINT-LAMBERT-LA-POThERIE

- Monsieur BERNARD Guy
Electromecanicien, VASLIN BUCHER, CHALONNES-SUR-LOIRE.
demeurant à LA POMMERAYE

- Madame BIGNAN Marie née TESSIER
AF monteur, WARNER ELECTRIC-EUROPE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Monsieur BINET Jean-Louis
Chaudronnier soudeur, VASLIN BUCHER, CHALONNES-SUR-LOIRE.
demeurant à CHAUDEFONDS-SUR-LAYON

- Madame BINZENBACH Danièle
Employée assurances, AXA FRANCE, ANGERS .
demeurant à ANGERS

- Monsieur BLOUIN Jean-Paul
Magasinier, FLORY, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur BODIN Jean-Pierre
Responsable de domaine, BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, NANTES.
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur BOISDRON Henri
Directeur régional, GUINTOLI, SAINT-ETIENNE-DU- GRES.
demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-FLORENT

- Monsieur BOISSINOT Marc
Agent de maîtrise, CHARAL, CHOLET.
demeurant à MAULEVRIER

- Monsieur BOIVIN Yves
Agent logistique de régie, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à MAZE

- Madame BOURASSEAU Marie-Claude née SUAUDEAU
Câbleuse, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur BOUSSAT Gérard
Serrurier métallier, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Monsieur BOUVIER Jacques
Employé de banque, BNP PARIBAS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur BRASSEAU Jacques
Employé de gardiennage, DOREL FRANCE, CHOLET CEDEX.
demeurant à CHOLET

- Madame BRETAEU Odette née CHEVALLIER
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame BROQUET Chantal née BRIODEAU
Comptable de secteur, MUTUALITE FRANCAISE ANJOU-MAYENNE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame BROSSET Marie-Hélène née OUVRARD
Responsable unité courrier/archivage, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .
demeurant à CHOLET

- Monsieur BRUNET Jean-Paul
Chauffeur, CHAPRON LEROY, SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY.
demeurant à SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY

- Madame CAILLEAU Maryvonne née MOISAN
Assistante de direction, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame CARCANAGUE Marie-Paule née TARDIVEL
Technicien supérieur, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.
demeurant à FENEU

- Monsieur CESBRON Serge
Directeur technique, CESBRON ET FILS, ECOUFLANT.
demeurant à ANGERS

- Monsieur CHAILLOT André
Agent d'entretien, SSTRN, NANTES.
demeurant à CANDE

- Madame CHANTEAU Marie-Joëlle née LEDUC
Standardiste, LDC GUILLET, DAUMERAY.
demeurant à TIERCE

- Madame CHARRIER Marguerite née BOUCHET
Agent de fabrication, AMPA 2P, CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Monsieur CHARRUAULT Bernard
Mécanicien, LANDAIS AUTOMOBILES , DOUE-LA-FONTAINE.
demeurant à DOUE-LA-FONTAINE

- Monsieur CHASSERIAU Maurice
Rangeur d'allées, LOGIDIS - COMPTOIRS MODERNES, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur CHEVALIER Michel
Approvisionneur de chaîne, VEUVE AMIOT, SAUMUR .
demeurant à SAUMUR

- Monsieur CHEVALIER Rémy
Programmeur FAO, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Madame CHUPIN Ginette née LAURENT
Ouvrière en confection, ATELIER TEXTILE DE L'OUEST, LA CHAUSSAIRE.
demeurant à ANDREZE

- Madame COLAISSEAU Annick née VENARD
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Monsieur COQUERIE Michel (En retraite)
Ouvrier professionnel, FORCLUM PAYS DE LOIRE, LAVAL.
demeurant à TIERCE

- Madame CORNUAULT Martine
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Madame CORVELLEC Josette née BOISNARD
Employée d'assurances, AREAS ASSURANCES , ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur COURANT Jean-Pierre
Technicien d'études de prix, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Monsieur DASSE Michel
Agent de fabrication, ALCAN PECHINEY AVIATUBE, MONTREUIL-JUIGNÉ.
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Monsieur DAVID Michel (En retraite)
Ouvrier, CHARAL, CHOLET.
demeurant à TOUTLEMONDE

- Monsieur DAVY Alain
Agent de maîtrise, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur DEROUINEAU Alain
Ardoisier, ARDOISIERES D'ANGERS, TRELAZE.
demeurant à TRELAZE

- Monsieur DESALLEUX Bernard
Ouvrier de découpe, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame DESVIGNES Janick née PAILLARD
Employée d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à DURTAL

- Madame DEVY Annick née CHUREAU
Chef de bureau, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur DOUCET Guy
Agent de montage/maintenance, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur DULONG Luc
Chef d'équipe jardinier, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à FAYE- D'ANJOU

- Monsieur DUPUY Lionel
Informaticien, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL .
demeurant à CORNILLE-LES-CAVES

- Monsieur EPON Joseph
Peintre, CIF BENNES, LE FUILET.
demeurant à LE FUILET

- Monsieur FERRON Michel (En retraite)
Vendeur, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.
demeurant à AVRILLE

- Madame FOURCHER Régine née ALEXIS
Correspondante approvisionnement, OCP REPARTITION, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à MAZE

- Monsieur GALICHET Alain
Prototypiste, DOREL FRANCE, CHOLET CEDEX.
demeurant à NUAILLE

- Monsieur GARNIER Michel
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, FONTENAY SOUS BOIS (Agence de Angers).
demeurant à NYOISEAU

- Madame GATEBOIS Marie-Claude née GUINHUT
Câbleuse, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Monsieur GAUDIN Michel
Agent d'exploitation, CAISSE D'EPARGNE PAYS DE LA LOIRE, ORVAULT .
demeurant à VIHERS

- Madame GAUTHIER Marie des Neiges
Responsable commerciale, GEANT CASINO, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur GENDREAU Daniel
Employé de banque, BNP PARIBAS, ANGERS.
demeurant à BOUCHEMAINE

- Monsieur GERMAIN Marc
Métallier, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à TRELAZE

- Monsieur GODIVEAU Christian (En retraite)
Ardoisier, ARDOISIERES D'ANGERS, TRELAZE.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Madame GOUYON DE COURMAKOU Patricia née GUIGNON
Adjoint chef d'agence, DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE, VERNEUIL EN HALATTE (Agence de Angers).
demeurant à ANGERS

- Monsieur GRAVOIL Jean-Luc
Mécanicien, GARAGE DES COTEAUX, LA VARENNE.
demeurant à CHAMPTOCEAUX

- Monsieur GRELLIER Bernard
Technicien, SERVICE MEDICAL REGION PAYS DE LA LOIRE, NANTES.
demeurant à ANGERS

- Madame GRIMAUULT Danielle née JASON
Technicien prestations maladie, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
demeurant à LES PONTS-DE-CE

- Monsieur GUILBAULT Jean-Claude
Technicien de banque, BNP PARIBAS, ANGERS.
demeurant à CHAZE-SUR-ARGOS

- Monsieur GUILLET Jean-Pierre
Peintre en bâtiment, LUCAS, ANGERS.
demeurant à BEAUCOUZE

- Monsieur GUITTER Jean
Paysagiste, LE TOIT ANGEVIN, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur GUITTONNEAU Serge
Rotativiste, PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur HAMIDA BEN MOHAMED Ali
Métallier, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur HAMON Daniel
Directeur administratif et financier, MIROITERIES DE L'OUEST, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à LE LION-D'ANGERS

- Madame HARDY Yvette née GAULTIER
Agent technique d'atelier, BULL, ANGERS.
demeurant à SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE

- Monsieur HERAULT Pierre-Marie
Electricien, SCHNEIDER JAQUET ET CIE, SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Monsieur HUMEAU Roger
Agent d'expédition, DOREL FRANCE, CHOLET CEDEX.
demeurant à LA ROMAGNE

- Monsieur JADEAU Bernard
Responsable unité contentieux/médiation, CAF DE LA REGION CHOLETAISE, CHOLET .
demeurant à CHOLET

- Monsieur JOUBERT Claude
Délégué assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
demeurant à CORNE

- Madame JOURNAUD Yvette
Agent de magasin, BULL, ANGERS.
demeurant à CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE

- Monsieur JUBIN Emile
Vendeur magasinier, LARIVIERE, ANGERS.
demeurant à CHOLET

- Madame KRAVIC Jacqueline née BOISSINOT
Ouvrière, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame LAGET Monique
Agent de fabrication, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame LANGLOIS Marie née AUGEREAU
Monteuse-câbleuse, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur LE GLUDIC Gérard
Inspecteur manager commercial, AXA, PARIS LA DEFENSE .
demeurant à MURS-ERIGNE

- Monsieur LE MOAL Daniel
Employé, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur LECLAIR Maurice
Technicien gestion de production, GOSS, NANTES.
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-LA-COUPERIE

- Madame LECOMTE Françoise
Agent technique d'atelier, BULL, ANGERS.
demeurant à MONTREUIL-JUIGNE

- Monsieur LECOMTE Jacki
Technicien, BULL, ANGERS.
demeurant à SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE

- Madame LEFORT Marie née BOUDAULT
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

- Monsieur LEGENDRE Marcel
Responsable atelier, VASLIN BUCHER, CHALONNES-SUR-LOIRE.
demeurant à CHALONNES-SUR-LOIRE

- Monsieur LEGER Gérard
Chauffeur livreur, CPO - COMPAGNIE PÉTROLIÈRE DE L'OUEST, NANTES.
demeurant à CHEMILLE

- Monsieur LEPAGE Robert
Chef d'atelier, RIVARD, DAUMERAY.
demeurant à DAUMERAY

- Monsieur MACE Michel
Directeur commercial, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur MACQUIGNON Joël
Employé, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
demeurant à ROCHEFORT-SUR-LOIRE

- Monsieur MAINGUY Dominique
Ouvrier maçon, JADO CONSTRUCTIONS RENOVATIONS, LE LOUROUX-BECONNAIS.
demeurant à LE LOUROUX-BECONNAIS

- Monsieur MALINES Luc
Chauffeur livreur, ALLIANCE SANTE, GENNEVILLIERS (Agence de Angers).
demeurant à ANGERS

- Madame MARCET Roselyne
Conseillère clientèle, CAISSE D'EPARGNE PAYS DE LA LOIRE, ORVAULT (Agence de Angers).
demeurant à SAVENNIERES

- Monsieur MARCHAIS Jean
Opérateur régleur, VASLIN BUCHER, CHALONNES-SUR-LOIRE.
demeurant à CHALONNES-SUR-LOIRE

- Monsieur MARIE Alain
Technicien, CHARAL, CHOLET.
demeurant à TREMENTINES

- Monsieur MARTIN Guy
Employé d'immeuble, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à MARTIGNE-BRIAND

- Monsieur MARTIN Jean-Pierre
Ingénieur réseau, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL .
demeurant à LE LION-D'ANGERS

- Madame MARTIN Magella née PAPIN
Agent de fabrication, AMPA 2P, CHOLET.
demeurant à TOUTLEMONDE

- Monsieur MASSE Jean-François
Ardoisier, ARDOISIERES D'ANGERS, TRELAZE.
demeurant à LE PUY-NOTRE-DAME

- Madame MAZE Chantal
Technicien recouvrement créances, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à LE PLESSIS-MACE

- Madame MAZE Marlène née JULES
Câbleuse-monteuse, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à CORNE

- Madame MENARD Renée née HAY
Agent de fabrication, AMPA 2P, CHOLET.
demeurant à NUAILLE

- Monsieur METIVIER Bernard
Adjoint de direction, CENTRE OPTIQUE LAFAYETTE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame MICHEL Monique née PHOCAS
Assistante de direction régionale, BAXI FRANCE, LE BLANC MESNIL.
demeurant à ANGERS

- Madame MINGOT Ghislaine née COUTELEAU
Vendeuse, CARREFOUR, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur MOREAU Jacques
Magasinier, WARNER ELECTRIC-EUROPE, SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU.
demeurant à ANGERS

- Madame MOREAU Odile
Contrôleur allocataires, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur MORILLE Louis
Chef d'équipe usinage, VASLIN BUCHER, CHALONNES-SUR-LOIRE.
demeurant à SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE

- Madame NAUD Marie née SAVARIT
Ouvrière en chaussures, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à VEZINS

- Madame NAUD Paule née HAEMMERLE (En retraite)
Secrétaire, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, CHOLET.
demeurant à TREMENTINES

- Monsieur OGER Michel
Conducteur d'engin, CTC CARRIÈRE ET TRAVAUX DE CHATEAUPANNE, CHALONNES-SUR-LOIRE.
demeurant à ROCHEFORT-SUR-LOIRE

- Monsieur OVIEDO Christian (En retraite)
Ardoisier, ARDOISIERES D'ANGERS, TRELAZE.
demeurant à DENEÉ

- Monsieur PASQUEREAU Patrick
Animateur réseau de distribution, ARO, CHATEAU DU LOIR.
demeurant à CHOLET

- Monsieur PASQUIET Jean-Marie
Chauffeur, LOGIDIS - COMPTOIRS MODERNES, CHOLET.
demeurant à LA SEGUINIÈRE

- Madame PINARD Marie-Hélène née DAVID
Administrative au bureau sécurité, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur PINEAU Jean-Claude
Peintre décorateur, BOURGET JEAN-LUC, BEAUPREAU.
demeurant à MONTREVAULT

- Monsieur PLARD Joseph
Chargé de formation, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS.
demeurant à TRELAZE

- Madame POIROUT Arlette
Employée de banque, BNP PARIBAS, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur PORTHAULT Jackie
Mouleur, CHAPRON LEROY, SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY.
demeurant à LE MESNIL-EN-VALLEE

- Madame PREVOST Mireille
Agent de propreté, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Monsieur RAMBAUD Gérard
Electricien, SOCCRAM, CLICHY.
demeurant à SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

- Monsieur RAMEAUX Joël
Chef d'atelier, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à ANDREZE

- Monsieur RESENDE DA COSTA José
Chef pareur, CHARAL, CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame REULLIER Chantal née BADREAU
Technicien prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
demeurant à TIGNE

- Monsieur REVERDY Luc
Mécanicien, REAGROUP VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à SAINT-GEORGES-DU-BOIS

- Madame REZE Hélène née MARTIN
Employée de bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
demeurant à TIERCE

- Monsieur RIVRON Jackie
Cadre supérieur, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame ROBIN Nicole née BOURCIER
Câbleuse, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Madame RORTEAU Michelle née BALLU
Chargée de clientèle, OPAC ANGERS HABITAT, ANGERS.
demeurant à ANGERS

- Madame SAISON Nicole née DITACROUTE
Technicien conseil prestations familiales, CAF DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE

- Madame SECHET Catherine née HUBERT
Bobineuse, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur SEGUIN Christian (A titre posthume)
Technico-commercial, THALES COMMUNICATIONS , CHOLET.
demeurant à CHOLET

- Monsieur SEGUINEAU Jean
Magasinier, SAMSON, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET.
demeurant à SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES

- Monsieur SIMON Jack
Peintre, LE VAL DE LOIRE, ANGERS.
demeurant à LES PONTS-DE-CE
- Monsieur SOULARD François
Chauffeur livreur, LOGIDIS - COMPTOIRS MODERNES, CHOLET.
demeurant à VEZINS
- Monsieur SUBILEAU Daniel
Secrétaire général, CLINIQUE DE L'ANJOU, ANGERS.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-LINIERES
- Monsieur SUROT Jean-Pierre
Gestionnaire de l'informatique local, SERVICE MEDICAL REGION PAYS DE LA LOIRE, NANTES.
demeurant à CHOLET
- Monsieur TABOURET Jean-Paul
Employé de banque, CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, NANTES.
demeurant à COMBREE
- Madame TEMPLE Marie née BRANCHEREAU
Comptable, VASLIN BUCHER, CHALONNES-SUR-LOIRE.
demeurant à CHALONNES-SUR-LOIRE
- Monsieur TESSIER Didier
Responsable secteur réception, THYSSENKRUPP ELEVATOR MANUFACTURING, ANGERS.
demeurant à LES PONTS-DE-CE
- Monsieur THARREAU Loïc
Vendeur, CITROËN, ANGERS.
demeurant à SARRIGNE
- Madame TUSSEAU Mauricette
Employée d'assurances, AXA FRANCE, ANGERS .
demeurant à ANGERS
- Monsieur VEILLE Dominique
Tourneur sur métaux, PCM POMPES, CHAMPTOCE-SUR-LOIRE.
demeurant à MONTJEAN-SUR-LOIRE
- Monsieur VENDE Georges
Agent de fabrication, AMPA 2P, CHOLET.
demeurant à TOUTLEMONDE
- Monsieur VIAELLE Bernard
Professeur, CENTRE CHARLOTTE BLOUIN, ANGERS.
demeurant à ANGERS
- Madame VIAELLE Christiane née FOUCHARD
Professeur, CENTRE CHARLOTTE BLOUIN, ANGERS.
demeurant à ANGERS
- Monsieur VIGAN Louis
Mécanicien, CLAAS RESEAU AGRICOLE, BEAUCOUZE.
demeurant à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
- Monsieur VILBERT Daniel
Technicien administratif, BULL, ANGERS.
demeurant à ANGERS

Article 5 :

Le secrétaire général et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 20 décembre 2006

Le Préfet

Jean-Claude VACHER

DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau de l'économie et de l'emploi
Arrêté - DAPI-2007 n° 21
Commission départementale d'équipement commercial

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire
Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean-Luc FABRE, Secrétaire Général de la Préfecture, pour présider, en lieu et place du Préfet, la Commission Départementale d'Equipement Commercial du mardi 27 février 2007 chargée d'examiner les projets visés ci-dessus.

ARTICLE 2 - M. Jean-Luc FABRE est délégué pour signer les documents afférents au déroulement de cette réunion.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Angers, le 05 février 2007

Le Préfet de Maine-et-Loire,

Signé :Jean-Claude VACHER

DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau de l'économie et de l'emploi
Arrêté - DAPI-2007 n° 42
Commission départementale d'équipement commercial

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire
Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean-Luc FABRE, Secrétaire Général de la Préfecture, pour présider, en lieu et place du Préfet, la Commission Départementale d'Equipement Commercial du mardi 20 mars 2007 chargée d'examiner les projets visés ci-dessus.

ARTICLE 2 - M. Jean-Luc FABRE est délégué pour signer les documents afférents au déroulement de cette réunion.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Angers, le 1 mars 2007

Le Préfet de Maine-et-Loire,

Signé :Jean-Claude VACHER

ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE D'AVANCES
DU THEATRE LE QUAI

Le directeur de l'EPCC Théâtre Le Quai,

DECIDE

Article 1 – Il est institué une régie d'avances auprès de l'EPCC Théâtre Le Quai, à la date du 1^{er} février 2007.

Article 2 – Cette régie est installée 41 boulevard Saint Michel 49100 Angers du 2 janvier 2007 au 28 février 2007, puis 17 Rue de la Tannerie à partir du 1er mars 2007.

Article 3 – La régie paie les dépenses suivantes :

Achats de fournitures courantes

Achat de carburant et entretien de véhicule,

Achat de spectacles,

Frais de soins médicaux et pharmaceutiques pour les artistes et techniciens,

Frais d'affranchissement et de routage,

Frais de déplacement et de transport, d'hébergement des artistes, techniciens et accompagnateurs des spectacles invités,

Frais de missions et réceptions,

Frais de fleurissement de l'Etablissement,

Dépenses urgentes de nettoyage de vêtements et linges de maison,

Rémunérations des personnels intermittents du spectacle,

Réparations et prestations nécessitées par des travaux urgents relevant du fonctionnement.

Article 4 – Les dépenses désignées à l'article 3 seront payées par chèque et espèces.

Article 5 – Un compte de dépôts de fonds est ouvert au nom du régisseur es qualité auprès du Trésorier Payeur Général de Maine et Loire avec délivrance de chèquiers pour payer les dépenses prévues à l'article 3.

Article 6 – Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 10 000 € pour les fournitures courantes et est porté à 50 000 € pour le paiement des spectacles.

Article 7 – Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire un bordereau de dépenses avec pièces justificatives conformément à la liste de l'annexe 1 de l'article D 1617-19 du CGCT, au minimum une fois par mois pour la reconstitution de l'avance.

Article 8 - Le régisseur est assujetti à un cautionnement dont le montant est fixé selon la réglementation en vigueur.

Article 9 – Le régisseur percevra l'indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 10 – Le mandataire percevra une indemnité proportionnellement à la durée des périodes pendant lesquelles il aura effectivement assuré le fonctionnement de la régie.

Monsieur Le Directeur de l'EPCC Théâtre Le Quai et Monsieur Le Trésorier Principal d'Angers Municipal assignataire sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Le directeur de l'EPCC
Christopher CRIMES

ACTE DE NOMINATION DU REGISSEUR TITULAIRE
DE LA REGIE D'AVANCES DU THEATRE LE QUAI

Le directeur de l'EPCC Théâtre Le Quai,

DECIDE

Article 1 – Madame Marie DAVID, est nommée régisseur de la régie d'avances de l'EPCC Théâtre Le Quai, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'arrêté de création.

Article 2 – En cas d'absence pour maladie, congés ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Marie DAVID sera remplacée par Melle Jennifer GOURRET, mandataire.

Article 3 – Madame Marie DAVID est astreinte à constituer un cautionnement de 4600 €, quatre mille six cent euros.

Article 4 – Madame Marie DAVID percevra une indemnité annuelle de responsabilité d'un montant de 410 €.

Article 5 – Melle Jennifer GOURRET, mandataire, percevra une indemnité de responsabilité d'un montant en fonction de la réglementation en vigueur, pour la période durant laquelle elle assurera effectivement le fonctionnement de la régie.

Article 6 – Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsable de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidations qu'ils ont éventuellement effectués.

Article 7 – Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau code pénal.

Article 8 – Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds, et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Article 9 - Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne les dispositions de l'instruction ministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

Fait à Angers, le 30 janvier 2007

Le régisseur titulaire,

Madame Marie DAVID

Le directeur de l'EPCC,

M. Christopher CRIMES

Le régisseur mandataire,

Melle Jennifer GOURRET

Le trésorier principal d'Angers municipal

M. Louis LIOGIER

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2006

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2007

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président du Conseil d'administration.

EXPOSE :

Le projet d'activité et de fonctionnement de l'E.P.C.C. est présenté par Christopher CRIMES, directeur, au Conseil d'Administration, qui, conformément à l'article 12, alinéa 1 délibère sur l'orientation générale de la politique de l'établissement.

En conséquence, je vous propose d'approuver le projet d'activité et de fonctionnement du directeur, Christopher CRIMES, exposé ce jour, pour l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai. Celui-ci est annexé à la présente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet annexé à la présente.

Le Président
Jean-Claude ANTONINI

PRODUITS	BUDGET GENERAL EPCC	BUDGET Artistique		BUDGET Le Quai
RECETTES ET PRODUITS	385 700	P1	235 700	
RECETTES H.T.	235 700	P2	235 700	
Recettes Fénêtres sur	99 500	P2/1	99 500	
Recettes Eté	0	P2/2	0	
Recettes Ponctuations	80 000	P2/3	80 000	
Recettes Dimanche	4 000	P2/4	4 000	
Recettes Musiques	37 800	P2/5	37 800	
Recettes Production	14 400	P2/6	14 400	
AUTRES PRODUITS DE GESTION	150 000			P3 150 000
SUBVENTIONS D'EQUILIBRE	3 072 000	S1		3 072 000
AIDES ET SUBVENTIONS AFFECTEES	5 000	S2		5 000
TOTAL RECETTES	3 462 700		235 700	3 077 000

CHARGES	BUDGET GENERAL EPCC	BUDGET Artistique		BUDGET Le Quai
DEPENSES ARTISTIQUES	640 000	A1	640 000	
SPECTACLE VIVANT : PRODUCTION	35 000	A2	35 000	
Coproductions	30 000		30 000	
Résidences	5 000		5 000	
SPECTACLE VIVANT : ACCUEIL	70 000	A3	70 000	
MUSIQUES	70 000		70 000	
ACTIVITES ARTISTIQUES EPCC	535 000	A4	535 000	
Fénêtres sur	240 000		240 000	
Eté	35 000		35 000	
Ponctuations	240 000		240 000	
Dix-manches	20 000		20 000	
ACTIVITES Hors les Murs	0	A5	0	
Ateliers			0	
Interventions partenariats spécifiques			0	
Action culturelle			0	
CHARGES ANNUELLES	330 000	C1	74 000	256 000
Communication	138 000	C1/1		C1/1a 138 000
Personnels technique non permanents	27 000	C1/2	6 750	C1/2a 20 250
Missions :Réceptions	55 000	C1/3	41 250	C1/3a 13 750
Accueil	5 000	C1/4	5 000	C1/4a

Régies	105 000	C1/5	21 000	C1/5a	84 000
CHARGES DE STRUCTURE	2 150 475	C2	0		2 150 475
Batiment	438 000	C2/1		C2/1a	438 000
Masse salariale permanente	1 547 475	C2/2		C2/2a	1 547 475
Administration	165 000	C2/3		C2/3a	165 000
Dotations aux amortissements	0	C2/4	0	C2/4a	0
TVA sur subventions	342 225				342 225
TOTAL DEPENSES	3 462 700		714 000		2 748 700

EPCC

SUBVENTIONS DE LA VILLE DE ANGERS	2 850 000
Subvention Fonctionnement Le Quai	2 850 000

SUBVENTIONS DE L'ÉTAT - MINISTERE DE LA CULTURE	72 000
Subvention d'équilibre	72 000

SUBVENTIONS DE LA RÉGION PAYS DE LOIRE	150 000
Subvention d'équilibre	150 000

SUBVENTIONS DU DÉPARTEMENT DU MAINE & LOIRE	0
Subvention d'équilibre	pm

AUTRES AIDES SPECIFIQUES	5 000
Aides à l'emploi	5 000
Aide au projet	pm
Aide ONDA	pm
CNVL	pm
SPEDIDAM	pm
SACEM	pm
CIRQUE	pm

NB : toutes les subventions sont inscrites TTC

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2006

Objet : Annulation de la délibération « Délégation de signature permanentes »

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président du Conseil d'administration.

EXPOSE :

Par délibération du 28 septembre 2006, le Conseil d'Administration a autorisé à tort le Président de l'EPCC à déléguer sa signature à son Vice-Président, en cas d'absence et/ ou de besoin.

En conséquence, je vous propose de voter l'annulation de la délibération prise le 28 septembre 2006 qui autorisait le Président de l'EPCC à déléguer sa signature à son Vice-président.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

ANNULE la délibération du 28 septembre 2006 concernant la délégation de signature au vice-président.

Le Président
Jean-Claude ANTONINI

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU MARDI 30 JANVIER 2007

Objet : Approbation du budget de l'exercice 2007

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président du Conseil d'administration.

EXPOSE :

Suite au débat d'orientation budgétaire présenté au Conseil d'Administration du 28 novembre 2006, le budget prévisionnel de l'E.P.C.C pour l'exercice 2007 est présenté au Conseil d'Administration, qui, conformément à l'article 12, alinéa 2, est invité à délibérer sur ledit budget, par chapitres, en fonctionnement et en investissement, tant en dépenses qu'en recettes.

Le budget est présenté selon la nomenclature M4 en 2 sections équilibrées.

Dans la première sont prévues et autorisées les dépenses d'exploitation, qui s'équilibrent à 3 535 580 €.

Dans la seconde sont prévues et autorisées les dépenses d'investissement, qui s'équilibrent à 120 000 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le budget de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai pour l'exercice 2007 tel qu'il est présenté ci-annexé.

Le Président
Jean-Claude ANTONINI

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2006

Objet : Théâtre Le Quai : Création d'une commission d'appel d'offres

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président du Conseil d'administration.

EXPOSE :

En tant qu'Etablissement Public, Le Théâtre Le Quai doit respecter le Code des Marchés Publics et les différentes procédures de passation de marchés.

Afin de pouvoir conclure certains marchés dont le montant dépasse 210 000 € H.T., l'EPCC doit créer une Commission d'Appel d'Offres. Celle-ci sera composée en totalité de six membres : 2 titulaires et 2 suppléants, outre le directeur ou son représentant.

Considérant que le Président de la Commission d'Appel d'Offres est Monsieur Crimes, directeur de l'EPCC, ou son représentant Guy Piétin, directeur administratif et financier de l'EPCC,

Je vous propose d'approuver la création de la Commission d'Appel d'Offres et la composition de la Commission comme suit, sans préjudice du Président de cette commission désigné ci-dessus, et de son représentant :

M. Vincent Lépinard : Membre titulaire

Mme Dominique de Ferrières : Membre titulaire

Mme Nathalie Bernardin : Membre suppléant

Mme Branchereau-Massigoux : Membre suppléant

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE la création de la commission d'appel d'offres et approuve sa composition.

Le Président
Jean-Claude ANTONINI

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2006

Objet : Conditions de la délégation du Conseil d'Administration au Directeur

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président du Conseil d'administration.

EXPOSE :

L'article 14 des statuts de l'EPCC stipule que le directeur peut passer tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le Conseil d'Administration.

Aussi, je vous propose d'approuver les conditions suivantes :

Conformément aux articles 12 et 14 des statuts, le Conseil d'Administration délègue au Directeur la responsabilité de la passation des contrats, conventions et transactions dont le montant est inférieur à 90.000 € H.T. Les engagements d'un montant supérieur à 90.000 € H.T. seront soumis à autorisation préalable du Conseil d'Administration.

La passation des contrats, conventions et transactions donne lieu à une information spécifique au plus prochain Conseil d'Administration dès lors que leur montant est égal ou supérieur à 4.000 € HT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le directeur de l'EPCC à signer tous les contrats, conventions ou transactions dont le montant est inférieur à 90 000 € H.T.

Le Président
Jean-Claude ANTONINI

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2006

Objet : Théâtre Le Quai : Budget 2007

Demande d'acompte sur la subvention de fonctionnement à la Ville d'Angers

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président du Conseil d'administration.

EXPOSE :

Le vote du budget de l'EPCC pour l'exercice 2007 est prévu le 30 janvier 2007, et parallèlement le vote du budget 2007 de la Ville d'Angers attribuant une subvention à l'EPCC, n'aura pas lieu avant la fin du mois de mars 2007.

Or, dès le début du mois de janvier 2007, l'EPCC sera amené à régler d'importantes dépenses, notamment le paiement des salaires et charges afférentes (l'EPCC Théâtre Le Quai comptera au 1^{er} janvier 2007 un effectif de 30 salariés), ainsi que le règlement d'acomptes pour certains marchés ou encore des avances sur les projets artistiques. Il est donc important que l'EPCC puisse disposer d'un acompte sur la subvention qui lui sera attribuée, dès début janvier 2007.

Afin d'être en mesure de régler ces dépenses, je vous propose de solliciter la Ville d'Angers pour l'octroi d'un acompte de 360 000 TTC sur la subvention 2007 (préalable au vote du budget), de demander qu'elle soit versée au plus tard le 15 janvier 2007 et par conséquent d'autoriser le directeur de l'EPCC à mandater les salaires de janvier 2007.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la demande d'acompte de 360 000 € TTC à la Ville d'Angers sur la subvention 2007, approuve la demande de versement au plus tard le 15 janvier 2007 et autorise le directeur à mandater les salaires de janvier 2007.

Le Président
Jean-Claude ANTONINI

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2006

Objet : Théâtre Le Quai : Budget 2006 : Frais de déménagement

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président du Conseil d'administration.

EXPOSE :

Le Conseil d'Administration est invité à accorder la prise en charge partielle par l'EPCC Théâtre Le Quai des frais de déménagement de Mulhouse à Angers de Christopher Crimes, à hauteur de 3500 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la prise en charge des frais de déménagement de Christopher Crimes à hauteur de 3500 €.

Le Président
Jean-Claude ANTONINI

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2006

*Objet : Théâtre Le Quai : Budget d'Investissement 2006
Décision modificative Investissement*

Rapporteur : Monsieur Vincent LEPINARD, Vice-Président du Conseil d'administration

EXPOSE :

Par délibération du 6 avril 2006, le Conseil d'Administration a approuvé l'encaissement d'une subvention de 7000 € attribuée par la Ville d'Angers à l'EPCC Théâtre Le Quai sur le compte 1314 « subventions d'investissement – communes » afin de financer des dépenses d'investissement sur le compte 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique ».

La nécessité d'acquérir un véhicule de service et du matériel informatique fait apparaître un besoin supplémentaire de crédits d'investissement à hauteur de 19 000 €. L'EPCC a donc sollicité auprès de la Ville d'Angers une subvention complémentaire d'investissement de 19 000 €.

En conséquence, je vous propose d'approuver cette décision modificative de 19 000 € en inscrivant, à réception de l'accord de la Ville d'Angers, sur le compte 1314 « subventions d'investissement – communes » cette somme qui servira à financer l'achat d'un véhicule sur le compte 2182 « Matériel de transport » pour un montant de 14 000 € et l'achat de matériel informatique sur le compte 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » pour un montant de 5 000 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE cette décision modificative de 19 000 € et accepte de l'inscrire au budget d'investissement 2006, à réception de l'accord de la Ville d'Angers.

Par délégation,
le Vice-président,
Vincent LEPINARD

**INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2006

*Objet : Théâtre Le Quai : Budget 2006
Décisions modificatives*

Rapporteur : Monsieur Vincent LEPINARD, Vice-Président du Conseil d'administration.

EXPOSE :

Par délibération du 10 janvier 2006, le Conseil d'Administration a approuvé le budget 2006 de l'EPCC Théâtre Le Quai. Cependant, des virements de crédits à l'intérieur du chapitre 011 « Charges à caractère général » ont été nécessaires.

Le détail de ces virements est le suivant :

Virement de crédits de 4 000 € du compte 6226 « Honoraires » vers le compte 6231 « Annonces et insertions » pour le paiement des frais d'annonces et insertions pour le recrutement de collaborateurs.

Virements de crédits de 3500 € du compte 6226 « Honoraires » vers le compte 6255 « Frais de déménagement » pour le remboursement à Christopher Crimes d'une partie de ses frais de déménagements de Mulhouse à Angers.

Virements de crédits de 250 € du compte 6156 « Maintenance » vers le compte 6135 « locations mobilières » pour le paiement de la location d'un photocopieur.

En conséquence, je vous informe de ces virements de crédits.

Par délégation,
le Vice-président,
Vincent LEPINARD

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2006

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2007

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président du Conseil d'administration.

EXPOSE :

Le projet d'activité et de fonctionnement de l'E.P.C.C. est présenté par Christopher CRIMES, directeur, au Conseil d'Administration, qui, conformément à l'article 12, alinéa 1 délibère sur l'orientation générale de la politique de l'établissement.

En conséquence, je vous propose d'approuver le projet d'activité et de fonctionnement du directeur, Christopher CRIMES, exposé ce jour, pour l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai. Celui-ci est annexé à la présente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet annexé à la présente.

Le Président
Jean-Claude ANTONINI

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2006

Objet : Groupement de commandes

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président du Conseil d'administration.

EXPOSE :

Afin de permettre la cohérence de l'achat des biens et services communs à la Ville et à l'EPCC Le Quai, un groupement de commande a été constitué entre les deux entités pour la passation de certains marchés.

Le premier besoin entrant dans ce cadre est la mise en place d'une billetterie informatisée partagée entre Le Quai, Le Grand Théâtre et le Théâtre Chanzy.

Le groupement s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics. Il sera constitué pour une durée de 4 ans à compter de la date à laquelle la convention sera exécutoire.

Le coordonnateur du groupement sera la Ville d'Angers qui aura pour rôle de piloter la procédure préalable à la passation des marchés publics. La commission d'appel d'offres du groupement sera la Commission d'Appel d'Offres de la Ville d'Angers.

Chaque membre du groupement exécutera financièrement son marché sur la base d'une clé de répartition à définir par opération.

Je vous propose d'approuver la création d'un groupement de commandes entre la Ville d'Angers et l'EPCC Le Quai ayant pour objet l'achat de biens et de services communs, notamment l'achat d'un logiciel de billetterie et des matériels associés ; et d'autoriser le directeur de l'EPCC à signer la convention constitutive du groupement de commande.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la création d'un groupement de commandes entre la Ville et l'EPCC et autorise le directeur de l'EPCC à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Le Président
Jean-Claude ANTONINI

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2006

*Objet : Recherche de nouveaux partenaires
Ouverture vers d'autres collectivités*

Rapporteur : Monsieur Vincent LEPINARD, Vice-Président du Conseil d'administration.

EXPOSE :

Afin de mener à bien les missions précisées dans ses statuts, notamment participer au développement culturel local, régional et national, l'EPCC pourra être amenée à collaborer avec des collectivités autres que celles siégeant actuellement au Conseil d'Administration.

Par conséquent, l'EPCC demande au Conseil d'Administration d'approuver l'ouverture à d'autres collectivités qui, en fonction de leurs apports en financements, seront amenées à siéger au Conseil d'Administration. Les modalités d'attribution des sièges seront déterminées ultérieurement.

En conséquence, je vous propose d'autoriser l'EPCC à solliciter d'autres collectivités.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE l'EPCC à solliciter d'autres collectivités.

Par délégation,
le Vice-président,
Vincent LEPINARD

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2006

Objet : Orientation de la politique sociale

Rapporteur : Monsieur Vincent LEPINARD, Vice-Président du Conseil d'administration.

EXPOSE :

Après lecture de la note qui demeurera annexée à la présente concernant la politique sociale à mener au sein de l'EPCC Théâtre Le Quai, je vous propose d'approuver les orientations de la politique sociale collective.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les orientations de la politique sociale collective figurant sur la note ci-jointe.

Par délégation,
Le Vice-président,
Vincent LEPINARD

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI
SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2006**

Objet : Théâtre Le Quai : Prime de fin d'année

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président du Conseil d'administration.

EXPOSE :

Je vous propose d'appliquer la prime de fin d'année prévue par la convention collective des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC) au personnel de l'EPCC en poste au 31 décembre 2006, au prorata de leur ancienneté effective.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'application de la prime de fin d'année prévue par le Syndeac, au personnel en poste au 31 décembre 2006, au prorata de leur ancienneté effective.

Le Président
Jean-Claude ANTONINI

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2006

Objet : Délégation de création de régies d'avances et de recettes

Rapporteur : Monsieur Vincent LEPINARD, Vice-Président du Conseil d'administration.

EXPOSE :

L'article 19 des statuts de l'EPCC Théâtre Le Quai stipule que le directeur peut créer des régies d'avances et de recettes sous réserve d'une délégation du Conseil d'Administration.

Par conséquent, je vous propose d'autoriser le directeur, Christopher Crimes, à créer des régies d'avances et de recettes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le directeur à créer des régies d'avances et de recettes.

Par délégation,
Le Vice-président,
Vincent LEPINARD

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU MARDI 30 JANVIER 2007

Objet : Théâtre Le Quai : Approbation du Règlement Intérieur de l'EPCC

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président du Conseil d'administration.

EXPOSE :

Suite aux discussions qui ont eu lieu lors du Conseil d'Administration du 28 novembre 2006 et pour faire suite aux échanges avec l'Etat (DRAC et Préfecture) et la Ville d'Angers, je sou mets à votre approbation une nouvelle version du règlement intérieur qui est annexé à la présente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'EPCC annexé à la présente.

Le Président
Jean-Claude ANTONINI

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2006

Objet : Création des emplois

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président du Conseil d'administration.

EXPOSE :

Je vous propose d'approuver la création des emplois dont la liste est jointe et d'autoriser Christopher Crimes, directeur de l'EPCC, à recruter le personnel selon les échéances à définir en fonction des besoins et des négociations en cours.

En conséquence, le profil de certains postes pourrait être amené à évoluer en fonction de celui des personnes transférées.

Ces recrutements feront l'objet d'une information précise au Conseil d'Administration de janvier, au cours duquel sera présenté l'organigramme de l'EPCC.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la création des postes dont la liste est jointe et autorise Christopher Crimes, directeur de l'EPCC, à recruter le personnel.

Le Président
Jean-Claude ANTONINI

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2006

Objet : Délégations de signature permanentes

Rapporteur : Monsieur Vincent LEPINARD, Vice-Président du Conseil d'administration.

EXPOSE :

Par délibération du 10 janvier 2006, le Conseil d'Administration a décidé de reporter l'approbation d'un règlement intérieur à la fin 2006, et a, dans cette attente, autorisé le Président à délivrer toute autorisation nécessaire au bon fonctionnement de l'EPCC ne relevant pas de la délégation du directeur.

Cependant, en raison certaines urgences et/ou en cas d'indisponibilité du Président, et ce, dans l'attente du règlement intérieur de fonctionnement de l'EPCC, il s'agit d'autoriser la signature du vice président, afin de faciliter le fonctionnement de l'EPCC.

En conséquence, je vous propose d'autoriser le Président de l'EPCC à déléguer sa signature à son Vice-Président, en cas d'absence et/ ou de besoin.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président de l'EPCC à déléguer sa signature à son Vice-Président.

Par délégation,
Le Vice-président,
Vincent LEPINARD

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2006

Objet : Théâtre Le Quai : Indemnisation des stagiaires

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président du Conseil d'administration.

EXPOSE :

L'EPCC Théâtre Le Quai est sollicité par un certain nombre de demande de stages provenant d'étudiants de diverses universités et grandes écoles de la région.

Le recours à des stagiaires pour l'EPCC peut être intéressant et peut permettre de développer un certain nombre d'actions (notamment des visites pendant la période d'ouverture ...) mais l'EPCC ne souhaite pas « profiter » de la motivation et de l'investissement de ces personnes sans leur montrer une certaine « gratitude ».

Aussi je vous propose d'autoriser la rémunération des stagiaires et sollicite l'indemnisation des stages supérieurs à 1 mois à hauteur de 30 % du SMIC.

(Sachant que la loi stipule que les stages supérieurs à trois mois doivent faire l'objet d'une rémunération)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'indemnisation des stages supérieurs à un mois à hauteur de 30 % du SMIC.

Le Président
Jean-Claude ANTONINI

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2006

Objet : Théâtre Le Quai : Ajustement du salaire du directeur en raison de la modification du taux de cotisations aux Assedic

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président du Conseil d'administration.

EXPOSE :

A l'arrivée du directeur de l'EPCC, Christopher Crimes, la Direction des Ressources Humaines de la Ville d'Angers s'est chargée de l'élaboration de son bulletin de salaire.

Etant donné que le directeur de l'EPCC a un contrat de droit public et qu'il relève du droit public, elle l'a assimilé à un agent et a donc appliqué au salaire de Christopher Crimes les mêmes taux de cotisations chômage qu'à un agent, taux qui est plus favorable au salarié que dans le secteur privé. A tort puisque l'EPCC n'a a priori aucune raison de bénéficier des taux de cotisations accordés à la Ville d'Angers par les Assedic.

L'EPCC s'est aperçu de cette anomalie en effectuant son premier paiement aux Assedic.

Les cotisations Assedic appliquées au salaire de Christopher Crimes (par la Ville d'Angers, en l'assimilant à un agent) se répartissaient de la façon suivante : 1% (sur le salaire brut déduit des charges salariales) pour le salarié, et 5.48 % pour l'employeur.

Or il convient de respecter la règle qui s'applique aux salariés du privé, c'est-à-dire une répartition des cotisations de 2.44 % (sur la totalité du salaire brut) pour le salarié et de 4.04 % pour l'employeur.

L'application de cette répartition des cotisations entraîne forcément une baisse du salaire net du directeur (elle s'élève à 121.60 €), il conviendrait par conséquent d'augmenter son salaire brut afin de pouvoir compenser l'augmentation du taux de cotisation aux Assedic.

En conséquence, je vous propose d'autoriser le versement d'un complément de salaire de 146.63 € brut au directeur à compter du 1^{er} janvier 2007.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le versement d'un complément de salaire de 146.63 € brut au directeur à compter du 1^{er} janvier 2007.

Le Président
Jean-Claude ANTONINI

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2006

Objet : Théâtre Le Quai : Cotisations aux caisses de retraite et maintien de salaire

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président du Conseil d'administration.

EXPOSE :

En approuvant les orientations de la politique sociale proposées par le directeur de l'EPCC lors du Conseil d'Administration du 28 septembre dernier, le Conseil d'Administration a approuvé le maintien du taux des cotisations retraite des salariés du Nouveau Théâtre d'Angers lors de leur transfert à l'EPCC, et par conséquent leur passage de la caisse de retraite Audiens à la caisse de retraite Ircantec.

Afin que tous les salariés de l'EPCC puissent bénéficier de la même couverture, il convient d'ajuster les salaires des salariés de l'EPCC qui seront déjà en poste au 31 décembre 2006, ceux-ci n'ayant pas d'antécédents auprès d'Audiens.

Dans ce but et afin de conserver les salaires nets des personnels en place au 31 décembre 2006 tout en garantissant les mêmes droits à la retraite pour tous, il est nécessaire de verser un complément de salaire correspondant à 0.98 % du salaire brut sur la tranche A, et 2.804 % du salaire brut sur la tranche B.

En conséquence, je vous propose d'autoriser le versement d'un complément de salaire brut de 0.98 % sur la tranche A, et de 2.804 % sur la tranche B, à tous les salariés de l'EPCC en poste au 31 décembre 2006, à compter du 1^{er} janvier 2007 (afin de conserver leur salaire net lors de l'application pour tous des taux de cotisation Ircantec).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le versement d'un complément de salaire selon les modalités figurant ci-dessus.

Le Président
Jean-Claude ANTONINI

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU MARDI 30 JANVIER 2007

Objet : Prorogation de la convention de mise à disposition du 8 Rue de l'Espine pour 2 mois supplémentaires.

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président du Conseil d'administration

EXPOSE :

La Ville d'Angers s'est engagée, via l'article 5 des statuts, à mettre à la disposition de l'E.P.C.C. les locaux et matériels nécessaires au lancement dudit équipement.

Par délibération du 6 avril 2006, le Conseil d'Administration a accepté la prorogation de la convention de mise à disposition des locaux situés 8 rue de l'Espine, dans l'attente de la livraison du Théâtre Le Quai initialement prévue en janvier 2007.

Cette convention prend fin le 31 janvier 2007.

Afin de permettre l'accueil et l'hébergement d'artistes venant à Angers pour effectuer des repérages en vue d'éventuels projets pour la saison prochaine, je vous propose d'approuver une nouvelle prorogation de la convention de mise à disposition des locaux situés 8 rue de l'Espine pour une durée de 2 mois à compter du 1^{er} février 2007.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la prorogation pour 2 mois supplémentaires de la convention d'occupation des locaux situés 8 rue de l'Espine.

Le Président,
Jean-Claude ANTONINI

**INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2006

*Objet : Théâtre Le Quai : Budget 2006
Virements de crédits*

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président du Conseil d'administration.

EXPOSE :

Par délibération du 10 janvier 2006, le Conseil d'Administration a approuvé le budget 2006 de l'EPCC Théâtre Le Quai. Cependant, des virements de crédits à l'intérieur des chapitres 011 « Charges à caractère général » et 012 « Charges de personnel » ont été nécessaires.

Le détail de ces virements est le suivant :

Virement de crédits de 4 500 € du compte 6211 «personnel intérimaire » vers le compte 6451 « Cotisations à l'Urssaf » pour le paiement des cotisations Urssaf sur le troisième trimestre 2006.

Virements de crédits de 375 € du compte 6411 « Salaires » vers le compte 6414 «Indemnités et avantages divers » pour le paiement des frais professionnels afférents au télétravail de Theresa Von Wuthenau.

Virements de crédits de 836 € du compte 6226 « Honoraires » vers le compte 6231 « Annonces et insertions » pour le paiement des frais d'annonces et d'insertions pour le recrutement de collaborateurs.

En conséquence, je vous informe de ces virements de crédits.

Le Président
Jean-Claude ANTONINI

**INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC THEATRE LE QUAI**

SEANCE DU MARDI 30 JANVIER 2007

*Objet : Théâtre Le Quai : Budget 2006
Virements de crédits*

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président du Conseil d'administration.

EXPOSE :

Par délibération du 10 janvier 2006, le Conseil d'Administration a approuvé le budget 2006 de l'EPCC Théâtre Le Quai. Cependant, des virements de crédits à l'intérieur des chapitres 011 « Charges à caractère général » et 012 « Charges de personnel » ont été nécessaires.

Le détail de ces virements est le suivant :

<u>Montant du virement</u>	<u>Compte débité</u>	<u>Compte crédité</u>	<u>Motif</u>
1 000 €	6257 Réception	6256 Mission	Paiement de frais de mission
300 €	6226 Honoraires	6231 Annonces et Insertions	Paiement pour les frais d'annonces et insertions pour le recrutement de collaborateurs
22 000 €	6411 Salaires	6451 URSSAF	Paiement des cotisations URSSAF
2 000 €	6411 Salaires	6454 ASSEDIC	Paiement des cotisations ASSEDIC
7 500 €	6411 Salaires	6453 Caisses de retraite	Complément pour le paiement aux caisses de retraite et prévoyance
862 €	6411 Salaires	6454 Assedic	Paiement pour la régularisation des cotisations Assedic
755 €	6411 Salaires	6333 Formation	Paiement à l'AFDAS, pour la formation continue
876 €	6411 Salaires	6335 Taxe apprentissage	Paiement de la taxe d'apprentissage
129 €	6281	6378 Taxes	Opération fin d'exercice, réaffectation au bon compte

En conséquence, je vous informe de ces virements de crédits.

Le Président
Jean-Claude ANTONINI

EPCC THEATRE LE QUAI LISTE DES EMPLOIS

En poste au 31-12-2006 :

Christopher Crimes : Directeur
David Fort : Directeur technique
Jennifer Gourret : Assistante de direction
Theresa Von Wuthenau : Conseillère artistique
Marie Limeul : Responsable Informatique
Jean-Denis Lamy : Responsable Logistique bâtiment

Intégrés à partir du 01-01-2007 :

Guy Piétin : Directeur Administratif et financier
Chef comptable
Accueil Secrétariat 1
Accueil Secrétariat 2
Paie service RH
Secrétaire comptable
Responsable graphique
Communication interne
Assistant réalisation
Responsable billetterie
Chargé d'accueil billetterie 1
Chargé d'accueil billetterie 2
Chargé d'accueil billetterie 3
Assistante de direction technique
Régisseur lumière 1
Régisseur lumière 2
Régisseur Son
Régisseur plateau 1
Machiniste 1
Machiniste 2

A recruter entre le 01-02-2007 et le 31-03-2007 :

Responsable d'accueil
Directeur communication et RP
Responsable de salle 1
Responsable de salle 2
Assistante de direction artistique
Régisseur général 1
Régisseur général 2
Electricien 1
Electricien 2
Régisseur plateau 2
Secrétariat

NOTE CONCERNANT LA POLITIQUE SOCIALE DE L'EPCC THEATRE LE QUAI

La Ville d'Angers a confié une mission d'Audit des politiques sociales collectives et des situations individuelles pour l'ensemble des salariés du NTA et du CNDC au cabinet FIDAL.

Après remise des conclusions de ce rapport, il convient de statuer sur la première étape de la mise en œuvre des transferts des personnels vers l'EPCC.

Aussi après des entretiens individuels avec les salariés du NTA, il en ressort que la majorité souhaite pouvoir intégrer l'EPCC. Certains hésitent encore et attendent la nomination du futur directeur (ou de la future directrice) du CDN pour se prononcer. Cette situation, difficilement envisageable si la nomination était intervenue courant octobre est contraignante compte tenu des nouvelles échéances.

Il en va de même pour les conventions de transfert qui nécessitent des accords entre la direction de l'EPCC, la direction du CDN ou CNDC et chaque salarié.

Je propose que chaque contrat individuel soit transféré en l'état (qualification, ancienneté, niveau de rémunération) et la période de janvier à mars 2007 sera mise à profit pour définir avec précision les évolutions, promotions ou ajustements que bon nombre de salariés attendent – avec plus ou moins de légitimité – pour leur arrivée au Quai. Par contre, seuls les droits aux congés payés acquis sur la période de référence seront transférables, tout reliquat de congés, quelque soit leur origine, sera soldé avant intégration.

Il convient également d'établir les bases de la politique sociale collective pour permettre une équité entre les salariés de l'EPCC et leurs homologues du CNDC et du NTA. Une deuxième phase liée à la négociation collective s'en suivra au printemps.

Convention Collective applicable : Convention Collective Etendue dite Syndéac.

Les clauses de la convention seront appliquées dans l'état dans l'attente de la négociation collective.

Sont concernés notamment :

Prime d'ancienneté

Prime de panier

Heures de nuit

Heures supplémentaires

Travail dimanche et jours fériés

Remboursement des frais

Durée du travail

Congés payés

Protection sociale

URSSAF Maine et Loire

Retraite complémentaire Ircantec

Précision sur la cotisation complémentaire rendue obligatoire par l'annexe D de la Convention Collective concernant l'accord de retraite, d'assurance et d'invalidité modifié par avenant le 1^{er} décembre 1993 :

Actuellement les salariés des entreprises privés relevant de la Convention Collective SYNDEAC (personnel du NTA et du CNDC) cotisent à la caisse de retraite Audiens.

L'EPCC, en raison de son statut juridique, se doit de cotiser auprès de l'Ircantec.

Les cotisations du personnel non cadre à Audiens s'élèvent à 9.5 % pour la Tranche A et 22.20% pour la Tranche B, celles du personnel cadre sont de 9.85% pour la tranche A et 22.91% pour la tranche B.

Il convient par conséquent de maintenir ce niveau de cotisations.

Lors du passage à l'Ircantec, à cotisations égales, l'Ircantec garantit des droits de retraite 70% plus élevés que chez Audiens. (car la valeur d'acquisition du point n'est pas la même dans le secteur public que dans le secteur privé)

Aussi à charges égales (les calculs de masse salariale ont été faits sur la base des cotisations à Audiens), une amélioration de la protection sociale sera apportée aux salariés de l'EPCC.

Mutuelle Complémentaire Santé :

Cette question, souvent posée lors des entretiens, est à considérer en fonction de l'effectif futur de l'EPCC. Sans pour l'instant identifier la caisse mutuelle, je propose que les salariés de l'EPCC puissent bénéficier d'un contrat groupe et que le taux de participation employeur soit plafonné au taux admis par la législation en vigueur.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC THEATRE LE QUAI

Le présent règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'EPCC Théâtre Le Quai est établi en application des articles 12 et 24 des statuts de l'EPCC Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005.

CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} – Objet

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer les conditions de fonctionnement du Conseil d'Administration de l'EPCC.

Article 2 – Débat d'Orientation Budgétaire

Conformément à l'article 12 des statuts, le Conseil d'Administration de l'EPCC se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières de l'EPCC et veille à leur mise en œuvre par le Directeur.

Conformément à l'instruction M4 n°05-022 du 22 mars 2005, un débat d'orientation budgétaire est prévu à l'ordre du jour d'une séance du Conseil d'Administration dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget de l'EPCC.

Le projet de budget est préparé et présenté par le Directeur et adopté par le Conseil d'Administration.

Article 3 – Désignation du Président en cas de renouvellement du Conseil d'Administration

A chaque changement intervenant à l'issue d'élection concernant une collectivité membre de l'EPCC, le Conseil d'Administration est présidé par le doyen d'âge jusqu'à l'élection du Président dans les conditions visées à l'Article 13 des statuts.

Article 4 – Démissions

Les démissions des membres du Conseil d'Administration sont adressées au Président de l'EPCC et sont définitives dès la réception de la lettre par le Président de l'EPCC.

Ils continuent l'exercice de leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

Article 5 – Fin du mandat

Chaque membre du Conseil d'Administration s'engage à remettre son mandat à la disposition du Conseil d'Administration lorsqu'il estime de bonne foi ne plus être en mesure de l'assumer pleinement.

Article 6 - Condition de la délégation du CA au directeur :

Conformément à la délibération prise le 28 novembre 2006, la passation des contrats, conventions et transactions donne lieu à une information du Conseil d'Administration au moins une fois par an.

CHAPITRE II – ORGANISATION DES REUNIONS

Article 7 – Organisation du Conseil d'Administration

Pour tout ce qui concerne la composition du Conseil d'Administration, la convocation aux réunions du Conseil d'Administration ou les questions concernant le quorum, il convient de se référer aux dispositions prévues aux articles 9 à 12 des statuts de l'EPCC.

Article 8 – Séances du Conseil d'Administration

Les séances du Conseil d'Administration sont privées, sauf s'il en est décidé autrement par le Conseil d'Administration à la demande du Président ou de trois membres présents au moins.

Pourront être entendus, à titre consultatif, les personnes ou organismes susceptibles d'apporter des éléments d'information, proposés par le Directeur ou le Conseil d'Administration après approbation du Président.

Article 9 – Préparation des séances

Le Président fixe la date et le lieu de chaque séance. Il ouvre les séances et en prononce la clôture. Les convocations, accompagnées de l'ordre du jour et des documents relatifs à des questions soumises aux délibérations, sont adressées nominativement aux membres du Conseil d'Administration au moins cinq jours francs avant la date de la réunion.

Article 10 – Présence au Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration font connaître au Président leur empêchement de siéger dans les meilleurs délais suivant la réception de leur convocation.

La présence des membres du Conseil d'Administration est constatée par l'apposition de leur signature sur une feuille de séance au début de chaque réunion.

Lorsqu'un membre du Conseil d'Administration, empêché d'assister à une réunion, donne pouvoir de le représenter à un administrateur, le pouvoir est annexé à la feuille de séance.

Article 11 – Absence aux réunions du Conseil d'Administration

En cas d'absence répétée et durable aux séances du Conseil d'Administration, le membre concerné peut être interpellé par le Président. Dans le cas où il déciderait de quitter ses fonctions, son remplacement serait assuré dans les conditions réglementaires requises.

Article 12 – Présidence du Conseil d'Administration

Le Président ouvre et clôt la séance. Il a pour fonction de faire observer le règlement et de diriger les débats. Il fait procéder au vote après avoir donné la parole aux membres du Conseil d'Administration souhaitant faire une intervention, puis proclame les résultats des votes et prononce les décisions de l'EPCC. Il veille à l'exécution des décisions du Conseil d'Administration de façon permanente.

Le Vice-Président supplée le Président absent lors des séances du Conseil d'Administration.

CHAPITRE III – DEROULEMENT DES SEANCES

Article 13 – Compte-rendus

Il est établi pour chaque réunion un compte-rendu signé par le Président ou en son absence par le Vice-président. Ce compte-rendu est soumis à l'approbation du Conseil à la séance suivante.

Article 14 – Prise de parole

Le Président donne la parole aux membres du Conseil qui souhaitent s'exprimer et peut les inviter à conclure.

CHAPITRE IV – MODES DE VOTATION

Article 15 – Modalités de vote :

Le Conseil d'Administration vote sur les questions soumises à ses délibérations. Le vote à main levée est le mode de vote ordinaire.

Le vote au bulletin secret peut toutefois être requis par le Président, notamment quand il s'agit de procéder à des élections. Il est de droit s'il est demandé même par un seul des membres présents.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

CHAPITRE V – COMPTES-RENDUS DES DELIBERATIONS

Article 16 – Registre des délibérations

Les délibérations du Conseil d'Administration sont inscrites dans l'ordre de leur date sur un registre spécial coté et paraphé par le Préfet. Elles sont signées par le Président et transmises au représentant de l'Etat.

Article 17 – Structure et compte-rendu de délibération

Les réunions du Conseil d'Administration peuvent faire l'objet d'un enregistrement sonore, afin de permettre la rédaction d'un procès-verbal retraçant le déroulé de la séance.

Ce procès-verbal rappelle les personnes présentes et absentes, excusées ou non, intègre la feuille de présence et rend compte des débats ayant eu lieu et de l'issue de chaque proposition de délibération. Le procès-verbal est approuvé à la séance suivante.

Le compte-rendu des décisions prises en Conseil d'Administration et des actes à caractère réglementaire est affiché au siège de l'EPCC et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Article 19 – Devoir de confidentialité des administrateurs

Les membres du Conseil d'Administration sont tenus à une confidentialité absolue en ce qui concerne le contenu des débats et délibérations du Conseil d'Administration, ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

Article 20 – Conditions de modification du règlement

Toute modification du présent règlement intérieur est adoptée par le Conseil d'Administration à la majorité de ses membres, sur proposition du Président.

Ce règlement comporte 20 articles et a été approuvé par le Conseil d'Administration du 30 janvier 2007.

**DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Bureau des affaires scolaires et culturelles,
Mme HUET
tel : 02 41 81 82 46

Arrêté D3-2007 n° 79

**Composition du conseil départemental
de l'éducation nationale du Maine-et-Loire.
3ème modificatif.**

ARRETE

**le Préfet de Maine-et-Loire,
Officier de la Légion d'honneur,**

A r r ê t e :

Art. 1er. – L'article 1^{er} de l'arrêté D3-06 n° 697 du 28 novembre 2006 est modifié ainsi qu'il suit :

MEMBRES DU CONSEIL AYANT VOIX DELIBERATIVE
(représentants des personnels de l'Etat)

MEMBRES TITULAIRES

Mme Marie-Aline BOYET remplace M. Christophe RABIN

MEMBRES DU CONSEIL AYANT VOIX CONSULTATIVE

MEMBRE TITULAIRE

M. Jacques MANCEAU remplace M. Claude ROZOT

Le reste sans changement.

Art. 2. – La liste actualisée des membres du Conseil Départemental de l'Education Nationale de Maine-et-Loire est annexée au présent arrêté.

Art. 3 – Le Président du Conseil Général, le Secrétaire Général de la Préfecture et l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Education Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Département.

Fait à Angers, le 6 février 2007

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture,

Signé :Jean-Luc FABRE

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE L'EDUCATION NATIONALE**

MEMBRES DE DROIT

Présidents

Monsieur Jean- Claude VACHER
Préfet de Maine-et-Loire

Monsieur Christophe BECHU
Président du Conseil général
de Maine-et-Loire

Vice- présidents

Monsieur Daniel AUVERLOT
Inspecteur d'Académie

Monsieur Michel MANCEAU
Conseiller général du canton de Cholet III
30 rue Marcel Cerdan
49280 SAINT-CHRISTOPHE –DU-BOIS

MEMBRES DU CONSEIL AYANT VOIX DELIBERATIVE

Représentants des collectivités locales

MEMBRES TITULAIRES

Conseillers régionaux

M. Joseph MARSAULT
Hôtel de Ville
18 rue Foch
49110 MONTREVAULT

Conseillers généraux

M. Jean-Luc DAVY
Maire de Daumeray
Mairie
49640 DAUMERAY

M. Marcel PICHAVANT
Maire de Bécon les Granits
Mairie
49370 BECON LES GRANITS

Mme Marie-Pierre MARTIN
2^{ème} adjointe au maire
Boulevard du Rempart
49250 BEAUFORT-EN-VALLEE

M. André LAINARD
Maire de Seiches-sur-le-Loir
Mairie
49140 SEICHES-SUR-LE-LOIR

M. Alain LAURIOU
4^{ème} adjoint au maire de Gennes
21 route de Louerre
49350 GENNES

MEMBRES SUPPLEANTS

M. Serge BARDY
Secrétaire du Conseil Régional
1 rue Etienne Dezanneau
49070 BEAUCOUZE

M. Régis DANGREMONT
1^{er} adjoint au maire
Les Ferronnières
49150 SAINT-QUENTIN-LES-
BEAUREPAIRES

M. Christian GAUDIN
Conseiller Municipal
7 rue du Paradis
49270 LE FUILET

Mme Marie- Josèphe HAMARD. Maire de
Saint-Michel-et-Chanveaux
Mairie
49420 SAINT-MICHEL-ET-
CHANVEAUX

M. Dominique MONNIER
Maire du Puy-Notre-Dame
49260 LE PUY-NOTRE-DAME

M. Dominique BROSSIER
Le Gué- au-Fenès
chemin de la Beousse
49 510 JALLAIS

Maires

M. Jean – Patrick DEFOURS
Maire de Fontaine-Guérin
Mairie
49250 FONTAINE-GUERIN

M. Jean-Marie COURTIN
Maire de Feneu
49460 FENEU

M. Gérard MAINGUY
Maire de Landemont
Mairie
49270 LANDEMONT
M. Serge TROVASLET
Maire de Pouancé
Mairie
49420 POUANCE

M. Jean Pierre LAVARELLO
Maire de Saint- Clément- de- la- Place
Mairie
49370 SAINT CLEMENT- DE- LA-
PLACE
Mme Geneviève POUPLIN
Maire de Saint –Augustin- des- Bois
Mairie
49170 SAINT- AUGUSTIN- DES- BOIS
M. Pierre BRUNEAU
Maire de Saint- Cyr- en- Bourg
Mairie
49260 SAINT- CYR –EN- BOURG
M. Gérard TIJOU
Maire de Luigné
Mairie
49320 LUIGNE

Représentants des personnels de l'Etat

MEMBRES TITULAIRES

Mme Sylvie RIVINOFF
Professeur EPS
La Haie Longue
49190 SAINT-AUBIN-DE-LUIGNE
M. Christophe AIRAUD
Instituteur
9, rue de la Borderie
49340 NUAILLE
Mme Marie- Aline. BOYET
Professeur des écoles
12, rue de la Combriou
49120 CHEMILLE
Mme Raphaële VESCHAMBRE
Professeur agrégée d'histoire-géographie
105 rue Saint-Jacques
49100 ANGERS
Mme Laurence RAYMOND-QUIRION
Professeur EPS
4, rue Pablo Neruda
49000 ANGERS
M. Fabrice SECHET
Professeur des écoles
5 rue Pierre Gobert
49000 ANGERS
M. Loïc CORBET
Lycée David d'Angers
1, rue Paul Langevin
49000 ANGERS

MEMBRES SUPPLEANTS

Mme Isabelle CHABOT – BOZZANI
Infirmière
23, route de Matheflon
49140 SEICHES SUR LE LOIR
M. Philippe LEBRUN
Directeur d'école primaire
57, rue Ludovic Ménard
49800 TRELAZE
M. Didier BERTIN
Directeur d'école primaire
3, square de l'Abbé Forest
49460 CANTENAY EPINARD
M. Gilles ERNOULT
Professeur de technologie
13 impasse Verrières
49 800 TRELAZE
M. Jean-Jacques NOIROT
Professeur de philosophie
7rue de Launay
49 400 VILLEBERNIER
M. Christophe GUILLET
Professeur des écoles
Le Moulin de Rondard
49320 GREZILLE
M. Michel MANCEAU
Ouvrier professionnel
Lycée Emmanuel Mounier
1 Bd. Robert Shumann
49000 ANGERS

M. Dominique JEANNES
Instituteur
Ecole primaire
49 270 LE FUILET
M. Pierre - Jean LE DOUARIN
Professeur collège Debussy
49000 ANGERS

M. Hubert LARDEUX
Directeur d'école
Les Barres
49140 JARZE

M. Patrice HOUBINE
Professeur des écoles
27 route de l'Étang
49 240 AVRILLE
M. Jacky GLEDEL
Professeur des écoles
Ecole primaire
49125 BRIOLLAY
M. Michel GODICHEAU
Professeur
31 rue Max Dormoy
49800 TRELAZE

Représentants des parents d'élèves

MEMBRES TITULAIRES

M. Alain LOIZEAU
4, allée Renoir
49450 SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES
M. Marc GICQUEL
29, rue du Clos de Bauvais
49080 BOUCHEMAINE
Mme Yvelise DRAPPIER
8 place de l'Hôtel de Ville
49190 ROCHEFORT-SUR-LOIRE
Mme Isabelle CHILE
32, rue Brisepotière
49100 ANGERS
Mme Dominique TRENIT
42 rue Louis Martin
49000 ANGERS
M. Jean-François DUFOUR
41 rue Ronsard
49100 ANGERS
M. Michel PINEAU
4, rue des Flandres
49100 ANGERS

Représentants des associations complémentaires de l'enseignement public

MEMBRES TITULAIRES

M. Guy RESPONDEK
Correspondant de l'ANATEEP
Délégation CASDEN
36 bd. Yolande d'Aragon
49100 ANGERS

MEMBRES SUPPLEANTS

M. Bruno MENAN
12 rue Henri Chiron
49000 ANGERS

Mme Martine URVOAS
3, allée de l'Audreyne
49080 BOUCHEMAINE
M. Jacques VAILLANT
5 rue du Champs de la Montée
49080 BOUCHEMAINE
M. Serge POULAIN
8 rue de l'Eglise
49140 MONTREUIL-SUR-LOIR
Mme Martine LEBLANC
27, la Grée de l'Ormeau
49770 LE PLESSIS-MACE
Mme Paulette PALAU
2, rue de la Treille
49000 ANGERS

MEMBRES SUPPLEANTS

M. Jacques PROULT
Président de la Fédération des Œuvres Laïques
14, bis avenue Marie Talet
49100 ANGERS

Personnes qualifiées

MEMBRES TITULAIRES

Désignée par le Préfet

Mme Marie - Josèphe REYE
56, rue Desjardins
49000 ANGERS

Désignée par le Président du Conseil Général

M. Jean Claude LACHENY
chambre de commerce et d'industrie d'Angers
9 bd du Roi René
BP 626
49006 ANGERS CEDEX 01

MEMBRES DU CONSEIL AYANT VOIX CONSULTATIVE

MEMBRE TITULAIRES

M. Jacques MANCEAU
Président de l'Union de Maine-et-Loire
des Délégués Départementaux de
l'Education Nationale
170 rue Chèvre ,
49 000 ANGERS

MEMBRES SUPPLEANTS

Désignée par le Préfet

M. Didier CHAPPELLIERE
7, rue d'Anjou
49220 BRAIN SUR LONGUENEE

Désignée par le Président du Conseil Général

M. Jacques BESSON
Médecin
45, rue des Fours à Chaux
49000 ANGERS

MEMBRES SUPPLEANT

M. Paul LEMOINE
41 bis rue Halopé Frères
49 135 LES PONTS DE CE

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES,
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des affaires scolaires et culturelles
affaire suivie par Mme HUET

Arrêté D3-2007 n°81

Désignation du représentant de l'Etat
**au sein du comité d'administration
de la caisse des écoles**

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire
Officier de la Légion d'Honneur

Arrête :

Art. 1^{er}. – Madame Michèle WERY, domiciliée 6 rue de Bretagne au Plessis-Macé, est désignée pour siéger au comité de la caisse des écoles du Plessis-Macé en qualité de déléguée du Préfet.

Art. 2. - Le Secrétaire Général de la Préfecture et le maire de commune du Plessis-Macé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Angers, le 08 février 2007

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture,

Signé : Jean-Luc FABRE

**Réglementation locale de la publicité
et des enseignes sur le territoire de la
commune de Cholet (2^{ème} phase)
Constitution du groupe de travail**

ARRETE

**Le Préfet de Maine-et-Loire
Officier de la Légion d'Honneur**

A R R E T E

Article 1^{er} : Le groupe de travail chargé de préparer le projet tendant à la modification du règlement local de publicité en vigueur sur le territoire de la commune de CHOLET(2^{ème} phase) est composé des personnes suivantes, siégeant **avec voix délibérative** :

Représentants de la commune, désignés par le conseil municipal :

- M. Gilles BOURDOULEIX, maire, député de Maine-et-Loire, ou son représentant, M. Pierre PIED
- Mme Roselyne DURAND
- M. Jean SOULET

Représentants des services de l'Etat :

- le directeur départemental de l'équipement ou son représentant
- le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine ou son représentant
- le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant

Par ailleurs, un représentant de chacune des sociétés de publicité extérieure suivantes siège au sein de ce groupe, **avec voix consultative** :

- CRIP
- CLEARCHANNEL FRANCE (agence d'Angers)
- CBS OUTDOOR (anciennement GIRAUDY VIACOM OUTDOOR)
- AVENIR
- GRAPHIC 49

Article 2 : Le groupe de travail est présidé par le maire de la commune de CHOLET qui a voix prépondérante.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire. Dans le même délai, un recours gracieux est également possible auprès du préfet signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le maire de CHOLET sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise aux personnes mentionnées à l'article 1^{er}.

Angers, le 28 février 2007
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Signé : Jean-Luc FABRE

**DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Bureau des affaires foncières et de l'urbanisme
Arrêté D3 – 2007 n° 107

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU CHOLETAIS**

- *Raccordement des eaux usées de Mazières-en-Mauges*
 - *vers la station de Cholet*
- *Restructuration des réseaux d'assainissement*

AUTORISATION

ARRETE

Le préfet de Maine-et-Loire
Officier de la Légion d'honneur

ARRETE

TITRE I – OBJET

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA DECLARATION

La communauté d'agglomération est autorisée au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, aux conditions fixées par le présent arrêté, à réaliser les travaux de raccordement des eaux usées de Mazières-en-Mauges sur le système d'assainissement de l'agglomération de Cholet.

Les travaux comprennent la restructuration du réseau d'assainissement et l'aménagement du poste de refoulement des eaux usées de Mazières-en-Mauges.

Le poste de refoulement étant situé dans le périmètre de protection rapproché de captage d'alimentation en eau potable du Ribou, les travaux sont soumis à autorisation au titre de la rubrique 5.2.0-2 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 :

<i>N° rubrique</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Régime</i>
5.2.0 -2	Déversoir d'orage situé sur un réseau d'assainissement destiné à collecter un flux polluant journalier supérieur à 12 kg de DBO5 et inférieur à 120 kg de DBO5 et situé dans un périmètre de protection rapproché de captage d'alimentation en eau potable	autorisation

TITRE II : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

ARTICLE 2 : PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA COLLECTE

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 29 décembre 1999, autorisant le système d'assainissement de Cholet, sont applicables dans leur totalité au réseau de collecte de Mazières-en-Mauges.

Les travaux sur le réseau de collecte des eaux usées de Mazières-en-Mauges se feront en deux étapes :

Etape 1 :

- création à l'entrée de l'ancienne station d'épuration de Mazières, d'un poste de refoulement des eaux usées vers le réseau d'assainissement de Cholet.

Le refoulement se fera par un système de pompage pneumatique d'une capacité de 50m³/h avec un trop plein vers le ruisseau de Trézon.

Une conduite de refoulement de 1560 mètres permettra la reprise des effluents par le réseau de Cholet au lieu dit « Beaulieu ».

Etape 2 : dans un délai de 8 ans à partir de la mise en service du poste de refoulement :

- mise en séparatif de réseau du bourg (rue du Bocage, allée du Muguet, allée des Roses) et suppression des déversoirs d'orage 1 et 2.

- mise en séparatif de réseau du secteur Mazières Parc et suppression du déversoir d'orage 3.

Le poste de refoulement est dimensionné pour traiter sans délai la totalité du volume de temps sec nappe haute et après la mise en séparatif du réseau, la quasi totalité (99.5%) du volume généré par la pluie mensuelle de référence (14 mm en 24 heures).

ARTICLE 3 : PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA SITUATION DU POSTE DE REFOULEMENT DANS LE PERIMETRE DE PROTECTION DU CAPTAGE DU RIBOU

Le poste de refoulement étant situé dans le périmètre de protection rapprochée sensible du captage du Ribou, aucun dispositif de stockage de produit chimique ne devra exister sur le site.

En cas de dysfonctionnement, une intervention rapide doit être assurée. Un dispositif de secours sera rapidement mis en place en cas de panne électrique prolongée afin de réduire le temps de déversement direct dans le Trézon en amont immédiat du Ribou.

Les matériaux utilisés pour le comblement de l'ancienne station devront être compatibles avec la protection du milieu naturel.

ARTICLE 4 : AUTOSURVEILLANCE ET CONTROLE

Les débits refoulés par le poste de refoulement vers le réseau de collecte de Cholet seront comptabilisés.

Le trop plein du poste de refoulement sera équipé d'un dispositif permettant de déterminer les périodes de déversement et les débits rejetés vers le Trézon.

Afin de vérifier l'efficacité du dispositif notamment lors de la pluie mensuelle, un bilan annuel du fonctionnement du poste sera effectué et transmis au service chargé de la police de l'eau.

ARTICLE 5 : PREVENTION DES NUISANCES SONORES

Toutes dispositions devront être prises pour que le fonctionnement du poste de refoulement ne soit pas à l'origine de nuisances sonores pour les riverains et le voisinage.

Conformément à l'article R48 du code de la santé publique, les émergences sonores à ne pas dépasser au niveau des habitations voisines sont les suivantes :

- émergences admissibles pour la période diurne : 5 DB(A)
- émergences admissibles pour la période nocturne : 3 DB(A)

ARTICLE 6 : PREVENTION DES ODEURS

Toutes dispositions devront être prises pour que le fonctionnement du réseau de collecte de Mazières ne soit pas à l'origine de nuisances olfactives pour les riverains et le voisinage.

Le confinement du poste limitera les odeurs potentielles.

L'utilisation d'un système de pompage pneumatique réduira les temps de séjour dans le poste et diminuera la formation d'hydrogène sulfuré.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA PHASE TRAVAUX

Au niveau de la station d'épuration de Mazières-en-Mauges, la continuité du service d'assainissement devra être assurée pendant les travaux.

La station d'épuration actuelle assurera le traitement des eaux usées durant la construction du poste de refoulement jusqu'à sa mise en service.

ARTICLE 8 : RECOLEMENT

A l'issue des travaux, le maître d'ouvrage avertira le service chargé de la police de l'eau afin d'organiser une visite de récolement où seront transmis les descriptifs et les plans des aménagements.

TITRE III – DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 9 : CARACTERE DE L'ARRETE

L'arrêté est accordé à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité.

Si, à quelque date que ce soit, l'administration décidait, dans un but d'intérêt général, de modifier d'une manière temporaire ou définitive l'usage des avantages autorisés par le présent arrêté, il ne pourra être demandé ni justificatif, ni indemnité. Toutefois, si ces dispositions venaient à modifier substantiellement les conditions de la présente autorisation, elles ne pourraient être décidées qu'après l'accomplissement de formalités semblables à celles qui ont précédé le présent arrêté.

L'arrêté peut être révoqué par le préfet de Maine-et-Loire en cas de cessons irrégulières à un tiers ou d'inexécution des prescriptions du présent arrêté.

ARTICLE 10 : CONFORMITE AU DOSSIER ET MODIFICATION

Les installations objet du présent arrêté seront situées, installées et exploitées conformément aux plans et contenu du dossier de demande d'autorisation non contraires aux dispositions du présent arrêté.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation doit être portée avant sa réalisation à la connaissance du préfet conformément aux dispositions de l'article 15 du décret n° 93-742 du 29 mars 1993.

ARTICLE 11 : DECLARATION DES INCIDENTS OU ACCIDENTS

Le maître d'ouvrage est tenu, dès qu'il en a connaissance, de déclarer au préfet tout incident ou accident intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation portant atteinte à l'un ou plusieurs des intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

ARTICLE 12 : DROIT DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 13 : ACCES AUX INSTALLATIONS

Les agents mentionnés à l'article L.216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que ceux chargés de la police de la pêche auront libre accès aux installations autorisées à tout moment, dans le cadre d'une recherche d'infractions.

ARTICLE 14 : PUBLICATION

Cet arrêté sera publié *au recueil des actes administratifs* de la préfecture et une copie sera déposée à la mairie de Mazières-en-Mauges.

Un extrait, énumérant les principales prescriptions, sera affiché en mairie pendant une durée minimum d'un mois ; procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités sera dressé par le maire.

Un avis sera inséré, par les soins du préfet et au frais du pétitionnaire, dans deux journaux locaux.

ARTICLE 15 : EXECUTION

Le secrétaire général de la préfecture, le sous préfet de Cholet, le président de la communauté d'agglomération du choletais, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de Maine-et-Loire et le maire de Mazières-en-Mauges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à ANGERS, le 15 février 2007

Signé Jean-Luc FABRE

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée au tribunal administratif de Nantes :

par le demandeur dans un délai de deux mois à compter de la notification,

par les tiers dans un délai de quatre ans à compter de la dernière publicité (articles L. 214.10 et L. 514.6 du code de l'environnement)

**DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT**
Bureau des affaires foncières et de l'urbanisme

Arrêté D3-2007 n° 115

S O D E M E L

Z I D "Les Portes de l'Anjou"

Commune de DURTAL

AUTORISATION

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire
Officier de la Légion d'honneur

ARRETE

TITRE I : OBJET DE L'AUTORISATION

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE L'AUTORISATION

La société d'équipement du département de Maine-et-Loire (SODEMEL) est autorisée au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement, aux conditions fixées par présent arrêté à réaliser les travaux d'aménagement d'une zone industrielle, d'une superficie totale de 89.7 ha dite « zone d'impact départementale » (ZID) « Les portes de l'Anjou » sur la commune de DURTAL.

La ZID comprend :

- la zone future à urbaniser (59 ha) et deux zones existantes déjà autorisées (déclaration) :
- la zone d'activités des Ormeaux (15.1 ha)
- la zone d'activités du Bignon (15,6 ha)

Les rubriques de la nomenclature, annexées au décret n° 93-743 du 29 mars 1993, concernées par les travaux objet du présent arrêté sont les suivantes :

N° rubrique	Intitulé	Régime	
5.3.0	Rejets d'eaux pluviales dans les eaux superficielles ou dans un bassin d'infiltration, la superficie totale desservie étant supérieure ou égale à 20 ha.	Autorisation	Superficie desservie : 89.7 ha
2.5.2	Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m.	Déclaration	Franchissement ouvrage cadre béton longueur 55 m

TITRE II : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

ARTICLE 2 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES A LA COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Le réseau sera collecté par un réseau mixte constitué d'ouvrages de collecte en surface (caniveaux, bouche d'engouffrement, boîtes de raccordement,...) de canalisations enterrées et de fossés. Ce réseau sera raccordé aux bassins de régulation visés à l'article 3.

L'ensemble de la ZID génère 12 points de rejets, dont 6 dans la zone Ouest à urbaniser, qui seront collectés dans des bassins de rétention.

Les rejets de la ZID s'effectuent à terme dans des fossés et ruisseaux situés dans le bassin versant du Loir.

Zone centrale : rejets dans le ruisseau de l'Oliverie affluent rive droite de l'Argance

Partie extrême Nord : 1 rejet dans le ru l'Argance via le fossé de la RD 59 et un fossé naturel

Partie sud : rejet dans le ru des Tesnières

ARTICLE 3 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES A LA COLLECTE DES EAUX USEES

Les eaux usées de la partie Est de la ZID (ZA le Bignon et ZA les Ormeaux) seront traitées par la station d'épuration de Durtal.

Les eaux usées de la partie Ouest de la ZID seront traitées par assainissement non collectif conformément à l'étude de zonage d'assainissement. Ces dispositifs d'assainissements devront respecter les prescriptions techniques et disposer des autorisations nécessaires conformément à la réglementation en vigueur applicable aux systèmes d'assainissement non collectifs.

Les rejets générés par les entreprises relevant de la nomenclature des installations classées devront, quant à eux, respecter les normes en vigueur de cette législation.

Les entreprises générant des flux de pollution autres que les eaux sanitaires ou issus d'installations classées devront mettre en place un dispositif autonome spécifique, compatible avec l'étude de filière et adapté à la nature de la pollution avant rejet au milieu naturel. Dans ce cas, aucun rejet ne pourra être effectué au milieu naturel sans l'accord de l'administration. Le pétitionnaire transmettra un dossier de demande de rejet, soumis à l'avis du service départemental de police de l'eau. Ce rapport précisera le choix du dispositif et devra justifier la compatibilité du rejet envisagé avec le milieu récepteur.

ARTICLE 4 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX OUVRAGES DE RETENTION

Les eaux pluviales seront tamponnées par 12 ouvrages de rétention avant rejet dans le milieu naturel avec les caractéristiques techniques suivantes :

3.1: Zone des Ormeaux et du Bignon

Identification de l'ouvrage mis en place	Secteur Collecté	Lieu du rejet	Surface en hectares	Débit de fuite en l/s			Volume du bassin
				2 ans	10 ans	20 ans	
*Fossé 1 (nord et sud)	ZA les ormeaux (partie nord)	Ru de l'Oliverie via fossé RD 859	1.35	-	35	-	160
*Fossé 2 (nord et sud)	ZA les ormeaux (partie nord)	Ru de l'Oliverie via fossé RD 859	1.05	-	10	-	170
Bassin 2		Le Loir via réseau EP	12.6	-	-	30	4000
*Bassin 3	ZA les ormeaux (partie sud)	Ru des tesnières via fossé RD 859 et réseau Ø 800	3.2	-	-	6.4	1100
Bassin 4	ZA le Bignon (partie nord)	Ru de l'Oliverie	10.1	-	40	-	1000
*Ouvrages modifiant le dossier initial de déclaration de la ZA Les Ormeaux							

3.2: ZID Ouest

Identification de l'ouvrage mis en place	Secteur Collecté	Lieu du rejet	Surface en hectares	Débit de fuite constant en l/s 2 et 10 ans	Volume du bassin
Bassin 6	ZID ouest	Argance via Fossé de la RD 59 et fossé naturel	7.7	12	2500
Bassin 7	ZID ouest	Ru de l'Oliverie	5.3	8	1700
Bassin 8	ZID ouest	Ru de l'Oliverie	12.5	17.5	4000

Bassin 9	ZID ouest	Ru de l'Oliverie	8.5	13	2700
Bassin 10	ZID ouest	Ru de l'Oliverie	10.5	16	3300
Bassin 11	ZID ouest	Ru de l'Oliverie via fossé et canalisation	9	13	2900
Bassin 12	ZID ouest	Ru des Tesnières via fossé de la RD 859	5.5	7.5	1800

3.3 Régulateur de débit :

Les débits de fuite des six bassins de la ZID Ouest seront régulés par un dispositif type guillotine mobile reliée à un flotteur ou type vortex.

A l'achèvement des travaux, le pétitionnaire transmettra au service départemental de police de l'eau, le plan de recollement des ouvrages de rétention accompagné notamment du justificatif du dispositif implanté (facture et note technique correspondant au système de régulation).

ARTICLE 5 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES AU TRAITEMENT QUALITATIF DES EAUX PLUVIALES

Le traitement des eaux pluviales avant rejet au milieu aquatique est assuré par décantation dans les différents bassins de rétention (le ratio volume stockage doit permettre un abattement d'au moins 80% des pollutions chroniques).

Les entreprises générant des flux de pollution importants devront mettre en place un dispositif adapté à la nature de la pollution avant rejet dans le réseau d'eaux pluviales. Dans chaque parcelle le réseau EP devra être aménagé de façon à permettre le contrôle de la qualité des effluents avant rejet dans le réseau EP de la ZID.

Ces bassins présenteront les dispositions constructives suivantes :

Bassins à sec:

les talus et le fond seront engazonnés

une bande d'accès périphérique de 4m autour du bassin

une rampe d'accès à l'intérieur du bassin

des cunettes enherbées permettant de raccorder les différentes canalisations et de faciliter le drainage du fond du bassin

Regard de vidange :

une grille pour bloquer les objets flottants

un système de cloison siphonide permettant la rétention des objets et produits flottants (huiles hydrocarbures, graisses)

des ouvrage de régulation des débits de fuite (bassins 6 à 12)

un système d'obturation afin d'intercepter une éventuelle pollution accidentelle

un ouvrage de surverse fonctionnant pour des pluies de retour 10 ans (20 ans pour la ZA des Ormeaux)

ARTICLE 6 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES A L'OUVRAGE HYDRAULIQUE

L'ouvrage hydraulique de franchissement du ru de l'Oliverie aura une longueur d'environ 55m. Son ouverture assurera l'évacuation du débit de pointe de fréquence centennale : 3,3m³/s.

Ses caractéristiques sont les suivantes

Nature de l'ouvrage	Cadre béton
Section	rectangulaire
Largeur	1.25
Hauteur	1
Pente	0.5%
Vitesse(à pleine section)	2.62m/s
Tête d'ouvrage	Type mur en ailes

Le fil d'eau de l'ouvrage sera calé 20cm sous le niveau du fil d'eau du ruisseau actuel pour permettre une reconstitution du lit.

ARTICLE 7 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX TRAVAUX

Le maître d'œuvre devra définir une charte de bonne conduite environnementale dès la rédaction du cahier des charges et veiller à son application durant le chantier.

Le maître d'ouvrage avertira le service chargé de la police de l'eau 15 jours avant le démarrage des travaux de construction des bassins de rétention.

Les bassins seront réalisés dès le démarrage des travaux.

Les travaux liés à la construction des ouvrages seront conduits de manière à éviter l'entraînement de matières en suspension et de substances polluantes vers le milieu aquatique.

Les eaux de ruissellement de la zone de chantier seront collectées par des fossés provisoires de ceinture et dirigées ensuite vers des bassins de rétention :

les aires de stockage des matériaux source de particules fines ou d'éventuels produits toxiques seront installées à distance des fossés de drainage des eaux de chantiers ;

les terrassements seront rapidement végétalisés ;

des bassins de rétention spécifiques seront réalisés pour l'aire d'élaboration des bétons ;

l'entretien des engins sera réalisé hors du site ;

le stockage éventuel de carburants sera réalisé sur une cuve double enveloppe ;

la continuité des chemins hydrauliques sera assurée pendant les travaux.

Les travaux portant sur l'ouvrage de franchissement se feront en période estivale et automnale (périodes pendant lesquelles le débit est très faible voire nul).

ARTICLE 8 : SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DES OUVRAGES

Le maître d'ouvrage devra établir un document précisant le mode opératoire, avec les services techniques concernés, à l'usage des employés chargés d'exécuter ces tâches de surveillance et d'entretien.

La communauté de communes, doit constamment entretenir en bon état et à ses frais exclusifs les ouvrages de traitement collectif et de rejet des eaux pluviales qui doivent toujours être conformes aux prescriptions de l'autorisation.

Le contrôle et l'entretien des bassins de rétention des eaux pluviales et des dispositifs d'évacuation seront réalisés au moins une fois tous les six mois.

Le contrôle et l'entretien des bassins de rétention des eaux pluviales et des dispositifs d'évacuation comprennent :
la surveillance du fonctionnement des dispositifs d'évacuation (suppression des sédiments, des flottants et des embâcles divers retenus devant les grilles, l'orifice de sortie, absence d'obturation même partielle dans les canalisations),

l'entretien des séparateurs d'hydrocarbures,

le contrôle régulier du bon fonctionnement des vannes de confinement,

le nettoyage de la voirie,

le nettoyage des berges et la vérification de leur stabilité,

le nettoyage dès que nécessaire des grilles et des collecteurs d'arrivée et de départ des bassins,

l'enherbement et l'entretien des végétaux du fond et des talus des bassins,

le fauchage et le curage dès que nécessaire des bassins,

la vérification de l'étanchéité du bassin,

le cas échéant, l'évacuation des nappes d'hydrocarbures repérées à la surface des bassins,

l'emploi de phytosanitaires sera interdit pour l'entretien des ouvrages.

Le maître d'ouvrage prendra toutes dispositions nécessaires dans la conception et l'exploitation de ses installations pour assurer une bonne gestion des déchets produits (boues de curage, hydrocarbures, déchets végétaux, autres déchets) et leur évacuation selon la législation en vigueur.

De même, l'emploi des pesticides pour l'entretien de la voirie et des espaces verts devra être réduit au maximum et interdit dans un périmètre de 6 mètres de part et d'autre des cours d'eau. Des techniques alternatives seront mises en œuvre pour le traitement des ouvrages de rétention et à proximité des fossés et cours d'eau.

Le règlement de la ZID devra prendre en compte ces dispositions.

ARTICLE 9 : RECOLEMENT

A l'issue des travaux, le maître d'ouvrage avertira le service chargé de la police de l'eau afin d'organiser une visite de récolement où seront transmis les descriptifs et les plans des aménagements.

TITRE III : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 10 : DUREE DE L'AUTORISATION

L'autorisation délivrée pour la création de la zone d'impact (ZID) « Les Portes de l'Anjou » telle que définie par l'article 1 du présent arrêté est accordée, à compter de la notification du présent arrêté, pour une durée de 30 ans. Elle sera périmée au bout de deux ans à compter de la date de notification du présent arrêté, s'il n'en a pas été fait usage avant l'expiration de ce délai.

ARTICLE 11 : CARACTERE DE L'AUTORISATION

L'autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité.

Si, à quelque date que ce soit, l'administration décidait, dans un but d'intérêt général, de modifier d'une manière temporaire ou définitive l'usage des avantages autorisés par le présent arrêté, il ne pourra être demandé ni justificatif, ni indemnité. Toutefois, si ces dispositions venaient à modifier substantiellement les conditions de la présente autorisation, elles ne pourraient être décidées qu'après l'accomplissement de formalités semblables à celles qui ont précédé le présent arrêté.

L'autorisation peut être révoquée par le préfet de Maine-et-Loire en cas de cessions irrégulières à un tiers ou d'inexécution des prescriptions du présent arrêté.

ARTICLE 12 : TRANSMISSION DU BENEFICE DE L'AUTORISATION

Lorsque le bénéfice de l'autorisation est transmis à une autre personne que celle qui était mentionnée au dossier de demande d'autorisation, le nouveau bénéficiaire doit en faire la déclaration au préfet, dans les trois mois qui suivent la prise en charge de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou des aménagements ou le début de l'exercice de son activité.

ARTICLE 13 : CONFORMITE AU DOSSIER ET MODIFICATION

Les installations objet du présent arrêté seront situées, installées et exploitées conformément aux plans et contenu du dossier de demande d'autorisation dans sa version corrigée du 11 janvier 2006, complétée par la notice du 23 mars 2006, non contraires aux dispositions du présent arrêté.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation doit être portée, avant sa réalisation, à la connaissance du préfet conformément aux dispositions de l'article 15 du décret n° 93-742 du 29 mars 1993.

Les aménagements ultérieurs devront se conformer aux règlements de la zone d'implantation.

ARTICLE 14 : DECLARATION DES INCIDENTS OU ACCIDENTS

Le maître d'ouvrage est tenu, dès qu'il en a connaissance, de déclarer au préfet tout incident ou accident intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation portant atteinte à l'un ou plusieurs des intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

ARTICLE 15 : DROIT DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 16 : ACCES AUX INSTALLATIONS

Les agents mentionnés à l'article L.216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que ceux chargés de la police de la pêche auront libre accès aux installations autorisées à tout moment, dans le cadre d'une recherche d'infractions.

ARTICLE 17 : CONDITION DE RENOUVELLEMENT

Dans le délai d'un an au plus et de six mois au moins avant la date d'expiration de l'autorisation, le bénéficiaire adresse une demande de renouvellement au préfet dans les formes prévues aux articles 17 et 18 du décret n° 93-742 du 29 mars 1993.

ARTICLE 18 : PUBLICATION

Cet arrêté sera publié au *recueil des actes administratifs de la préfecture* et une copie sera déposée dans la mairie de Durtal

Un extrait, énumérant les principales prescriptions, sera affiché en mairie pendant une durée minimum d'un mois, procès verbal de l'accomplissement de ces formalités sera dressé par le maire.
Un avis sera inséré, par les soins du préfet et au frais du pétitionnaire, dans deux journaux locaux.

ARTICLE 19 : EXECUTION

Le secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire, le directeur de la SODEMEL, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de Maine-et-Loire, le maire de Durtal et tout agent habilité à effectuer des contrôles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à ANGERS, le 22 février 2007

Signé Jean-Luc FABRE

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée au tribunal administratif de Nantes :
par le demandeur dans un délai de deux mois à compter de la notification,
par les tiers dans un délai de quatre ans à compter de la dernière publicité
(articles L. 214.10 et L. 514.6 du code de l'environnement)

**DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Bureau des affaires foncières et de l'urbanisme

D3-2007 n° 60

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

**RD 775 – déviation de Vergonnes
et mise à 2 x 2 voies**

Communes d'Armaillé, Noëllet, Vergonnes et Combrée

AUTORISATION

A R R Ê T É

Le préfet de Maine-et-Loire
Officier de la Légion d'honneur

ARRÊTE

TITRE I : OBJET DE L'AUTORISATION

ARTICLE 1^{er} : Objet de l'autorisation

Le conseil général de Maine-et-Loire est autorisé au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, aux conditions du présent arrêté à réaliser les travaux de déviation de Vergonnes sur la route départementale RD 775.

Les rubriques de la nomenclature, annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993, concernées par les travaux objet du présent arrêté sont les suivantes :

N° rubrique	Intitulé	Régime	Projet
2.5.0	installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 2.5.5, ou conduisant à la dérivation ou au détournement d'un cours d'eau.	Autorisation	Prolongation de l'ouvrage existant sur le ruisseau de Gagné
2.5.2	installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et à la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur supérieure ou égale à 10m et inférieure à 100m	Déclaration	Prolongation de l'ouvrage existant sur le ruisseau de Gagné sur 20 m
2.3.1	Apport au milieu aquatique de 1 à 5 tonnes de sels dissous	Déclaration	Charge apportée maximale de 1.5 T
5.3.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux superficielles ou dans un bassin d'infiltration, la superficie totale desservie étant supérieure ou égale à 20 ha.	Autorisation	Superficie desservie : 21 ha

ARTICLE 2 : Ouvrages de franchissement

Quatre ouvrages hydrauliques permettront de rétablir les écoulements naturels. Ces ouvrages seront dimensionnés pour le passage d'une crue centennale.

Ouvrages	Surface du bassin versant ha	Caractéristiques	Cours d'eau	Débit centenal en m ³ /s
OH a	15	500	Fossé affluent du ruisseau de l'étang Gérard	0.181
OH abis	16	600	Fossé affluent du ruisseau de l'étang Gérard	0.46
OH c	26	600	Fossé affluent du ruisseau de l'étang Gérard	0.305
OH cbis	6	500	Fossé affluent du ruisseau de l'étang Gérard	0.148

L'ouvrage actuel situé sur le ruisseau de Gagné au démarrage de la déviation sera prolongé par une canalisation en diamètre 1000.

ARTICLE 3 : Rejets d'eaux pluviales

Toutes les eaux de ruissellement issues de l'ouvrage routier seront récupérées par un réseau de collecte indépendant et transiteront par 4 bassins de rétention avant rejet dans les différents ruisseaux.

Bassin routier	Numéro du bassin de rétention	Surface desservie en ha	Débit de fuite en l/s	Volume de stockage avant surverse	Diamètre orifice de fuite en cm	Milieu récepteur
1	B1	2.58	8	1680	7.5	Ruisseau du Tertre Gaigneau puis Verzée
2	B2	5.28	16	5680	10	Ruisseau de Roland puis Verzée
3	B3	7.38	22	4680	10	Ruisseau de Chazé puis Araize
4	B4	6	18	6200	10	Ruisseau de Gagné puis Verzée

Les volumes de stockage des bassins de rétention avant surverse permettent de réguler les pluies de période de retour 100 ans.

Les débits de fuite sont calculés sur la base du débit spécifique de 3 l/s/ha.

ARTICLE 4 : Aspect qualitatif

Le traitement de la pollution produite par le lessivage des chaussées est assuré par décantation dans les 4 bassins de rétention.

Les fossés enherbés permettront également de piéger une partie des matières polluantes.

Les bassins de rétention seront équipés de vannes en entrée et en sortie pour retenir une éventuelle pollution accidentelle et d'un by-pass pour l'évacuation directe des eaux non polluées.

A l'amont de l'ouvrage de sortie, une surprofondeur sera aménagée pour créer un volume d'eau permanent permettant d'assurer une bonne décantation des matières en suspension pour les débits faibles.

Les bassins seront équipés en sortie d'une grille destinée à retenir les flottants et autres macro déchets et d'une cloison siphonide permettant de retenir les hydrocarbures et autres substances flottantes.

Le bassin de rétention se déversant dans le ruisseau de Gagné qui alimente la baignade de Combrée sera équipé d'un séparateur à hydrocarbures vidangé à une fréquence au minimum bi-annuelle.

ARTICLE 5 : Entretien des ouvrages

Le maître d'ouvrage doit constamment entretenir en bon état et à ses frais exclusifs les ouvrages de traitement et de rejet des eaux pluviales qui doivent toujours être conformes aux prescriptions de l'autorisation. Les ouvrages de vidange et de surverse des ouvrages de rétention feront l'objet d'une visite au moins une fois tous les six mois.

L'entretien régulier des fossés, des bassins de rétention et des dispositifs d'évacuation comprend :

- la vérification de l'alimentation des bassins par la buse d'arrivée et leur vidange par la canalisation de sortie, le contrôle des vannes en entrée et en sortie ;
- l'enlèvement des flottants dans les bassins et dans les ouvrages équipant l'amont et l'aval ;
- le contrôle des cloisons siphonides ;
- le curage de la fosse de décantation ;

- le maintien en bon état d'enherbement du fond et des talus des bassins (enherbement, tonte régulière et exportation des produits de la tonte ;
- la vérification de l'étanchéité du bassin ;
- le curage des bassins avec analyse des boues ;
- l'entretien régulier au moins bi-annuel des déboueurs séparateurs à hydrocarbures.

Le maître d'ouvrage prendra toutes dispositions nécessaires dans la conception et l'exploitation de ses installations pour assurer une bonne gestion des déchets produits (boues de curage, hydrocarbures, déchets végétaux, autres déchets) et leur évacuation selon la législation en vigueur.

ARTICLE 6 : Prescriptions techniques pendant la durée des travaux

Le maître d'ouvrage avertira le service chargé de la police de l'eau, 15 jours avant le démarrage des travaux.

Les travaux de terrassement (déblais, remblais) liés à la construction des ouvrages seront conduits de manière à éviter l'entraînement de matières en suspension et de substances polluantes vers le milieu aquatique :

- des bassins de rétention temporaires seront aménagés dès le début des travaux pour recueillir les eaux de ruissellement du chantier qui seront collectées par des fossés temporaires de réception ;
- des aires spécifiques destinées au stockage des carburants et à l'entretien des engins seront aménagées à distance des écoulements ;

- les talus seront végétalisés rapidement.

ARTICLE 7 : Recolement

A l'issue des travaux, le maître d'ouvrage avertira le service chargé de la police de l'eau afin d'organiser une visite de récolement où seront transmis les descriptifs et les plans des aménagements.

TITRE II : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 8 : Durée de l'autorisation

L'autorisation délivrée telle que définie par l'article 1 du présent arrêté, est accordée à compter de la notification du présent arrêté, pour une durée illimitée.

Elle sera périmée au bout de deux ans à compter de la date de notification du présent arrêté, s'il n'en a pas été fait usage avant l'expiration de ce délai.

ARTICLE 9 : Caractère de l'autorisation

L'autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité.

Si, à quelque date que ce soit, l'administration décidait, dans un but d'intérêt général, de modifier d'une manière temporaire ou définitive l'usage des avantages autorisés par le présent arrêté, il ne pourra être demandé ni justificatif, ni indemnité.

Toutefois, si ces dispositions venaient à modifier substantiellement les conditions de la présente autorisation, elles ne pourraient être décidées qu'après l'accomplissement de formalités semblables à celles qui ont précédé le présent arrêté.

L'autorisation peut être révoquée par le préfet de Maine-et-Loire en cas de cession irrégulière à un tiers ou d'inexécution des prescriptions du présent arrêté.

ARTICLE 10 : Conformité au dossier et modification

L'emplacement, la réalisation des travaux et l'exploitation des ouvrages devront s'effectuer conformément à l'ensemble des dispositions techniques décrites dans le dossier de demande d'autorisation, non contraires aux articles du présent arrêté.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation doit être portée avant sa réalisation à la connaissance du préfet conformément aux dispositions de l'article 15 du décret n° 93-742 du 29 mars 1993.

ARTICLE 11 : Déclaration des incidents ou accidents

Le maître d'ouvrage est tenu, dès qu'il en a connaissance, de déclarer au préfet tout incident ou accident intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation portant atteinte à l'un ou plusieurs des intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

ARTICLE 12 : Droit des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 13 : Accès aux installations

Les agents mentionnés à l'article L.216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que ceux chargés de la police de la pêche auront libre accès aux installations autorisées à tout moment, dans le cadre d'une recherche d'infractions.

ARTICLE 14 : Publication

Cet arrêté sera publié *au recueil des actes administratifs de la préfecture* et une copie sera déposée dans les mairies d'Armaillé, Noëllet, Vergonnes et Combrée.

Un extrait, énumérant les principales prescriptions, sera affiché en mairies pendant une durée minimum de deux mois ; procès verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les maires.

Un avis sera inséré, par les soins du préfet et aux frais du pétitionnaire, dans deux journaux locaux.

ARTICLE 15 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Segré, le président du conseil général de Maine-et-Loire, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du Maine-et-Loire, les maires des communes d'Armaillé, Noëllet, Vergonnes et Combrée et tout agent habilité à effectuer des contrôles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angers, le 1^{er} février 2007

Pour le préfet,
et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture

signé

Jean-Luc FABRE

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée au tribunal administratif de Nantes :

*par le demandeur dans un délai de deux mois à compter de la notification,
par les tiers dans un délai de quatre ans à compter de la dernière publicité
(articles L. 214.10 et L. 514.6 du code de l'environnement)*

N° d'O.P : 49FL2387

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

ARRETE

portant reconnaissance en qualité d'organisation de producteurs de fruits et légumes

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

ARRETE

ARTICLE PREMIER

L'Association Arborescence, dont le siège social est situé à Allonnes (Maine-et-Loire), est reconnue en qualité d'organisation de producteurs dans le secteur des fruits et légumes.

ARTICLE DEUX

L'Association visée à l'article premier est reconnue pour la catégorie des fruits dans la circonscription du Val-de-Loire.

ARTICLE TROIS

Le directeur général des politiques économique, européenne et internationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une insertion au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 8 novembre 2006

SIGNATURE : Pour le ministre et par délégation
Par empêchement du directeur général des politiques économique, européenne et internationale
L'inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire
Catherine ROGY

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Objet : Représentation des organisations syndicales d'exploitations agricoles au sein de certains organismes ou commissions.

DAPI-BCC n° 2007 - 144

ARRETE PREFECTORAL

Le Préfet de Maine-et-Loire,
Officier de la Légion d'Honneur,

A R R E T E

ARTICLE 1: Sont habilitées à siéger dans le département au sein des commissions et organismes mentionnés à l'annexe 1 du décret n° 90-187 du 28 février 1990 susvisé, les organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles suivantes :

Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Maine-et-Loire ;

Jeunes agriculteurs de Maine-et-Loire ;

Coordination rurale de Maine-et-Loire ;

Confédération paysanne de Maine-et-Loire.

ARTICLE 2 : Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt et le Secrétaire Général de la Préfecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département.

Fait à Angers, le 19 FEVRIER 2007

Pour le Préfet,

et par délégation,

Le Secrétaire Général de la Préfecture,

Jean-Luc FABRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET N ° : 15451
DDAF/SEA/2007 - 15451

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GAEC DES FOSSES GUINHUT FRANCOIS est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de ANGERS, le Directeur
Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de BEHUARD, CHALONNES-SUR-LOIRE, DENEÉ,
POSSONNIERE,

ROCHEFORT-SUR-LOIRE, SAVENNIERES, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 12/02/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été
fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars,
49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de
réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal
administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES
CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par BENAITEAU Jean Marc est acceptée pour une surface de 23 ha 18 a, soit les parcelles WD28, WD40, WD27, WD38 et WD67, WB16, WB17, WD8, WC23 et WD6 sur la commune d'ANDREZE.

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral n°DDAF/SEA/2006-19812 du 25 octobre 2006 est abrogé.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de CHOLET, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de ANDREZE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 12/02/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,
- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture

A R R E T E

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par l'EARL DE LA HERSANDIERE est acceptée sous réserve de l'installation de M. Yannick POIRIER en tant qu'exploitant agricole à titre principal.

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral DDAF/SEA/2006-19930 en date du 3 octobre 2006 est abrogé

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de FREIGNE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ANGERS, le 13/02/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL BELLIER est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de LOUVAINES, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL JOSELON est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de ANGERS, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de CHAVAGNES, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 30/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,
- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL CHEVALLIER est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de ANGERS, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de CHAVAGNES, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 30/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **ARRÊTE**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La demande présentée par GRIVAULT JEAN LUC est acceptée sous réserve de son installation comme

exploitant agricole à titre principal d'ici le 01 novembre 2007.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SAUMUR, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de SAINT-GEORGES-SUR-LAYON, TIGNE, sont chargés de l'exécution du

présent arrêté

Fait à ANGERS, le 31/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GREFFIER Tony est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de ANGERS, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de MENITRE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,
- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL BELLENOUS est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de ANGERS, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de MENITRE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,
- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GAEC SAINTE ANNE est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de JUVARDEIL, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 31/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture

A R R E T E

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par l'EARL DE LA HERSANDIERE est acceptée.

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral DDAF/SEA/2005-20250 en date du 21 novembre 2006 est abrogé.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de FREIGNE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 13/02/2007

Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation : - par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants, - et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision Pour le

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par Mme MERTES Chantal est autorisée à exploiter une surface de 28 ha 04 a, soit les parcelles ZE6, ZC62, ZD15, ZC37, ZD17, ZC36JK et ZD14JK.

ARTICLE 2 : La demande présentée par Mme MERTES Chantal est refusée pour une surface de 6 ha 04 a, soit les parcelles AK3, AK4, AK5, ZH5, AK2 et ZH7.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de POUEZE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 09/02/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation : - par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants, - et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GAEC DE LA HUTTE est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SAUMUR, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de AUBIGNE-SUR-LAYON, MONTILLIERS, TIGNE, sont chargés de

l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par VINCENT Raymond est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de SCEAUX-D'ANJOU, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL DU PIED DE BICHE est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SAUMUR, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de CHEVIRE-LE-ROUGE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par MENANT THIBAUT MARIE France est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur
Départemental de
l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de ANDIGNE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par JORDAN Pascal est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SAUMUR, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de DENEZE-SOUS-LE-LUDE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL BRAULT CHRISTIAN ET BRIGITTE est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SAUMUR, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de BRIGNE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GAEC DU GRAND BRAY est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de ANGERS, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de CANTENAY-EPINARD, ECOUFLANT, SOULAIRES-ET-BOURG, sont

chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 31/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par COLIBET YOHANN est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de ANGERS, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de CHARCE-SAINT-ELLIER-SUR-AUBANCE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 01/02/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par POUPLARD Michael est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de CHOLET, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de LONGERON, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,
- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GAEC CHOUTEAU est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de CHOLET, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de SEGUINIÈRE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Économie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DDAF/SEA/2007 - 20290

N ° : 20290

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL DES FROMENTINIÈRES est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de FREIGNE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Économie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL GUITTON est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de CHOLET, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de SAINT-ANDRE-DE-LA-MARCHE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL LA BARRE est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SAUMUR, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de VIHIERS, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DDAF/SEA/2007 - 20300

N ° : 20300

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GEINDREAU FREDERIC est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de ANGERS, SAUMUR, le
Directeur

Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de FAVERAYE-MACHELLES,
MONTILLIERS, sont
chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été
fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars,
49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de
réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal
administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES
CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DDAF/SEA/2007 - 20301

N ° : 20301

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par SCEA DE LA BOUCHAILLERE est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de CHOLET, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de LONGERON, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DDAF/SEA/2007 - 20303

N ° : 20303

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL LA RUE D'OREE est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SAUMUR, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de ALLONNES, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 08/02/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par M. HAUDEBAULT OLIVIER est acceptée sous réserve de son installation

comme exploitant agricole à titre principal.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de ANGERS, SAUMUR, le Directeur

Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de ALLEUDS, BRIGNE, CHAVAGNES, LUIGNE,

MARTIGNE-BRIAND, NOTRE-DAME-D'ALLENCON, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 02/02/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DDAF/SEA/2007 - 20305

N ° : 20305

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GAEC DE LA PINOCHERE est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de ANGERS, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de JARZE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DDAF/SEA/2007 - 20308

N ° : 20308

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par REMOUE Laurent est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de LOUVAINES, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,
- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL MINGOT BRUNEAU est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de LION-D'ANGERS, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DDAF/SEA/2007 - 20310

N ° : 20310

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par HAMONEAU Patrice est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de ANGERS, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de MEIGNANNE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par ACCARY PASCAL est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de BOUILLE-MENARD, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GUILLON Christian est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de BOUILLE-MENARD, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par la SCEA DU MARAIS est acceptée sous réserve de l'installation de M. BOURY

Mathieu comme exploitant agricole à titre principal.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SAUMUR, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de GENNES, SAINT-GEORGES-DES-SEPT-VOIES, THOUREIL, sont chargés

de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 02/02/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DDAF/SEA/2007 - 20321

N ° : 20321

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL DE LA GALBUCHERE est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur
Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de CONTIGNE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par CLAVREUL CEDRIC est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de ANGERS, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de BARACE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,
- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DDAF/SEA/2007 - 20326

N ° : 20326

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL LANDREAU est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de CHOLET, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de LONGERON, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 02/02/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DDAF/SEA/2007 - 20329

N ° : 20329

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GAEC DE SALVERT est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SAUMUR, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de EPIEDS, MONTREUIL-BELLAY, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL DE L'AVEAU est acceptée sous réserve de l'installation aidée de M.

MAINDROU Samuel en tant qu'exploitant agricole.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SAUMUR, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de DOUE-LA-FONTAINE, NUEIL-SUR-LAYON, VERCHERS-SUR-LAYON,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 02/02/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL DES DEUX SAPINS est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de CHAZE-SUR-ARGOS, LOIRE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL VAL-FLEURI est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de CHATELAIS, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par TREMBLET Eric est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SAUMUR, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de COUTURES, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DDAF/SEA/2007 - 20340

N ° : 20340

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par SCEA DES PINS est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SAUMUR, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de BROC, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL LA MASSOTIERE est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de SCEAUX-D'ANJOU, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DDAF/SEA/2007 - 20342

N ° : 20342

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL SEJOURNE est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de AVIRE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par SCEA CHÂTEAU DE L'ASSAY est acceptée sous réserve de l'installation de

Mlle. DUC Stéphanie comme exploitant à titre principal.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de ANGERS, SAUMUR, le Directeur

Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de FAVERAYE-MACHELLES, MARTIGNE-BRIAND, sont

chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 02/02/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET N ° : 20345
DDAF/SEA/2007 - 20345

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GAEC DE BELLE VUE est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de ANGERS, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de CHAMPTOCE-SUR-LOIRE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 01/02/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DDAF/SEA/2007 - 20346

N ° : 20346

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GAEC DES FROUX est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SAUMUR, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de CHIGNE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DDAF/SEA/2007 - 20347

N ° : 20347

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL GALLIPORC est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de CHATELAIS, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,
- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL PHILIPPEAU est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de CHALLAIN-LA-POTHERIE, NOELLET, SAINT-MICHEL-ET-CHANVEAUX, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GIRARD ERIC est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SAUMUR, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de CLERE-SUR-LAYON, NUEIL-SUR-LAYON, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL DE CRAY est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de CHENILLE-CHANGE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 31/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DDAF/SEA/2007 - 20355

N ° : 20355

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL PICHONNEAU GOISLARD est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de ANGERS, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de CHANZEAUX, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DDAF/SEA/2007 - 20360

N ° : 20360

Contrôle des structures en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par le GAEC DE L'ERDRE est autorisée pour une surface de 6 ha 04 a, soit les parcelles AK3, AK4, AK5, ZH5, AK2 et ZH7.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de POUEZE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 09/02/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL LA GRANGE est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de SCEAUX-D'ANJOU, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DDAF/SEA/2007 - 20365

N ° : 20365

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par EARL CHAMP ROBIN est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SAUMUR, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de VIVY, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GAEC LES TILLEULS est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SAUMUR, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de BRAIN-SUR-ALLONNES, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GAEC LE ROND POINT est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de CHOLET, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de TESSOUALLE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DDAF/SEA/2007 - 20369

N ° : 20369

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GAEC DES ROBINETS est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de CHOLET, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de ANCENIS - ST GEREON, BOUZILLE, SAINT-LAURENT-DES-AUTELS,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DDAF/SEA/2007 - 20371

N ° : 20371

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par FRAPPREAU FLORIAN est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SAUMUR, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de CERNUSSON, MONTILLIERS, VIHERS, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GAEC DE LA HUTTE est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SAUMUR, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de AUBIGNE-SUR-LAYON, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par BREHERET MICKAEL est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SAUMUR, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de SAINT-GEORGES-SUR-LAYON, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DDAF/SEA/2007 - 20378

N ° : 20378

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par RIGAULT PASCAL est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de FREIGNE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 23/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GAEC DU PALLUAU est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de ANGERS, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de CHAVAGNES, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 30/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,
- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : Mme BOUE Isabelle gérante de l'EARL ISABELLE est autorisé à exploiter une surface de 55 ha 40 située sur les communes de l'HOTELLERIE DE FLEE et de NYOISEAU pour une durée de cinq ans à partir de la notification de la

présente décision dans le cadre d'une convention de mise à disposition..

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de HOTELLERIE-DE-FLEE, NYOISEAU, sont chargés de l'exécution du

présent arrêté

Fait à ANGERS, le 06/02/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par l'ASSOCIATION BODINEAU est acceptée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de ANGERS, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de ROCHEFORT-SUR-LOIRE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 24/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GUYNOISEAU Jean-Michel est acceptée sous réserve de son installation comme exploitant agricole à titre principal.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de ANGERS, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de CANTENAY-EPINARD, FENEU, sont chargés de l'exécution du présent

arrêté

Fait à ANGERS, le 31/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DDAF/SEA/2007 - 20417

N ° : 20417

Contrôle des structures en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire
Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par l'EARL DES BLEUETS est autorisée pour une surface de 6 ha 04 a, soit les parcelles AK3, AK4, AK5, ZH5, AK2 et ZH7.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de POUENZE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 09/02/2007
Pour le Préfet par délégation
Le Chef du Service d'Economie Agricole
Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,
- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : Mme BOUE Isabelle gérante de l'EARL ISABELLE est autorisé à exploiter une surface de 55 ha 40 située sur les communes de l'HOTELLERIE DE FLEE et de NYOISEAU pour une durée de cinq ans à partir de la notification de la

présente décision dans le cadre d'une convention de mise à disposition..

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de HOTELLERIE-DE-FLEE, NYOISEAU, sont chargés de l'exécution du

présent arrêté

Fait à ANGERS, le 06/02/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par M. Gaetan ROBIN est refusée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de ANGERS, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de ROCHEFORT-SUR-LOIRE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 24/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par la SARL LES PEPINIERES DE L'EVRE est refusée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de CHOLET, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de ANDREZE, BEAUPREAU, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ANGERS, le 30/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par M. BOISARD Franck est refusée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de ANGERS, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de JARZE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 30/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DDAF/SEA/2007 - 20180

N ° : 20180

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par SCEA DE LOUISE MARIE est refusée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de ANGERS, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de CANTENAY-EPINARD, FENEU, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 31/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GAEC JEANNETEAU est refusée.

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en

vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation : ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de CHOLET, le Directeur Départemental de

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de PIN-EN-MAUGES, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants, - et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision Fait à ANGERS, le 31/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GAEC DE L ECLUSE est refusée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de CHOLET, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de PIN-EN-MAUGES, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 31/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants, - et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DDAF/SEA/2007 - 20239

N ° : 20239

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GAEC POHARDY LA BENNERAIE est refusée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de CHOLET, le Directeur
Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de PIN-EN-MAUGES, sont chargés de l'exécution du présent
arrêté

Fait à ANGERS, le 31/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants, - et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par BENETEAU Dominique est refusée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de CHOLET, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de ANDREZE, BEAUPREAU, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 30/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GAEC DU PLESSIS est refusée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de CHOLET, le Directeur Départemental de

l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de ANDREZE, BEAUPREAU, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 30/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Contrôle des structures

en agriculture **A R R E T E**

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

ARTICLE 1 : La demande présentée par GUEMAS Denis est refusée.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le(s) Sous-Préfet(s) de SEGRE, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le(s) Maire(s) de CHENILLE-CHANGE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

Fait à ANGERS, le 31/01/2007

Pour le Préfet par délégation

Le Chef du Service d'Economie Agricole

Jean-Luc CHAUMIER

Nota : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, 15 bis rue Dupetit Thouars, 49047 Angers cedex 01 ou par recours hiérarchique

adressé au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche 78 rue de Varenne 75739 PARIS CEDEX. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de

réception du recours fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants,

- et/ou par recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES CEDEX) dans les deux mois de la décision

Organisation des Soins

D.H/D.D

Arrêté N ° 2007 – 26

Agrément de personnes effectuant
des transports sanitaires terrestres :

SARL ANJOU AMBULANCES

Changement de gérants

Agrément N° 176

A R R E T E

Le Préfet de Maine-et-Loire,
Officier de la Légion d'honneur,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Monsieur Alain REYNAL et Monsieur Jean-Charles SUIRE-DURON sont habilités à gérer la SARL ANJOU AMBULANCES, **agrée sous le numéro 176** .

Cette autorisation prend effet au 02 JANVIER 2007.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture, et le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Angers, le 01 février 2007

P/ le préfet
et par délégation,
le directeur départemental des
affaires sanitaires et sociales,

J.M LEBEAU

Organisation des Soins

D.H/D.D

Arrêté N ° 2007 – 28

Agrément de personnes effectuant
des transports sanitaires terrestres :

S.A.R.L AMBULANCES RATEL

Transformation de la forme juridique

Agrément N° 179

A R R E T E

Le Préfet de Maine-et-Loire,
Officier de la Légion d'honneur,

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'entreprise AMBULANCES RATEL, **agrée sous le numéro 179**, anciennement société à responsabilité limitée (S.A.R.L) unipersonnelle devient, à compter du 11 décembre 2006, une société par actions simplifiée (S.A.S) unipersonnelle.

ARTICLE 2 : L'entreprise S.A.S AMBULANCES RATEL est représentée par Madame Annie RATEL, président.

ARTICLE 3 : Le siège social de l'entreprise S.A.S AMBULANCES RATEL est fixé 1316 rue du Docteur Lionet 49700 DOUE LA FONTAINE ;

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture, et le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Angers, le 05 février 2007

P/ le préfet
et par délégation,
le directeur départemental des
affaires sanitaires et sociales,

J.M LEBEAU

ARRETE

DAPI / BCC N° 2007-150

**Portant réglementation de la limitation de vitesse
Avenue de la Frairie
sur la route départementale 752
(classée à grande circulation)
commune de Saint-Pierre-Montlimart
(en agglomération)**

Le Préfet de Maine-et-Loire

OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

ARRETE

ARTICLE 1

La vitesse pour l'ensemble des véhicules circulant sur la route départementale 752 est limitée à 30 km/h **du PR 11+872 au PR 11+892.**

ARTICLE 2

La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 4ème partie - signalisation de prescription - approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et livre 1 – 1^{ère} partie généralités)

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 3

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4

Le secrétaire général de la préfecture de Maine et Loire,

Le directeur départemental de l'équipement de Maine et Loire,

Le secrétaire général de la mairie de Saint-Pierre-Montlimart,

Le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie leur sera adressée

Angers, le 20 février 2007

Pour le Préfet

Et par délégation

Le Secrétaire Général de la Préfecture

Jean-Luc FABRE

**SERVICE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA POLITIQUE SOCIALE
AGRICOLES**

**Objet : EXTENSION D'UN AVENANT A LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL
CONCERNANT LES EXPLOITATIONS DE CULTURES LEGUMIERES DE MAINE-ET-LOIRE**

DAPI - BCC n°2007 - 098

ARRÊTÉ

**LE PREFET DE MAINE-ET-LOIRE,
Officier de la Légion d'Honneur,**

ARRÊTE

Article 1er. - Les clauses de l'avenant n° 65 en date du 20 juillet 2006 à la convention collective de travail du 4 janvier 1968 concernant les exploitations de cultures légumières de Maine-et-Loire sont rendues obligatoires pour tous les employeurs et salariés compris dans le champ d'application professionnel et territorial de ladite convention.

Article 2. - L'extension des effets et sanctions de l'avenant n° 65 du 20 juillet 2006 visé à l'article 1er prend date à la publication du présent arrêté pour la durée restant à courir et aux conditions prévues par la convention collective précitée.

Article 3. - L'extension du présent avenant est prononcée sous réserve de l'application des dispositions réglementaires concernant le salaire minimum interprofessionnel de croissance.

Article 4. - Le secrétaire général de la préfecture, le chef du service régional et le chef du service départemental de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à ANGERS, le 2 février 2007

Pour le Préfet,
Et par délégation,

Le Secrétaire Général de la Préfecture,

Jean-Luc FABRE



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

ARRETE n°2007 /DRASS/49 D/ 03

portant nomination des membres du conseil de

la caisse primaire d'assurance maladie d'ANGERS

LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRETE

Article 1 - Sont nommés membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie d'ANGERS :

En tant que représentants des assurés sociaux et sur désignation de :

1) la confédération générale du travail (CGT) :

titulaires :

M. Jacques LORDET

Mme Jacqueline DENIS

suppléants :

M. Jean-Luc BOUGET

Mme Laurence HUMTZIMGER

2) la confédération française démocratique du travail (CFDT) :

titulaires :

Mme Edith CHOUTEAU

M. Joseph MAUGIN

suppléants :

M. Bernard BERAIL

M. Jean-Noël CRUCHET

3) la confédération générale du travail-force ouvrière (CGT-FO) :

titulaires :

M. Daniel JURET

Mme Marie Annick NOGUERA

suppléants :

M. Alain GILARDY

Mme Anne Marie YVIN

4) la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

titulaire :

M. Yves CHASSAGNE

suppléant :

M. Georges QUINTON

5) la confédération française de l'encadrement CGC (CFE-CGC) :

titulaire :

M. Jean-Pierre MAUGENDRE

suppléant :

M. Marcel DARRIEUX

En tant que représentants des employeurs et sur désignation :

1) du mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

titulaires :

M. Jean-Louis HAINE

M. Christophe BARBIEUX

Mme Ginette GAYON

Mme Catherine MICHEL

suppléants :

M. Jean-Marc CHATEIGNER

M. Pierre DESTRET

M. Emmanuel LE COZ

M. Jean-Pierre TUCHAIS

2) de la confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) :

titulaires :

M. Jean-Yves CHATILLON

M. André DELANOE

suppléants :

M. Bertrand DUBOIS

M. Guillaume MARZI

3) de l'union professionnelle artisanale (UPA) :

titulaires :

Mme Edith LENAIN

M. Gilles MANCEAU

suppléants :

M. Alphonse ANTIER

Mme Annie REVEILLERE

En tant que représentants de la fédération nationale de la mutualité française (FNMF) :

titulaires :

M. Jean Pierre JOUNIAUX

M. Benoît BLONDET

suppléants :

M. Henri POIZAT

M. Joseph ANTIER

En tant que représentants des institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie :

1) association des accidentés de la vie (FNATH) :

titulaire :

M. Claude THOMAS

suppléant :

M. Jean-François CHEREL

2) union nationale des syndicats autonomes (UNSA) :

titulaire :

Mme Marie Rose DELAUNAY

suppléant :

Mme Irène TESSIER

3) union nationale des associations des professions libérales (UNAPL) :

titulaire :

M. René ROUET

suppléant :

Jean-Philippe GUILLARD

4) union départementale des associations familiales (UDAF) :

titulaire :

M. Joël TOUCHAIS

association des diabétiques d'Angers région :

titulaire :

M. Christian SUZINEAU

suppléant :

Mme CHAUSSE Françoise

Article 2 – L'arrêté n° 2007/DRASS/49 D/02 en date du 30 janvier 2007 est abrogé,

Article 3 - Le secrétaire général pour les affaires régionales, le préfet du département de Maine-et-Loire, le directeur régional des affaires sanitaires et sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et à celui de la préfecture du département.

Fait à Nantes, le 14 Février 2007

Pour le préfet de la région Pays de la Loire,

Préfet de la Loire-Atlantique,

et par délégation,

L'inspecteur,

C. VIAUD

REPUBLIQUE FRANCAISE
AGENCE REGIONALE DE
L'HOSPITALISATION DES
PAYS DE LA LOIRE
11 Rue Lafayette
44000 NANTES
N° 020/2007/44

ARRETE

**portant modification de la composition du conseil d'administration du
Syndicat Interhospitalier de Télécommunications de Santé des Pays de la Loire (S.I.T.E)**

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté N° 556/2006/44 en date du 8 décembre 2006 portant renouvellement de la composition du conseil d'administration du S.I.H., dénommé **Syndicat Inter Hospitalier de Télécommunications de santé des Pays de la Loire : (SITE)** est complété comme suit :

« ...

2 – MEMBRES DESIGNES

CH COTE DE LUMIERE – LES SABLES D'OLONNE

- Monsieur Jean-Michel BELLE – vice-président du conseil d'administration

... »

Article 2 : La composition actualisée de l'ensemble des membres du conseil d'administration du S.I.H., dénommé SYNDICAT INTER HOSPITALIER DE TELECOMMUNICATIONS DES PAYS DE LA LOIRE : SITE se trouve fixée conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 3 : Les Directeurs Départementaux des Affaires Sanitaires et Sociales de Loire-Atlantique, de Vendée, de Mayenne, de Maine et Loire, de Sarthe, le Président et les Directeurs des Centres Hospitaliers de Cholet, Saumur, Fontenay le Comte, Ancenis, Châteaubriant, Laval, Les Sables d'Olonne, Saint-Nazaire, Loire Vendée Océan, la Ferté-Bernard, Saint-Calais, du Haut Anjou, Château du Loir, Centre Hospitalier Spécialisé de Montbert, du Pôle Santé Sarthe et Loir, du Centre Paul Papin, du CRLCC René Gauducheau, du Centre de Santé Mentale Angevin, du Nord-Mayenne, du Mans, du Centre Hospitalier Départemental Multisite de la Roche sur Yon, des Centres Hospitaliers Spécialisés de Blain et de La Roche sur Yon, d'Hôpital Local Intercommunal Sèvre et Loire, d'Hôpital Local de Bouin, des Centres Hospitaliers Universitaires de Nantes et d'Angers sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région des Pays de la Loire et de la Préfecture du Maine et Loire.

Fait à Nantes, le 12 février 2007

Le Directeur de l'Agence Régionale
de l'Hospitalisation des Pays de la Loire,

Jean-Christophe PAILLE

ANNEXE

**SYNDICAT INTER HOSPITALIER DE TELECOMMUNICATIONS
DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

1 – MEMBRES DE DROIT

CHU NANTES

Monsieur le Dr Loïc LE NORMAND – Vice-Président de CME

CH D'ANCENIS

Monsieur le Dr Henri SERRAZ – Président de CME

CH CHATEAUBRIANT

Monsieur le Dr AIRAUD – Président de CME

CH SAINT NAZAIRE

Monsieur LE Dr Dominique PIOCHE – Président de CME

CRLCC RENE GAUDUCHEAU – SAINT HERBLAIN

Monsieur le Dr Mario CAMPONE – Président de CME

HOPITAL INTERCOMMUNAL SEVRE ET LOIRE – VERTOU

Madame le Dr Sabine VALLIER – Président de CME

CHS MONTBERT

Monsieur le Dr MALINGE Patrick - Président CME

CHS BLAIN

Madame RENNOU Dominique - Présidente CME

CHU D'ANGERS

Monsieur le Pr GRANRY – Président de CME

CENTRE PAUL PAPIN – ANGERS

Monsieur le Pr Erick GAMELIN - Président de CME

CH SAUMUR

Monsieur Edouard BICHIER - Président de CME

CH CHOLET

Monsieur le Dr Yves CLEDAT - Président de CME

CESAME LES PONTS DE CE

Monsieur le Dr Denis LEGUAY- Président de CME

CH HAUT ANJOU – CHATEAU GONTIER

Monsieur le Dr BAILLY – Président de CME

CH NORD MAYENNE - MAYENNE

Monsieur le Dr Jean-Marie BERNARD - Président CME

CH DE LAVAL

Monsieur le Dr JARRIER - Président de CME

CH LE MANS

Monsieur le Dr BOURRIER – Président de CME

POLE SANTE SARTHE ET LOIR – SABLE/SARTHE

Madame le Dr Brigitte DUBOIS – Présidente de CME

CH SAINT CALAIS

Madame le Dr Marie-Françoise GOGUELIN – Présidente de CME

CH LA FERTE BERNARD

Monsieur le Dr LAPEYRERE – Président de CME

CH CHATEAU DU LOIR

Monsieur le Dr FRANQUES – Président de CME

CHD LA ROCHE SUR YON

Monsieur le Dr Michel WIESEL – Président de CME

CH LOIRE VENDEE OCEAN - CHALLANS

Monsieur le Dr HERVOUET Luc – Président de CME

CH FONTENAY LE COMTE

Monsieur le Dr Michel JUCHEREAU – Président de CME

CH COTE DE LUMIERE - LES SABLES D'OLONNES

Monsieur le Dr Christophe LEGAL - Président de CME

CH G. MAZURELLE - LA ROCHE SUR YON

Monsieur le Dr HALIMI – Président de CME

HOPITAL LOCAL - BOUIN

Monsieur le Dr Jacques HUMBERT – Président de CME

Représentant des Pharmaciens

Madame Isabelle FURIC – Pharmacien au CHU de NANTES

2 – MEMBRES DESIGNES

CHU NANTES

Monsieur Robert REICHERT – Directeur Général Adjoint

Monsieur Jean-Luc FAVEREAU – Directeur SITS

Monsieur Eric MANGEUVRIER – Directeur Activité et Projet

CH ANCENIS

CH CHATEAUBRIANT

Monsieur Philippe DUPONT – Responsable Système d'information

CH ST NAZAIRE

Monsieur Hervé CLEMENT - Chef de Centre Informatique

Madame Martine MACE – Directrice Finances et Systèmes d'information

HOPITAL INTERCOMMUNAL SEVRE ET LOIRE - VERTOUC

Monsieur Yann GAUTREAU – Administrateur réseau informatique

CRLCC RENE GAUDUCHEAU – ST HERBLAIN

Monsieur Raymond LE MOIGN – Secrétaire Général

CHS BLAIN

Monsieur Jean-François POIRIER – Directeur Adjoint chargé du système d'information

CHS MONTBERT

Monsieur Patrice LEMOINE – Directeur Adjoint

CHU D'ANGERS

Monsieur Jean-François CAILLAT – Directeur Général Adjoint

Monsieur le Dr Yves TANGUY – Praticien Hospitalier Radiologie

Monsieur Laurent RENAUT – Directeur Adjoint Système d'Information et Cellule Analyse de Gestion

CRLCC PAUL PAPIN

Monsieur le Dr GUERIN – Responsable du Système d'Information

CH SAUMUR

Madame Valérie BOISMARTEL - Directrice Adjointe Finances

CH CHOLET

Madame Violaine MIZZI – Directrice Adjointe

Monsieur Michel ROBIN – Chef de Centre informatique

CESAME – LES PONTS DE CE

Madame Véronique GABORIAU - Directrice Adjointe

Monsieur Loïc LEBLONG - Ingénieur informaticien

CH HAUT ANJOU – CHATEAU GONTIER

Monsieur Pascal FORTIER – Praticien Hospitalier

CH NORD MAYENNE – MAYENNE

Madame Martine LAMIDEY – Directrice adjointe

CH LAVAL

Monsieur le Dr Didier JAN – Praticien hospitalier

Madame HARTUIS - Administrateur

CH LE MANS

Monsieur le Dr Olivier THOMAS – Médecin DIM – Praticien Hospitalier

Monsieur Philippe KERAVEC – Manipulateur électro-radiologie

POLE SANTE SARTHE ET LOIRE – SABLE SUR SARTHE

Madame le Dr Ketty ZUCKEMAN – Médecin DIM – Directrice du Système d'information

CH ST CALAIS

Monsieur Louis JOUBERT – Responsable Informatique

CH LA FERTE BERNARD

Madame Thérèse LE BIHAN – Responsable informatique

CH CHATEAU DU LOIR

Madame Marie-Françoise GOURRIN – Responsable informatique

CHD LA ROCHE SUR YON

Monsieur Laurent GABORIAU – Ingénieur informaticien

Monsieur Etienne LE MAIGAT – Directeur adjoint

CH LOIRE VENDEE OCEAN – CHALLANS

Monsieur Olivier PLASSAIS – Chef de centre informatique

CH FONTENAY LE COMTE

Monsieur Léandre MARNAY – Directeur adjoint

CH COTE DE LUMIERE – LES SABLES D'OLONNE

Monsieur Jean-Michel BELLE – vice-président du conseil d'administration

HOPITAL LOCAL - BOUIN

Madame Marie-Luce FRITEL - Administrateur

CHS GEORGES MAZURELLE – LA ROCHE SUR YON

Monsieur Jean-Marc NERON – Ingénieur informatique

Madame Jacqueline HELIES – Directrice Adjointe Affaires Financières et Système d'information

REPUBLIQUE FRANCAISE
Agence Régionale
de l'Hospitalisation
des Pays de la Loire

N° **027/2007/ 49**

ARRETE

De versement trimestriel des ressources dues par l'assurance maladie
au titre de la valorisation de l'activité de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie
de l'Hôpital Saint Martin à Beaupréau

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

ARRETE

Article 1^{er} : Le montant dû par la caisse désignée en application des dispositions de l'article L 174-2 du code de la sécurité sociale à l'hôpital St Martin de Beaupréau au titre de la valorisation de l'activité déclarée au 4ème trimestre 2006, concernant les forfaits "groupe homogène de séjours" (GHS) et leurs éventuels suppléments est égal à **34 093 €**.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes (MAN – DRASS 6 rue René Viviani B.P. 86218 – 44262 NANTES CEDEX 2) dans un délai de un mois à compter de sa notification.

Article 3 : La directrice adjointe de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire, le Trésorier Payeur Général, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, le Président du conseil d'administration et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de Maine et Loire.

Fait à Nantes, le 13 Février 2007

**Le Directeur de l'Agence Régionale de
L'Hospitalisation des Pays de la Loire**

Jean-Christophe PAILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Agence Régionale
de l'Hospitalisation
des Pays de la Loire

N° **023/2007/49**

ARRETE

De versement trimestriel des ressources dues par l'assurance maladie
au titre de la valorisation de l'activité de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie
du Centre Hospitalier de Saumur

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

ARRETE

Article 1^{er} : Le montant dû par la caisse désignée en application des dispositions de l'article L 174-2 du code de la sécurité sociale au Centre Hospitalier de Saumur au titre de la valorisation de l'activité déclarée au 4^{me} trimestre 2006 est égal à **2 620 596 €**.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

1) la part tarifée à l'activité est égale à 2 487 694 €, soit :

- 2 237 342 € au titre des forfaits "groupe homogène de séjours" (GHS) et leurs éventuels suppléments,
- 22 840 € au titre des forfaits "accueil et traitement des urgences" (ATU),
- 5 119 € au titre des forfaits d'interruptions volontaires de grossesse,
- 222 393 € au titre des actes et consultations externes et forfaits techniques,

2) la part des spécialités pharmaceutiques mentionnées à l'article L 162-22-7 du code de la sécurité sociale est égale à 130 214 €.

3) la part des produits et prestations mentionnées au même article est égale à 2 688 €.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes (MAN – DRASS 6 rue René Viviani B.P. 86218 – 44262 NANTES CEDEX 2) dans un délai de un mois à compter de sa notification ;

Article 3 : La directrice adjointe de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire, le Trésorier Payeur Général, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, le Président du conseil d'administration et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de Maine et Loire.

Fait à Nantes, le 13 Février 2007

Le Directeur de l'Agence Régionale de
L'Hospitalisation des Pays de la Loire

Jean-Christophe PAILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Agence Régionale
de l'Hospitalisation
des Pays de la Loire

N° **011/2007/ 49**

ARRETE

De versement trimestriel des ressources dues par l'assurance maladie
au titre de la valorisation de l'activité de médecine
de l'hôpital St Joseph de CHAUDRON en MAUGES

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

ARRETE

Article 1^{er} : Le montant dû par la caisse désignée en application des dispositions de l'article L 174-2 du code de la sécurité sociale à l'hôpital St Joseph de CHAUDRON en MAUGES au titre de la valorisation de l'activité déclarée au 4^{ème} trimestre 2006, concernant les forfaits "groupe homogène de séjours" (GHS) et leurs éventuels suppléments est égal à **56 292 €**.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes (MAN – DRASS 6 rue René Viviani B.P. 86218 – 44262 NANTES CEDEX 2) dans un délai de un mois à compter de sa notification ;

Article 3 : La directrice adjointe de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire, le Trésorier Payeur Général, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, le Président du conseil d'administration et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de Maine et Loire.

Fait à Nantes, le 12 Février 2007

**Le Directeur de l'Agence Régionale de
L'Hospitalisation des Pays de la Loire**

Jean-Christophe PAILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Agence Régionale
de l'Hospitalisation
des Pays de la Loire

N° **054 /2007/ 49**

ARRETE

De versement trimestriel des ressources dues par l'assurance maladie
au titre de la valorisation de l'activité de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie
du Centre Hospitalier de Cholet

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

ARRETE

Article 1^{er} : Le montant dû par la caisse désignée en application des dispositions de l'article L 174-2 du code de la sécurité sociale au Centre Hospitalier de Cholet au titre de la valorisation de l'activité déclarée au 4^{ème} trimestre 2006 est égal à **6 403 052 €**.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

1) la part tarifée à l'activité est égale à 5 907 602 €, soit :

- 5 309 934 € au titre des forfaits "groupe homogène de séjours" (GHS) et leurs éventuels suppléments,

- 60 360 € au titre des forfaits "accueil et traitement des urgences" (ATU),

6 118 € au titre des forfaits d'interruptions volontaires de grossesse,

- 6 659 € au titre des forfaits prélèvements d'organe,

- 524 531 € au titre des actes et consultations externes et forfaits techniques,

2) la part des spécialités pharmaceutiques mentionnées à l'article L 162-22-7 du code de la sécurité sociale est égale à 228 001 €.

3) la part des produits et prestations mentionnées au même article est égale à 267 449 €.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes (MAN – DRASS 6 rue René Viviani B.P. 86218 – 44262 NANTES CEDEX 2) dans un délai de un mois à compter de sa notification ;

Article 3 : La directrice adjointe de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire, le Trésorier Payeur Général, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, le Président du conseil d'administration et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de Maine et Loire.

Fait à Nantes, le 20 février 2007

**Le Directeur de l'Agence Régionale de
L'Hospitalisation des Pays de la Loire**

Jean-Christophe PAILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Agence Régionale
de l'Hospitalisation
des Pays de la Loire

N° **029 /2007/ 49**

ARRETE

De versement trimestriel des ressources dues par l'assurance maladie
au titre de la valorisation de l'activité de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie
du centre hospitalier universitaire d'Angers

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

ARRETE

Article 1^{er} : Le montant dû par la caisse désignée en application des dispositions de l'article L 174-2 du code de la sécurité sociale au centre hospitalier d'Angers au titre de la valorisation de l'activité déclarée au 4^{ème} trimestre 2006 est égal à **24 193 901 €**.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

1) la part tarifée à l'activité égale à 20 375 269 €, répartie comme suit :

18 112 449 € au titre des forfaits "groupe homogène de séjours" (GHS) et leurs éventuels suppléments,

78 320 € au titre des forfaits "accueil et traitement des urgences" (ATU),

19 984 € au titre des forfaits d'interruptions volontaires de grossesse,

92 365 € au titre des forfaits prélèvements d'organes,

2 072 151 € au titre des actes et consultations externes et forfaits techniques,

2) la part des spécialités pharmaceutiques mentionnées à l'article L 162-22-7 du code de la sécurité sociale égale à 1 902 523 €.

3) la part des produits et prestations mentionnées au même article égale à 1 916 109 €

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes (MAN – DRASS 6 rue René Viviani B.P. 86218 – 44262 NANTES CEDEX 2) dans un délai de un mois à compter de sa notification ;

Article 3 : La directrice adjointe de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire, le Trésorier Payeur Général, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, le Président du conseil d'administration et le Directeur Général de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de Maine et Loire.

Fait à Nantes, le 19 février 2007

Le Directeur de l'Agence Régionale de
L'Hospitalisation des Pays de la Loire

Jean-Christophe PAILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Agence Régionale
de l'Hospitalisation
des Pays de la Loire

N° **028 /2007/ 49**

ARRETE

De versement trimestriel des ressources dues par l'assurance maladie
au titre de la valorisation de l'activité de médecine, chirurgie et odontologie
du centre régional de lutte contre le cancer "Paul Papin" d'Angers

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

ARRETE

Article 1^{er} : Le montant dû par la caisse désignée en application des dispositions de l'article L 174-2 du code de la sécurité sociale au centre régional de lutte contre le cancer "Paul Papin" d'Angers au titre de la valorisation de l'activité déclarée au 4^{ème} trimestre 2006 est égal à **4 314 030€**.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

- 1) la part tarifée à l'activité égale à 2 175 150 €, soit :
 - 1 745 643 € au titre des forfaits "groupe homogène de séjours" (GHS) et leurs éventuels suppléments,
 - 429 507 € au titre des actes et consultations externes et forfaits techniques,
- 2) la part des spécialités pharmaceutiques mentionnées à l'article L 162-22-7 du code de la sécurité sociale égale à 2 132 273 €.
- 3) la part des produits et prestations mentionnées au même article égale à 6 607 €.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes (MAN – DRASS 6 rue René Viviani B.P. 86218 – 44262 NANTES CEDEX 2) dans un délai de un mois à compter de sa notification ;

Article 3 : La directrice adjointe de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire, le Trésorier Payeur Général, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, le Président du conseil d'administration et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de Maine et Loire.

Fait à Nantes, le 19 février 2007

**Le Directeur de l'Agence Régionale de
L'Hospitalisation des Pays de la Loire**

Jean-Christophe PAILLE

République Française
AGENCE REGIONALE
**DE L'HOSPITALISATION
DES PAYS DE LA LOIRE**

11,rue Lafayette
44000 NANTES

ARRETE ARH n° 037/2007/44

Le directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation
des Pays de la Loire

A R R E T E

Article 1er : : La durée du mandat des membres titulaires et suppléants ci-après désignés, représentants des usagers des institutions et établissements de santé, est reconduite pour un an, conformément aux dispositions transitoires prévues à l'article 158 de la loi n° 2004-806 du 9 août 2004:-

Titulaire : Monsieur Gérard ALLARD, représentant de l'union fédérale des consommateurs Que Choisir

Suppléant : Monsieur Michel GABAUDE, représentant de l'union fédérale des consommateurs Que Choisir

Titulaire : Monsieur Loïc BONDU, représentant de l'union régionale des associations familiales des Pays de la Loire (URAF)

Suppléant : Monsieur Jean-Pierre MENJEON, représentant de l'union régionale des associations familiales des Pays de la Loire (URAF)

Article 2 : Le directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région des Pays de la Loire et à celui de la Préfecture de chacun de ses départements.

Fait à Nantes, le 19 février 2007

le Directeur de l'agence régionale
de l'hospitalisation des Pays de la Loire

Jean-Christophe PAILLE

République Française
**Agence Régionale
de l'Hospitalisation
des Pays de la Loire**
11 rue Lafayette
44000 NANTES
N°671/2006/49

ARRETE

Fixant le montant de la dotation MIGAC de la Clinique de l'Anjou
Le Directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation

ARRETE

Article 1^{er} : Objet

Il est alloué, pour l'année 2006, à la Clinique de l'Anjou à ANGERS – 49, une dotation complémentaire non reconductible MIGAC destinée à participer au financement des actions de lutte contre les infections nosocomiales, de prise en charge de la douleur, et l'aide à la démarche de gestion du risque (vigilances)

Article 2 : Montant de la dotation

Le montant de la dotation complémentaire non reconductible MIGAC attribuée, **au titre de l'année 2006**, à l'établissement désigné ci-dessus est de **12 730 €**, soit un versement qui sera effectué à l'établissement en **décembre 2006**.

Article 3 : le présent arrêté sera publié au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département dans lequel l'agence a son siège et au bulletin des actes administratifs de la préfecture de chacun des départements dans lesquels il s'applique.

Fait à Nantes, le 20 décembre 2006

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire

Jean-Christophe PAILLE

GIP entre l'Etat et les organismes d'Assurance Maladie
sous tutelle des Ministres chargés de la Santé et de la Sécurité Sociale

République Française
**Agence Régionale
de l'Hospitalisation
des Pays de la Loire**
11 rue Lafayette
44000 NANTES
N° 668/2006/49

ARRETE

Fixant le montant de la dotation MIGAC de la Clinique Chirurgicale de la Loire
Le Directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation

ARRETE

Article 1^{er} : Objet

Il est alloué, pour l'année 2006, à la Clinique Chirurgicale de la Loire – SAUMUR – 49, une dotation complémentaire non reconductible MIGAC destinée à participer au financement des actions de lutte contre les infections nosocomiales, de prise en charge de la douleur, et l'aide à la démarche de gestion du risque (vigilances)

Article 2 : Montant de la dotation

Le montant de la dotation complémentaire non reconductible MIGAC attribuée, **au titre de l'année 2006**, à l'établissement désigné ci-dessus est de **7 470 €**, **soit un versement qui sera effectué à l'établissement en décembre 2006.**

Article 3 : le présent arrêté sera publié au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département dans lequel l'agence a son siège et au bulletin des actes administratifs de la préfecture de chacun des départements dans lesquels il s'applique.

Fait à Nantes, le 20 décembre 2006

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire

Jean-Christophe PAILLE

GIP entre l'Etat et les organismes d'Assurance Maladie
sous tutelle des Ministres chargés de la Santé et de la Sécurité Sociale

République Française
**Agence Régionale
de l'Hospitalisation
des Pays de la Loire**
11 rue Lafayette
44000 NANTES

N° 669/2006/49

ARRETE

Fixant le montant de la dotation MIGAC de la Polyclinique du Parc - Cholet

Le Directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation

ARRETE

Article 1^{er} : Objet

Il est alloué, pour l'année 2006, à la Polyclinique du Parc – CHOLET – 49, une dotation complémentaire **non reconductible** MIGAC destinée à participer au financement :

Au titre des Missions d'Intérêt Général, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Cancer 2003-2007 :

- d'une aide à la démarche de formation continue des personnels soignants dans les établissements de santé privés exerçant une activité importante de chimiothérapie

Au titre de l'Aide à la Contractualisation

- des actions de lutte contre les infections nosocomiales, de prise en charge de la douleur, l'aide à la démarche de gestion du risque (vigilances).

Article 2 : Montant de la dotation

Le montant de la dotation complémentaire non reconductible MIGAC attribuée, **au titre de l'année 2006**, à l'établissement désigné ci-dessus est de **38 010 €**, **soit un versement qui sera effectué à l'établissement en décembre 2006.**

Article 3 : le présent arrêté sera publié au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département dans lequel l'agence a son siège et au bulletin des actes administratifs de la préfecture de chacun des départements dans lesquels il s'applique.

Fait à Nantes, le 20 décembre 2006

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire

Jean-Christophe PAILLE

GIP entre l'Etat et les organismes d'Assurance Maladie
sous tutelle des Ministres chargés de la Santé et de la Sécurité Sociale

République Française
**Agence Régionale
de l'Hospitalisation
des Pays de la Loire**
11 rue Lafayette
44000 NANTES

N°672/2006/49

ARRETE

Fixant le montant de la dotation MIGAC au Centre d'Hémodialyse d'Orgemont

Le Directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation

ARRETE

Article 1^{er} : Objet

Il est alloué, pour l'année 2006, Centre d'Hémodialyse d'Orgemont – ANGERS –49, une dotation non reconductible MIGAC destinée à participer au financement des actions de lutte contre les infections nosocomiales, de prise en charge de la douleur, et l'aide à la démarche de gestion du risque (vigilances)

Article 2 : Montant de la dotation

Le montant de la dotation complémentaire non reconductible MIGAC attribuée, **au titre de l'année 2006**, à l'établissement désigné ci-dessus est de **5 000 €**, **soit un versement qui sera effectué à l'établissement en décembre 2006.**

Article 3 : le présent arrêté sera publié au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département dans lequel l'agence a son siège et au bulletin des actes administratifs de la préfecture de chacun des départements dans lesquels il s'applique.

Fait à Nantes, le 20 décembre 2006

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire

Jean-Christophe PAILLE

GIP entre l'Etat et les organismes d'Assurance Maladie
sous tutelle des Ministres chargés de la Santé et de la Sécurité Sociale

République Française
**Agence Régionale
de l'Hospitalisation
des Pays de la Loire**
11 rue Lafayette
44000 NANTES

N°667/2006/49

ARRETE

Fixant le montant de la dotation MIGAC de la Clinique St Joseph

Le Directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation

ARRETE

Article 1^{er} : Objet

Il est alloué, pour l'année 2006, à la Clinique Saint Joseph – TRELAZE – 49, une dotation complémentaire non reconductible MIGAC destinée à participer au financement des actions de lutte contre les infections nosocomiales, de prise en charge de la douleur, et l'aide à la démarche de gestion du risque (vigilances)

Article 2 : Montant de la dotation

Le montant de la dotation complémentaire non reconductible MIGAC attribuée, **au titre de l'année 2006**, à l'établissement désigné ci-dessus est de **7 850 €**, **soit un versement qui sera effectué à l'établissement en décembre 2006.**

Article 3 : le présent arrêté sera publié au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département dans lequel l'agence a son siège et au bulletin des actes administratifs de la préfecture de chacun des départements dans lesquels il s'applique.

Fait à Nantes, le 20 décembre 2006

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire

Jean-Christophe PAILLE

GIP entre l'Etat et les organismes d'Assurance Maladie
sous tutelle des Ministres chargés de la Santé et de la Sécurité Sociale

République Française
**Agence Régionale
de l'Hospitalisation
des Pays de la Loire**
11 rue Lafayette
44000 NANTES

N°670/2006/49

ARRETE

Fixant le montant de la dotation MIGAC à la Clinique Saint Léonard

Le Directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation

ARRETE

Article 1^{er} : Objet

Il est alloué, pour l'année 2006, à la Clinique Saint Léonard – TRELAZE– 49, une dotation complémentaire non reconductible MIGAC destinée à participer au financement des actions de lutte contre les infections nosocomiales, de prise en charge de la douleur, et l'aide à la démarche de gestion du risque (vigilances)

Article 2 : Montant de la dotation

Le montant de la dotation complémentaire non reconductible MIGAC attribuée, **au titre de l'année 2006**, à l'établissement désigné ci-dessus est de **8 100 €**, **soit un versement qui sera effectué à l'établissement en décembre 2006.**

Article 3 : le présent arrêté sera publié au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département dans lequel l'agence a son siège et au bulletin des actes administratifs de la préfecture de chacun des départements dans lesquels il s'applique.

Fait à Nantes, le 20 décembre 2006

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire

Jean-Christophe PAILLE

GIP entre l'Etat et les organismes d'Assurance Maladie
sous tutelle des Ministres chargés de la Santé et de la Sécurité Sociale

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE
Direction des collectivités locales et de l'environnement
Bureau des affaires foncières et de l'urbanisme

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
Direction des collectivités territoriales et de
l'environnement Bureau de l'environnement et de
l'urbanisme

ARRETE INTERPREFECTORAL

D3-2007 n° 121

ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE

POUR L'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'AUTHION
ET LA MISE EN VALEUR DE LA VALLEE DE L'AUTHION

Commune de BREIL

Prescriptions complémentaires

pour le barrage de Rillé sur le Lathan

intéressant la sécurité publique

LE PREFET DE MAINE-ET-LOIRE
Officier de la Légion d'honneur

LE PREFET D'INDRE-ET-LOIRE
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du mérite

ARRÊTENT

TITRE I – OBJET DE L'AUTORISATION

Art. 1^{er} : OBJET DE L'AUTORISATION

Compte tenu de l'impact sur la sécurité des personnes qu'est susceptible d'entraîner sa rupture ou son dysfonctionnement, le barrage de Rillé, situé sur la Commune de Breil et appartenant à l'Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du Bassin de l'Authion et la mise en valeur de la vallée de l'Authion, est classé comme intéressant la sécurité publique et les mesures de surveillance, d'inspection et d'entretien applicables à l'ouvrage sont complétées par les dispositions du présent arrêté.

TITRE II : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Art. 2 : CONSTITUTION DU DOSSIER DU BARRAGE

Le propriétaire du barrage devra constituer, avant le 31 décembre 2007 et le tenir à jour, un dossier contenant :
les plans d'exécution détaillés conformes à l'exécution, les relevés de fond de fouille, les résultats des sondages, les compte-rendus des investigations géologiques, hydrologiques, géophysiques et autres ;
les documents descriptifs du dispositif d'auscultation prévu à l'article suivant ;
les documents descriptifs du dispositif d'exploitation de la retenue (niveaux, débits, manœuvre des ouvrages d'évacuation) ;
les résultats des mesures d'auscultation et les rapports d'interprétation des mesures.

Le propriétaire transmettra un double de ce dossier au service départemental de police de l'eau, chargé du contrôle.

Art. 3 : DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET D'AUSCULTATION

Le propriétaire du barrage est tenu de mettre en place un dispositif de surveillance et d'auscultation adapté à la nature et aux dimensions de l'ouvrage et s'inspirant des dispositions de la circulaire interministérielle n° 70-15 du 14 août 1970, relative à l'inspection et à la surveillance des barrages intéressant la sécurité publique.

A ce titre, le propriétaire :

effectuera des visites périodiques portant sur l'examen visuel de l'ouvrage, de ses abords, de ses organes d'évacuation, le cas échéant des zones instables des versants. La fréquence de ces visites et la liste détaillée des points à observer sont précisées dans l'annexe au présent arrêté interpréfectoral ; de plus, une visite sera effectuée après les événements majeurs, crue ou séisme ;

installera, les entretiendra et relèvera des instruments d'auscultation permettant de mesurer les déformations, déplacements, pressions hydrauliques et débits de fuite. La liste détaillée des instruments et la périodicité de leurs relevés sont précisées dans l'annexe au présent arrêté interpréfectoral ;

procédera à une exploitation immédiate des mesures, de façon à détecter toute anomalie dans le fonctionnement des instruments ou tout défaut dans le comportement de l'ouvrage ;

-signalera sans délai au service de police de l'eau toute anomalie constatée lors des visites ou des relevés des instruments d'auscultation et prendra toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de l'ouvrage.

L'annexe au présent arrêté interpréfectoral, contient les dispositions détaillées pour l'inspection visuelle et l'auscultation du barrage.

Art. 4 : REGISTRE DU BARRAGE

Le propriétaire du barrage tient, à compter de la date de notification du présent arrêté, dans les locaux occupés les plus proches de l'ouvrage et hors de portée de toute inondation, un registre sur lequel seront mentionnés au fur et à

mesure, avec indication des dates, les principaux renseignements relatifs à l'exploitation de la retenue (remplissage, vidange, remise en eau ...), les manœuvres de vannes effectuées et les mesures de contrôles faites, les visites d'inspection, les incidents constatés (fuites, fissures ...) et les travaux d'entretien et de réparation effectués. Ce registre est tenu à disposition du service de police de l'eau sur simple demande et en particulier à l'occasion des visites annuelles du service de police de l'eau.

Art. 5 : RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION

Le propriétaire du barrage envoie, tous les ans, au service de police de l'eau, un rapport sur l'exploitation, la surveillance et l'auscultation de l'ouvrage incluant les résultats et interprétations des mesures effectuées.

Le rapport inclura tous les deux ans une analyse approfondie de l'évolution du comportement de l'ouvrage.

Art. 6 : ORGANISATION DES VISITES ANNUELLES

Une visite annuelle est effectuée par le service de police de l'eau en présence du propriétaire. Elle comporte notamment un examen visuel des parties non noyées du barrage, le contrôle de l'état de fonctionnement des ouvrages de drainage, du bon état d'entretien et de fonctionnement des organes d'évacuation des crues et des organes de vidange, du bon fonctionnement des dispositifs d'auscultation, de l'exécution correcte des mesures par le propriétaire ainsi que la vérification du registre d'exploitation du barrage.

Un procès-verbal de la visite est établi par le service de police de l'eau et est porté à la connaissance du propriétaire pour observations et visa.

Art. 7 : ORGANISATION DES VISITES DECENNALES

Une visite décennale, dont la première intervient moins de cinq ans après le classement du barrage au titre de la sécurité publique, est organisée par le propriétaire de l'ouvrage. Elle est effectuée par le service de police de l'eau en présence du propriétaire dûment convoqué. L'objectif d'une telle visite est d'inspecter toutes les parties du barrage et de ses organes hydrauliques, restant noyées en exploitation normale de la retenue. Cette visite se fait barrage vide, après obtention d'une autorisation de vidange. En cas d'impossibilité ou de difficulté à effectuer une vidange complète de la retenue, une dérogation à l'obligation de vidange pourra être demandée au service de contrôle, en précisant les moyens d'inspection subaquatique qui seront mis en œuvre.

Un procès-verbal de la visite est établi par le service de police de l'eau et est porté à la connaissance du propriétaire pour observations et visa.

Art. 8 : PUBLICATION

Cet arrêté sera publié aux *recueils des actes administratifs* des préfectures concernées et une copie sera déposée dans les mairies de Breil, Rillé, et Channay-sur-Lathan.

Un extrait, énumérant les principales prescriptions, sera affiché en mairies pendant une durée minimum de deux mois, procès verbal de l'accomplissement de ces formalités sera dressé par les maires.

Un avis sera inséré, par les soins du préfet de Maine-et-Loire et au frais du pétitionnaire, dans deux journaux locaux des départements de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire.

Art. 9 : EXECUTION

Le secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire, le secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire, le sous-préfet de Saumur, le sous-préfet de Chinon, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de Maine-et-Loire, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt d'Indre-et-Loire, les maires de Breil, Rillé et Channay-sur-Lathan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURS, le 12 février 2007

Fait à ANGERS, le 26 février 2007

Signé Salvador PEREZ

Signé Jean-Luc FABRE

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée au tribunal administratif de Nantes :

*par le demandeur dans un délai de deux mois à compter de la notification,
par les tiers dans un délai de quatre ans à compter de la dernière publicité
(articles L. 214.10 et L. 514.6 du code de l'environnement)*

Annexe

Dispositif d'auscultation

Piézomètres

3 en crête de la digue

2 dans le talus aval

4 dans la vallée

1 en rive droite

2 en rive gauche

drains

drain 1 : aval rive gauche

drain 2 : aval rive droite

drain 3 : ancien lathan - mare

drain 4 : ancien lathan - barrage

drain 5 : bassin de dissipation

repères topographiques

4 piliers d'observation

6 repères sur la digue

6 repères scellés sur l'évacuateur de crues

Surveillance

<i>Opérations</i>	<i>fréquence</i>	<i>observation</i>
Tournée générale sur le barrage	1 fois/ semaine	ou après chaque événement exceptionnel
Relevés piézométriques	2 fois/ mois	1 fois/ semaine en cas de vidange
Relevés topographiques	2 fois/ an	1 retenue pleine, 1 retenue vide
Mesure du débit des drains	1 fois/ semaine	
Relevé niveau plan d'eau	journalier	

Entretien

Maintien en état de fonctionnement du dispositif d'auscultation

Entretien de la végétation sur les parements, le couronnement de la digue et en aval de l'évacuateur de crues. Le fauchage du parement aval et des abords devra être réalisé avant chaque visite de contrôle.

Maintien en état de fonctionnement du dispositif de vidange, manœuvre normale et secours

Alerte

Une sirène est installée à proximité du barrage

**Le Préfet de Maine et Loire,
Officier de la Légion d'Honneur**

**Le Préfet de la Région Poitou-Charentes
Préfet de la Vienne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite.**

Arrêté Interpréfectoral n° 2007-D2/B1-002

en date du 19 janvier 2007

portant modification des statuts du Syndicat
Intercommunal d'Electricité et d'Equipement du
Département de la Vienne (S.I.E.E.D.V)

ARRETEMENT :

ARTICLE 1 : Sont approuvés les statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'Equipement du Département de la Vienne (S.I.E.E.D.V) tels qu'ils sont annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les présents statuts abrogent et remplacent les statuts adoptés par l'arrêté interpréfectoral susvisé n° 98-D2/B1-026 en date du 1^{er} juillet 1998, modifiés par les arrêtés interpréfectoraux susvisés n°2000-D2/B1-029 et n°2003-D2/B1-034 en dates respectives des 8 décembre 2000 et 16 décembre 2003.

ARTICLE 3 : Un exemplaire des délibérations susvisées restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 4 : Les Secrétaires Généraux des Préfectures de la Vienne et de Maine et Loire, les Sous-Préfets de Châtellerauld et de Montmorillon, le Sous-Préfet de Saumur, les Trésoriers-Payeurs Généraux de la Vienne et de Maine et Loire, les Présidents du Syndicat Intercommunal de Mauprévoir du Syndicat Intercommunal de la Région de Civray et du Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'Equipement du Département de la Vienne, les Maires des communes membres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des Préfectures de la Vienne et de Maine et Loire .

Fait à ANGERS, le 9 février 2007
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Jean-Luc FABRE

Fait à POITIERS, le 19 janvier 2007
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Frédéric BENET-CHAMBELLAN

Le 29 janvier 2007

DIRECTION GENERALE

N/REF : RCP/BV

Objet : ZONE de PUBLICITE RESTREINTE du
CENTRE-BOURG du PUY SAINT BONNET

ARRETE n° 2007/82

Le Maire de Cholet, Député,

ARRETE

Article 1 : Est créée une Zone de Publicité Restreinte du CENTRE-BOURG du Puy Saint Bonnet à l'intérieur du périmètre représenté par un trait continu noir sur le plan annexé,

Article 2 : Champ d'application

Le présent règlement s'applique à l'intérieur du secteur UAb du centre - bourg du Puy Saint Bonnet délimité sur le plan de zonage du plan local d'urbanisme (PLU) approuvé. Ce secteur est couvert par la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) créée par arrêté de M. Le Préfet de la Région Pays de la Loire n°2005/203 le 9 mai 2005. Les dispositions de ce règlement s'imposent aux particuliers, ainsi qu'aux personnes morales de droit public ou privé.

Article 3 : Publicité

Toute forme de publicité est interdite, quel que soit le support, hormis celle prévue aux articles 5 et 7 du présent règlement.

Article 4 : Pré-enseignes

La pose de pré-enseignes à l'intérieur de ce périmètre est interdite.

Article 5 : Mobilier urbain

L'installation de mobilier urbain est soumise à l'autorisation de M. le Maire après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

L'implantation est limitée aux dispositifs cités dans les articles 19 à 24 inclus du décret n° 80-923 du 21/11/80, étant précisé que la surface unitaire affichable sur les mobiliers visés à l'article 24 du décret précité est limitée à 2 m².

Article 6 : Enseignes

La pose d'enseignes est soumise à l'autorisation de M. le Maire après avis de l'Architecte des Bâtiments de France dans les conditions précisées à l'article 8 du décret n°82/211 du 24 février 1982.

Les enseignes doivent être situées entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Elles sont interdites dans le reste des étages et sur les balcons. Elles devront de plus respecter les prescriptions suivantes :

Les enseignes appliquées sur la façade auront une hauteur inférieure à 0,60 mètres. Elles seront soit intégrées dans la surface de la vitrine, soit réalisées en petits éléments se détachant directement sur la maçonnerie de la façade ; dans le cas des devantures en applique, elles seront intégrées dans la surface de celles-ci. Il ne pourra être posé qu'une enseigne « en applique » par baie.

Les enseignes « drapeaux » perpendiculaires à la façade, pourront être autorisées si elles sont de dimensions modestes (surface inférieure à ½ m²) ou constituées d'éléments découpés, éventuellement fixés sur un support transparent, dans la limite d'un mètre de saillie. Elles pourront être éclairées indirectement par de petits projecteurs.

Les enseignes caissons lumineux et de marque sont interdites, sauf s'il s'agit de la raison sociale du magasin.

Dans tous les cas, un commerce ne pourra disposer que d'une seule enseigne perpendiculaire à la façade ; cependant, celle-ci peuvent être exceptionnellement doublées pour un commerce donnant sur deux rues différentes.

Les bannes et les stores doivent être ajustés à la largeur de chaque vitrine, et seuls les lambrequins de ces ouvrages pourront recevoir des enseignes, à la condition que l'inscription soit faite directement sur la toile.

Article 7 : Palissades de chantier

Toute publicité est interdite sur les palissades des chantiers à l'exception d'information concernant la promotion immobilière du site et l'activité future exercée dans les locaux.

Le projet devra faire l'objet d'une étude spécifique et obtenir l'accord de la Ville de Cholet après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Article 8 : Les infractions au présent arrêté seront sanctionnées conformément aux dispositions du Code de l'Environnement,

Article 9 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie, tenu à la disposition du public et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire,

Article 10 : Le Directeur Général des services sera chargé de la mise en application de ces mesures.

signé

Gilles BOURDOULEIX

Maire de Cholet

Député

Le 29 janvier 2007

DIRECTION GENERALE
N/REF : RCP/BV
Objet : ZONE de PUBLICITE RESTREINTE
du CENTRE-VILLE

ARRETE n° 2007/83
Le Maire de Cholet, Député,
ARRETE

Article 1 : Est créée une nouvelle Zone de Publicité Restreinte du CENTRE-VILLE à l'intérieur du périmètre représenté par un trait continu noir sur le plan annexé,

Article 2 : Les dispositions de l'arrêté du 16 novembre 1984, concernant la zone de publicité restreinte « CENTRE-VILLE » sont abrogées,

Article 3 : Champ d'application :

Le présent règlement s'applique à l'intérieur de la zone UA et des secteurs UA_t délimités sur le plan de zonage du plan local d'urbanisme (PLU) approuvé. Cette zone est couverte par la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) créée par arrêté de M. Le Préfet de la Région Pays de la Loire n°2005/203 du 9 mai 2005. Les dispositions de ce règlement s'imposent aux particuliers, ainsi qu'aux personnes morales de droit public ou privé.

Article 4 : Publicité :

Toute forme de publicité est interdite, quel que soit le support, hormis celle prévue aux articles 6 et 8 du présent règlement.

Article 5 : Pré-enseignes

La pose de pré-enseignes à l'intérieur de ce périmètre est interdite.

Article 6 : Mobilier Urbain

L'installation de mobilier urbain est soumise à l'autorisation de M. le Maire après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

L'implantation est limitée aux dispositifs cités dans les articles 19 à 24 inclus du décret n° 80-923 du 21/11/80, étant précisé que la surface unitaire affichable sur les mobiliers visés à l'article 24 du décret précité est limitée à 2 m².

Article 7 : Enseignes

La pose d'enseignes est soumise à l'autorisation de M. le Maire après avis de l'Architecte des Bâtiments de France dans les conditions précisées à l'article 8 du décret n°82/211 du 24 février 1982.

Les enseignes doivent être situées entre le rez-de-chaussée et le premier étage.

Elles sont interdites dans le reste des étages et sur les balcons. Elles devront de plus respecter les prescriptions suivantes :

Les enseignes appliquées sur la façade auront une hauteur inférieure à 0,60 mètres. Elles seront soit intégrées dans la surface de la vitrine, soit réalisées en petits éléments se détachant directement sur la maçonnerie de la façade ; dans le cas des devantures en applique, elles seront intégrées dans la surface de celles-ci. Il ne pourra être posé qu'une enseigne « en applique » par baie.

Les enseignes « drapeaux » perpendiculaires à la façade, pourront être autorisées si elles sont de dimensions modestes (surface inférieure à ½ m²) ou constituées d'éléments découpés, éventuellement fixés sur un support transparent, dans la limite d'un mètre de saillie. Elles pourront être éclairées indirectement par de petits projecteurs. Les enseignes caissons lumineux et de marque sont interdites, sauf s'il s'agit de la raison sociale du magasin.

Dans tous les cas, un commerce ne pourra disposer que d'une seule enseigne perpendiculaire à la façade ; cependant, celle-ci peuvent être exceptionnellement doublées pour un commerce donnant sur deux rues différentes. Les bannes et les stores doivent être ajustés à la largeur de chaque vitrine, et seuls les lambrequins de ces ouvrages pourront recevoir des enseignes, à la condition que l'inscription soit faite directement sur la toile.

Article 8 : Palissades de chantier

Toute publicité est interdite sur les palissades des chantiers à l'exception d'information concernant la promotion immobilière du site et l'activité future exercée dans les locaux.

Le projet devra faire l'objet d'une étude spécifique et obtenir l'accord de la Ville de Cholet après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Article 9 : Les infractions au présent arrêté seront sanctionnées conformément aux dispositions du Code de l'Environnement,

Article 10 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie, tenu à la disposition du public et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire,

Article 11 : Le Directeur Général des services sera chargé de la mise en application de ces mesures.

signé

Gilles BOURDOULEIX

Maire de Cholet

Député

III - AVIS ET COMMUNIQUES

DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau de l'économie et de l'emploi

FG

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

OBJET : Equipement commercial

La décision de la commission départementale d'équipement commercial (CDEC) en date du 31 janvier 2007, autorisant le projet de création d'un magasin à l enseigne « NOYER », présenté par la SCI VIROSA, sera affichée à la mairie de Cholet pendant une période de deux mois à compter du 20 février 2007.

ANGERS, le 19 février 2007

Pour le préfet et par délégation,
le chef du bureau de l'économie et de l'emploi

Marc Voisinne

DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau de l'économie et de l'emploi

FG

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

OBJET : Equipement commercial

La décision de la commission départementale d'équipement commercial (CDEC) en date du 31 janvier 2007, autorisant le projet d'extension d'un magasin à l enseigne « ESPACE EMERAUDE », présenté par la SARL MODEMA II, sera affichée à la mairie des Ponts-de-Cé pendant une période de deux mois à compter du 20 février 2007.

ANGERS, le 19 février 2007

Pour le préfet et par délégation,
le chef du bureau de l'économie et de l'emploi

Marc Voisinne

DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau de l'économie et de l'emploi

FG

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

OBJET : Equipement commercial

La décision de la commission départementale d'équipement commercial (CDEC) en date du 31 janvier 2007, autorisant le projet d'extension d'un magasin à l enseigne « SUPER U », présenté par la SAS CEMADIS, sera affichée à la mairie de Beaupréau pendant une période de deux mois à compter du 20 février 2007.

ANGERS, le 19 février 2007

Pour le préfet et par délégation,
le chef du bureau de l'économie et de l'emploi

Marc Voisinne

DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau de l'économie et de l'emploi

FG

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

OBJET : Equipement commercial

La décision de la commission départementale d'équipement commercial (CDEC) en date du 31 janvier 2007, autorisant le projet d'extension d'un magasin à l enseigne « CASTORAMA », présenté par la SAS IMMOBILIERE CASTORAMA et la SAS CASTORAMA FRANCE, sera affichée à la mairie de Beaucouzé pendant une période de deux mois à compter du 20 février 2007.

ANGERS, le 19 février 2007

Pour le préfet et par délégation,
le chef du bureau de l'économie et de l'emploi

Marc Voisinne

DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau de l'économie et de l'emploi

FG

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

OBJET : Equipement commercial

La décision de la commission départementale d'équipement commercial (CDEC) en date du 31 janvier 2007, autorisant le projet d'extension d'un magasin à l'enseigne « ESPACE TERRENA », présenté par la SAS ESPACE TERRENA, sera affichée à la mairie de Saint-Pierre-Montlimart pendant une période de deux mois à compter du 20 février 2007.

ANGERS, le 19 février 2007

Pour le préfet et par délégation,
le chef du bureau de l'économie et de l'emploi

Marc Voisinne

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE DOUE-LA-FONTAINE

AUTORISATION D'EXPLOITATION

Le Préfet de Maine-et-Loire fait connaître que, par arrêté préfectoral du 23 février 2007, Monsieur le Directeur de la COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS a obtenu l'autorisation d'exploiter un établissement de préparation, conservation, conditionnement et négoce de légumes, situé en zone industrielle La Saulaie 49700 DOUE-LA-FONTAINE.

Cette décision a été prise après instruction réglementaire du dossier. Une enquête publique a été ouverte du lundi 4 octobre au jeudi 4 novembre 2006 inclus.

L'arrêté d'autorisation définit toutes les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner ; sa consultation est possible à la préfecture, à la sous-préfecture de SAUMUR, et dans les mairies de DOUE-LA-FONTAINE, CONCOURSON-SUR-LAYON, LE VAUDELNAY .

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Installations classées pour la protection de l'environnement
COMMUNE DE CHAZE SUR ARGOS

MISE EN DEMEURE

Le Préfet de Maine-et-Loire, fait connaître que, par arrêté préfectoral du 5 février 2007, MM. les Gérants de la S.C.E.A. ARGOS 2000 ont été mis en demeure de déposer, pour le 15 mars 2007, un bilan de fonctionnement concernant l'élevage de volailles situé au lieu-dit « Les Brardais » à CHAZE SUR ARGOS.

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Installations classées pour la protection de l'environnement
COMMUNE DE FREIGNE

MISE EN DEMEURE

Le Préfet de Maine-et-Loire, fait connaître que, par arrêté préfectoral du 5 février 2007, MM. les Gérants du G.A.E.C. DE L'ERDRE ont été mis en demeure de déposer, pour le 15 mars 2007, un bilan de fonctionnement concernant l'élevage de volailles situé au lieu-dit « Villouet » à FREIGNE.

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Installations classées pour la protection de l'environnement
COMMUNE DE JUVARDEIL

MISE EN DEMEURE

Le Préfet de Maine-et-Loire, fait connaître que, par arrêté préfectoral du 5 février 2007, MM. les Gérants de la S.A.S. ELEVAGE AVICOLE DE LA BOHARDIERE ont été mis en demeure de déposer, pour le 15 mars 2007, un bilan de fonctionnement concernant l'élevage de volailles situé au lieu-dit « Les Petites Aulnaies » à JUVARDEIL.

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Installations classées pour la protection de l'environnement
COMMUNE DE MONTILLIERS

MISE EN DEMEURE

Le Préfet de Maine-et-Loire, fait connaître que, par arrêté préfectoral du 5 février 2007, MM. les Gérants du G.A.E.C. du MESNIL ont été mis en demeure de déposer, pour le 15 mars 2007, un bilan de fonctionnement concernant l'élevage de volailles situé au lieu-dit « Le Mesnil » à MONTILLIERS.

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Installations classées pour la protection de l'environnement
COMMUNE DE SAINT ANDRE DE LA MARCHE

MISE EN DEMEURE

Le Préfet de Maine-et-Loire, fait connaître que, par arrêté préfectoral du 5 février 2007, MM. les Gérants de l'E.A.R.L. GUITTON ont été mis en demeure de déposer, pour le 15 mars 2007, un bilan de fonctionnement concernant l'élevage de volailles situé au lieu-dit « Le Bordage » à SAINT ANDRE DE LA MARCHE.

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Installations classées pour la protection de l'environnement
COMMUNE DE SAINT MACAIRE EN MAUGES

MISE EN DEMEURE

Le Préfet de Maine-et-Loire, fait connaître que, par arrêté préfectoral du 5 février 2007, MM. les Gérants de l'E.A.R.L. MERIAU ont été mis en demeure de déposer, pour le 15 mars 2007, un bilan de fonctionnement concernant l'élevage de volailles situé au lieu-dit « La Petite Moncouaillère » à SAINT MACAIRE EN MAUGES.

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Installations classées pour la protection de l'environnement
COMMUNE DE SAINTE GEMMES D'ANDIGNE

MISE EN DEMEURE

Le Préfet de Maine-et-Loire, fait connaître que, par arrêté préfectoral du 5 février 2007, M. Guy POILIEVRE a été mis en demeure de déposer, pour le 15 mars 2007, un bilan de fonctionnement concernant l'élevage de volailles situé au lieu-dit « Les Eglantines » à SAINTE GEMMES D'ANDIGNE.

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Installations classées pour la protection de l'environnement
COMMUNE DE SAINT SAUVEUR DE LANDEMONT

MISE EN DEMEURE

Le Préfet de Maine-et-Loire, fait connaître que, par arrêté préfectoral du 5 février 2007, M. Franck DROUET a été mis en demeure de déposer, pour le 15 mars 2007, un bilan de fonctionnement concernant l'élevage de volailles situé au lieu-dit « La Bretonnière » à SAINT SAUVEUR DE LANDEMONT.

POLE RESSOURCES
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

AVIS DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
DE TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER

PARU AU JOURNAL OFFICIEL LE 7 Février 2007

Un concours externe sur titres aura lieu au Centre Hospitalier Universitaire d'Angers à partir du 7 Avril 2007, en vue de pourvoir 1 poste de Technicien Supérieur Hospitalier
- Branche gestion technique de la communication et des activités artistiques, option produits d'information et mise à disposition des ressources (documentation)

Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires d'un diplôme sanctionnant un premier cycle d'études supérieures, d'un titre ou d'un diplôme homologué au niveau III ou d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans les spécialités citées ci-dessus.

Ce concours est également ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme délivré dans un autre Etat membre de la communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et dont l'assimilation avec l'un des diplômes prévus ci-dessus aura été reconnue par la commission prévue par le décret du 21 juillet 1994.

Le dossier de candidature est à retirer au C.H.U et devra être adressé au plus tard le 7 Février 2007 par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi, à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines - Centre Hospitalier Universitaire - 4, Rue Larrey - 49933 ANGERS Cédex 09.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Ressources Humaines, Bureau du Recrutement - ☎ 02.41.35.43.37.

Angers, le 7 Février 2007
La Directrice Adjointe
C. BIZIOT



Avis de Recrutement sans Concours **- ANNEE 2007 -**

Une procédure de recrutement direct, sans concours, a été mise en place par le Décret N°2004-118 du 6 février 2004 - Titre II - pour les Agents contractuels placés sur l'un des grades ci-dessous référencés :

Les Agents des Services Hospitaliers Qualifiés de 2^{ème} Catégorie
Les Agents Administratifs
Les Standardistes
Les Agents d'Entretien Spécialisé.

Le CESAME ouvrira donc au titre de l'année 2007, les postes suivants pour :

Les Agents des Services Hospitaliers Qualifiés : 4 postes
Les Standardistes : 2 postes.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 14 avril 2007.

1 – Conditions requises

Pour pouvoir présenter sa candidature, il convient d'avoir moins de 55 ans au 1^{er} janvier de l'année du recrutement. Cependant, les dispositions légales relatives au recul des limites d'âge pour l'accès aux emplois publics s'appliquent.

2 – Procédure

Un avis de recrutement est publié dans l'Etablissement deux mois avant la date limite de dépôt des candidatures. Il précise le nombre de postes à pourvoir pour chaque grade concerné et la date limite de dépôt des candidatures.

Les Agents souhaitant postuler doivent faire parvenir une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies, les emplois occupés en précisant la durée.

Une commission, comportant trois membres dont un extérieur à l'établissement dans lequel les postes sont ouverts, examine les dossiers de candidatures et opère une sélection.

La Commission auditionnera ensuite les candidats retenus. Cette audition sera publique.

A l'issue des auditions, la liste des candidats déclarés aptes est établie par la Commission dans l'ordre d'aptitude.

Les Agents recrutés seront directement placés en position de Stagiaire.

Ste Gemmes s/L, le 12 février

Le Directeur Adjoint
Chargé des Ressources
Humaines

AVIS DE CONCOURS SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT
D'UN INFIRMIER DE CLASSE NORMALE

Un concours sur titres est ouvert au Centre Hospitalier de Cholet en vue de pourvoir 1 poste d'infirmier de classe normale.

Peuvent faire acte de candidature, en application de l'article 2 du décret n° 88-1077 du 30 novembre 1988 modifié, portant statuts particuliers des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière : les personnels titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier sans limitation dans le service où ils sont affectés, soit du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.

Être âgé de 45 ans au plus au 1er janvier 2007. Cette limite d'âge est reculée ou supprimée dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les dossiers d'inscription sont à retirer et à déposer contre récépissé à la direction des ressources humaines ou à adresser sous pli recommandé le cachet de la poste faisant foi avant le 19 AVRIL 2007 à :

M. Le Directeur
Centre Hospitalier de Cholet – Direction des Ressources Humaines
Rue Marengo
49325 Cholet Cedex

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au secrétariat de la direction des ressources humaines ☎ 02 41 49 63 49 poste 2923.

Cholet, le 22 février 2007

Pour la directrice adjointe chargée des ressources humaines et par délégation,
L'Attachée d'administration hospitalière

Marie-Line GUILBAUD

Pascale LIMOGES

Nantes, le 12 février 2007

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'avis de recrutement pour l'accès au corps des agents administratifs.

Vous voudrez bien faire procéder à son affichage et à son insertion au prochain recueil des actes administratifs.

Avis de recrutement
pour l'accès au corps des agents administratifs

Un recrutement sans concours est ouvert au Centre Hospitalier Universitaire de Nantes (dans les conditions fixées par le décret n° 2004-118 du 6 février 2004, relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière) en vue de pourvoir 10 postes d'agents administratifs.

Peuvent faire acte de candidature les personnes remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique. Aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

L'établissement de la liste des personnes déclarées aptes à être recruté est confié à une commission. Cette commission examine les dossiers et auditionne publiquement seulement ceux dont elle a retenu la candidature.

Les dossiers de candidature devront être adressées au plus tard le 12 avril 2007, par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi, à Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes, (Direction du Personnel et des Relations Sociales), Immeuble Deurbroucq, 5, allée de l'île Gloriette, 44093 NANTES CEDEX 1, auprès de qui ces dossiers peuvent être retirés.

7/02/2007

DDASS

Service Etablissements

LE CENTRE HOSPITALIER DU MANS ORGANISE UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT DE CADRE DE SANTE – FILIERE INFIRMIERE -

Nombre de postes :

1 au Centre Hospitalier de St-Calais

Pour tout renseignement s'adresser à :

Madame la Directrice des Ressources Humaines

Secteur Recrutement Mobilité

194 avenue Rubillard

72037 LE MANS CEDEX 09

7/02/2007

DDASS

Service Etablissements

LE CENTRE HOSPITALIER DU MANS ORGANISE UN CONCOURS INTERNE SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT DE CADRES DE SANTE – FILIERE INFIRMIERE -

Nombre de postes :

1 au Centre Hospitalier du Mans

1 au Centre Hospitalier de Château du Loir

1 au Pôle Santé Sarthe et Loir

Pour tout renseignement s'adresser à :

Madame la Directrice des Ressources Humaines

Secteur Recrutement Mobilité

194 avenue Rubillard

72037 LE MANS CEDEX 09

29/01/2007

DDASS

Service Etablissements

LE CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAU DU LOIR ORGANISE UN CONCOURS SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN MANIPULATEUR EN ELECTORADIOLOGIE

Nombre de postes : 1

Pour tout renseignement s'adresser à :

Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier

5 allée St-Martin

BP 80129

72500 CHATEAU DU LOIR

Le Médiateur de la République,

D É C I D E :

Monsieur Jean-Michel TRAVEL est désigné, pour la période du 1er février 2007 au 31 janvier 2008, en qualité de délégué du Médiateur de la République dans le département Maine-et-Loire.

Il exercera ses fonctions à la Maison de justice et du droit 3, boulevard Pablo Picasso 49000 Angers, ainsi qu'à la Maison d'Arrêt d'Angers.

FAIT A PARIS, LE 30 JANVIER 2007

JEAN-PAUL DELEVOYE

RECTIFICATIF

Etablissements producteurs de graines, de semences potagères et florales de Maine et Loire
Ouvriers et employés

L'avenant n°10 bis du 16 novembre 2006 publié au recueil des actes administratifs n°2 du 20 février 2007 est modifié comme suit :

Il convient de l'intituler avenant n°10 au lieu d'avenant n°10 bis. Le contenu reste identique.